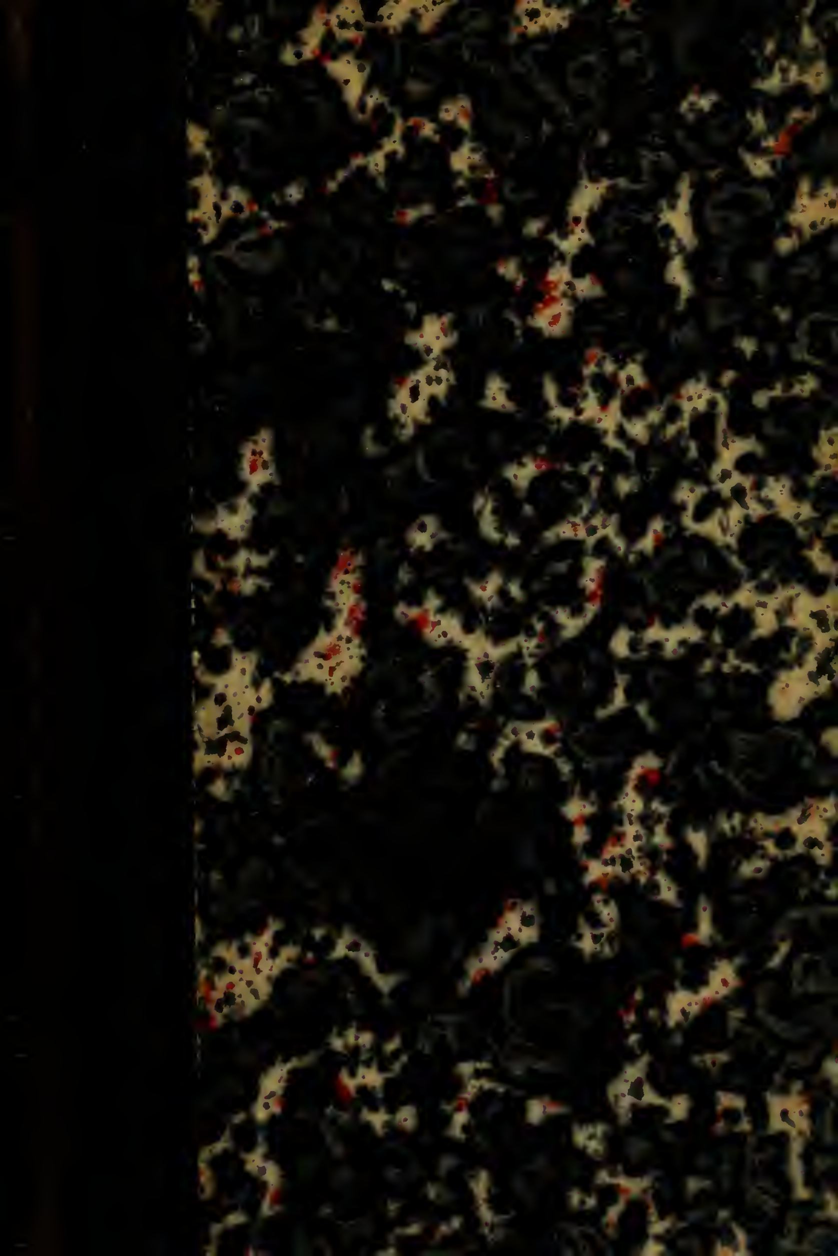


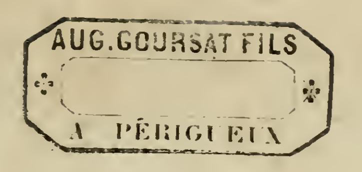




éd. populaire illustrée
de ce texte célèbre –

Cormenin a écrit aussi
sous le pseudonyme de Timon





ENTRETIENS

DE VILLAGE



IMPRIMERIE DE GUSTAVE GRATIOT, 11, RUE DE LA MONNAIE.

ENTRETIENS
DE
VILLAGE

PAR

M. DE CORMENIN

> Adorez Dieu, qui fit le ciel pour la terre, la terre pour l'homme, et l'homme à son image, et qui vous donna une âme pour le comprendre, des bras pour travailler, et un cœur pour aimer vos frères.

HUITIÈME ÉDITION
illustrée de 40 gravures



PARIS
PAGNERRE, ÉDITEUR
RUE DE SEINE, 14 BIS

1847

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR

Sept éditions et plus de douze mille exemplaires écoulés en moins d'un an attestent assez la vogue des *Entretiens de Village*. Couronné par la Société d'Instruction élémentaire, présenté le premier pour le prix Montyon par la Commission de l'Académie française, traduit en langue étrangère et même en patois breton, pour être mis plus à la portée du peuple, ce livre, exempt pourtant de toute attaque, de toute allusion politique et écrit pour tout le monde, a atteint en très peu de temps la même popularité que les autres ouvrages du même auteur. Mais ce qui doit le toucher plus que tous les suffrages et tous les éloges, c'est le bien que son livre a déjà produit. Car il a servi à répandre et répand tous les jours dans les campagnes de nouveaux *ouvroirs*, de nouveaux *refuges*, de nouvelles *bibliothèques*, de nouveaux *secours aux vieillards*, de nouvelles *statistiques communales*, etc., en un mot, de nouveaux essais et de nouvelles imitations de ses enseignements si simples et, comme on l'a dit, d'un bon sens si pratique.

Beaucoup d'instituteurs primaires, de directeurs et de directrices de salles d'asile lisent à leurs enfants des passages et maximes des *Entretiens*, appropriés à leur intelligence et à

leur âge. D'heureux rapprochements de familles et des traits touchants sont sortis de ces communications entre les directeurs, les élèves et les parents, et nous ont été racontés, et combien d'autres que nous ne connaissons pas ! Répandre une morale douce, facile et pure, rapprocher les esprits, réconcilier les classes rivales de la société, multiplier les bonnes œuvres, ne blesser aucune opinion, voilà quels ont été et quels seront les résultats du livre dont nous donnons aujourd'hui une édition *illustrée*, pour qu'il puisse faire le bien sous toutes les formes, et en même temps nous avons cru devoir prier Timon de quitter son nom de guerre, puisqu'il ne s'agit que d'un ouvrage tout de paix, et de reprendre ici son nom de Cormenin (1).

Dans cette édition *illustrée*, que l'auteur a revue avec le plus grand soin, et qu'il a augmentée de nouveaux chapitres, chaque Entretien est précédé d'une jolie gravure, qui en résume d'une manière pittoresque l'esprit et l'objet. Cette charmante suite de compositions, due au talent d'un de nos peintres les plus distingués, M. Daubigny, a été gravée par mesdemoiselles Laisné, qui ont su rendre avec une grande finesse de burin la pensée du dessinateur.

PAGNERRE.

(1) M. de Cormenin a désiré que cette édition, comme les précédentes, continuât à être vendue au profit des pauvres, et nous aurons soin que son vœu soit rempli.

AVANT-PROPOS

Je ne dois la grande faveur du public, qui semble avoir pris ce livre en goût, qu'à l'utilité morale, religieuse et pratique des sujets que j'ai traités. J'ai beaucoup vécu avec les campagnards, et je les aime. Que de bien n'y a-t-il pas à leur faire ? mais il faut s'y mettre à toute main, jour et nuit, sans relâche et sans lassitude. Il faut savoir braver le préjugé, tourner l'obstacle, semer les heures, l'argent, l'écriture, la parole, récolter peu dans les commencements, sonder de tous côtés le terrain, avancer, avancer encore, revenir quelquefois sur ses pas, ne jamais se rebuter. On ne réussit pas en tout, ni sur tout, ni toujours, ni en tous lieux. Ce qui échoue là, prend ici ; ce qui prend ici, ne viendrait point là. Villes et campagnes, autres pays, autres semences ; autres instruments, autres saisons. Tel grain d'instruction rendra à la ville, douze, quinze pour un, et à la campagne, cinq, trois, deux seulement, et il faut s'en contenter. Ainsi va de la terre.

Mais quoi ! le cultivateur ne ressème-t-il pas dix fois une fleur de colza qui s'obstine à ne pas pousser ? et nous, nous nous désespérerions, lorsqu'il s'agit de défricher les broussailles de l'ignorance !

Lecteur de ces modestes *Entretiens*, ami du villageois, dès que vous commencez à respirer l'air pur des bois et des vallées, ne sentez-vous pas, comme moi, que votre poitrine se dilate, et que votre âme s'épanouit ? Quelle satisfaction de suivre le campagnard dans ses travaux et dans ses plaisirs, d'ouïr, le matin, les premières volées de l'Angélus, d'accompagner les petits enfants aux jeux et aux leçons de l'École, de s'agenouiller devant l'autel avec tout ce peuple de laboureurs, de s'en revenir le dos courbé sous les gerbes de la moisson, et de voir, au déclin du jour, le soleil darder sur nous ses rayons d'or, et se cacher derrière la montagne ! Vain et frivole bruit, que ce bruit éclatant des cités qui monte et qui se dissipe, et qu'on appelle la gloire ! Ah ! mille fois plus douces sont les bénédictions des pauvres à l'oreille de celui qui les recueille, en passant le long du sentier !

Y a-t-il de petit intérêt, lorsqu'il s'agit de l'intérêt des malheureux ? Y a-t-il de petites gens, pour qui sait les aimer et les servir ? Les hommes s'en laissent volontiers imposer par les pompes de la civilisation et par le brillant des villes. Mais, aux yeux de Dieu, la plus humble des roses, la rose des champs, n'est pas la moins belle.

CORMENIN.



I

NÉCESSITÉ DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

FRANÇOIS.

Vous me voyez surpris autant qu'affligé, maître Pierre.

MAITRE PIERRE.

Pourquoi ?

FRANÇOIS.

Vous savez que je suis membre du conseil municipal; eh bien, figurez-vous que plusieurs d'entre nous se sont pris à regretter le temps où le vote des fonds pour l'instruction primaire était facultatif, et non pas obligatoire comme aujourd'hui.

Il y a de nos municipaux qui ont dit, je n'exagère rien, que les impôts étaient déjà bien lourds et que c'était ajouter à cette charge.

MAITRE PIERRE.

N'est-ce donc pas cependant un devoir pour chaque commune, d'instruire ses enfants?

FRANÇOIS.

Il y en a aussi qui disaient : Nos pères ont bien vécu sans savoir lire : nous avons fait comme eux; pourquoi nos enfants ne feraient-ils pas comme nous? L'essentiel est de travailler et de gagner sa vie. Il vaut mieux tenir dans sa main un manche de charrue, qu'un livre.

MAITRE PIERRE.

L'un n'empèche pas l'autre. L'homme n'a pas seulement un estomac à remplir, des bras à mouvoir et des pieds à faire marcher. Il a une intelligence qui le distingue des animaux, et qu'il doit nourrir du pain de l'instruction. Il a des devoirs, d'abord envers les autres et ensuite envers lui-même, car les premiers sont plus sacrés que les seconds, dans l'état de société, si les seconds sont plus impérieux que les premiers, dans l'état de nature. La nature ne nous apprend pas nos devoirs sociaux, qui sont écrits dans les livres des moralistes et dans les préceptes des législateurs. La nature ne nous apprend pas les moyens légaux par lesquels un citoyen exerce ses droits. L'ignorance, François, ne convient qu'aux esclaves, aux serfs et aux brutes. L'instruction efface et corrige, par la supériorité des conditions intellectuelles, l'inégalité des conditions sociales. Avec des lois pareilles et des institutions pareilles, les peuples

ignorants sont plus grossiers et plus cruels, plus superstitieux et plus pauvres, et les peuples instruits sont, au contraire, plus polis, plus doux et plus humains, plus vertueux et plus riches.

Un paysan qui sait lire, écrire, calculer et dessiner, trace avec sa charrue un sillon plus droit, taille mieux ses arbres qui poussent davantage, bâtit ou répare sa maison avec plus de solidité et d'économie, sait mieux les méthodes de culture et les soins des animaux, vend, loue, achète, échange, prête, emprunte, hypothèque et conduit ses affaires avec plus d'ordre et de gain.

S'il est père de famille, il n'a pas besoin de quitter ses travaux et de perdre son temps et son argent, pour consulter l'avoué, l'huissier, le notaire, faire un simple billet, donner une quittance, rédiger un acte sous seing privé ; ou écrire à sa fille absente et en condition, ou à son fils qui est à l'armée, ou mettre les tiers dans la confidence de ses amitiés, de ses antipathies et de ses affaires.

S'il est garçon, domestique ou militaire, il peut s'épancher dans ses lettres, avec son vieux père ou sa bonne mère, ou sa sœur, et leur confier sans témoin, ses peines, ses espérances, ses secrets et ses joies.

S'il aime la considération et s'il est jaloux de servir ses concitoyens, une meilleure instruction l'aidera à devenir plus facilement conseiller municipal, membre du comité de surveillance, instituteur, arpenteur, adjoint, maire.

S'il est soldat et qu'il ait du goût pour la carrière des armes, qui empêche qu'il ne parvienne, avec du courage, de la probité et de la bonne tenue, à être sergent, officier,

capitaine et plus, et qu'il ne retourne au village, pensionné et décoré?

FRANÇOIS.

Il y a aussi des municipaux qui prétendaient qu'étant célibataires ou n'ayant que des filles, ils ne voyaient pas pourquoi on les imposerait, à l'effet d'apprendre à lire aux garçons de leurs voisins.

MAITRE PIERRE.

A ce compte, François, ces municipaux-là devraient aussi refuser de payer l'impôt foncier; car l'argent qu'ils versent dans la caisse du percepteur, sert à creuser des ports de mer, à armer des vaisseaux qu'ils ne verront jamais, eux habitants d'une montagne de l'intérieur, et à paver des routes situées à cent lieues d'ici et sur lesquelles ils ne passeront jamais non plus ni à pied ni en voiture. Tous les Français ne sont-ils donc pas membres de la même famille? Tous se doivent assistance de proches et de concitoyens. Tous doivent participer aux charges communes. Si je donne aujourd'hui, je reçois demain; et sans chercher des exemples bien loin, celui qui paye quelques centimes additionnels pour que le fils d'un habitant de sa commune aille à l'école, bénéficie à son tour des prestations en nature ou en argent que cet habitant fournit pour la réparation d'un chemin vicinal, dont le premier use et dont le second ne se sert pas. La vie sociale n'est qu'un échange de devoirs réciproques.

FRANÇOIS.

Ajoutez, maître Pierre, que ces enfants, retenus à l'école, sous la verge de la discipline, ne vaguent point par les

champs, ne traversent pas les haies, et ne vont point marauder dans les vignes et les vergers : de tout quoi notre municipal récalcitrant profite, d'autant qu'il a plus de vergers et de vignes.

Un autre conseiller objectait aussi qu'il avait besoin de son fils pour garder ses bestiaux, et que, par cette raison, il ne l'enverrait pas à l'école.

MAITRE PIERRE.

C'est-à-dire qu'il regarde son fils comme un instrument, et que, pour recueillir un petit lucre de son travail, il l'empêche de recueillir un plus grand bénéfice de l'instruction. Est-ce là, François, aimer véritablement ses enfants? N'est-ce pas plutôt manquer à ses devoirs de père? car, si nos enfants nous doivent vénération, amour et assistance, nous leur devons à notre tour le pain du corps et de l'esprit. Un fils n'appartient pas seulement à son père comme un meuble, comme un champ dont il peut user et abuser, il appartient aussi à l'État. Si vous êtes pauvre, l'État fournit l'éducation à votre enfant; si vous êtes riche, vous la lui devez, soit directement par voie de rétribution, soit indirectement par voie de contribution. De quel droit lui demanderez-vous un jour du respect, si vous l'avez privé, dans son bas âge, de l'instruction qui lui eût appris à vous respecter? De quel droit lui demanderez-vous un jour des aliments, si vous ne lui avez pas permis de développer les facultés intelligentes et productives dont la nature l'avait peut-être doté? Vous l'avez négligé dans son enfance, et il vous négligera dans votre vieillesse. Vous avez été mauvais père, ne vous plaignez pas s'il est un jour mauvais fils.

FRANÇOIS.

Enfin, maître Pierre, un autre membre du conseil disait que les riches peuvent s'arranger avec l'instituteur à l'amiable et comme ils l'entendent, ou ne pas s'arranger du tout; et que pour les pauvres, c'était leur affaire à eux, d'en sortir comme ils pourraient.

MAITRE PIERRE.

Il arriverait de là, François, que, les pauvres ne pouvant payer et les riches ne le voulant pas, l'instituteur fermerait son école.

Oh! que les riches connaissent mal leur devoir, car les pauvres sont leurs frères, leurs frères égaux par la loi de religion et par la loi de nature, inégaux seulement par la loi de société. Les pauvres ne leur demandent pas de partager l'héritage matériel de leurs champs, de leurs rentes et de leurs maisons; la loi de la propriété s'y oppose. Ils ne leur demandent qu'à partager, pour une bien faible part encore, l'héritage immatériel de l'intelligence, ce domaine commun des hommes; la loi de justice y oblige.

FRANÇOIS.

Vous parlez d'or, maître Pierre; aussi je vois avec peine, que tous les enfants pauvres du village, même ceux de bonne volonté, ne soient pas admis à l'école; est-ce que la loi le veut ainsi?

MAITRE PIERRE.

La loi s'en rapporte, sur ce point, au conseil municipal (1).

FRANÇOIS.

Pourquoi donc les conseillers municipaux ne portent-ils

(1) Loi du 28 juin 1833, art. 14.

pas sur la liste des admissions gratuites, *tous* les enfants indigents de la commune?

MAITRE PIERRE.

C'est qu'ils craignent qu'en augmentant trop le nombre des enfants pauvres et non payants, les enfants payants ne reçoivent pas des leçons assez assidues et assez complètes; en un mot, ils ne veulent pas que la classe soit trop nombreuse. Pour cela, on ne choisit qu'un enfant pauvre, sur deux ou trois, dans la même famille, et même on élève un peu arbitrairement à la classe d'habitants en état de payer, de malheureuses gens qui sont tout à fait hors d'état de le faire.

D'ailleurs, l'instituteur a intérêt à n'avoir que le moins d'enfants possible, soit pour plaire aux parents aisés qui payent seuls la rétribution proportionnelle, soit pour se donner eux-mêmes moins de peine.

FRANÇOIS.

Mais comment remédier à cet abus?

MAITRE PIERRE.

Il faudrait que l'instruction primaire fût partout gratuite et obligatoire, gratuite et sur les fonds généraux du Trésor, obligatoire et pour tous les enfants des deux sexes, riches ou pauvres, sans distinction.

Mais nos mœurs y résistent encore; l'instruction primaire a été regardée comme une charge des communes, et tu vois, François, combien cette charge, toute légère qu'elle soit, pèse aux conseils municipaux dont la plupart voudraient pouvoir s'en décharger.

FRANÇOIS.

Vous croyez donc, maître Pierre, que la loi a eu raison

d'imposer aux communes, d'office et à défaut de vote spontané, l'obligation de payer un maître d'école (1) ?

MAITRE PIERRE.

Là, François, est toute la loi, car il y a des départements où, sur cent conseils municipaux de village, soixante ont, dans l'origine, refusé de voter un instituteur (2).

Le même reproche, il est vrai, ne peut s'adresser aux conseils municipaux des villes.

FRANÇOIS.

Il y a cependant des communes urbaines qui sont endettées et sans revenus, tandis qu'il y a des communes rurales, riches de bois, de prairies, de loyers et de redevances foncières, et de rentes sur le grand-livre.

MAITRE PIERRE.

C'est que dans les villes, un conseil municipal, assez ignare pour refuser les fonds d'une école gratuite, serait bafoué et montré au doigt par les petits enfants, tandis que, dans les villages, le conseil municipal qui passe pour le plus habile, est toujours celui qui vote le moins de dépenses, nécessaires ou non. La grande affaire pour les campagnards, c'est de ne pas payer. Il est vrai de dire que les habitants de la ville ne sont pas fâchés que l'école les débarrasse de leurs enfants pendant les heures de travail, et que les habitants de la campagne, au contraire, s'en servent chez eux, pour toutes sortes d'usages, dès l'âge le plus tendre.

Quoi qu'il en soit, il y a dans les villes un sentiment plus

(1) Loi du 28 juin 1833, art. 12, confirmée par la loi du 18 juillet 1837.
(2) Historique. (Loiret). — En 1841, 3,669 communes ont refusé toute contribution et il a fallu les imposer d'office.

relevé du juste et de l'injuste, du bien et du mal, des droits et des devoirs de la communauté. Cela ne vient pas assurément de ce que les villes sont peuplées d'hommes d'une différente espèce, mais de ce que les lumières et l'instruction y sont plus répandues. On vante beaucoup la simplicité et la pureté des mœurs du village, et on déclame contre la corruption des villes ; mais les faits démentent cela.

Dans les villages reculés et qui manquent d'écoles, au fond des bois surtout et loin des centres de civilisation, les paysans ne mènent que trop souvent une vie de brute. Il y a chez eux un jurement de langage qui est plutôt de la rudesse que la simplicité. Il y a une façon de vivre qui est plutôt de la grossièreté que de la tempérance. Il y a, dans les occasions, un pêle-mêle de sexes, qui est plutôt de la bestialité que de l'innocence. Les mères battent quelquefois sans pitié leurs enfants, qui rossent, à leur tour, sans pitié les animaux. Les hommes, époux ou célibataires, ne gardent pas toujours les devoirs de la fidélité ou de la continence. Des multitudes d'enfants périssent en bas âge faute de soins, de remèdes et de médecins, et par l'avarice des parents. Les vieillards sont délaissés et jetés là sur la paille et dans un coin. Les vapeurs pestilentielles du fumier enveloppent la lucarne par laquelle la chaumière reçoit un peu de soleil et de clarté. On y croit à toutes les superstitions, aux charlatans et pas aux médecins ; aux sorciers et pas aux curés ; au diable dont on a peur, et pas à Dieu dont on n'a point d'idée ; à la force qui opprime et pas au droit qui protége ; à l'intérêt qui s'approprie le bien d'autrui, et pas à la justice qui ordonne de le respecter.

La férocité des habitudes, l'individualisme de la personne ou de la famille, et l'amour sordide du gain, y étouffent presque tous les instincts de sociabilité. Il y a dans les villes, tel pauvre ouvrier, tel cordonnier, tel menuisier, tel tailleur, qui gagne trois francs par jour, et qui, pour soulager un malheureux, donnera par souscription, vingt ou trente sous ; et il y a dans les villages, tel campagnard riche de trente ou quarante mille francs de patrimoine, qui ne pourra se décider, qu'après plus d'une heure de très mûres réflexions, à lâcher cinquante centimes. Je n'hésite pas à dire que les belles actions, les actions vertueuses, courageuses, désintéressées et fraternelles sont, pour les villes, dans la proportion de cent, et pour les campagnes, dans la proportion de dix seulement, ou à peu près.

Est-ce à prétendre pour cela, que le fonds du citadin vaut mieux que le fonds du campagnard ? Non point, non point ! Il y a même dans les villes, les grandes surtout, une populace de lie et de corruption qui semble ne pouvoir se tenir droit que sous l'œil et la verge de la police, et je n'entends comparer ici que la moralité des classes ouvrières de nos villes et de nos campagnes. Si, dans cette comparaison, je donne la préférence aux villes, c'est uniquement parce que les villes sont des centres de civilisation, tandis que les campagnes dorment dans le sommeil de l'ignorance. Elles sont trop oubliées par l'autorité qui siége dans les villes et qui épuise pour elles toutes ses ressources, n'envoyant aux campagnes que des ordres, souvent mal exécutés, et ne leur laissant que leur activité propre qui s'éteint bientôt, faute de direction plutôt que d'aliments.

Cependant la Providence, en jetant les hommes sur la

terre, n'a pas distingué les villes des villages; elle nous a faits tous semblables, et sans qu'il résultât de différence trop grande des organisations individuelles et des climats. Les hommes naissent donc tous à peu près avec les mêmes facultés et les mêmes penchants; l'éducation seule fait la différence de nos vertus et de nos talents.



II

OBJET DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

FRANÇOIS.

Je comprends maintenant pourquoi vous attachez un si grand prix à l'éducation des villages, et, comme membre du comité local du mien, je ne serais pas fâché de savoir ce que vous pensez sur le Choix d'un instituteur, sur l'Emplacement de l'école, sur le montant de la Rétribution, sur les Méthodes, la Propagation et les Matières de l'enseignement.

MAITRE PIERRE.

Volontiers, François. Je ne connais pas de sujet plus digne de méditation.

Il y a, dans notre pays, vingt-sept millions de campagnards sur trente-cinq millions d'hommes. Ils sont la souche de notre race gauloise, la pépinière de nos armées, et les pères nourriciers du commerce et de l'industrie. Honneur aux modestes citoyens qui s'occupent de l'instruction du peuple des campagnes! ils méritent bien de la patrie.

Le Choix des maîtres d'école est beaucoup trop resserré à cause de la parcimonie de leurs émoluments. C'est aujourd'hui un métier plutôt qu'une profession. On se fait instituteur, ne pouvant être terrassier ou maçon. Les Écoles normales ne fournissent guère de sujets d'élite qu'aux villes d'arrondissement ou chefs-lieux de canton. Qui voudrait, pour deux cents francs et le logement, aller s'ensevelir dans l'ennui et l'obscurité d'un village? Avec quelques millions de plus, et dût-on en mettre vingt, on pourrait donner aux instituteurs, sur les fonds du trésor, un traitement de sept cents francs, en outre d'un supplément facultatif et d'un logement obligatoire, fournis par les communes, et l'on aurait alors des instituteurs distingués par leur éducation et par leurs manières simples, mais polies. Plusieurs autres avantages en résulteraient.

Les enfants, sous un meilleur maître, feraient des progrès plus rapides, plus étendus et plus durables. L'influence de son instruction plus variée, de sa conversation, de ses rapports, de ses habitudes, de son personnel, en un mot, agirait puissamment sur le respect et l'obéissance des écoliers, ainsi que sur la confiance des familles.

Les petites communes annexes ne seraient pas sacrifiées aux grandes qui reçoivent leur cotisation, et non leurs enfants, à cause des distances. Le traitement, d'ailleurs,

pourrait varier, selon l'importance des communes, lorsque les réunions ne seraient pas commodes et praticables.

Les pères et mères chargés de famille, qui ne sont pas tout à fait indigents ni tout à fait aisés, et qui ne peuvent pas payer la taxe arbitrairement fixée par le conseil municipal, enverraient leurs enfants à l'école, si l'Enseignement était gratuit.

L'Emplacement de l'école n'est pas non plus, François, chose sans importance. Il s'en faut que toutes les communes aient des écoles bâties tout exprès. Plusieurs louent, pour cet usage, des chambres humides, non carrelées, où la lumière, si indispensable à la vie, pénètre mal par quelques ouvertures étroites, et où l'air ne circule pas. Ces petites pièces sont échauffées dans l'hiver par des poêles de fonte ; et les enfants qui y entrent et qui en sortent, sont exposés à de brusques changements de température, très préjudiciables à leur santé. Il n'y a, presque nulle part, des cours ou préaux pour les heures de récréation, qu'ils passent la tête nue et les pieds dans la boue.

Un lieu sec, proportionné pour l'étendue, au nombre des écoliers, bien carrelé et bien ventilé, un chauffoir modéré, des fenêtres assez hautes et assez spacieuses pour verser le jour sur les livres et les écritures, un préau pour les récréations, herbé ou pierré, ferme sous les pieds : voilà ce qui doit attirer la sollicitude des maires, des comités de surveillance et des inspecteurs d'études. On ne fait pas assez d'attention aux conditions hygiéniques pour les pauvres enfants du village, qui ne sont pas moins précieux à leurs parents et à la patrie, que les fils de bonne maison.

Parlons des Méthodes.

Si l'instruction primaire devient gratuite et obligatoire, le nombre des écoliers augmentera beaucoup, et il faudra dans les campagnes ou adopter exclusivement la Méthode de l'enseignement mutuel, ou avoir deux écoles, ce qui doublerait la dépense.

La Méthode de l'enseignement mutuel, pur ou mitigé, quoique peu répandue dans les campagnes, produit d'excellents effets. Elle apprend plus vite et à un plus grand nombre. Elle stimule l'émulation des indigents, et corrige la vanité des riches, qui n'est pas moins exigeante et pas moins incommode à la campagne qu'à la ville. Elle soulage le maître, en lui donnant des aides dans les moniteurs. Elle accoutume à la discipline, par la baguette de leurs égaux, des enfants naturellement indisciplinés.

La Propagation de l'enseignement concerne les maîtres aussi bien que les élèves. Il n'est pas moins important d'instruire les premiers que les seconds.

Il faut que tous les instituteurs du département, dont la plupart aujourd'hui sont des élèves de l'Ecole normale, continuent à se rendre par catégories, pendant les vacances de l'été, au chef-lieu de l'Ecole. Là, ils resuivent des cours de théorie élémentaire. Ils perdent, dans la politesse d'un langage plus épuré, l'accent vicieux, les locutions grossières du village. Ils subissent des examens. Ils se retrempent et se fortifient dans les méthodes nouvelles, la grammaire, le dessin linéaire, la géographie, l'arpentage, l'horticulture. Ils révèlent, aux yeux exercés du professeur normal, leurs diverses aptitudes. De là, plus d'émulation, plus d'unité d'enseignement, plus de lumieres, plus de

réaction fécondante sur la moralité et l'instruction des campagnes.

Je voudrais aussi qu'à des jours fixes de l'année, le sous-préfet de chaque arrondissement, ou le secrétaire de la sous-préfecture, qui est, en général, un homme expérimenté, enseignât aux instituteurs convoqués au chef-lieu les premiers éléments de l'administration pratique, la tenue des registres d'une mairie rurale, la rédaction des procès-verbaux, arrêtés du maire et délibérations du conseil communal, et qu'il leur donnât quelques notions sommaires des droits et des devoirs municipaux.

Les maîtres d'école, qui ne sont pas sujets aux mêmes renouvellements, démissions et remplacements que les maires, et qui vieillissent dans leur emploi, aideraient les autorités de village, comme secrétaires de la mairie, du secours de leur plume, de leur rédaction, de leur mémoire et de leur jurisprudence traditionnelle. La bonne administration de la localité et celle du chef-lieu, y gagneraient toutes deux (1).

Il est utile que le peuple prenne en devoir, en goût, en affection, l'instruction primaire. Mais il faut l'y aider par des exhortations pleines de zèle, et, en quelque sorte, de tendresse.

Les indigents vous remercieront du don d'une pomme ou d'un couteau, mais ils ne vous remercieront pas du bienfait de l'instruction gratuite : il faut les prier, les supplier, se mettre à leurs genoux, pour qu'ils se déterminent à envoyer leurs enfants chez le maître d'école. Cette tâche de propagande, cette mission sainte et po-

(1) Voyez Entretien XXXIX.

pulaire, mais ingrate, veut de la charité, de bons avis, des exemples, de la patience, une longue patience, du temps, beaucoup de temps.

Je désirerais aussi qu'à la fin de l'année scolaire, il se fît des Distributions de prix, dans les écoles de village aussi bien que dans les colléges. Le maire, assisté du conseil municipal et du comité de surveillance, ferait cette distribution devant les familles des élèves. Je n'ai pas besoin de développer les puissants effets d'une semblable cérémonie sur l'émulation des enfants, sur le zèle de l'instituteur, sur les progrès des études et sur l'amélioration intellectuelle de la commune.

Enfin, je désirerais qu'à l'instar des curés de village, qui s'assemblent par canton pour conférer sur des thèses dogmatiques ou disciplinaires, les instituteurs de village eussent entre eux des réunions périodiques pour tenir des Conférences sur les meilleures méthodes de l'instruction.

J'arrive aux Matières de l'enseignement populaire.

La loi les a sagement définies.

Mais je dois insister sur plusieurs points omis ou délaissés. Les instituteurs ne peuvent enseigner que ce qu'ils savent, et les dix-neuf vingtièmes ne savent pas le dessin linéaire. Or, le dessin linéaire apprendrait aux habitants de la campagne à construire leurs maisons, granges, bâtiments et murs, avec plus d'aplomb, et, par conséquent, de solidité ; à mesurer leurs champs, leurs fossés et leurs haies ; à tracer des lignes droites ou courbes, dans les terrassements, avec plus de correction et de grâce ; il leur donnerait quelques notions de l'élégance et du beau ; il rectifierait leur main et leur coup d'œil ; il façonnerait de plus adroits

maçons, charpentiers, menuisiers, serruriers, tonneliers et maréchaux.

Rien de plus nécessaire et de plus facile à enseigner aux enfants, que les nouvelles mesures métriques de poids, de distance, de grandeur, de capacité, à l'aide d'un Tableau figuratif qui représente toutes ces mesures, pour ainsi dire, en relief. Cette étude se lie nécessairement à l'enseignement du calcul décimal.

La Géographie élémentaire n'est pas non plus enseignée dans les campagnes. Les murs de la classe sont nus; aucune carte presque ne les tapisse. Les campagnards ne connaissent pas même les villes de leur département, ni leur situation, ni leur importance, ni leur population, ni leur distance entre elles, ni les fleuves, canaux et routes qui le traversent, le longent ou le tournent. A peine s'ils savent qu'ils sont Français. Ils ignorent où leurs enfants militaires tiennent garnison, et, s'il y a guerre, où se battent nos armées. De l'Europe et des autres parties du monde, rien. Pour eux, l'univers est tout entier dans l'enceinte de leurs communes et dans la ligne qui mène aux foires voisines, et qu'ils suivent sans s'en écarter du vol d'un oiseau. Ils connaissent, pour tout horizon, le sommet de leur montagne ou le bout de la plaine. Le reste est du ouï-dire, et ne laisse dans leur mémoire que des images confuses et fausses.

Les cartes actuelles, surchargées de clochers, de subdivisions, de points noirs, de lignes, de forêts, d'aspérités, de bariolures et de détails, augmenteraient le trouble de leur vue et de leur intelligence. Il leur faudrait une incroyable contention d'esprit pour les comprendre et encore plus pour les retenir. Ce sont des cartes nouvelles qu'il faut édi-

ter, à l'usage des écoles rurales seulement, et dans lesquelles, passant du simple au composé, qui est le procédé le plus naturel, on masserait l'Europe par royaumes, avec ses continents, ses mers, ses grandes chaînes de montagnes et sa configuration orientée.

La carte de France ne figurerait que ses quatre points cardinaux, les lignes de ses fleuves principaux et les sinuosités de ses plus hautes montagnes, le nom et la place de sa capitale et de ses premières villes, et la circonférence échancrée de ses départements. L'instituteur teindrait en rouge, sur la carte de France, le département dont sa commune ferait partie.

La carte de ce Département indiquerait, avec plus de détails, les arrondissements, lès cantons, les villes et bourgs, les forêts, les fleuves, routes et canaux. L'instituteur marquerait, par un point coloré, la situation de la Commune.

Il accompagnerait ses démonstrations d'explications claires et précises, et, pour mieux fixer dans l'esprit de ses élèves les lieux, les distances et l'orientement, il leur ferait composer et reproduire avec la craie, sur la planche noire, d'abord par imitation, ensuite de mémoire, les trois cartes de géographie de l'Europe, de la France et du Département.

Mais ce qu'il ne suffit pas d'écrire et de recommander dans les lois, ce qu'on néglige dans l'exécution, trop pour les colléges même, tout à fait pour les écoles rurales, c'est l'Éducation.

L'Instruction alimente l'esprit, l'Éducation nourrit l'âme. L'Instruction désennuie, l'Education fortifie. L'Instruction fait des savants, des demi-savants, des quarts de savants,

l'Éducation polit le langage, adoucit la rusticité des manières et règle les actions des hommes. L'Instruction fait les gens experts, l'Éducation fait les honnêtes gens et les bons citoyens; l'Éducation, c'est la morale.

L'intelligence, sans la morale, est pire que l'ignorance. L'intelligence, sans la morale, n'est qu'une ouvrière plus artificieuse de débauches, de crimes et de délits.

Mais comment de pauvres maîtres d'écoles pourraient-ils enseigner ce qu'ils n'ont pas eux-mêmes appris? Il suffit d'une âme honnête et simple pour pratiquer la morale. Il faut plus pour l'enseigner aux autres, même à de petits enfants; il faut une certaine habitude de manières polies et de bon langage, une certaine réflexion d'études, une certaine culture d'esprit. Ces choses-là ne s'obtiendront qu'avec des instituteurs moins préoccupés des besoins matériels de la vie, mieux salariés et d'avance formés dans les Écoles normales à l'enseignement spécial des devoirs de la morale.

Après tout, cet enseignement, pour qui veut sincèrement le chercher, se trouve sans peine, et il ne faut pas le séparer de l'enseignement religieux. Le curé et le maître d'école ne doivent pas se diviser, mais se réunir pour l'éducation des enfants. N'ont-ils pas à lire tous deux dans un livre commun, le plus beau livre à la fois de morale et de religion qui existe sur la terre, l'Évangile?

Oui, la morale de l'Évangile, si universelle et si pure, convient à tous les lieux, à tous les temps, à toutes les nations, à toutes les formes de gouvernements humains. Nos ancêtres, privés, d'ailleurs, des enseignements et des vertus austeres du stoïcisme, n'eussent été peut-être que des barbares, sans la religion du Christ qui a fait tomber l'escla-

vage devant la sainte égalité des âmes, qui a substitué la spiritualité d'un Dieu au matérialisme des idoles, et la fraternité des hommes à l'exploitation de la conquête, et qui, par sa douce autorité, a tempéré l'âpreté des institutions et des mœurs de la vieille Gaule.

Il n'y a pas, François, deux sortes de morale. La vraie morale est la morale religieuse, car la religion est la sanction de la morale. Or, pour la bien enseigner, dans quelle favorable condition les pasteurs chrétiens ne se trouvent-ils pas placés? L'habitude séculaire de se rassembler à jour fixe et aux heures du repos, dans le même temple; le respect du lieu, le silence recueilli des assistants, l'action des orgues, des chants et des prières, sur les sens et sur l'âme; la sainteté de la chaire, la liberté hardie de la prédication, les récompenses et les peines d'une autre vie, la pénétrante onction et la simplicité des livres évangéliques, et jusqu'à la pompe majestueuse des cérémonies, tout y parle de Dieu et, détachant l'homme du lien grossier des intérêts matériels, la religion y prépare son cœur à recevoir et à goûter les sentiments plus purs et plus doux de l'abnégation de soi-même, de la tempérance, de la justice et de la charité.

Il y aurait beaucoup à dire, François, sur les devoirs du prêtre, sur l'autorité de sa tolérance, de ses exemples et de ses vertus, sur les tendances actuelles de son génie, sur ses rapports avec l'autorité civile, sur l'enseignement religieux; sujets immenses, sujets qui font sourire la philosophie des villes, mais qui se lient par des liens si forts et si intimes, qui se joignent par tant de points avec toute la vie des campagnards!

FRANÇOIS.

Vous me parlerez une autre fois, maître Pierre, de l'enseignement religieux du curé; mais dites-moi comment vous entendez que l'instituteur enseigne la morale humaine, et que feriez-vous si vous étiez Maître d'école ?



III

LE MAITRE D'ÉCOLE DE VILLAGE.

MAITRE PIERRE.

Si j'étais Maître d'école, j'estimerais mon humble métier au-dessus de tous les métiers du monde, et je rendrais chaque jour grâces à Dieu de ce qu'il m'est permis de former des cœurs et des intelligences. Je m'inspirerais de l'amour de mes devoirs, et je m'attacherais surtout à relever ce qui est bas, à soutenir ce qui est faible, à éclairer ce qui est ignorant, à moraliser ce qui est vicieux. Je rassemblerais autour de moi mes élèves, et j'étudierais leur caractère et leurs penchants dans leurs leçons, dans leurs jeux, dans leurs sympathies, dans leurs rivalités et dans leurs raccommodements.

2

« Mes enfants, leur dirais-je, mes chers enfants, je sens que j'ai pour vous des entrailles de père, et vous devez m'aimer, puisque je vous aime ; écoutez-moi bien !

« Ce n'est pas le tout de savoir lire, écrire, et charbonner sur le tableau, quelques chiffres et quelques figures.

« Vous avez un Dieu que vous devez adorer ; car il est votre créateur et votre père à tous. Il voit tout, il entend tout, il sait tout. Il lit du haut du ciel dans le fond de vos cœurs, et rien ne lui échappe, la nuit ni le jour, rien de ce que vous dites, rien de ce que vous faites, rien de ce que vous pensez. Que Dieu soit donc toujours devant vous, et que vous soyez, vous, toujours devant lui !

« Vous serez soldats ; souvenez-vous que pour faire un bon soldat, il faut être robuste, et, par conséquent, tempérant et sobre ; discipliné, et, par conséquent, obéissant ; courageux contre l'ennemi, et doux envers les prisonniers.

« Vous aurez des maîtres, si telle est, pour quelques-uns, la dureté de votre condition : souvenez-vous qu'un serviteur vigilant, ponctuel, laborieux, patient et réglé, vaut mieux qu'un maître fantasque, impérieux, débauché et colère ; faites-le rougir, si vous ne pouvez le corriger par votre exemple, et sachez trouver votre récompense dans l'accomplissement de vos devoirs et dans l'estime de vous-mêmes.

« Vous avez des parents, aidez-les à supporter le poids de leurs travaux ; entrez dans leur affection pour les chérir, et dans leurs peines pour les consoler ; rendez-leur en tendresse, ce qu'ils vous prodiguent en soins et en sacrifices ; pliez avec douceur sous leurs remontrances ; détournez votre face de leurs faiblesses, et s'ils vous commandaient

de mal faire, sachez leur résister avec décence, mais avec fermeté.

« Vous avez des supérieurs dans vos magistrats; souvenez-vous que l'obéissance à la loi est le devoir de chacun, parce que la loi est la volonté de tous.

« Vous avez des voisins, n'allez pas marauder dans leurs cours et jardins. N'anticipez pas quelques sillons sur leur terre. Ne déplacez pas leurs bornes. Ne coupez pas les troncs, les branches ou les feuilles de leurs arbres, ni leur herbe, ni leurs fruits. Ne gâtez pas leurs moissons et récoltes avec vos bœufs, vaches, chèvres, porcs, volailles, chevaux et moutons. Quelque dispute pour un mur, un puits, un arbrisseau, une pâture, a peut-être brouillé vos parents avec vos voisins. Prenez leurs mains, mettez-les les unes dans les autres, et soyez le lien de leur réconciliation et de leur bonne harmonie.

« Vous avez des camarades, promettez-vous les uns aux autres de vous entr'aider, lorsque vous serez plus grands. Aimez-vous : il est si doux de s'aimer! Vivez unis : l'union est la seule force des petits et des faibles. Les riches peuvent se tenir dans l'isolement; leur argent leur procure des secours, des soutiens, des bras, des amis; mais les pauvres ont besoin de s'associer, afin de porter plus facilement leur misère. N'abandonnez donc pas vos compagnons lorsqu'ils souffrent, qu'ils sont malades, qu'ils s'absentent, qu'ils gémissent, qu'ils vous réclament. Apportez-leur vos soins, vos consolations, votre courage, vos instruments, votre travail. Donnez afin qu'on vous donne, prêtez afin que vous puissiez emprunter. Faites mieux : donnez même à ceux qui ne vous donneraient pas :

prêtez même à ceux qui ne vous prêteraient pas. Faites le bien pour le mal. Obligez les autres pour les autres, non pour vous.

« Vous pourrez être un jour officier de la garde nationale, conseiller municipal, maire, et qui sait même, député. Obtenez, méritez la confiance de vos concitoyens et l'honneur de leur choix, par votre probité et par vos vertus.

« Adorez, je vous le répète, adorez Dieu qui fit le ciel pour la terre, la terre pour l'homme et l'homme à son image, et qui vous donna une âme pour le comprendre, des bras pour travailler, et un cœur pour aimer vos frères.

« La nature vous fit égaux, et la loi de votre pays vous a faits libres. De vos chaumières sont sortis de grands magistrats, des dignitaires de l'Église, d'illustres savants, d'habiles ministres, d'ingénieux manufacturiers, de brillants artistes et de glorieux capitaines. Il n'y a plus aujourd'hui de classe supérieure ni de classe inférieure. Il n'y a plus que des individus inégaux et différents par l'âge, par la fortune, par les vertus et par les talents. Relevez donc votre front avec une assurance modeste, sans orgueil, mais sans rougeur; car vous êtes tous Français, tous admissibles aux emplois, tous également chers à la patrie.

« Ah ! aimez-la bien cette patrie ! La patrie, mes enfants, ce n'est pas seulement votre plaine ou votre coteau, la flèche de votre clocher ou la fumée de vos cheminées qui monte dans l'air, ou la cime de vos arbres, ou les chansons monotones de vos pâtres ! La patrie, c'est la Picardie pour les habitants de la Provence; c'est la Bretagne pour les montagnards du Jura; c'est tout ce que notre vieille France contient de pays et de citoyens dans les vastes

limites du Rhin, des Pyrénées et de l'Océan! la patrie, c'est ce qui parle notre langue, c'est ce qui fait battre nos cœurs, c'est l'unité de notre territoire et de notre indépendance, c'est la gloire de nos pères, c'est la communauté du nom français, c'est la grandeur de la liberté! la patrie, c'est l'azur de notre ciel, c'est le doux soleil qui nous éclaire, les beaux fleuves qui nous arrosent, les forêts qui nous ombragent et les terres fertiles qui s'étendent sous nos pas! la patrie, c'est tous nos concitoyens, grands ou petits, riches ou pauvres! la patrie, c'est la nation que vous devez aimer, honorer, servir et défendre de toutes les facultés de votre intelligence, de toutes les forces de vos bras, de toute l'énergie et de tout l'amour de votre âme!

« Aimez la justice et obéissez aux lois. Pour ce qui est des devoirs du citoyen, écoutez et suivez le maire de votre commune. Pour ce qui est des devoirs de la religion, écoutez et suivez le prêtre de votre culte.

« Aimez vos parents, afin que vos fils vous aiment. Ne laissez pas votre vieux père frapper de ses doigts roides et glacés, à votre porte qui ne veut pas s'ouvrir. Ouvrez-la-lui. Laissez-lui la meilleure place au foyer, à la table et au lit. La malédiction des vieillards pèse sur le front des mauvais fils, et le ride avant l'âge.

« Aimez surtout les pauvres : car après votre père et votre mère, vos frères et vos sœurs, ce sont eux qui ont le plus besoin de vous. Qu'ils soient votre seconde famille; ne leur fermez ni votre porte, ni vos cœurs, ni votre bourse. Donnez-leur surtout du travail, si vous le pouvez, car le travail ne dégrade pas l'homme et le nourrit

mieux que l'aumône. Donner du travail, c'est plus, c'est mieux que de donner de l'argent ; c'est la meilleure des charités pour ceux qui la font et pour ceux qui la reçoivent.

« Ne gorgez pas votre estomac de pain, de viandes et de fruits, de manière à en perdre la santé et même la vie ; et sevrez-vous de liqueurs fortes, car leur usage mène vite à leur abus, et leur abus énerve le corps et l'intelligence. L'homme qui s'enivre est plus vil et plus dégradé que la bête.

« Ne jurez pas, afin qu'on ne dise point que vous êtes des enfants de mœurs grossières, qu'on ne vous méprise, et qu'on ne veuille plus ni vous faire travailler, ni travailler avec vous.

« Soyez polis avec les femmes, car vous ne voudriez pas qu'on insultât vos sœurs ni vos mères, et respectueux envers les vieillards, afin qu'on se découvre devant vous lorsque le temps, qui fuit bien vite, mes chers enfants, aura blanchi vos cheveux, aujourd'hui si noirs et si épais.

« Ne frappez les animaux que pour les corriger ou pour les conduire, et non pour le plaisir de les battre, car ils ne peuvent se défendre, et cela serait lâche ; car ils souffrent, et cela serait cruel.

« Soyez reconnaissants. De même que la chaleur ouvre le sein de la terre et y développe le grain de blé, de même la reconnaissance, en s'insinuant dans le cœur du bienfaiteur, y développe le bienfait.

« Ne soyez pas méfiants de vos supérieurs, uniquement parce qu'ils sont vos supérieurs, lorsqu'ils vous administrent avec fermeté, sagesse et justice ; ni des riches, uni-

quement parce qu'ils sont riches, lorsqu'ils vous aiment, vous consolent et vous soulagent.

« Habituez-vous à parler correctement français et à vous communiquer les uns aux autres vos sentiments et vos idées, en langage pur et intelligible. C'est la différence des langages qui est, plus que les mœurs, les costumes, les institutions, les religions, les intérêts et les lois, le signe caractéristique et distinctif des peuples; c'est ce qui les personnalise, et ce qui malheureusement cause, envenime et perpétue les antipathies nationales. Si tous les hommes n'avaient qu'une même langue, ils ne feraient bientôt plus qu'un peuple, et ils s'aimeraient et s'entendraient tous comme des frères.

« Ne négligez pas, autant que cela vous est possible, la propreté de vos mains, de vos vêtements et de votre chaussure. La décence du corps réfléchit la décence de l'âme. La propreté, c'est l'ordre dans l'intérieur de vos maisons et dans le règlement de vos affaires. Les bonnes habitudes et les vertus se touchent, de même que les mauvaises habitudes et les vices.

« Ne croyez pas aux revenants, car les morts ne reviennent pas. Aux sorciers et aux devins, car ce sont des fripons. Aux guérisseurs, car ce sont des charlatans. Aux légistes de campagne, car ce sont des usuriers. Aux amulettes, loups-garous et farfadets, car ce sont des superstitions. Aux feux follets, car ce sont des vapeurs ignées. Aux prétendus sorts jetés sur les animaux et les hommes, car les pauvres diables à qui vous attribuez cette puissance infernale, n'en savent et n'en peuvent pas plus long que vous. Ce sont toutes chimères qui vous embarrasseraient

l'esprit et qui sont indignes d'une raison droite et ferme.

« Enfin, mes chers enfants, ne dites pas, en vous comparant aux riches, que la Providence vous a fait naître dans une condition dure et misérable, que leur destinée seule est digne d'envie, et que la vôtre est bien à plaindre : pas tant que vous le croyez, mes enfants ! La nature ne leur a pas donné deux bouches ni deux estomacs, ni dix sens au lieu de cinq, non plus qu'à vous. Ils connaissent des ennuis, des alarmes, des insomnies, des langueurs, des remords qui ne vous atteindront jamais. Si vos mets sont plus grossiers, l'appétit les assaisonne. Si votre sommeil est court, il est profond. Si vos travaux sont plus rudes, votre repos est plus doux. Si vos labeurs sont plus accablants, vos bras sont plus robustes. Si vos plaisirs sont moins vifs, la satiété ne les émousse pas. De l'or dans sa bourse, un château, des valets, des équipages, des vins fins, une longue enfilée de bois, de vignes, de prairies et de terres, ne font pas qu'un grand soit plus heureux que le plus petit de ses voisins. Les titres, les armoiries, les honneurs, les décorations, les parures, ne sont que des signes de vanité et de convention, que l'homme ne tire pas de son fonds, et qui s'ôtent le soir, la plupart avec son habit, sans que son corps et son âme en jouissent. Il n'y a que vide et que dégoûts dans tous les plaisirs de la riche oisiveté. N'enviez donc point les brillantes, mais trompeuses apparences d'une félicité qui n'existe pas, et souvenez-vous, mes enfants, que le véritable bonheur dépend uniquement du travail, de la science et de la vertu. »



IV

DES ÉCOLES AMBULATOIRES.

FRANÇOIS.

Dans les communes rurales où il n'y a pas, à cause de leur petitesse, de maître d'école ni de pasteur, et qui sont séparées de la commune voisine où se trouve le chef-lieu de l'instruction et du culte, soit par des obstacles naturels et presque infranchissables, tels que montagnes couvertes de neige, rivières débordées, prairies inondées, ponts rompus, chemins impraticables, soit par la longueur de la distance, il y a peu d'enfants qui, l'hiver surtout, puissent aller à l'école. Si donc les habitants sont condamnés à une ignorance forcée, où rencontrera-t-on des maires, des adjoints, des conseillers municipaux qui sachent lire?

MAITRE PIERRE.

Il peut être gênant, mais il n'est pas impossible d'y pourvoir; en effet, ces petites communes pourraient, pendant les mois d'hiver, appeler à leur aide, soit du dehors, soit du dedans, s'il s'en trouve, un instituteur privé qu'elles rétribueraient d'un salaire fixe, indépendamment de son salaire conventionnel, et qui ferait le matin école d'enfants, et le soir école d'adultes. La rétribution communale donnerait le droit au maire de surveiller l'instruction morale, en même temps que le curé de l'église principale, surveillerait l'instruction religieuse de ces écoles mixtes, partie privées, partie publiques. Il serait d'ailleurs facile d'obtenir du recteur de l'Académie, un brevet temporaire et circonstanciel d'autorisation. Ne se bornât-on, à défaut de tableaux, de papier et d'écritoires, qu'à rassembler les enfants quelque part, et à leur faire lecture de quelque livre approuvé de religion, de morale, d'histoire ou de sciences élémentaires, on entreprendrait là une œuvre de propagande intellectuelle qui porterait de bons fruits.

L'enseignement, dans un pays librement administré, doit rayonner, comme un flambeau, sur toutes les parties du territoire, et il ne serait ni prudent, ni équitable de déshériter les pauvres et petites communes du bienfait de l'instruction, uniquement parce qu'elles sont petites et pauvres : elles subissent proportionnellement les mêmes charges que les grandes communes; elles devraient jouir proportionnellement des mêmes bénéfices.

Mais sans avoir besoin de m'arrêter à de si hautes théories, dans un si humble sujet, laisse-moi te dire un cas où

une école d'adultes, en quelque sorte improvisée, serait de grand secours.

C'est lorsque les travaux publics, soit ordinaires, soit extraordinaires, pour la confection, par exemple, de ponts, routes, canaux, chemins de fer, forteresses, amènent sur un point du territoire, une affluence considérable d'adultes, et que les pluies ou les gelées suspendent les travaux, et laissent les ouvriers exposés à la fainéantise ou aux distractions grossières, énervantes et ruineuses du cabaret; alors des écoles spontanément organisées par les soins du maire et de quelques habitants éclairés, dévoués et charitables, produiraient d'excellents effets. Tel adulte appliqué, studieux, intelligent, peut apprendre à lire et à compter en trois mois. Un peu de dessin linéaire, si utile aux maçons, charpentiers et terrassiers, quelques enseignements moraux jetés à travers ces leçons, compterait-on cela pour rien? On ne se doute pas de tout le bon grain qu'on peut y semer, et qui y pousserait, presque sans culture et de lui-même.



V

LES ÉCOLES D'ADULTES.

MAITRE PIERRE.

Tiens, François, voici des livres d'histoire sur Napoléon et nos grandes guerres ; tu les donneras, de ma part, à ton fils Jacques qui sait bien lire, écrire et compter, et qui est l'un des écoliers les plus laborieux et les plus instruits de l'école primaire ; il pourra aussi te les lire.

FRANÇOIS.

Je les lirai bien moi-même, maître Pierre.

MAITRE PIERRE.

Toi, François ! mais tu ne sais pas lire ?

FRANÇOIS.

Dites que je ne le savais pas, il y a six mois ; mais aujourd'hui, je le sais.

MAITRE PIERRE.

Bien, François ! mais comment as-tu donc appris à lire ?

FRANÇOIS.

J'étais quelque peu honteux, moi, pauvre ignorant, de voir mon petit garçon lire couramment dans tous les livres, et je me disais : Est-ce que je ne suis pas pourvu d'yeux, d'oreilles et d'intelligence, aussi bien que cet enfant ? Est-ce que je ne dois point avoir, et est-ce que je n'ai pas une raison aussi développée, et plus mûre, et plus forte ? Est-ce que s'il a des organes plus souples et plus aptes à recevoir l'instruction, je ne puis pas compenser sa facilité par ma persévérance ? Oui, je veux savoir lire et je le saurai. Je veux connaître sommairement par moi-même et par mes propres yeux, et sans avoir besoin d'un truchement, d'une autre voix humaine, d'un cornet qui le crie et le transmette à mon oreille, ce qu'on nous raconte des merveilles de la science, des beaux préceptes de la morale, des leçons de l'histoire, des discours de nos orateurs et des chants de nos poëtes.

J'avais bien encore une autre raison.

MAITRE PIERRE.

Et laquelle, François ?

FRANÇOIS.

Je voulais savoir aussi écrire, pas si lisiblement ni si correctement que vous, maître Pierre, qui êtes un docteur ; mais, voyez-vous, j'en ai cependant besoin. Mon fils est fort, hardi et dispos, et dans quelques années, il sera

soldat. Dure condition de la pauvreté! on l'enlèvera, ce précieux enfant, à mon amour et à ma vieillesse, sans pitié pour mes cheveux blancs; mais, du moins, je pourrai correspondre avec lui, sans livrer à une autre plume, ni les secrets de ma misère, ni ces confidences entre nos deux cœurs qui sont, vous le savez, maître Pierre, la seule consolation des absents et des malheureux.

Enfin je voulais apprendre à calculer, et cela pour moi-même et dans mon propre intérêt : car je me suis aperçu que, par défaut de mémoire, j'avais quelquefois oublié de porter, en ligne de compte, mes journées de travail, et que des fripons avaient dupé mon ignorance. Vous savez que je ne manque pas d'adresse et d'intelligence, et que j'aurais pu de simple ouvrier devenir, presque sans capitaux, un petit entrepreneur; mais ne pouvant faire mes comptes ni ceux des autres, je suis resté travailleur à la journée, et cela m'empêche de grossir mes bénéfices et d'améliorer ma condition. Garder dans ma tête un amas de chiffres, cela me fatiguait; couchés sur le papier, on les fixe mieux; ils se tiennent plus droits, et on ne les perd pas. C'est pourquoi j'ai voulu savoir calculer.

MAITRE PIERRE.

Voilà d'excellentes raisons et que je ne puis qu'approuver, et je t'admire vraiment, François, d'avoir été à l'école te mêler et t'asseoir parmi les petits enfants.

FRANÇOIS.

Non pas, maître Pierre, et je ne sais si j'aurais eu ce courage, et si une fausse honte, si la rougeur publique de mon ignorance ne m'auraient pas retenu; mais des hommes riches et bienfaisants ont établi, dans mon quar-

tier, des écoles gratuites d'adultes où mes pareils, les personnes de mon âge et de ma condition, qui ont eu le malheur bien involontaire de n'avoir jamais reçu d'éducation, viennent apprendre à lire, écrire et compter.

Les classes s'ouvrent le soir, et lorsque la journée de travail est finie, on voit, pressés sur plusieurs rangs, des hommes de vingt, trente et quarante ans, tous attentifs à la leçon, tous dans le silence. A notre âge, on a la tête plus dure et la main plus roide. Mais avec un peu de patience et d'application, on a bientôt vaincu les premières difficultés. Les adultes sentent mieux le prix du temps. Ils font effort sur eux-mêmes, et prennent les enseignements au sérieux. Ils ont soif d'apprendre et hâte de savoir. Bref, maître Pierre, j'ai voulu apprendre et j'ai appris, et aujourd'hui je suis content de mes maîtres et encore davantage de moi-même, puisque je sais passablement lire, écrire et compter.

MAITRE PIERRE.

C'est bien, François, et je proposerai ton exemple et ta réussite aux ouvriers de la ville que je connais, et qui ne continuent à rester ignorants que parce qu'ils ne savent pas les moyens d'apprendre.

FRANÇOIS.

Les écoles d'adultes ne conviennent pas seulement, maître Pierre, comme vous pourriez le croire, aux ouvriers de la ville, mais encore aux habitants des campagnes. J'ai connu quatre terrassiers, bons Auvergnats, qui, après le coucher du soleil, venaient s'asseoir à la table du maître d'école, et à qui il a suffi de quatre mois pour savoir lire

et compter. Il est vrai de dire qu'une personne charitable payait leurs leçons, mais pas cher.

N'y aurait-il donc pas, dans chaque commune, quelque citoyen riche qui en voulût faire autant?

MAITRE PIERRE.

Il ne faut pas compter là-dessus, François. Ce qui se fait volontairement, ne se fait jamais généralement. La bienfaisance est toujours chose d'exception. Les campagnards, même riches, ne sont pas donneurs. D'ailleurs, le zèle particulier se refroidit, se lasse et change d'objet.

Les Écoles d'Adultes sont, il est vrai, des établissements de transition : car il faut espérer que tous les pères de famille sentiront la nécessité d'envoyer leurs fils à l'école; et, lorsque tous les enfants seront instruits, il n'y aura plus d'adultes ignorants. Mais ce passage de l'inscience actuelle à la future et universelle instruction sera encore bien long. C'est un vide à combler.

Il appartient aux conseils municipaux d'établir des écoles du soir, ouvertes aux adultes. Cet enseignement serait profitable surtout, indispensable même, dans les communes qui avaient été jusqu'ici privées d'écoles primaires, et qui sont répandues, en grand nombre, dans les provinces intérieures de la France.

Il y a là deux générations d'hommes à instruire, la jeune et la mûre. Il y a là un double devoir à remplir, un double fruit à ramasser.

Les pères de famille, qui sentent le besoin d'apprendre pour eux-mêmes, sentiraient le même besoin pour leurs enfants.

S'il y a affluence d'adultes, il est urgent de s'occuper

d'eux presque exclusivement et d'abréger, sinon de suspendre, pour la classe du soir, la classe du matin.

Si l'instituteur faisait les deux classes, il pourrait recevoir une rétribution supplémentaire, dont le montant serait acquitté sur les revenus ordinaires de la commune, ou par voie d'impôt additionnel, ou même sur les fonds généraux du trésor; car le premier besoin du peuple, après le vivre, c'est l'instruction. Le pain nourrit le corps, la lecture nourrit l'esprit. Les écoles sont, autant que l'administration, la dette de l'État. Instruire, c'est gouverner.

Dans les pays libres, on élit beaucoup, de toutes façons et à tous moments : élection d'officiers, de conseillers, de magistrats, de municipaux, de députés. Or, pour des élections fréquentes, variées, temporaires, il faut des sujets capables. Il faut qu'ils soient nombreux, de diverses sortes et de divers degrés d'aptitude; qu'ils ne soient pas toujours les mêmes, et qu'ils sachent les uns pourquoi et qui ils élisent, les autres pourquoi ils sont élus.

Les pays à régime libre ne ressemblent point moralement aux autres pays. C'est pour que l'esprit travaille, que l'empire, dans ces pays-là, a été dévolu à l'intelligence.

S'il y a là moins d'impôts, c'est que chacun sait, mieux qu'ailleurs, ce que l'État doit dépenser. S'il y a moins d'abus, c'est que furetés et traqués par la presse, ils n'ont point la même aisance pour se cacher. S'il y a moins d'arbitraire, c'est que les citoyens connaissent mieux l'étendue de leurs droits et les bornes du pouvoir.

C'est ainsi que la question de l'instruction se lie étroitement aux deux grandes questions de notre époque, la question d'économie politique et la question de liberté.

J'aurai encore à te parler aujourd'hui, François, des Ecoles d'Adultes.

Non pas de ceux qui, par leur faute ou celle de leurs parents, n'ont pas appris, dans leur enfance, à lire, écrire et compter, mais de ceux qui, sachant ces choses-là, ont besoin de ne pas les désapprendre, et, en un mot, de compléter leur éducation primaire.

Ce dernier genre d'écoles, que j'appellerai de Réminiscence, manque en France, presque partout dans les villes, mais partout certainement dans les campagnes.

Ici, et avant le trop récent établissement des Écoles Normales, l'enseignement primaire se bornait à la lecture, à l'écriture et au calcul. Les maîtres n'enseignaient que ce qu'ils savaient; or, ils ne savaient pas la géographie, le dessin linéaire, le système des poids et mesures, la lecture dans les livres d'écriture diversement lithographiée.

Pourquoi cette génération négligée de jeunes gens serait-elle privée des bienfaits de l'éducation complémentaire?

Même aujourd'hui, pour plus de quatre-vingts enfants sur cent, ils n'apprennent qu'à lire en ânonnant, à écrire sur des lignes barrées, et un peu de calcul. Ceux qui ne payent pas une rétribution additionnelle, et c'est les trois quarts, n'apprennent guère au-delà. L'instituteur, d'ailleurs, serait obligé de négliger les basses classes qui épellent, forment les grosses lettres, écrivent ensuite sous la dictée, et ébauchent sur le tableau noir les trois premières règles de l'arithmétique. Il ne pourrait être aidé, suppléé par des moniteurs assez exercés, assez intelligents.

Enfin, après avoir fait leur première communion, et des

l'âge de douze à quatorze ans, les parents retirent les enfants de l'école, pour les appliquer sans relâche aux travaux des champs. Dès lors, plus d'école, plus de livres, plus d'encre, plus de papier, plus de lecture, plus d'écriture, plus de calcul.

Il est même plus d'une fois arrivé que des gens de vingt-cinq ans, qui sont sortis de l'école, il y a dix ans, sachant l'analyse grammaticale, étaient hors d'état de signer couramment leurs noms et prénoms, comme témoins, sur les registres curiaux ou sur les actes de l'état civil. Tant les ronces de l'ignorance sont promptes à couvrir les champs de l'esprit, lorsqu'ils ne sont plus du tout cultivés !

Voilà la vérité, et ainsi se trouvent presque perdues les grosses dépenses que font l'État et les communes pour la construction des maisons d'école, leur entretien et ameublement, et le salaire des instituteurs, sans compter les rétributions proportionnelles des familles. Tirez les autres conséquences morales, intellectuelles, religieuses et de toutes sortes, qui résultent de cet abandon, de cette désuétude, de cette désertion prématurée et bientôt complète des études primaires.

FRANÇOIS.

Vous venez, maître Pierre, de tracer un tableau exact et vrai de la portée et des suites de l'instruction primaire dans nos campagnes ; mais le remède ?

MAITRE PIERRE.

Le remède, François, avec un peu de persévérance et de bonne volonté, serait plus facile que tu ne l'imagines.

Les travaux des champs, des vignes et de la grange finissent dans les mois d'hiver, novembre, décembre, janvier et

février, à la chute du jour, et les soirées sont longues. Sommeiller au coin de l'âtre, courir la veillée des filles, jouer aux cartes ou au billard, ou s'attabler au cabaret, voilà l'occupation du soir de la plupart des jeunes villageois.

C'est pour eux qu'il faut ouvrir des Écoles d'Adultes.

FRANÇOIS.

Il n'y en viendrait guère.

MAITRE PIERRE.

Il y en viendrait ce qu'il pourrait. Ne fussent-ils que dix, que cinq ou six par village, c'est toujours autant de jeunes gens arrachés à la paresse, à la dissipation, à la débauche, à l'ignorance, et comptes-tu cela pour rien?

Il n'y a ici, au surplus, ni maison à louer ou à construire, puisque l'école est vacante le soir, ni instituteur à salarier tout exprès, puisque le maître d'école prendrait ce soin.

La petite rétribution de l'élève adulte consisterait en une légère somme mensuelle, à prix débattu, et dans sa part, selon l'usage, de bois, de lumière, et de papier.

FRANÇOIS.

Quelles seraient les matières de l'enseignement ?

MAITRE PIERRE.

Pour attirer et retenir les adultes, et pour ne fatiguer ni leur mémoire ni leur attention, il faudrait que l'enseignement fût intéressant et varié.

On diviserait le temps en plusieurs portions :

On commencerait par des exercices au tableau sur le calcul decimal et le système des poids et mesures; ce qui leur

apprendrait à compter et vulgariserait l'habitude et l'application des nouvelles méthodes métriques.

On ferait ensuite une dictée commune à tous les élèves, suivie de la correction des cahiers; ce qui leur apprendrait mieux l'écriture, la ponctuation et l'orthographe.

On ferait connaître les locutions vicieuses et les locutions correctes; ce qui leur apprendrait les éléments de la grammaire.

En troisième lieu, l'instituteur ferait lui-même et ferait faire des lectures à haute voix, de livres élémentaires sur les principaux phénomènes de la physique et de la météorologie, sur la morale en action, sur l'administration municipale, sur la chimie, l'agriculture, l'histoire, la géographie, les voyages, l'hygiène des habitations, des hommes et des animaux domestiques, etc., tous livres variés, concis, intelligibles et approuvés par les autorités de la commune, tant civiles que religieuses, et par l'autorité supérieure.

FRANÇOIS.

Ainsi, d'après vous, maître Pierre, ces Écoles d'Adultes seraient donc, pour les garçons, le complément de l'éducation primaire, de même que les Ouvroirs sont, pour les filles, le complément de l'instruction élémentaire et des salles d'asile.

L'État et la Commune, prenant l'enfant presque au sortir de ses langes, le suivraient jusqu'au moment où la nature, la société et la loi lui laissent le choix de sa profession et le libre exercice de ses facultés.

J'ajouterai, si vous me le permettez, maître Pierre, qu'à cette précieuse école du soir, se formeraient ceux qui doivent un jour remplir les fonctions d'administrateurs de la

commune, comme maires et adjoints, et les fonctions de tuteurs, comme conseillers municipaux.

Je dirai, de plus, que cette institution se lierait étroitement aux bienfaisantes ordonnances qui, sur le rapport du ministre de la guerre, ont réservé d'assez nombreux emplois, dans les douanes et dans les eaux et forêts, pour les militaires qui auraient servi l'État avec le plus de zèle et de distinction.

Certes, les jeunes conscrits, perfectionnés d'avance par ces études complémentaires, entreraient dans les rangs de l'armée avec plus de moralité, d'instruction et de discipline. Ils y suivraient, avec plus d'assiduité et de fruit, les exercices gymnastiques et instructions des écoles régimentaires, et, leur temps fini, ils rentreraient dans leur famille, avec plus de force de corps et d'esprit qu'ils ne l'avaient quittée. Ils feraient, en un mot, de meilleurs soldats et de meilleurs citoyens.

Un solide enseignement primaire, sous le double rapport de l'instruction et de l'éducation, importe bien plus qu'on ne l'a cru jusqu'ici à la meilleure composition de l'armée, et il mérite particulièrement, sous ce point de vue, toute la sollicitude de l'État.

Mais qui donnera le branle à cette institution? qui en sentira lui-même et qui en fera sentir aux autres la nécessité, et ne faut-il pas, pour une telle œuvre, de la patience, du loisir, du zèle, de l'instruction, de la coopération, de l'autorité?

Cette œuvre, maître Pierre, n'est pas si aisée à fonder que vous vous l'imaginiez d'abord. Ainsi, dans les villes, l'obligation de payer, même la somme la plus minime, em-

pèche les adultes d'affluer aux écoles du soir, et de plus, ils préfèrent perdre la fin de leurs journées au cabaret où ils boivent et jouent aux cartes, ou dans les mauvais lieux où ils font la débauche.

C'est même chose dans les bourgs à population agglomérée.

Dans les bourgs et villages à population dispersée, il y a d'autres difficultés. Les campagnards n'aiment pas à marcher de nuit, si ce n'est en compagnie. Les boues, les planches des ruisseaux gonflés, les chemins défoncés et les longues distances dégoûtent de ces traversées quotidiennes et nocturnes de chaque maison à l'école. Les parents craignent aussi que de jeunes garçons de douze et quinze ans ne soient entraînés, en sortant de l'école, au cabaret ou dans les veillées, ne rentrent trop tard et ne se dérangent. Comment secouer, d'ailleurs, la paresse du corps et de l'esprit, et l'apathie du foyer? Comment inspirer aux jeunes gens le goût de l'instruction complémentaire?

MAITRE PIERRE.

Ces difficultés sont réelles, François, elles sont grandes; mais elles ne sont pas insurmontables.

Et d'abord, c'est aux instituteurs primaires à faire ce qu'ils n'ont pas fait jusqu'ici; c'est-a-dire à convaincre les jeunes garçons qui vont quitter l'école de l'utilité des études complémentaires; à leur en inspirer le désir; à les prémunir, par de bons enseignements moraux et religieux, contre les seductions de la débauche et du cabaret; à exciter en eux une généreuse émulation; à leur montrer en perspective les honneurs municipaux, l'estime et la considération dont ils jouiront plus tard dans la commune, ainsi que la

plus grande facilité de se placer en service, d'aider les autres, de s'aider soi-même dans la conduite des procès, des marchés et des affaires; à leur faire comprendre les primes et les récompenses qui les attendent comme soldat, s'ils sont plus instruits, plus rangés que les autres; et, enfin, à rassurer les parents en inscrivant sur un livret, l'heure du départ de l'école, comme on en use pour les colléges.

Ensuite, il ne faut pas hésiter, François, à faire appel aux hommes riches et lettrés, s'il y en a, qui habiteraient la commune. La société ne garantit aux riches leurs loisirs et leurs jouissances, qu'a la condition, par eux, d'éclairer, de moraliser, de soulager les pauvres, et d'y consacrer leur zèle et une partie de leur temps. Il ne faut pas même se le dissimuler, François, le meilleur vouloir du gouvernement ne suffirait pas à cette tâche. Les contraintes de l'autorité pour une œuvre qui, d'ailleurs, est toute volontaire, les inspections, les lois, les circulaires des préfets, les subventions des conseils généraux ne sont presque de rien, si le zèle de la charité, cent fois plus actif et plus puissant que l'or même, ne vient pas a l'aide.

Vous donc qui êtes les plus riches et les premiers dans chaque village, par les biens et par l'intelligence, mettez-vous à l'œuvre! vous savez que vous serez secondés par les pasteurs, qui ne sont pas ennemis des lumières, et qui, nés eux-mêmes parmi les artisans et les laboureurs, connaissent mieux que personne, le prix et les heureuses conséquences d'une instruction solide et pure. Ne vous laissez point rebuter par les obstacles matériels des saisons et des chemins, par l'inertie des volontes. par des désappointe-

ments de toute nature. Il faut vous armer d'une résolution sans lassitude et sans fin, prendre chaque difficulté une à une, la regarder en face, la résoudre avec ténacité, et vous en viendrez à bout, si vous avez foi, comme vous devez l'avoir, en vous et en Dieu.



VI

DES ÉCOLES COMPLÉMENTAIRES DU DIMANCHE.

FRANÇOIS.

Permettez, maître Pierre, que nous reprenions notre dernier Entretien. J'ai conservé quelques doutes sur la possibilité d'établir, dans tous les villages, des écoles du soir pour les adultes, et voici pourquoi :

Les jeunes gens sont employés aux travaux des champs durant le printemps, l'été et l'automne, l'hiver, ils ne se soucient pas de quitter le coin de l'âtre, pour aller loin de leurs foyers, à travers boues, par des nuits noires, s'enfermer dans une salle d'étude, à la lueur d'une chandelle.

L'expérience a montré d'ailleurs qu'au lieu de se rendre à l'école, ils vont au cabaret, au billard, à la veillée, où ils perdent leur temps, font des dettes et corrompent leurs mœurs. Or, mieux vaut dormir que de se gâter dans la débauche.

Je ne parle ici que des villages à hameaux dispersés, et non pas des bourgs agglomérés, ni des villes, pour lesquelles vos bonnes remarques subsistent.

MAITRE PIERRE.

Ce que tu dis là ne manque pas de vérité, François, et je préférerais avec toi que l'école se tînt le dimanche, pour les habitants des communes rurales, à maisons éparses.

En effet, tous les jeunes campagnards se rendent au chef-lieu de commune, tous les dimanches matin.

Après l'office, l'instituteur ouvrirait pour eux sa classe, qui durerait une heure et demie. Ainsi, il n'arriverait pas ce que tu disais hier avec tant de raison, que le temps de l'école est un temps perdu; que les parents des petits villageois l'auraient employé plus fructueusement; que l'éducation d'un paysan, si l'on en vient au résultat net et profitable, est quelquefois plus chère que l'éducation d'un boursier du collége royal : oui, tout le monde y perd; l'écolier perd son temps, le père sa rétribution proportionnelle, la commune sa rétribution fixe, l'Etat les avantages qu'il espérait d'une éducation moralement et intellectuellement productive.

Le gouvernement ne remplit donc pas entièrement son obligation sociale, s'il ne suit pas le villageois à la sortie de l'école.

Sans doute, il ne peut pas, il ne doit pas, comme tu le

faisais aussi remarquer, employer la contrainte, mais il peut arriver aux mêmes fins par la persuasion, par l'exemple, et c'est dans ce but qu'il doit favoriser l'institution des écoles du dimanche.

Qu'on se figure cinquante-deux jours répartis sur toute l'année, et, à des distances fixes et si rapprochées, en faudrait-il davantage, en faudrait-il autant pour être tenu suffisamment au courant de la lecture, de l'écriture et du calcul ?

J'ajoute, François, que les pauvres ont aussi, comme les riches, des devoirs à remplir, et il ne faut pas qu'ils rejettent l'instruction qu'on leur offre. Sans doute, il y a des ignorants qui le sont malgré eux ; mais aussi, il y a des ignorants qui sont ignorants, parce qu'ils veulent rester ignorants. Ils aiment mieux hanter les mauvais lieux que l'église et que l'école, s'injurier et se battre que d'assister pacifiquement à une leçon, passer toute la journée et une partie de la nuit dans l'abrutissement de l'intempérance, qu'une heure dans les vrais plaisirs de l'instruction, et dépenser vingt sous à s'enivrer, que de donner un sou à l'instituteur.

C'est à celui-ci à inspirer de bonne heure aux jeunes garçons le goût de l'étude, et à bien faire entrer dans leur esprit que si, après leur sortie de l'école, ils ne suivent pas, autant que cela leur sera possible, la classe du dimanche, ils oublieront le peu qu'ils ont appris, et retomberont irrémédiablement dans leur ignorance première.



VII

LE CURÉ DE VILLAGE.

MAITRE PIERRE.

Reprenons notre Entretien de ce matin. Vois-tu, mon ami, la grande patrie, c'est la France! Or, la connais-tu, la France? l'aimes-tu?

FRANÇOIS.

Je ne la connais guère, maître Pierre, je l'avouerai, que par l'impôt et par la conscription, et, par conséquent, je ne devrais guère l'aimer.

MAITRE PIERRE.

Que dis-tu là, que tu ne devrais guère l'aimer? Réfléchis cependant un moment, François. En défendant, comme

soldat, la grande patrie, est-ce que ce n'est pas toi-même, ton père, ta mère, tes jeunes frères et sœurs, que tu défends? En acquittant ta part d'impôts, tu aides à payer la police qui veille à ta sûreté; la justice qui juge tes procès; la construction et la réparation des canaux, routes et chemins publics qui mènent aux foires et marchés, et qui portent aux autres ce que tu as en trop, comme ils te rapportent ce que tu as en moins; l'entretien du gouvernement qui administre l'intérieur de la France, de l'armée qui protége les frontières, de la marine qui garde les côtes; le salaire du maître d'école qui t'instruit et du curé qui prie avec toi et qui te console.

FRANÇOIS.

Je vous arrête ici, maître Pierre : car vous savez qu'il y en a qui disent qu'on pourrait fort bien se priver d'églises et de curés; que les curés ne nous donnent ni pain, ni boisson, ni viande; qu'ils ne nous font trouver ni métier, ni femme, ni ouvrage, ni argent; qu'on peut se passer d'eux pour naître, pour se marier, pour mourir; qu'ils ne nous exemptent pas de la conscription; qu'ils ne nous ôtent pas le vent de bise, le froid, le chaud, les maux du corps.

MAITRE PIERRE.

Et les maladies de l'âme, François, qui les guérira? L'homme ne vit pas seulement de pain, il vit aussi de bonnes paroles, de bonnes actions et d'amour. Il n'est pas seulement une bête de travail, il est aussi une créature de Dieu. Il n'est pas seulement un corps, il est aussi un esprit. Il n'a pas seulement des besoins sensuels, des appétits grossiers, il a aussi des besoins intellectuels et moraux,

des appétits du cœur, des soupirs vers un autre monde, plus éclairé, meilleur.

Pour la plupart des ouvriers des villes, la vie se passe dans l'atelier et dans le cabaret, enlevée comme par un tourbillon; mais pour les habitants de la campagne, la paroisse est la petite patrie, la seconde patrie, la véritable patrie presque. Or, qui représente la paroisse? Est-ce la maison d'école, est-ce la mairie? Non, c'est l'église.

Où as-tu été porté par ta marraine sur les fonds baptismaux, François?

FRANÇOIS.

A notre église.

MAITRE PIERRE.

Où as-tu fait ta première communion?

FRANÇOIS.

A notre église.

MAITRE PIERRE.

Où as-tu reçu la bénédiction nuptiale?

FRANÇOIS.

A notre église.

MAITRE PIERRE.

Et quand tu revenais de l'armée, qu'est-ce que tu as aperçu avec des transports de joie au bout de l'horizon?

FRANÇOIS.

Le clocher de notre église.

MAITRE PIERRE.

Et quand tu mourras, où veux-tu que l'on t'enterre?

FRANÇOIS.

Où sont déjà mon père et ma mère, et mes oncles, et mon jeune fils, dans le cimetière de notre église.

MAITRE PIERRE.

Et qui veux-tu qui chante le *De profundis*, et qui prie sur ta bière et te bénisse?

FRANÇOIS.

Le curé de notre église.

MAITRE PIERRE.

Ainsi, François, et c'est toi-même qui viens de le dire, toute l'existence des villageois se groupe autour du clocher. Là sont les vases du baptême, le cimetière des morts, la chapelle des mariés, les bancs du catéchisme. Au pied du clocher, non loin du moins, sont assises l'école et la mairie, que le clocher domine, comme pour annoncer que la religion s'élève au-dessus des intérêts temporels. Chaque matin, chaque soir, les cloches sanctifiées par l'église ébranlent l'air et vont porter avec leurs tintements, dans les hameaux lointains, le nom et le souvenir de Dieu.

Quand le villageois revient des champs, quand ses yeux font la tournée de l'horizon, c'est toujours le clocher qu'il aperçoit.

Si Dieu éclate partout, c'est encore plus dans les campagnes que dans les villes ; il y assemble ses nuages, il y roule sa foudre ; il y verse sa pluie et ses rosées ; il les couvre de ses givres et de ses neiges ; il les inonde de ses feux solaires ; il s'y révèle avec toute sa magnificence, dans la germination des plantes, dans les bruits des forêts, dans la maturité des moissons, dans les chants harmonieux des oiseaux, dans les bêlements des troupeaux, dans la hauteur des montagnes, dans les murmures des grands fleuves, dans l'immensité des plaines, dans la voûte du ciel parsemé d'étoiles et de mondes infinis. Il y accable l'homme de sa

majesté, il l'éblouit du spectacle varié des champs, des bois, de la verdure et des eaux, et, en même temps, il le réchauffe de son souffle, il le pénètre de ses rayons, il le calme, il le ranime, il s'insinue dans son cœur et il l'attire doucement vers lui.

Il est impossible, lorsqu'on a des mœurs simples et pures, d'habiter la campagne et de n'être pas religieux. La dure nécessité du travail, la contemplation de la nature, le silence des nuits et la solitude où vit habituellement l'homme des champs et qui le rend grave et rêveur, le ramènent presque toujours à l'adoration de Dieu. Il y a toujours quelques sentiments de religion chez tous les peuples agriculteurs, même chez ceux qui affectent le plus grossièrement de mépriser les choses saintes, qui les persiflent et qui s'en moquent. Seulement, au lieu d'être religieux, ils sont superstitieux; au lieu de croire à Dieu, ils croient au diable, à des forces occultes, à des puissances invisibles, à des êtres surnaturels, à des fantômes, à des revenants, à des sorciers. Ils ne croient pas aux dogmes de la foi et aux mystères, mais ils croient que les prêtres peuvent les délivrer, eux et leurs bestiaux, des sortiléges, des embûches et des maladies. N'est-il pas vrai, François, et me trompé-je?

FRANÇOIS.

Non, maître Pierre, et vous dites bien la vérité.

MAITRE PIERRE.

Si je dis là la vérité, si le sentiment religieux vit naturellement dans le cœur de tous les hommes, si les bons et les méchants, si ceux qui croient et ceux qui ne croient pas ont recours aux prêtres, il ne faut donc pas demander si l'on pourrait fort bien se passer de curés et d'églises.

L'église, est d'ordinaire, le plusancien édifice du village. Pour les campagnards, dont la chronologie ne remonte jamais très haut, l'église se perd dans la nuit des temps, et, se confondant avec la vague mémoire de leurs ancêtres, elle n'en est pour eux que plus sainte et que plus vénérable.

Ce qui augmente leur respect, c'est qu'ils ont vu passer sous leurs yeux bien des nouveautés, des formes, des essais, des systèmes, des administrations, des républiques, des consulats, des royautés, des empires. Ils ont ouï le chantre réciter des *oremus* et des *salvum fac Domine*, pour toutes les espèces de gouvernements. Ils ont vu le couvreur attacher à la pointe de leur clocher, des drapeaux tour à tour bariolés et parsemés d'aigles, de lys, d'abeilles, de bonnets, et de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Mais ils n'ont jamais vu que le même prêtre monter toujours au même autel, chanter les mêmes chants dans les livres consacrés, réciter le même Evangile sur les marches du sanctuaire, et depuis tant de siècles, il n'y a pas eu une virgule de changée dans la formule du *Credo*, du *Pater*, ni de l'*Ave*.

Là où est l'église, là est le village : on dirait que, comme une mère, elle rassemble autour d'elle tous ses enfants ; elle est le point central où toute leur vie aboutit ; elle est le lien de la commune.

L'institution des églises a plus fait avancer la civilisation que tout le reste. C'est là seulement que tous les membres de la corporation paroissiale, perdus, isolés, dispersés dans les hameaux, se retrouvent et se rejoignent : c'est là seulement, dans cette enceinte sacrée, que se réunissent, l'instituteur comme chantre, le curé comme pasteur des âmes et ministre de Dieu, le maire comme chef de la commune, les

notables comme fabriciens, les habitants comme catholiques. Là sont tous les âges et tous les sexes, les vieillards et les enfants, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. Là, sont agenouillés devant la majesté redoutable de Dieu, et confondus tous ensemble, dans la même humilité, faibles et puissants, riches et pauvres. Là, du haut de la chaire, le prêtre rappelle aux plus grands la petitesse de leur origine, et aux plus petits la grandeur de leurs destinées. Là, il donne à tous les hommes, dans la lecture de l'Evangile, les plus beaux modèles en même temps que les plus beaux préceptes de la fraternité. L'orgueilleux sort de l'église plus modeste, le coupable plus repentant, le haineux plus adouci, le malheureux plus résigné. Là, dans l'immensité et l'élévation des arcades et des voussures, dans l'élégance des autels, dans la beauté des vases, des tableaux, des broderies, des statues, des candélabres, des croix d'argent, des lampes d'or, des fleurs et des ornements, dans les flots de parfums et d'encens, dans les sons vastes et ravissants de l'orgue et des cantiques, dans la richesse éclatante et soyeuse des aubes étalées et des longs habits flottants, les pauvres prennent une idée des pompes et des magnificences du grand monde dont ils n'approcheront jamais, et qui sont offerts à leurs sens éblouis avec autant de profusion et de majesté que dans les palais des rois et dans les fêtes des grands de la terre.

Après tout, quel est le signe le plus apparent, le signe oculaire de la commune? C'est l'église. On demande où est la mairie, où est l'école? On ne demande pas ou est l'église, on la voit. L'église pourrait contenir tous les habitants, tout le village, mais l'église n'est pas seulement la vivante

expression de la commune, le siége et le centre de son existence, son cœur et sa tête, et le rendez-vous religieux, elle est encore le meilleur véhicule de la civilisation. Il ne va, les jours fériés, aucune femme à la mairie, à l'école, au cabaret ; elles vont toutes à l'église. C'est là que, pressées, assises sur les mêmes bancs, elles se voient, elles se rapprochent, elles se connaissent. C'est en lisant dans leurs livres de prière, qu'elles apprennent à ne pas oublier de lire, ne lisant jamais que là et que cela. C'est là seulement qu'elles mettent pour la première fois leurs chapeaux de paille ornés de frais rubans, leurs fichus de couleur, leurs bonnets de tulle, blanchis et plissés, leurs souliers de cuir, leurs croix d'or, leurs bas de coton, leurs tabliers de soie et leurs beaux habits des dimanches et fêtes, et, par conséquent, qu'elles les usent, et par conséquent qu'elles font aller la fabrication et le commerce des repasseuses, des lingères, des ouvrières, des couturières, des chapeliers, des rubaniers, des drapiers, des cordonniers, des bijoutiers, des bonnetiers, et autres ouvriers, marchands et gens d'état des villes. C'est pour entrer et paraître avec plus de décence dans la maison de Dieu, qu'elles arrangent et composent leur toilette ; c'est aussi pour être vues de leurs compagnes et des hommes, lorsqu'elles vont à l'offrande, lorsqu'elles portent les dais et les bannières, et lorsqu'elles suivent les processions. C'est pour que leurs filles ne rougissent pas devant leurs amies, qu'elles soignent également la mise de leurs filles ; et ce que je dis ici des jeunes filles, on peut aussi le dire en partie, François, des jeunes garçons. C'est au sortir de l'église, et sur la place publique, que tous les habitants s'assemblent et se groupent, se mêlent,

se retrouvent, concluent leurs marchés, font leurs échanges, se proposent des alliances de famille, et vont de là, les hommes dans les cabarets, au billard, et autres réunions, les jeunes gens aux jeux, plaisirs et délassements de leur âge. C'est avant ou après la messe qu'on est sûr de rencontrer les officiers municipaux. C'est avant ou après la messe que le maire réunit plus facilement le nombre des conseillers nécessaires pour les délibérations. C'est sur le banc de pierre du clocher que le maire monte après la messe, pour lire les publications de l'autorité, les permissions de moissons et de vendanges, les listes de prestations en nature et les convocations de toutes espèces. C'est sous l'auvent du porche qu'il affiche les listes électorales, les annonces de biens à vendre, les affermages de prés et marais communaux.

Je ne crois pas me tromper, vois-tu, François, en disant que tout le gouvernement moral des villages, est quasi concentré dans le curé ; car le maître d'école, qui n'est pas assez salarié d'ailleurs, ne fait que de l'instruction, et n'impose pas aux villageois par son caractère, par ses habitudes et par son rang. Le maire et l'adjoint sont, d'ordinaire, absorbés par leurs travaux champêtres, et ne rédigent que, de loin en loin, quelques actes civils et quelques actes administratifs, et ils vont boire au cabaret et s'y confondre sans distinction, avec le reste des habitants. Le curé seul est professeur de morale ; il tient ses ouailles dans ses mains avec une sainte liberté, avec une incroyable plénitude. Il ne les quitte pas un instant, depuis le berceau jusqu'à la tombe, à la messe, en chaire, au confessionnal, au lit de mort, aux relevailles, au mariage. Il est le maître, le directeur, le possesseur de leurs secrets, de leurs joies, de leurs

chagrins, de leurs incrédulités, de leurs soupirs, de leurs terreurs. Le dogme, la pénitence, l'absolution, la conduite, les bons et les mauvais désirs, les penchants, les inimitiés, les vengeances, les chutes et les repentirs, il voit tout, il entend tout, il sait tout. Il effraye les consciences et il les rassure; il frappe et il console. Il n'y a pas pour lui ni de chaumière trop petite, ni d'hommes trop pauvres, ni de plaies trop infectes, ni de maladies trop contagieuses, ni de distance trop éloignée, ni de température trop froide ou trop chaude, ni d'heure indue, ni de logis fermé, ni de cœur qui ne s'ouvre, ni de sexe, d'âge, ou d'état avec lesquels, à chaque instant, il ne puisse communiquer, il ne communique. Né presque toujours dans la crèche du peuple, nourri, élevé comme lui, avec lui, il connaît mieux, beaucoup mieux que les grands du monde, les besoins du peuple, ses intérêts, ses faiblesses, ses penchants, ses mœurs, ses préjugés, ses défauts, ses qualités, ses vices, ses vertus. Il sait mieux les remèdes qui lui conviennent, les paroles qu'il faut lui dire, les côtés sensibles par où il faut le prendre, les plaies de l'âme et du corps par où il faut le sonder. On a vu des pauvres mourir de faim à la porte d'un riche, jamais à la porte d'un curé, s'il lui reste la force de tirer le cordon de sa sonnette.

Y a-t-il quelque discorde entre les pères et les enfants, entre frères, entre époux, entre voisins, ce n'est pas au juge de paix qu'on s'adresse, c'est au curé. Aucune œuvre charitable ne peut se fonder dans le village, eût-on les mains pleines d'or, sans que le curé ne soit consulté, sans qu'il n'y participe, sans qu'il ne la surveille, sans qu'il ne lui imprime un caractère de simplicité, de désintéressement et de

durée. Si le firmament est d'eau ou de feu, il monte à la chaire. Il invoque Dieu en commun pour l'éloignement du fléau et pour la prospérité des biens de la terre. Il prie en commun pour tous les trépassés. Il ouvre en commun, à tous les fidèles rassemblés sous le toit de Dieu, les rosées du ciel, les trésors de la grâce, et les espérances infinies de l'immortalité.

S'il prêche au peuple le respect qu'il doit aux puissances établies, il prêche aux puissances établies le respect qu'elles doivent à la justice. S'il recommande au pauvre la résignation dans le malheur, il recommande au riche la charité dans la fortune. S'il ne veut pas qu'on rompe violemment la différence des rangs, il rétablit l'égalité des conditions dans le ciel devant l'égalité des œuvres, et il est bien plus le consolateur spirituel des misérables et des infirmes, qu'il n'est le prêtre des heureux et des puissants.

En quelque lieu sauvage et retiré que soit située une commune, vous, voyageur égaré, vous êtes sûr de trouver un homme plus ou moins instruit que vous, qui vous comprend et qui vous répond, et n'est-ce pas une chose merveilleuse de voir trente-six mille phares lumineux luire en tous temps, la nuit comme le jour, au bord des rivières, sur les plaines et sur les montagnes, dans les trente-six mille communes de France?

Ainsi se gardent au foyer de chaque presbytere le culte de Dieu, les devoirs de la morale et les lettres humaines.

Mais ce n'est pas là la seule reconnaissance que la civilisation doive à la religion.

Supposons que l'on abolisse le culte, les prêtres et les eglises; a l'instant, le jour consacre au repos cesse. Il

n'existe plus de commune que de nom. Les habitants ne se connaissent presque plus entre eux. Le bourg devient désert. Il n'y a plus de cloches pour annoncer les prières du soir et du matin, ni pour faire souvenir des morts. Le cimetière ne repose plus sous la garde de Dieu. Les services du conseil municipal manquent, et l'on ne sait plus où ni quand rencontrer le maire. Chaque habitant reste chez soi, et les affaires, les marchés, les échanges, les alliances, ne trouvant plus un centre commun où se prendre, où se faire, languissent. Les mères et les filles négligent les soins de la toilette et même de la propreté, ne sachant plus en quel lieu ni à qui se montrer, achètent peu, consomment moins. Alors, pour tout dire, les hommes et les femmes n'ayant plus d'autre retenue que la pudeur naturelle, barrière malheureusement trop faible contre les passions, tomberaient dans les excès honteux et le pêle-mêle de la bestialité. Les âmes également sans frein, mais non pas sans terreur, se précipiteraient dans la superstition; l'égoïsme remplacerait la charité; l'orgueil, l'humilité; l'intérêt, la conscience; la matérialité des désirs, les plaisirs de l'intelligence; les loups-garous, les saints; les sorciers, le prêtre; les cabarets, le presbytère; le lupanar, l'église; l'enfer, le ciel, et le diable, Dieu.



VIII

SALLES D'ASILE POUR L'ENFANCE.

MAITRE PIERRE.

Que fais-tu là, Francois, dans ta chambrette, avec tes deux petites filles et ton garçon?

FRANÇOIS.

Je les garde pendant que ma femme travaille en ville, et ma femme à son tour me relaye, lorsque je vais travailler.

MAITRE PIERRE.

Mais vous perdez tous deux alternativement une journée de gain dont votre petit ménage aurait grand besoin; et ne pourriez-vous confier vos enfants à votre voisine, durant les heures du travail?

FRANÇOIS.

Je ne me soucie pas de les confier à notre voisine, chez laquelle ils entendent des propos grossiers et où leurs mœurs pourraient se gâter, ni de les laisser descendre et vaguer dans la rue où ils jurent, se disputent, se battent et se corrompent.

MAITRE PIERRE.

Alors, qu'en fais-tu?

FRANÇOIS.

Je les tiens renfermés dans ma chambrette.

MAITRE PIERRE.

Mais à peine peuvent-ils y respirer. Ne vois-tu pas que les membres et l'esprit de ces pauvres enfants y sont privés d'air, de liberté, de culture, de développement? Aussi, comme ils sont maigres et hâves! Tes enfants font peine à voir, François! du moins, que ne les envoies-tu aux écoles gratuites?

FRANÇOIS.

Mais songez donc, maître Pierre, que de mes deux filles, l'une a trois ans, et la seconde quatre, et que mon fils n'a que cinq ans. On ne les y recevrait pas, ils sont trop jeunes.

MAITRE PIERRE.

Cela est vrai; mais alors il faut les envoyer à la Salle d'asile.

FRANÇOIS.

Qu'est-ce que la Salle d'asile?

MAITRE PIERRE.

Je vais te l'apprendre.

Nos magistrats municipaux, qui sont des hommes pater-

nels et éclairés, se sont dit : Nous venons d'employer les revenus de la ville à construire un beau quai le long de la rivière, à débarrasser nos rues de leurs immondices, à curer nos eaux stagnantes, à établir sur nos marchés plusieurs fontaines jaillissantes, et à tracer autour de la cité des boulevards bien spacieux et bien plantés. Nous avons aussi couvert notre halle pour la mettre à l'abri des pluies, du soleil et du vent; enfin nous avons fait bâtir une salle de théâtre élégante et commode.

Maintenant, et peut-être aurait-il fallu commencer par là, il faut songer au peuple, au pauvre peuple qui ne va pas au spectacle, parce qu'il n'a pas de quoi payer ses places, et qui ne jouit guère non plus des beaux ombrages de nos allées, parce qu'il n'a pas le temps de se promener. C'est pitié de voir les petits enfants des artisans qui se rendent à la fabrique, et ceux des vignerons qui montent sur le coteau, et ceux des manœuvres qui vont piocher les jardins, errer en troupes dans les rues, à moitié nus, ou se morfondre dans l'hiver, ou étouffer dans l'été, si leurs parents les renferment chez eux. Prenons-les sous la protection de la cité; qu'elle soit leur seconde mère, qu'elle les recueille, les réchauffe, les soigne, les exerce, les enseigne et les moralise; ouvrons-leur une Salle d'asile.

FRANÇOIS.

Et la Salle a été ouverte?

MAITRE PIERRE.

Oui, François, on a disposé une grande pièce au rez-de-chaussée. Un poêle échauffe la classe modérément. Les fenêtres sont vastes et laissent pénétrer les rayons du soleil, ainsi que l'air que l'on y renouvelle. La salle est planchéiée.

Des figures d'animaux coloriés sont suspendues le long des murs. Le maître se place au bas des gradins sur lesquels sont rangés d'un côté les petits garçons, et de l'autre les petites filles. Les uns et les autres n'ont pas plus de deux, trois, quatre et cinq ans. Ils commencent par s'agenouiller et par faire à Dieu une innocente et courte prière pour leurs parents, pour leur patrie, pour leurs camarades et pour eux-mêmes. Puis, au signal du maître ou de la maîtresse, ils se lèvent, se rassoient, marchent, descendent, montent, se tournent, dressent les mains, les joignent ou les frappent, et font mille évolutions variées qui tiennent leur corps et leur esprit, sans fatigue et sans douleur, dans l'action si douce et si nécessaire à cet âge d'un mouvement perpétuel.

Ils couvent avidement le maître des yeux, suivent, imitent et répètent, de la bouche et du geste, toutes ses leçons. Tantôt ils comptent sur leurs doigts. Tantôt ils nomment les objets figurés sur le mur. Tantôt ils unissent leurs voix et chantent en chœur, avec mesure, des airs simples et naturels et des versets qui prêchent l'union des cœurs, la propreté des habits, des pieds et des mains, l'amour du Créateur, de leurs parents et de leurs maîtres.

C'est chose réjouissante pour les yeux et pour l'âme, de voir poindre ces figures enfantines, les unes enjouées, les autres graves, à expression changeante et animée ; ces petites têtes brunes et blondes s'agiter à la fois ; toutes ces physionomies saillir, rayonner et lancer les éclairs de l'intelligence.

Ces enfants s'accoutument de bonne heure à la discipline, à l'ordre, à l'harmonie, à l'amour de leurs sembla-

bles. Il y a entre eux une émulation de bien faire qui est du plaisir et non de l'envie : ils se préparent ainsi, sans effort, et par une transition insensible, aux travaux plus rudes de l'école primaire, à ces travaux qui seront bientôt plus proportionnés à la force exercée de leur corps et de leur esprit ; car ils sauront déjà les premiers éléments de la lecture, de l'écriture, du dessin, de la musique ou du calcul.

Quelquefois, ils dessinent sur l'ardoise au crayon, à leur manière, une figure d'animal, tel qu'un cheval, un âne, un éléphant, un lion, et comme on ferait une bosse.

Quelquefois, ils épluchent, en façon de charpie, du fil, de la laine, ou de la soie tirée de vieilles robes; les petites filles tricotent des bas.

On ramène le calme dans leurs esprits avec les sons doux et lents d'un orgue.

On promène leurs yeux, et leurs mains armées d'une baguette, sur le tableau de bois ou de cuir noir où la géographie de la France est tracée.

On les fait danser en rond, et ils se suspendent, en courant, aux cordes longues d'un poteau à branches mobiles. C'est sur le préau, ouvert en été, couvert dans la mauvaise saison, qu'ils font leurs ébats et leur repas. Chacun d'eux va reconnaître et prendre, en chantant, et à son tour, le panier dans lequel la mère de famille a mis, au sortir du logis, un peu de pain, de viande, de légumes, de fruits, toujours propres, frais, abondants.

Si quelque enfant, par oubli, plutôt par oubli que par misère, n'a rien apporté, à l'instant, et sur la simple remarque du maître, tous se précipitent au-devant du pauvre

petit, et garnissent son panier de leur propre nourriture, et de manière à ce qu'il en regorge.

Rien de ce qui importe à leur santé n'est négligé. On dispose, soit dans la salle d'étude, soit dans le préau couvert, des thermomètres, des vasistas et des appareils ventilatoires.

Si la fatigue des exercices les surprend et si leurs yeux se ferment, le maître les soulève doucement et les porte sur un lit de camp, jusqu'à ce que le sommeil les quitte.

S'ils ont quelques besoins, ils lèvent le doigt et sortent. S'ils sont trop petits, une femme de service les conduit et les ramène.

Ils pleurent, s'ils sont malades, ou s'il y a congé, de ne pouvoir aller à l'asile. L'asile, en très peu de temps, devient pour eux une seconde famille, et même, faut-il le dire, la famille préférée.

Le comité des dames inspectrices, en certains endroits, leur distribue, soit des vêtements ou chaussures à leur usage, soit du pain, des pommes de terre ou des soupes économiques, et veille, avec cette douceur, ces soins maternels, cette tendresse affectueuse et délicate qui n'appartiennent qu'aux femmes, à leur santé, à leurs petits repas, à leurs habillements, à leurs études, à leurs jeux.

FRANÇOIS.

S'aperçoit-on qu'il se fasse une heureuse réaction de ces enfants ainsi moralisés, sur leurs parents peu moraux et peu réglés, particulièrement dans la classe ouvrière?

MAITRE PIERRE.

Oui, François, et la réaction est quelquefois sensible. Les parents sont honteux de voir leurs tout petits enfants

mieux appris et plus rangés qu'eux, et alors ils font sur eux-mêmes un retour de sages et salutaires réflexions.

Quant aux enfants, l'influence des enseignements moraux du maître se manifeste et se reproduit de mille façons.

Une mère racontait qu'ayant oublié, avant le départ pour l'asile, de débarbouiller le visage et les mains de sa fille, celle-ci lui dit : « Maman, si la dame (la maîtresse) « le savait, elle ne serait pas contente. »

Une autre mère racontait aussi que son mari s'étant mis fort en colère dans une querelle de ménage, — leur petit garçon alla s'agenouiller, les mains croisées, dans un coin de la chambre : « Eh bien, que fais-tu là? lui dit le père. — Je prie Dieu de te pardonner, mon papa, pour avoir juré. » N'est-ce pas là un trait bien touchant?

FRANÇOIS.

Oui, maître Pierre, et j'en suis ému aux larmes; mais, dites-moi, les frais d'un pareil établissement sont-ils coûteux?

MAITRE PIERRE.

Ils consistent dans le loyer d'une salle et d'une cour ou jardin, et dans les appointements du maître et de la maîtresse, ou d'une maîtresse et d'une femme de service, qui peuvent monter à 1,200 francs. Tu vois, François, qu'il n'y a guère de ville qui ne soit en état de consacrer 1,200 francs sur son budget, à une œuvre si populaire et si utile. A quoi les gens riches et humains de chacune de ces villes sauraient-ils mieux employer leur argent qu'à secourir, protéger, instruire et moraliser les enfants de leurs voisins pauvres? Les habitants d'une même cité ne

sont-ils pas tous frères? Ne doivent-ils pas tous s'aimer et s'entr'aider? N'est-ce pas aux riches à se rapprocher des pauvres et à rompre l'inégalité qui les sépare, par la communication de leurs bienfaits? N'y a-t-il pas entre eux tous, un échange perpétuel de service et de travail, de coopération et de défense mutuelle, de bonne intelligence et de paix domestique, et n'est-ce pas la plus douce récompense pour des magistrats municipaux, que de recueillir partout sur leur passage, les bénédictions du pauvre et le témoignage vivant et réalisé du bien qu'ils ont fait?



IX

REFUGES DES CAMPAGNES.

FRANÇOIS.

Dites-moi donc, maître Pierre, pourquoi le bienfait des Salles d'asile n'a pas encore pénétré dans nos campagnes ?

MAITRE PIERRE.

C'est que leur établissement, qui n'est pas cher pour une ville, est cher pour un village. Une maîtresse, une sous-maîtresse et une femme de peine, coûtent à peu près 1,200 francs. Les frais de mobilier, de tableaux, livres,

bancs, figures, vont à 500 francs, et le loyer de la salle à 200. Or, les communes rurales ne peuvent pas supporter une telle dépense. Écrasées d'impôts généraux et locaux, principaux et additionnels, elles regardent à deux sous. La plupart ne peuvent pas même salarier une institutrice de filles, à côté de l'instituteur des garçons; il n'y a donc pas à y songer.

De plus, les maisons éparses et les hameaux sont souvent éloignés du bourg. Enfin, si les filles et garçons de sept et huit ans, et au-dessus, se rendent tout seuls à l'école, de petits enfants de deux à six ans, toujours moins tôt développés à la campagne qu'à la ville, ne pourraient y aller. Les mères, pendant l'hiver, à cause des boues, des pluies et de la distance, et, pendant l'été, à cause de la chaleur et des travaux des champs, ne pourraient ni les conduire, ni les ramener : ce sont là des obstacles insurmontables.

Mais, en étudiant la difficulté pratiquement et sous toutes ses faces, il serait possible de ménager, pendant l'hiver, l'entrée de l'Ouvroir aux petits garçons du bourg central, moyennant une légère rétribution convenue par jour, entre la maîtresse et la mère. Ceci a déjà été expérimenté, avec avantage, dans plusieurs Ouvroirs de faubourgs attenant à des villes, mais éloignés de la Salle d'asile.

De même, il est possible d'essayer une combinaison analogue dans les très petites communes rurales, si dépourvues de ressources, si chargées d'impôts, si dignes d'intérêt.

Ces communes perdues, en quelque sorte, au milieu

de la civilisation, comme le seraient des oasis de sable dans une île de verdure, n'ont ni curé, ni souvent d'église, à peine un cimetière dévasté. Elles n'ont ni instituteur, ni institutrice, ni quelquefois de maire résidant.

Pendant l'été, les plus âgés des garçons vont à l'école de la grande commune voisine; mais les filles, occupées avec leurs mères, n'y peuvent aller, et l'hiver encore moins. Alors, les chemins sont défoncés, les ruisseaux grossis, les planches glissantes. La nuit tombée, force est, filles et garçons, petits et grands, de rester au logis.

Eh bien, pourquoi n'établirait-on pas au centre de ces petites communes, au point le plus fréquenté, le plus abordable, une salle, une chambre, un refuge, gardé, surveillé par une ménagère de bonne santé, de bonnes mœurs et de bon vouloir? On aurait ainsi, à la fois, un *ouvroir,* un *asile* et un *chauffoir*, tout cela centralisé, mais simplement, économiquement, en petit, comme le village.

On y apprendrait aux filles à coudre, à marquer, à ourler, à tricoter; à raccommoder leurs effets; à se tenir propres d'habits, de mains et de visage; à prier Dieu; à obéir.

On y apprendrait aux petits garçons, et pourquoi pas? à tricoter, à coudre et à marquer, tout comme les filles. Est-ce qu'ils ne sont pas destinés, quelques-uns du moins, à être un jour tisserands, fileurs, cordonniers, tailleurs? et quel mal y a-t-il de pouvoir réunir au bout de ses doigts, l'adresse à la force, et de se préparer,

dans la dure vie de la pauvreté, deux ressources au lieu d'une?

Quand on y ajouterait de commencer à épeler, à joindre les mots, et à ébaucher avec le crayon, sur l'ardoise, des figures d'animaux, quel mal encore?

Les mères de famille du voisinage y amèneraient leurs enfants pour s'y désengourdir, s'y garer des accidents de l'isolement, s'y mêler, s'y façonner aux instructions et aux jeux de leurs petits compagnons.

Un thermomètre dirait à la maîtresse la chaleur de la salle, un vasistas en renouvellerait l'air, un poêle l'échaufferait.

La plus âgée ou la plus intelligente des filles servirait d'auxiliaire, de sous-maîtresse bénévole à la maîtresse, et des rapports de secours, de protection, de bienveillance mutuelle, s'établiraient entre tous ces enfants, et viendraient encore resserrer les liens de la famille communale.

Les frais de premier établissement n'excéderaient pas 30 francs; l'indemnité de la ménagère, le chauffage, le loyer de la chambre, l'entretien annuel des outils d'instruction ne monteraient pas, tout compris, à plus de 100 francs.

Je passe d'autres bons effets de cette œuvre qu'il serait trop long de détailler. Il suffit que j'en aie dit assez pour qu'on la comprenne bien.

Je fais un appel, qui, je l'espère, sera entendu, à l'intelligence des conseils municipaux de ces petites communes, et à la charité des riches qui les habitent. Avec peu d'argent, ils peuvent rendre à leurs voisins un grand service.

Au surplus, François, l'essai a été tenté, et il a complétement réussi. L'amour du bien, quand on le porte en soi, est si ingénieux et si persévérant ! Il n'y a pas d'obstacles qui ne lui cèdent ; mais il ne faut jamais se laisser décourager.



X

DES OUVROIRS-CAMPAGNARDS.

MAITRE PIERRE.

Mon Dieu, François, comme te voilà mis! ta veste est percée au coude et en vingt endroits; ta femme et tes petites filles ont aussi leurs robes trouées, et il ne faudrait cependant qu'un bout de fil pour les recoudre proprement. Est-ce que ta femme ne sait pas coudre?

FRANÇOIS.

Vous l'avez dit, maître Pierre, ma femme ne sait pas coudre : et où l'aurait-elle appris? Et puis, quand même elle le saurait, elle n'en a pas le temps. Aller à l'herbe,

traire les vaches, bercer les enfants, faire la soupe, apprêter les fromages, balayer la chambre, allumer le feu, pétrir, enfourner et le reste, tout cela lui prend sa journée, et pas deux minutes pour autre chose.

MAITRE PIERRE.

Mais la couturière du village ou quelque voisine ne peut-elle lui venir en aide?

FRANÇOIS.

La couturière demeure au bourg qui est à demi-lieue de distance; et ne faudrait-il pas, d'ailleurs, lui donner argent pour travail? et cet argent nous ne l'avons pas. Quant à la voisine, elle n'en sait pas plus long que ma femme, et c'est le fait des maisons isolées et des petits hameaux, que nous vivons en ours et chétivement, sans trop regarder à la manière dont nous sommes habillés et vêtus.

MAITRE PIERRE.

Et cela est un mal, François; car la décence dans les habitudes du corps et la propreté du vêtement, distinguent l'homme civilisé du sauvage. Cette vie solitaire que tu mènes, François, ainsi, au surplus, que dix millions au moins de Français, a quelque chose de rude et de farouche qui n'est pas séant, surtout aux femmes.

FRANÇOIS.

C'est vrai, maître Pierre. Aussi ma femme et mes filles ne peuvent souffrir la vue d'un étranger; et sitôt qu'elles en aperçoivent quelqu'un à travers les arbres de notre maison, elles se retirent et se cachent derrière une haie ou dans l'intérieur de la chaumière. Elles ne sont pas moins curieuses, voyez-vous, maître Pierre, que les autres femmes, ni moins douces naturellement; mais elles sont

comme effarées à l'aspect de nouveaux visages, et ne veulent se montrer non plus, de peur qu'on ne les trouve assez proprement arrangées.

MAITRE PIERRE.

Ajoute, François, que plus d'une mère de famille, d'une femme, d'une fille, n'ose, par amour-propre ou par honte de soi-même, aller le dimanche à l'église, de peur que les autres femmes ne s'aperçoivent que sa robe, son fichu, son bonnet, son manteau, tombent en loques; et elle se prive par là des devoirs et des consolations de la religion.

Il est certain que jusqu'ici l'éducation des femmes a été beaucoup trop négligée dans tous les pays, par tous les gouvernements, mais l'éducation des campagnardes principalement. Cependant, la femme est, après tout, la moitié du genre humain. Elle est la maîtresse et la servante du logis, la gouvernante de l'homme, la providence de la famille. Elle règne, elle trône sur l'escabeau de foyer domestique. Les petits villageois, filles et garçons, moins vite développés de corps et d'esprit que les enfants des villes, demeurent, jusqu'à l'âge de douze ans au moins, sous l'autorité et la direction unique de leur mère. Elle les couche, les lève, les habille, les nourrit de sa pitance, après les avoir nourris de son lait. Elle leur fait faire leur prière, matin et soir, au pied de son lit. Elle les envoie à l'ouvrage et trop souvent à la maraude. Ils n'obéissent pas à leur père qui va aux champs, mais à la mère qui reste au toit. Elle leur inspire ses bons ou mauvais penchants. Elle les excite au bien ou les pousse au mal, et ils suivent en tout ses impulsions. Si la mère est douce, pieuse, honnête, polie, les enfants sont, à leur tour, plus doux, plus polis, plus

honnêtes ; tant ils subissent l'influence journalière de ses vices ou de ses vertus, de ses défauts ou de ses qualités ! Or, si cette influence est si grande sur des âmes encore si tendres, combien n'importe-t-il pas à la société tout entière, qu'elle soit utilement dirigée ? N'est-il donc pas vrai de dire, que tout ce qui améliore l'éducation de la femme, réagit plus tard sur l'éducation domestique des enfants, et sur la bonne ou mauvaise conduite du reste de leur vie?

Il est ainsi de toute nécessité de pourvoir à l'éducation complémentaire des petites filles de la campagne, et, après bien des tâtonnements, voici comment mon ami s'y est pris :

Il a cherché dans le village une femme d'un certain âge, bonne et accorte de manières, sachant coudre et gagnant péniblement sa vie, et lui a dit : « Ma pauvre femme, vous « vivez de peu et vous avez une chambre nette et reluisante, « grande et bien pourvue d'air et de jour ; que vous coûte-« t-elle ? » A quoi elle a répondu : « Quinze écus de loyer « par an. » Et mon ami lui repartit : « Je vous les donne, « mais à une condition. Écoutez-moi bien ! c'est que vous « recevrez chez vous les petites filles du village, envoyées « par leurs mères, et que vous leur apprendrez non point « à broder, plisser, denteler, ni à faire patrons et corsages, « bonnets et robes, que ne savez pas vous-même peut-être, « mais tout simplement à border, ourler, marquer et rac-« commoder, avec aiguilles et fil, d'abord leurs jupes, afin « d'être plus proprettes, et puis celles de leur famille. Le « voulez-vous ? »

FRANÇOIS.

Et cela a été fait ?

MAITRE PIERRE.

Oui, François, et la pauvre femme a payé son loyer avec les quinze écus de mon ami, et les petites filles ont appris ce qu'elles ne savaient pas, et elles sont devenues plus affables et plus gentilles. En effet, la vie commune, sous l'œil d'une maîtresse, corrige beaucoup de petits défauts qui naissent de l'isolement, adoucit la rudesse du caractère, contraint les caprices et les emportements à plier sous la discipline, établit des rapports d'habitude, des échanges de services et de complaisances, et des liens même d'affection entre des enfants qui deviendront un jour, à leur tour, les chefs de la famille et les matrones du village.

Mieux apprises que leurs mères, ces petites filles reporteront dans les hameaux moins de sauvagerie, des mœurs plus douces et plus sociales, sans cesser d'être plus simples, et un ordre intelligent qui s'étend, plus qu'on ne pense, de l'arrangement décent d'une guimpe à celui de toute une maison. Elles sauront tirer parti d'un chiffon, soigneront les hardes de leurs jeunes frères et sœurs, et, se suffisant à elles-mêmes, elles feront entrer dans leur chaumière l'économie avec l'adresse.

La propreté amène le goût, et le goût l'envie de se mieux vêtir. Le vêtement plus élégant rapproche la classe laborieuse des classes oisives, et c'est un pas de plus vers l'égalité. A mesure que la civilisation, avec ses nouveaux besoins, descend plus avant dans les campagnes, il se fait de nouveaux appels à l'industrie et au commerce des villes, l'argent circule davantage, le bien-être social se répand de proche en proche, et tout le monde y gagne.

Je t'ai conté cette histoire, qui n'est pas un conte, Fran-

çois, mais une vraie histoire, pour te faire voir qu'on peut faire beaucoup de bien avec très peu d'argent. Qu'est-ce, en effet, que quinze écus, par an, employés à si bonne œuvre?

Je te dirai de plus, François, que ce bon commencement d'expérience a engagé mon ami à généraliser son œuvre, et il y a été encouragé à peu près par tout le monde; car il y a plus de gens qu'on ne le croit, auxquels il suffit de montrer le bien pour qu'ils le fassent. Il a été aidé d'abord, par le zèle, les lumières et l'assistance des ministres de la religion, sans lesquels rien de bien ne peut se faire dans les campagnes avec ensemble, facilité et durée; ensuite par le maire, par les sous-préfets et préfets, par le ministre de l'instruction publique et par le ministre de l'intérieur, qui ont alloué, chacun, une modique subvention; par quelques conseils municipaux bien intentionnés; enfin, par les conseils généraux dont plusieurs ont voté, pour l'établissement de nos Ouvroirs-campagnards, des allocations spéciales.

Tout a été parfaitement organisé sur le pied d'une véritable petite institution administrative.

Le Règlement est uniforme et des plus simples.

Les petites filles vont à l'Ouvroir vers le 15 novembre, époque à laquelle finissent les travaux des champs, jusqu'au mois de mai, époque à laquelle ils recommencent.

Les heures de l'Ouvroir sont fixées de concert entre la maîtresse et l'instituteur. Au lieu de se mêler aux petits garçons dans les récréations, et de barboter, comme eux, dans la boue, au sortir de l'école, elles vont faire à l'Ouvroir un exercice de main, d'ordre, de propreté, d'adresse, de discipline, qui convient mieux à leurs goûts et à leur sexe;

aussi sont-elles empressées et toutes joyeuses de s'y rendre.

L'Ouvroir étant gratuit, on y reçoit les petites filles pauvres qui ne sont pas admises à l'École, et comme elles y trouvent du feu et des compagnes, leurs pères et leurs mères peuvent aller vaquer à leurs travaux, et gagner des prix de journée, sans être obligés de laisser et de chauffer leurs enfants au logis. Et les chauffer, le pourraient-ils? C'est donc à la fois, pour eux, une épargne, un gain et une charité.

En entrant, elles se lavent les mains, se débarbouillent le visage, se brossent et se rapproprient.

Ensuite, elles se mettent à genoux, et font en commun leur prière. Puis elles prennent chacune, dans une case à part, ou sur une planche numérotée, son fil, sa laine, son coton, son étui, ses aiguilles, ses dés. Les plus jeunes tricotent des jarretières et des bretelles. Les autres cousent, marquent, ourlent, tricotent des bas ou raccommodent leurs propres effets, ou ceux qu'elles ont apportés de chez leurs parents.

Quelquefois, pendant qu'elles s'occupent, l'une d'elles fait, à haute voix, la lecture. Quelquefois, en travaillant, elles chantent des cantiques.

Et par les soins du maître d'école qui vient y passer quelques moments, elles apprennent aussi, sur le tableau, les premières règles du calcul, savoir : l'addition, la soustraction et la multiplication, avec le système des poids et mesures, le tout, le plus élémentairement possible.

Chaque maîtresse doit répéter aux petites filles, tous les jours, cette simple recommandation qui n'a pas besoin de

commentaire : « Aimez-vous, mes enfants, et soyez tou-« jours bonnes les unes envers les autres. »

Le choix de la maîtresse se fait conjointement par le maire et le pasteur, et doit porter de préférence sur la femme du maître d'école, si elle est capable et morale ; ou, à son défaut, sur une femme mariée, ayant bonne vie et bonnes mœurs, et sachant l'état de couturière; soumise, d'ailleurs, à la surveillance et à l'inspection des officiers de l'enseignement primaire.

Un Ouvroir, dans les campagnes de la France intérieure, ne doit pas coûter, terme moyen, plus de 70 fr., qui se répartissent ainsi, savoir :

1° Indemnité de la maîtresse.	40 fr.
2° Gratification, id.	10
3° Pour un peu de bois.	10
4° Pour l'entretien annuel des ciseaux, fil, coton, épingles, aiguilles, canevas, etc.	10
Total.	70 fr.

Les frais de l'établissement consistent : en un poêle, des bancs de bois, un thermomètre, un vasistas, quelques douzaines d'étuis, des ciseaux, des dés, des aiguilles, du fil de coton assorti, quelques pelotes de fil de lin. La moindre souscription, le moindre don, couvre ces frais.

Parfois, mais ceci est rare, les moins pauvres de ces filles apportent leur fil, une paire de ciseaux, un étui, des épingles, un canevas, et elles offrent, à la fin de l'année, une légère rétribution à la maîtresse, pour la récompense de ses soins.

Les dames surveillantes donnent des toiles et étoffes que

les petites filles taillent et cousent, ourlent et découpent, en bonnets, en fichus, en brassières, en effets de layettes, et qui sont distribuées ensuite à des femmes en couches. Bonne habitude, touchante idée de faire ainsi travailler le pauvre pour le pauvre.

Les Ouvroirs-campagnards, comme toutes les choses qui ont de la durée, établis sur ce pied-là depuis quelques années, s'acclimatent peu à peu et se propagent avec un progrès favorable.

Mon ami n'a pas perdu son temps, il en a déjà fondé vingt-six dans vingt-six communes, et ces Ouvroirs contiennent six cents filles environ. Un seul de nos départements possède aujourd'hui près de cent Ouvroirs (1).

On peut donc considérer l'œuvre comme solidement assise, et elle ne peut plus aujourd'hui que se perfectionner et que grandir.

(1) Historique. Loiret.



XI

REPOSOIRS POUR LA VIEILLESSE.

FRANÇOIS.

Dans vos Entretiens sur les *salles d'asile*, vous vous êtes occupé, maître Pierre, des petits enfants. Dans celui de l'*enseignement primaire*, vous avez dit les moyens d'instruire et de moraliser les jeunes gens. Dans celui des *adultes* et des *salaires*, vous avez fait sentir la nécessité de perfectionner l'éducation des hommes mûrs. Mais pour embrasser, dans votre sollicitude charitable, tous les âges de la vie, ne songerez-vous pas aux vieillards?

MAITRE PIERRE.

Si, François, et j'y songeais.

FRANÇOIS.

Vous avez raison, maître Pierre. Car si, d'un côté, l'enfance est débile, d'un autre côté, elle intéresse. Elle émeut la sensibilité des femmes. Il n'y a pas de dureté de cœur qui ne s'amollisse et ne se fonde à la vue de ces petits êtres souffrants. Les enfants ont pour appui leurs parents, ou pour asile les hospices. On ne laisse dans aucun pays, les enfants mourir de faim, de soif, de froid, de misère. On les plaint, on les recueille, on les adopte, on les soigne, on les élève. Vous leur ouvrez aussi un refuge dans vos salles d'asile. Mais qui pense aux vieillards des deux sexes? Qui s'attendrit à leurs infirmités, à leur caducité, à leur isolement? Veufs, chagrins, délaissés, qui les chérit? Leurs amis? Ils n'en ont plus. Leurs parents? Ils les ont perdus. Leur travail? Qui les emploierait. Leurs forces? Elles sont tombées. Les grâces de l'enfance, son innocence naïve, sa douceur, sa faiblesse, attirent vers elle tous les cœurs. Mais les haillons du pauvre vieillard, la rudesse anguleuse de ses traits et sa malpropreté, ont quelque chose d'âpre et de grossier qui dégoûte. Ses infirmités repoussent plus qu'elles n'émeuvent. Cette face humaine qui se flétrit, se ride, se creuse, et ce corps qui tremble, s'affaisse et se penche vers le tombeau, répugnent involontairement, font faire à chacun un pénible retour sur soi-même, et, pour s'étourdir, on s'éloigne, on écarte cet objet de la main et des yeux. Ainsi notre nature est faite. Songeons donc, songeons, maître Pierre, à consoler la vieillesse du pauvre.

MAITRE PIERRE.

Ajoute, François, cette autre observation : les hommes du peuple sont tendres et paternels pour leurs enfants. Ils ne sont pas tendres et humains pour leurs vieux parents. C'est qu'ils attendent des secours de leurs enfants, et qu'ils sont obligés d'en donner à leurs ascendants. Les enfants sont une espérance, et les vieillards une charge. Nous ne savons pas ce que seraient les hommes dans l'état de nature; nous ne pouvons les prendre que tels que les a faits notre état social, et c'est à la communauté à corriger ses défauts, et à soulager les douleurs de la famille. La tendresse paternelle est chose ordinaire, la piété filiale est chose rare. Bien des chagrins domestiques, des duretés de cœur, des refus, des mécomptes, des dégoûts, des privations de toute espèce, affligent la vieillesse des hommes du peuple. Combien y en a-t-il qui se dessèchent d'ennui sur leur grabat, périssant des maux de l'âme et du corps, de maux sans fin et sans remèdes? Combien se désespèrent dans le long isolement des jours, et font des prières à la mort pour qu'elle vienne? Combien ne peuvent satisfaire ce besoin de parler et d'entendre qui leur parle, de comprendre les gens du temps passé et d'en être compris? Combien, dans les rudes hivers, y en a-t-il aussi qui meurent de froid sous la mansarde?

C'est cependant le devoir de la société de ne laisser périr de misère ni de froid, aucun de ses membres. Car les hommes ne se sont mis en société que pour se garantir mutuellement leur existence. La religion, la morale, la justice, l'égalité, ne souffrent l'énorme disproportion des richesses qu'à la condition, bien facile à remplir, de secou-

rir ceux de nos frères à qui tout manque, feu, lumière, nourriture, logement, vêtement, remèdes.

Cette obligation est de première nécessité dans les villes. Les conseils municipaux et les maires doivent porter en ligne, sur leur livre de dépenses, celles relatives aux salles d'asile pour l'enfance, à l'enseignement primaire, aux écoles d'adultes, aux ouvroirs, aux ateliers de travail, aux caisses d'épargne, aux crèches, aux bibliothèques populaires, aux hospices pour les infirmes et les malades, aux reposoirs pour la vieillesse. Les premiers fonds disponibles du budget communal devraient être exclusivement appliqués à ces sortes de besoins. Les constructions de théâtres, les fontaines monumentales, les musées, les mairies élégantes, les embellissements, sont des dépenses de luxe qui ne doivent passer qu'après.

La recette communale, en rentes, revenu foncier, loyer, perceptions, tarifs, octrois, est le patrimoine du pauvre.

De plus, il faudrait que, dans chaque ville, il se formât huit ou dix sociétés de bienfaisance, composées d'hommes et de femmes de loisir et de fortune, qui seconderaient chacun des établissements dont je parle, de leurs conseils, de leur surveillance et de leur bourse. Alors régneraient dans la cité la bonne harmonie, la paix du travail, l'ordre intelligent de la vie, l'abnégation, le dévouement, la bienveillance et l'union des cœurs.

FRANÇOIS.

Vous avez raison, maître Pierre : la véritable liberté n'est, au fond, que la bienveillance mise en pratique. Mais il faudra beaucoup de temps avant que nos administrations municipales n'entrent complétement dans la voie de

ces bonnes œuvres, et surtout avant que les citoyens les plus riches ne comprennent qu'ils doivent consacrer une partie de leur instruction, de leur journée et de leur avoir, à éclairer, à consoler, à soulager, à servir les travailleurs et les misérables.

Mais, en attendant, dites-moi ce que vous feriez, si vous étiez chargé de construire un Reposoir libre pour les pauvres vieillards des deux sexes.

MAITRE PIERRE.

Je choisirais une grande salle séparée par quelque cloison en deux moitiés, dont l'une serait destinée aux femmes, l'autre aux hommes.

Elle serait planchéiée, lavée chaque jour, et les murs seraient blanchis à la chaux.

L'air serait fréquemment renouvelé par des ventilateurs.

Une bibliothèque contiendrait des livres de voyages, de sciences et d'art, de morale et d'histoire.

Des lectures seraient faites, tantôt à part et à voix basse, tantôt à voix haute et en commun.

Le silence et l'ordre y seraient maintenus par un règlement disciplinaire, mais paternel.

L'entrée et la sortie, permises aux vieillards des deux sexes seulement, seraient libres.

La salle serait ouverte depuis huit heures du matin jusqu'à huit heures du soir.

Les hommes auraient un directeur, les femmes une directrice.

Les vieillards pourraient élire entre eux un surveillant et un lecteur.

Les femmes pourraient lire à part leurs livres de piété, ou travailler aux différents ouvrages de tricot, d'aiguille ou de filage.

A des heures convenues, les hommes et les femmes pourraient sortir et se promener dans des préaux séparés.

Des bancs seraient disposés extérieurement et tournés, si faire se peut, vers le soleil, afin que les vieillards pussent s'y asseoir, s'y ranimer et s'y livrer à leurs causeries.

La salle serait échauffée par un poêle construit de manière à servir à la fois de calorifère pour la salle, de ventilateur pour le renouvellement de l'air, et de fourneau pour des pommes de terre ou des boissons médicamenteuses.

Les vieillards pourraient apporter leur nourriture qu'ils prendraient à des heures fixes.

Un médecin de l'hospice leur ferait là des visites gratuites, et leur donnerait des consultations.

On leur ménagerait, de temps en temps, des distributions de sabots, de bas de laine, de pains ou de soupes économiques.

Cet établissement, indépendamment de la surveillance municipale, serait soumis à l'inspection d'un comité bénévole. Il y a dans les classes aisées, beaucoup d'hommes et de femmes charitables à qui ce n'est pas la volonté de faire le bien qui manque, mais seulement l'occasion, la manière, le savoir. C'est à leur bon cœur, à leur bon esprit, que s'adresse notre appel.

Les frais d'établissement, dans les villes de moyenne grandeur, ne s'élèveraient pas à plus de 500 francs, et l'entretien annuel à plus de 1,500 francs, loyer compris, peut-être à moins.

Pourquoi les conseils généraux ne voteraient-ils pas d'allocation pour les Reposoirs des vieillards, comme ils en votent pour les Salles d'asile de l'enfance?

Qu'un maire de sous-préfecture, zélé, intelligent, charitable, ami du pauvre, prenne l'initiative d'une telle œuvre, et les autres maires, par une louable imitation, feront, dans l'intérêt de leur cité, de semblables établissements. Y a-t-il de l'argent mieux employé? Y a-t-il de meilleurs moyens d'unir toutes les classes, les supérieures et les inférieures, de les rapprocher, de les porter à des sentiments bienveillants, les unes pour les autres?



XII

DES CHAUFFOIRS TEMPORAIRES.

FRANÇOIS.

Si l'impuissance de l'administration, si la parcimonie de certains conseils municipaux, si la tiédeur de la bienfaisance, si la nouveauté même de l'institution ne permettaient pas de fonder tout de suite et partout, des Reposoirs de vieillards, ne pourrait-on pas établir, dans une infinité de lieux, des Chauffoirs temporaires?

MAITRE PIERRE.

J'y avais songé, François; et, en effet, les vieillards

souffrent encore plus du froid que de la faim, et c'est à les garantir du froid qu'il faut pourvoir. Mais, dans toutes les communes, trouverait-on une chambre, des matières combustibles, et même des vieillards à chauffer ainsi?

FRANÇOIS.

Non pas dans les petites communes, mais dans les chefs-lieux de canton qui sont presque toujours des communes agglomérées.

Ainsi, le loyer d'une grande chambre au rez-de-chaussée, pendant les quatre mois de la dure saison, ne monterait guère au-dessus de 50 francs. Un poêle économique avec du bois ou du charbon de terre, selon le pays, et quelques bancs autour de la chambre, un thermomètre pour la fixation modérée de la température, un vasistas pour le renouvellement de l'air, ne seraient pas non plus de grande dépense. On y recevrait, à la présentation de leurs cartes nominales, délivrées par les maires, sur leurs propres indications et sur celles des bureaux de bienfaisance, les vieillards du sexe masculin, âgés de soixante ans et au-dessus. L'un d'entre eux, choisi et préposé *ad hoc* par le maire, moyennant une légère rétribution de 5 ou 6 francs par mois, serait chargé de la clef, du balayage, de la garde, de l'entretien du poêle, de la petite police de la salle et de l'observance du règlement dressé par le maire et affiché sur la porte intérieure. Un comité de quelques notables de l'endroit, choisi également par le maire, aurait la surveillance de ce Chauffoir, et à l'aide de quelques minimes souscriptions qu'ils recueilleraient, on pourvoirait, s'il y a lieu, chacun des vieillards admis, d'une paire de sabots et d'une paire de chaussons de

laine. On n'etablirait, d'ailleurs, ces Chauffoirs temporaires, qu'autant qu'on se serait assuré préalablement d'un nombre suffisant de vieillards.

MAITRE PIERRE.

J'adopte ton idée, François, pour les grosses communes rurales, et je la transporterais dans les communes urbaines, dans les villes où les ressources de la charité sont à la fois plus abondantes encore et plus intelligentes, et où les misères et les souffrances de la vieillesse sont plus intenses, plus multipliées, plus dignes encore de pitié.

FRANÇOIS.

En effet, maître Pierre, les brouillards qui enveloppent la plupart des villes sont très perçants et plus douloureux encore que le froid vif des champs.

Les mansardes et greniers où les vieillards se réfugient sont mal clos. S'il y a un genre de pauvres qui souffrent, c'est surtout ceux-là, et s'ils souffrent de quelque chose, c'est comme vous le dites, c'est surtout du froid.

Ils souffrent encore d'une autre sorte de privation, celle de la conversation, de la causerie, ce besoin particulier des vieillards, de la causerie avec les contemporains et sur les choses du passé.

Dans un Chauffoir commun et non public, ces vieillards auront moins froid que chez eux, et de plus ils pourront converser.

L'exercice de l'aller et du retour, les tirant de leur apathie, sera favorable à leur santé.

Dans un Chauffoir commun et non public, il n'y aura pas, côte à côte, de bons et de mauvais sujets. Les chauffoirs *publics* n'ont pu réussir nulle part. Les hommes d'un âge

mûr y maltraitent les vieillards, les persiflent, les injurient, les battent et les chassent. C'est un réceptacle de vagabonds, de gens sans aveu, de repris de justice, d'ivrognes, de paresseux. On y fait tapage, il faut que le commissaire de police et quelquefois la garde interviennent pour y remettre le bon ordre.

Admis dans un Chauffoir commun, les vieillards pourront laisser leurs enfants et petits-enfants disposer plus librement de leur journée de travail. Ils seront mieux reçus le soir à leur retour dans leurs foyers. Les habitudes de la famille ne seront pas interrompues: objection qu'on fait, plus en grand, contre les hospices clos.

Le Chauffoir temporaire, et non public, ne s'adresse qu'à de vrais vieillards, infirmes sans être impotents, honnêtes, privés dans leur isolement de femme, enfants et parents, et d'amis comme tous les malheureux, et bien notés sur le carnet de la mairie et du bureau de bienfaisance.

On ne donne pas ici, comme on n'est que trop souvent exposé à le faire dans les autres œuvres de charité, une prime, une aumône à la paresse valide, à l'oisiveté robuste et virile. Mais, à moins de les tuer, que ferez-vous de pauvres vieillards qui ont faim, qui ont froid? il leur faut du pain, il leur faut du feu.

S'ils ne se rendent pas au chauffoir, si la salle est vide, c'est une preuve qu'ils ne souffrent pas autant que vous le croyez, autant qu'ils le croyaient eux-mêmes.

Car il y a toujours, il faut l'avouer, un peu d'imagination, même dans les maux les plus réels. Oter son prétexte à la plainte, c'est, en partie, ôter le mal, ou, du moins,

c'est l'adoucir. Vous vous plaignez de la faim, on vous offre du pain. Vous vous plaignez du froid, on vous offre du feu. Vous vous plaignez d'être enfermé, on vous ouvre la porte. Qu'avez-vous à dire? Ce n'est plus la faute de personne, c'est la vôtre, la vôtre volontaire, si vous refusez de manger, de vous chauffer, de sortir.

Les satisfactions de l'imagination et du cœur devraient occuper davantage les moralistes, les gens charitables et les administrateurs qui, dans l'allégement des pauvres, ne font peut-être que trop d'attention aux seuls maux du corps.

Ceci posé, le probleme de l'utilité des Chauffoirs est résolu par le seul fait de leur établissement. Car si les vieillards y vont, c'est donc qu'il y a une souffrance réelle, une souffrance de froid à soulager, et s'ils n'y vont pas , c'est donc qu'il n'y a pas pour eux de souffrance du froid, ou du moins qu'ils s'en soulagent autrement.

MAITRE PIERRE.

Admettrait-on dans les Chauffoirs, des vieillards-hommes ou des vieillards-femmes, car c'est là encore un point essentiel à examiner?

FRANÇOIS.

Les hommes âgés sont plus malheureux que les femmes âgées. Celles-ci se servent de chaufferettes. Elles font un peu de ménage et de cuisine, lavent la vaisselle, gardent les petits enfants et les jeunes filles, et peuvent rendre toutes sortes de menus services qui leur valent toutes sortes de petits secours. Elles sont plus sédentaires, elles ont plus d'habitudes pieuses, moins de besoins, moins de solitude de corps, de langue et d'esprit, moins d'ennui.

MAITRE PIERRE.

Je conviens de ceci, et je sais, d'ailleurs, que ces vieillards-hommes ne seraient pas renfermés comme dans un hospice ou dans un dépôt de mendicité, et qu'ils auraient, à toute heure du jour, libre entrée, sortie, et rentrée au Chauffoir.

Mais la seule causerie entre eux, sans aucun travail, sans lecture, sans autre récréation, suffirait-elle? et c'est à quoi il faudrait aviser.

Peut-être, et songe à cela, François, un Chauffoir temporaire de femmes célibataires et isolées, et âgées de plus de soixante ans, aurait-il d'abord plus de succès? Les femmes âgées ont encore moins besoin de mouvement que les hommes âgés. Elles apporteraient au Chauffoir de quoi filer, tricoter, raccommoder, ourler, broder, chacune selon son état, sa vue, ses infirmités.

Il n'y aurait aucun inconvénient à leur donner un vieillard, pour surveillant et gardien de salle, préposé à ce par le maire et subventionné de 5 à 6 francs, comme je l'ai déjà dit.

Qui empêcherait, d'ailleurs, de mener concurremment l'essai de deux Chauffoirs de vieillards-hommes et de vieillards-femmes? si tous deux réussissent, tant mieux, on aura soulagé deux grandes misères. Si l'un d'eux seulement réussit, c'est toujours une infortune de moins.

Au surplus, les difficultés d'un pareil établissement, tout petit qu'il soit, sont plus nombreuses, François, que tu ne l'imagines. Car ce n'est pas l'argent des souscriptions qui manquera, ni le local, qu'on trouve à peu près partout et à bon compte, ni le bois ou le charbon de chauf-

fage, ni les bancs, ni le poêle, ni le thermomètre, ni le gardien, ni la bonne volonté, ni la sympathie, ni le dévouement charitable et sincère des juges de paix, des maires, des curés et des membres des bureaux de bienfaisance. C'est la matière même qui manque, ce sont les vieillards.

En effet, ils ont de la peine à remuer leurs membres appesantis par l'âge, engourdis par le froid, à se déplacer, à sortir pour rentrer, à prendre une nouvelle coutume, à voir de nouveaux visages, à ne pas rester solitaires lorsque c'est leur fantaisie, quoique, d'un autre côté, ils aient besoin de causerie, à montrer enfin, à des inconnus, soit leurs plaies, soit leurs infirmités ou leur dégradation intellectuelle et physique.

Il est vrai que ces répugnances une fois surmontées, un autre pli une fois bien pris, l'habitude d'aller au Chauffoir une fois bien contractée, l'œuvre irait toute seule.

Mais il faut d'abord s'assurer du désir, du bon vouloir, de la persistance des vieillards à se rendre au Chauffoir. Il ne faudrait pas ni les y contraindre, par exemple comme par le refus de la distribution ordinaire des cotrets à domicile, ni peut-être même les y encourager par quelque prime, par exemple comme par l'espoir d'une place aux hospices de la vieillesse pour les plus persévérants, ou par la délivrance de bas de laine, de sabots, de hardes, de vêtements, de chandelles, aux plus assidus. Il vaut mieux que les vieillards viennent au Chauffoir, à cause du Chauffoir lui-même. C'est la souffrance du froid que l'œuvre doit, avant tout, chercher à soulager.

L'administration municipale pourrait ingénieusement préluder par des Chauffoirs temporaires, d'une expérience

facile et peu coûteuse, à l'établissement plus important, plus sérieux et plus complet de Reposoirs fixes. Le bien, pour être durable, a besoin d'être tâté en quelque sorte, expérimenté, fait pas à pas, avec prévoyance, avec simplicité.



XIII

BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES DES VILLES.

MAITRE PIERRE.

Tu as des enfants, François?

FRANÇOIS.

J'ai un garçon de douze ans qui va à l'école.

MAITRE PIERRE.

Et qu'y apprend-il?

FRANÇOIS.

Il sait lire, un peu écrire et un peu compter; c'est assez pour nous autres; le temps me dure, et je vais l'en retirer.

MAITRE PIERRE.

Pourquoi?

FRANÇOIS.

C'est que, voyez-vous, maître Pierre, mon garçon me tient lieu de domestique; il m'aide dans mes travaux, et ce n'est pas tout que d'être savant, il faut vivre; je n'ai ni terres ni rentes, moi, et je n'ai pas de quoi me promener tout le long du jour, ou croiser les bras sur le pas de ma porte, comme Thibaut, notre voisin, qui est riche, lui!

MAITRE PIERRE.

Mais ton fils va désapprendre chez vous, en peu de mois, ce qu'il a appris à l'école : qui ne continue pas à lire, bientôt ne sait plus lire. C'est comme de tous les métiers : qui ne les fait plus, les oublie. Est-ce que ton fils est tellement occupé du matin au soir, qu'il ne puisse trouver un moment pour lire?

FRANÇOIS.

Oh! si, maître Pierre, mais où voulez-vous qu'il aille lire? quels livres voulez-vous qu'il lise? avec quoi les achèterait-il?

MAITRE PIERRE.

S'il n'a pas de quoi en acheter, il peut en emprunter.

FRANÇOIS.

Mais il n'y a pas de livres dans le village, si ce n'est les A, *be, bi, bo, bu* de notre magister et les livres d'église de monsieur le curé, qui parlent latin. Nous les entendons, ceux-ci, chanter le dimanche, et nous en savons par cœur à peu près ce que nous en pouvons retenir. Mais d'autres livres, il n'y en a pas, et s'il y en avait, on ne nous les prêterait point.

MAITRE PIERRE.

Ecoute, François, il y a un moyen de procurer des livres

à ceux qui veulent lire, et ce moyen-là, qui ne coûtera rien aux pauvres, coûtera bien peu de chose aux riches. Tu sais bien, François, lorsque tu vas à la ville, que l'on a établi, dans une très grande maison, une bibliothèque dite publique, où chacun peut demander et lire, sans déplacement et sans payer, le livre qui lui plaît, parmi tant de livres. Ces livres, François, il y en a par milliers, tous rangés dans leurs cases, très proprement et par ordre de matière et de numéros, et la plupart sont bien savants, trop savants peut-être, car ils ne sont pas faits pour le pauvre peuple, qui ne les lit point, d'abord parce qu'il ne les comprendrait guère, ensuite et surtout parce qu'il ne lui vient pas dans la pensée d'entrer avec des sabots et des vestes mouillées, et usées jusqu'au coude, dans ces belles salles qui ressemblent à des palais, et de s'asseoir auprès des messieurs de la bourgeoisie, qui sont plus reluisants que lui de corps et d'esprit. Ignorance, crainte, fausse honte, que sais-je? tout le retient, et pour lui, les grandes bibliothèques, toutes gratuites qu'elles soient, sont des trésors fermés et cadenassés, auxquels il n'ose toucher de la main, ni même des yeux.

FRANÇOIS.

Mais si les pauvres gens de la ville n'y mettent pas les pieds, comment feraient ceux des campagnes qui ne sont ni plus savants, ni mieux vêtus, ni plus osés, ni aussi proches? cette science, chère pour l'État qui la paye, est science perdue pour les villageois, qui n'en profitent pas.

MAITRE PIERRE.

Tu as raison, François : aussi les grandes bibliothèques, palais de la haute science, archives du génie de l'homme,

bonnes et précieuses pour les gens de classe riche et moyenne, les étudiants et les érudits, ne servent de rien au peuple, et c'est du peuple qu'il faut aussi s'occuper. Le peuple est partout, François. A la ville, dans les campagnes, les besoins de son esprit sont les mêmes; il faut les satisfaire à bon compte.

FRANÇOIS.

Mais le moyen?

MAITRE PIERRE.

Le voici.

Il n'y a pas de petite ville ou bourg de 1500 âmes agglomérées, où ne se rencontrent des gens d'état, marchands, notaires, médecins, chirurgiens, officiers en retraite, négociants et bourgeois, vivant de leurs revenus, et parmi eux, il faut bien croire, François, pour l'honneur de l'humanité, qu'il s'en trouve plusieurs, plus même qu'on ne le croit, qui aiment le peuple et qui songent à lui. Eh bien, François, rien ne serait plus facile à ces honnêtes gens que de se réunir, en comité autorisé par le maire ou le préfet, au nombre de cinq, six, huit, ou dix personnes, et de se cotiser entre eux, pour une somme de dix francs chacun, par exemple. Cela fait, ils recevraient pour cette bonne œuvre des souscriptions volontaires qui monteraient vite au double de la somme. Voila donc cent francs de trouvés; c'est peu, mais c'est assez.

Avec cent francs le comité achèterait plus de cent petits volumes, qui traiteraient de toute sorte de matières. Il consulterait avec une sagacité curieuse et paternelle ce qui convient le mieux aux artisans dans l'état actuel des besoins, des intérêts, des préjugés, de l'education, du com-

merce, et de mille autres rapports qui varient, et se combinent avec les temps, les personnes et les lieux. Ainsi, les Manuels industriels, tels que ceux des menuisiers, des serruriers, des tailleurs, des cordonniers, teinturiers et autres, conviennent aux villes spécialement, et il ne faut souvent que l'étude de la théorie pour éveiller, dans la pratique, l'intelligence d'un ouvrier, et pour le conduire, soit à des inventions utiles à l'art, soit à des procédés plus sûrs, plus rapides, plus ingénieux ou plus féconds.

Les notions sur les *caisses d'épargnes*, l'*hygiène urbaine* qui n'est point l'*hygiène rurale*, les *relations des ouvriers avec la police municipale,* les *éléments de la mécanique*, de la *physique* et de la *chimie*, la *géométrie élémentaire*, la *statistique*, la *morale*, un peu *d'histoire*, l'art du *dessin* dans ses diverses applications aux divers métiers, les *mouvements du commerce* et de l'*industrie,* etc. ; — voilà la matière des petits livres qui sont faits ou à faire, et qui pourraient composer le fonds d'une bibliothèque urbaine. En ceci, c'est moins le nombre que le choix qui importe, et il faut faire attention à l'utilité et non au luxe. Les livres du peuple n'ont pas besoin d'être reliés en maroquin et dorés par le travers, pour être exposés sous glace, comme des reliques, dans les rayons éclatants d'une bibliothèque. Il faut qu'ils soient lus, feuilletés, maniés et retournés en cent façons. Lorsque le doigt de l'ouvrier les a usés ou qu'ils sont tachés d'encre ou de suif, on les renouvelle.

Reste le local.

Le comité chargerait quelque petit marchand, honnête homme, de garder dans sa boutique et dans une boîte la bibliothèque étiquetée. Il aurait un registre sur lequel on

inscrirait le titre de chaque livre, le temps du prêt, le nom de l'emprunteur et sa signature. Les volumes ainsi prêtés passeraient de main en main et viendraient, en quelque sorte, s'asseoir auprès du foyer de l'artisan, et se glisser sous la tuile des mansardes. Ainsi, l'instruction fructifierait silencieusement dans les esprits simples qu'elle n'a pas jusqu'ici visités. A mesure que les besoins intellectuels s'étendraient parmi les masses, par l'usage et par l'exercice, les ressources de la bibliothèque se multiplieraient par les souscriptions et par la bienfaisance des personnes aisées.

Indépendamment de ces livres ambulatoires et circulants, il serait aussi facile que désirable d'établir dans chaque ville d'arrondissement ou de canton une bibliothèque populaire, mais non déplaçable, qui serait confiée à la garde et direction de l'instituteur communal du second degré.

Cet instituteur-chef est un bibliothécaire tout trouvé, qui ne coûterait rien; exact à son poste, vulgairement instruit, homme simple, accessible, connu des ouvriers et de leurs enfants, et qui sait, mieux que personne, ce qu'ils sont avides et curieux d'apprendre : c'est l'homme qu'il faut.

L'instituteur, en congé, serait lui-même suppléé bénévolement par un membre du conseil municipal ou par quelque autre citoyen, que le maire désignerait et qui s'honorerait de ce devoir.

La salle de la classe primaire est partout vaste, bien aérée, bien éclairée et proprement garnie de tables, de bancs, d'écritoires. Un poêle échauffe la salle. L'instituteur-bibliothécaire, du haut de son pupitre, maintiendrait facilement l'ordre et le silence. Le catalogue des livres se-

rait affiché en grosses lettres, et des cartes de géographie, des figures de géométrie applicables aux arts manuels et industriels, tapisseraient les murailles. Un moniteur, de garde ce jour-là, servirait d'aide au bibliothécaire pour apporter, reprendre et ranger les livres. Ouverte le dimanche, la bibliothèque admettrait les ouvriers et les jeunes élèves qui vaguent dans les rues en bâillant, ou qui fréquentent les billards, les cabarets et les maisons de débauche. Cet établissement, aussi moral qu'instructif, serait soutenu, je n'en doute pas, par l'approbation des pères de famille et des bons citoyens. Peu de livres, mais tous moraux, usuels, intéressants, bien choisis, seraient mis en lecture, et la dépense de leur achat, de leur renouvellement et de leur augmentation mesurée et progressive, se couvrirait par des dons et des souscriptions volontaires et par une légère subvention communale; cette dépense au surplus serait de si peu de chose, qu'elle vaut à peine qu'on en fasse mention.

Si la ville possédait une ou plusieurs salles primaires, qu'il fût possible d'approprier à cette destination, le maire formerait un comité de citoyens instruits, zélés, philanthropes, qui tiendraient lieu, tour à tour, de bibliothécaires, de la même manière qu'un administrateur préside gratuitement, chaque dimanche, aux opérations de la caisse d'épargne.

On pourrait joindre aux livres quelques collections d'histoire naturelle, de minéralogie, de dessins, ou d'instruments de physique, et l'on inscrirait sur la porte d'entrée ces mots : *Bibliothèque des Ouvriers*.

Voila pour les villes.



XIV

BIBLIOTHÊQUE DES CAMPAGNES.

FRANÇOIS.

Et les campagnes, maître Pierre, qui sont plus nombreuses, plus ignorantes et plus nécessiteuses d'esprit que les villes où tant de ressources abondent, les campagnes, les négligeriez-vous?

MAITRE PIERRE.

Non, François, je n'oublie point qu'il y a en France, sur 35 millions d'hommes, plus de 25 millions de laboureurs, et comme les gouvernements siégent dans les villes, que les lois sont faites par les gens des villes, et qu'on s'ima-

gine que toute la France est éclairée, parce qu'il y a de très grandes lumières dans les académies, les sociétés littéraires, les colléges, les tribunaux, les professorats, les musées, les écoles et les salons des villes, il résulte de là que les pauvres campagnards sont oubliés, et qu'ils se transmettent fidèlement, de père en fils, l'ignorance, les préjugés et les erreurs des siècles les plus reculés. Or, c'est cette ignorance, ce sont ces préjugés, ce sont ces erreurs qu'il faut détruire; mais ce n'est pas l'affaire d'un jour, temps, patience, observation nous aideront.

Déjà le gouvernement, et nous lui en savons gré, a établi dans chaque commune une école primaire, un instituteur salarié pour les riches, quasi gratuit pour les pauvres, et un comité local de surveillance. J'ajoute que la construction des nouvelles maisons d'école est à elle seule un grand bienfait, tout matériel qu'il soit.

Pour le sentir, il faut avoir vu les anciennes classes, à peine éclairées par une lucarne basse, enfumées et remplies d'un air méphitique, où les enfants s'entassaient les uns sur les autres, sans pouvoir bouger ni respirer. On a fait déjà beaucoup, il faut en remercier l'administration, mais cela n'est pas assez.

Je te l'ai déjà dit, François, ce n'est le tout d'apprendre un métier, il faut le pratiquer. Ce n'est le tout que le fruit mûrisse sur la branche, il faut savoir le cueillir. Ce n'est le tout d'avoir appris à lire, il faut lire. Eh bien, il n'y a pas de commune rurale où il ne se trouve plusieurs propriétaires riches, un du moins. C'est à eux ou à lui à prendre l'initiative, et à s'honorer par la fondation d'une bibliothèque. Peu d'argent suffit, mais bien employé. De petits

traités sur la *morale*, les *préjugés populaires*, les *droits et devoirs municipaux*, le *dessin linéaire*, *l'arpentage*, les *notions des sciences usuelles*, la *météorologie*, *l'histoire de France*, la *géographie* et les *préceptes de l'agriculture*, composeraient le fonds de cette petite bibliothèque.

FRANÇOIS.

A qui appartiendraient ces livres, à qui les confieriez-vous, et qu'en ferait-on?

MAITRE PIERRE.

Ils appartiendraient à la commune; je les confierais à l'instituteur, qui les garderait dans l'armoire de l'école.

La Bibliothèque serait, à la fois, sédentaire et portative. La commune astreindrait son instituteur à tenir l'école ouverte, le dimanche, pendant deux heures. Les habitants y seraient reçus, et viendraient s'asseoir aux tables et sur les bancs des enfants qui ont congé ce jour-là. Ils demanderaient à l'instituteur le livre qui leur plairait et qui serait inscrit sur le catalogue affiché, et ils pourraient étudier et parcourir les cartes de géographie attachées aux murailles de l'école. J'ai lieu de croire que ce cabinet de lecture campagnard, où n'entreraient que des vestes de bure et des sabots, serait plus fréquenté que les somptueuses bibliothèques des villes, dont les tables sont nues et les salles désertes.

Le maire, après avoir pris l'avis officieux du conseil municipal, dresserait un règlement d'ordre et de responsabilité que l'instituteur ferait observer.

Les livres seraient gardés et renfermés dans l'armoire de l'école. La séance se tiendrait après la messe. Le silence, à peine de sortie, serait prescrit. Les bancs serviraient de

siége, et les tables d'accotements. En hiver le poêle serait chauffé pendant trois heures.

Dans l'intérêt des bonnes mœurs, l'instituteur ne pourrait donner en lecture que les livres préalablement admis et vérifiés par l'autorité compétente. Dans l'intérêt de la commune, les livres seraient estampillés du sceau de la mairie, pour servir, au besoin, de preuve de propriété. Dans l'intérêt des livres eux-mêmes, ils ne pourraient être déplacés, s'ils étaient enrichis de gravures et figures précieuses, ou s'ils étaient d'un format ou d'un prix supérieur, ou si l'exemplaire était unique, ou d'un remplacement difficile.

Au demeurant, si les habitants préféraient lire chez eux, a leur temps perdu, l'instituteur inscrirait sur un registre le titre du livre, le temps du prêt, et le nom de l'emprunteur qui mettrait en marge sa signature.

La surveillance du maire et du conseil municipal, qui sont les pères de la commune et les élus de son choix, garantirait la moralité des livres. Le remplacement des volumes perdus, et l'augmentation sagement progressive de la bibliotheque, seraient dus à l'affectation d'un fonds spécial sur le budget, ou a des souscriptions volontaires, recueillies au nom de la commune et, pour cet objet, par l'instituteur.

FRANÇOIS.

Votre double plan est simple, clair, économique et réalisable a l'instant même, maître Pierre, et si nous ne vivions pas dans un temps d'égoïsme, avant six mois il n'y aurait pas une ville, une bourgade, un village, qui n'eût sa bibliotheque ; pas un maire, pas un conseil municipal,

pas un citoyen de quelque fortune, qui ne voulût contribuer à cette pacifique révolution de l'intellectualité populaire.

Mais cet établissement, n'en doutez pas, maître Pierre, rencontrera plus d'un obstacle. Les campagnards eux-mêmes résisteront par méfiance, par apathie, par habitude invétérée, au bien qu'on veut leur faire. Les préjugés, vous le savez mieux que moi, maître Pierre, poussent bien avant leurs pivots longs et sinueux; ce n'est qu'en tirant des deux bras, et après avoir beaucoup sué et perdu haleine, qu'on parvient à les déraciner.

MAITRE PIERRE.

Je le sais, François, il n'y a rien de plus facile que de faire du mal aux hommes; il n'y a rien de plus difficile que de leur faire du bien, car on a à vaincre l'insouciance des bons et l'activité des méchants; mais ce n'est pas une raison pour se décourager; il faut lutter, lutter sans cesse, pied contre pied, main contre main, saisir l'abus à la gorge et l'étouffer. On se laisse trop vite aller, dans ce pays-ci, aux abattements du dégoût, ou aux folles espérances du succès. Faire un peu de bien, en se donnant beaucoup d'efforts et de peine, c'est quelque chose, François, n'en demandons pas davantage!

FRANÇOIS.

Mais ne connaissez-vous pas quelqu'un qui a établi des bibliothèques rurales, et comment s'y est-il pris?

MAITRE PIERRE.

Voici comment : Il a acheté cent cinquante volumes de tout format et de tout genre, qu'il a fait cartonner. Cette bibliothèque comprend nos meilleurs prosateurs et nos

meilleurs poëtes ; car il ne faut pas croire que les hommes les plus simples soient insensibles aux beautés de l'art plastique et de l'art intellectuel. Pourquoi ne mettrait-on pas sous les yeux des campagnards ce qu'il y a dans notre langue de plus moral, de plus instructif et de mieux écrit? Les meilleurs ouvrages sont toujours les plus clairs, parce qu'il y a une liaison secrète et indivisible entre la beauté de la pensée et la beauté du style.

Cela fait, il a partagé sa bibliothèque de cent cinquante volumes en autant de sous-bibliothèques qu'il y a de communes dans son canton ; les livres sont gardés par l'instituteur, et la nouvelle en est annoncée au prône par le curé, et à la sortie de l'église par le maire.

Au 1er novembre de chaque année, l'instituteur remet les livres à qui en demande, et tient un registre sur lequel est porté le titre du livre, le nom de l'emprunteur, la date du prêt, et celle de la remise.

Tous les livres doivent être réunis dans ses mains le 1er juillet.

L'année d'après, les livres frappés du timbre de la commune A, passent à la commune B, qui elle-même passe les siens à la commune C, et ainsi de suite, de manière qu'après une durée de six ans, les cent cinquante volumes aient fait le tour du canton.

De la sorte aussi, l'estomac de chaque commune ne porte de nourriture intellectuelle, que celle qu'il peut porter ; cent cinquante volumes seraient de trop, douze ou quinze suffisent.

J'ajoute que cela ne coûte presque rien ; ainsi mettez que cent cinquante volumes vaillent d'achat 150 francs, ce se-

rait, pour dix communes, 15 francs chaque dans cette somme ; mais comme la lecture se répand sur dix années, ce n'est plus que 1 franc 50 centimes.

Faites la même chose pour un canton adjacent, et au bout de dix ans, les deux bibliothèques passant, par échange, d'un canton à l'autre, ce n'est plus même 1 franc 50 centimes, ce n'est plus rien du tout.

FRANÇOIS.

L'essai a-t-il réussi ?

MAITRE PIERRE.

Oui, François, et l'expérience de cette institution, si simple, si commode et si économique, se poursuit et se propage (1).

Ainsi, résumons bien l'œuvre.

La bibliothèque aurait deux offices ; elle serait sedentaire et portative.

(1) BIBLIOTHÈQUE RURALE DU CANTON DE N...

Explication.

La bibliothèque rurale se compose de 150 volumes, reliés ou cartonnés, et consistant en livres d'histoire, de littérature, de piété, de morale, de voyages, d'agriculture et de sciences usuelles.

On y a joint aussi 2 volumes de portraits de personnages célèbres.

Cette bibliothèque est divisée en 10 séries, autant qu'il y a de communes dans le canton.

Chaque série comprend de 13 à 17 volumes, et forme une petite bibliothèque partielle qui a son catalogue. Elle est remise aux dix communes rurales du canton, et l'instituteur la tient dans son armoire

L'instituteur fait timbrer les livres du sceau de la mairie, et les donne en lecture aux habitants de la commune qui les demandent. Il prend note, sur un registre, du titre des livres prêtés, du nom des emprunteurs, et de la date de la sortie et de la rentrée.

Les volumes de portraits ne sont pas emportés à domicile.

Au 1er novembre de chaque année, l'instituteur remet les ouvrages de sa série à la commune qui a la série suivante, et il reçoit d'une autre commune la série de livres dont le catalogue porte le numéro précédent

Sédentaire pour les lecteurs du dimanche, portative pour les emprunteurs des livres. Le tout, selon la commodité des habitants.

Pour ajouter encore a ce bienfait, je voudrais aussi, François, qu'à la fin de chaque classe d'enfants ou d'adultes, l'instituteur, avant de la congédier, lût à son audi-

Ainsi la commune qui a la bibliothèque n° 2 reçoit la bibliothèque n° 3, et remet la sienne à la commune qui a le n° 1. Celle-ci, à son tour, remet la bibliothèque n° 1 à la commune qui avait le n° 10, et ainsi des autres et de suite. De sorte qu'en dix ans, les 150 volumes de la bibliothèque donnés en lecture, auront fait le tour du canton.

Catalogue de la Bibliothèque cantonale.

Bibliothèque	n° 1.	14 volumes.
—	n° 2.	16
—	n° 3.	14
—	n° 4	14
—	n° 5.	17
—	n° 6	16
—	n° 7.	13
—	n° 8.	14
—	n° 9.	17
—	n° 10.	15
		150 volumes.

CANTON DE ...
—
COMMUNE DE ...

Registre des ouvrages donnés en lecture du 1er novembre 184... au 1er juillet 184...

N°s D'ORDRE.	TITRES des LIVRES PRÊTÉS.	NOMS des LECTEURS.	DATES des PRÊTS.	DATES des RENTRÉES.	SIGNATURES.
1	Histoire de Napoléon.	Fleury.	1er déc.	10 déc.	Fleury.
2	Géogr. de la France.	Roger.	4 janv.	22 janv.	Roger.
3	La Religion, poëme.	Godeau.	3 fév.	1er mars.	Godeau.
4	Livre d'Agriculture.	Baure.	7 fév.	3 mars.	Baure.
5	Robinson Crusoé.	Merlin.	3 mars.	23 mars.	Merlin.
	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .

toire campagnard, un ou deux chapitres intéressants de quelque traité sur l'*histoire*, la *morale* ou les *sciences élémentaires*. Chaque petit auditeur, en retournant au logis, ruminerait solitairement ce qu'il vient d'entendre et cela lui donnerait la pressante envie de lire le livre entier, et, par conséquent, d'apprendre à lire le plus vite et le mieux possible.



XV

LES DEUX CHARITÉS.

FRANÇOIS.

Qu'entendez-vous par la charité?

MAITRE PIERRE.

Il y a deux sortes de charités qu'il faut se garder de confondre, et qu'il faut se garder aussi de séparer.

La charité légale voit l'homme dans les masses.

La charité privée voit l'homme dans les individus.

La charité légale est plutôt de l'administration, de la police, de la salubrité publique, et la charité privée plutôt de la bienfaisance.

La charité légale soulage les malheureux ; la charité privée les soulage aussi, et de plus, elle les console.

La charité légale ne peut se passer de bâtiments vastes, d'une discipline en grand, et de sommes immenses pour alléger d'immenses misères.

La charité privée se loge où elle peut, se multiplie par elle-même, et n'a besoin que d'avoir du cœur.

La charité légale semble avoir plutôt pour but d'empêcher les hommes de nuire, et la charité privée de les servir.

Aux yeux de l'une, les hommes ne sont que des unités moins corporelles qu'abstraites, qu'elle suppute, qu'elle assemble, qu'elle groupe, qu'elle combine, qu'elle range en ordre de chiffres, comme un livre de dépenses et de recettes. Aux yeux de l'autre, les hommes sont des chrétiens, des frères.

Il y a plutôt de la discipline dans l'une, et plutôt de l'ame dans l'autre.

FRANÇOIS.

Laquelle doit-on préférer de ces deux charités-la ?

MAITRE PIERRE.

Toutes deux ont leurs qualités et leurs défauts : ainsi, la charité légale est quelquefois dure, tyrannique, corrompue ou déréglée dans son action, barbare dans ses effets, ruineuse dans ses moyens. Mais par sa puissance, qui est la puissance publique elle-même, elle prévient ou adoucit généralement les catastrophes des misères humaines ; elle apporte aux grands maux les grands remedes ; elle est, en quelque sorte, une providence de Dieu ; elle a pour auxiliaires la loi, le gouvernement, la police ; elle aborde résolûment les fléaux et les calamités des inonda-

tions et de l'incendie, les épidémies, les guerres, les famines; elle empêche les soulèvements du désespoir et les emeutes révolutionnaires qui en seraient la suite; elle restitue aux pauvres, par l'impôt, le superflu des riches; elle met au service de toutes les indigences et de toutes les souffrances, les forces centralisées de la société; elle sauve les nations.

FRANÇOIS.

Toutefois, ne pensez-vous pas, maître Pierre, que la plupart des institutions et des œuvres de bienfaisance et d'utilité publique, ont aussi leur envers, leur mauvais côté, leur côté d'attaque?

Ainsi, par exemple, les Colonisations d'outre-mer sont ruineuses par les frais du transport, et incertaines dans leurs résultats; elles moissonnent les émigrants, si elles sont volontaires, par l'imprévoyance, par l'intempérance et par les maladies de l'acclimatement; elles leur enlèvent, si elles sont forcées, les joies de la famille, la patrie, la douce patrie ; elles ont la dureté, les peines, les regrets, les ennuis, les dégoûts, l'arbitraire et l'horreur de la déportation.

Les Ateliers et les maisons de Travail ne font que déplacer la pauvreté.

La substitution des Machines aux bras de l'homme, augmente la richesse mobilière et industrielle de la société, mais elle cause, dans la manualité, de graves perturbations, temporaires du moins.

Les Hôpitaux empêchent les ouvriers des manufactures de prévoir l'avenir, d'économiser pour leurs maladies, pour leur vieillesse. A ceux qui leur reprochent les ivrogneries

du cabaret, ils répondent : « Bah, ça ira jusqu'au bout ! l'hôpital est fait pour tout le monde. »

Les Hospices emprisonnent la liberté individuelle ; ils ôtent au pauvre les plaisirs intimes et les consolations du foyer domestique ; ils le mettent continuellement en présence des infirmités les plus dégoûtantes, de l'agonie et de la mort ; ils dessèchent son cœur.

Les Salles d'asile arrêtent peut-être les élans, les mouvements, les bonnes échappées de tendresse que des amitiés réciproques, des plaintes, des souffrances, des larmes, des baisers et des caresses développent au cœur des enfants et des parents ; elles rompent les chaînes des plus douces habitudes ; elles débarrassent les femmes du peuple des soins continuels et préoccupants de la maternité, et elles excitent à trop de fécondité dans le mariage, et même hors mariage.

Les Reposoirs ont l'inconvénient d'étouffer au cœur des enfants un reste d'amour, de respect, de saint dévouement pour les infirmités ou la vieillesse de leurs parents.

Les Enfants-Trouvés encouragent le libertinage, en permettant aux filles mères de cacher le fruit de leur faiblesse et de s'affranchir des devoirs de la nature.

Les Crèches ont le même inconvénient, et de plus elles empêchent les mères de donner à téter, de bercer, de porter leurs enfants, de remplir les obligations les plus pressantes, les plus naturelles, les plus impérieuses de la maternité.

Les Caisses d'épargne ont trois inconvénients. Elles gênent le Trésor dans les temps de crise pour le remboursement des dépôts ; elles poussent les domestiques à dérober à leurs maîtres, pour placer à la Caisse d'épargnes le mon-

tant de leurs gages, augmenté du montant de leurs larcins; elles exagèrent quelquefois le sentiment de la thésaurisation, aux dépens du sentiment de la charité.

Les Rosières, prix Montyon et récompenses analogues, ne laissent pas que d'ôter aux bonnes actions un peu de cette pudeur, de cette discrétion, de cette ignorance de soi-même, qui font presque tout le charme de la vertu. Elles substituent trop, quelquefois, l'appareil de la récompense au témoignage de la conscience, et la vanité au dévouement.

Les Écoles du soir détournent, sur leur route, maints jeunes gens vers le cabaret, les veillées et lieux de débauche.

L'Aumône nourrit la fainéantise, entretient la crapule, et se laisse surprendre par les mines hypocrites de l'escroquerie.

Les Fondations pieuses, par donation, ou legs, si elles sont trop abondantes et trop localisées, dépravent les mœurs et favorisent l'oisiveté.

Les Colonies agricoles, pour les jeunes condamnés, donnent une prime aux petits méchants sur les petits bons, et les subviennent d'une éducation morale et religieuse et d'un métier lucratif, que la dure pauvreté de l'honnête homme laborieux ne peut procurer à ses propres enfants.

MAITRE PIERRE.

Tout cela est vrai, François, mais qu'est que cela prouve? C'est qu'il y a, partout et en tout, du bien et du mal. Or, le sage n'exige pas le bien absolu, qui n'est ici-bas nulle part, en aucun homme ni en aucune chose. Il se contente du bien relatif.

On peut corriger l'abus de chaque œuvre, avec de l'observation, de la fermeté, de la justice, de la patience, du temps, et il suffit, d'ailleurs, que la somme des avantages l'emporte sur la somme des inconvénients.

Et, c'est ce que Dieu a voulu, et voilà comment il se fait qu'au milieu des périls qui l'assiégent et des ruines qui l'entourent, la société subsiste et se maintient.

Ce miracle est dû à la charité. Elle a tant à faire cette divine charité, sur ceux qui donnent et sur ceux qui reçoivent!

Le propre effet de la richesse est d'enfler le cœur, et en s'enflant il s'endurcit. Le propre effet de la misère est de ramener sans cesse le pauvre sur lui-même. Le riche est orgueilleux et dur, le pauvre est égoïste et ingrat.

Le pauvre ne croit devoir aucune reconnaissance à la charité légale qu'il regarde comme une obligation du gouvernement, comme un effet de sa crainte, comme une mesure de sûreté publique.

Mais la charité particulière n'étant pas d'obligation, il sait gré (quelquefois du moins du fond du cœur, ne l'exprimât-il pas de bouche) à la main qui donne.

D'un autre côté, le cœur du riche s'attendrit en donnant. Donner, c'est devenir meilleur. Il ne pouvait venir que de Dieu, ce précepte : « Aimez votre prochain comme vous-même. »

Oui, il y a plus de civilisation dans ce précepte, que dans toutes les merveilles de la pensée, de la philosophie, de la science et de l'industrie.

« Aimez-vous les uns les autres, » a dit encore le céleste maître. L'Evangile déborde de charité, et la religion

du Christ, dans son expression la plus vraie, n'est qu'une religion d'amour.

Les femmes qui sont dans cette religion, sont admirables par leur tendresse, par leur désintéressement, par leur charité.

Non, François, je ne nie pas l'impérieuse nécessité, je ne nie pas les grands bienfaits de la charité légale, mais que puisse toujours, à côté d'elle, vivre et prospérer la charité privée !

Sans doute, la charité privée a des défauts et des erreurs de direction. Quelquefois, elle ne place pas son bienfait où il le faudrait placer, elle est mal éclairée, elle est surprise, mais elle est si respectable, même dans ses préjugés et dans ses illusions !

Il n'y a pas de vraie charité, sans la religion. C'est la religion qui l'inspire, qui l'échauffe et qui la conduit. Tandis que la charité légale agit au grand jour de la publicité, et que, pour être régulière, elle doit agir ainsi, la charité privée s'insinue plutôt qu'elle n'entre dans la chaumière noire et étroite du pauvre, tremble de froid avec lui, crie de sa faim, prend sa main sous la couverture, la remplit d'aumônes, et se retire en se cachant, de peur qu'on ne la voie : car elle n'a pas besoin que les hommes sachent ce qu'elle fait; il lui suffit d'être vue par celui qui voit tout. Il n'y a guère que les hommes vraiment religieux, qui soient charitables. Les autres le sont par accident, ou par tempérament. Ceux-ci le sont par devoir et sans cesse. Ils le sont de leur superflu, ils le sont même quelquefois de leur nécessaire; et c'est alors que la charite prend le nom de vertu, car elle a pour effet de soulager le plus possible

celui qui la reçoit, et de moraliser le plus possible celui qui la donne.

L'amour maternel, l'amour de la patrie, à les bien prendre, ne sont que de la charité.

La charité légale ne va pas au delà de ce qu'elle prescrit, car elle est une règle; mais la charité privée, qui est un mouvement, va de tous côtés, cherchant une bonne proie.

La charité légale s'accommode très bien avec l'aristocratie; ainsi, tel grand seigneur anglais, lorsqu'il a payé exactement la taxe des pauvres, se confine dans son luxe et se croit quitte envers les malheureux.

La charité privée, au contraire, mêle et unit les cœurs, par le bienfait et par la reconnaissance, et ramène ainsi davantage les hommes à l'égalité de l'homme.

Encore une réflexion, François, qui nous fera rentrer dans notre sujet.

La charité légale est plutôt faite pour les villes et les agglomérations d'hommes, parce qu'elle agit sur des rassemblements d'infirmités et de misères; mais elle est à peu près nulle dans les campagnes où les pauvres sont isolés, sans qu'il y ait de pain, trop souvent, pour les nourrir, de toit pour les abriter, de vêtements pour les couvrir, de linge pour les panser, de médecin et de remèdes pour les guérir. C'est là où la charité privée a beaucoup à donner, beaucoup à instruire, beaucoup à prier, beaucoup à consoler, beaucoup à faire.

Donnons donc beaucoup, instruisons beaucoup, prions beaucoup, consolons beaucoup, faisons beaucoup, faisons tout ce que nous pouvons, tout ce que nous devons faire.



XVI

DES ENQUÊTES OUVRIÈRES.

FRANÇOIS.

Vous êtes rêveur, maître Pierre, à quoi songez-vous?

MAITRE PIERRE.

Je songe à vous.

FRANÇOIS.

Comment, vous songez à nous?

MAITRE PIERRE.

Oui, François, je réfléchis sur les moyens d'améliorer le sort de la classe ouvrière.

Il ne suffit pas de jeter en avant les grands mots d'organisation du travail, d'organisation de l'industrie; il faut étudier la question dans ses bases, dans la vérité, dans la profondeur de ses éléments. Il serait temps que l'ouvrier que l'on connaît si peu et que l'on ne cherche pas à connaître, que l'on fait parler sans avoir parlé avec lui, souffrir sans avoir vu comment il souffre, se révélât à nous, et dît : Me voilà !

Oui, pour améliorer le sort de l'ouvrier, il faut connaître l'ouvrier; pour le connaître, il faut l'entendre; pour l'entendre, il faut ouvrir une enquête.

FRANÇOIS.

Est-ce qu'une pareille entreprise ne serait pas, par ses difficultés, ses détails et son ensemble, au-dessus des forces d'un comité particulier?

MAITRE PIERRE.

Non pas peut-être; mais c'est là, j'en conviens, une entreprise ministérielle au premier chef, et c'est le devoir du gouvernement d'y songer.

Il a tout pour bien faire une enquête ouvrière : la puissance, le loisir, l'argent de la dépense, le secours des préfets, des économistes et des académies, les connaissances spéciales des députés, la science des ministres, l'expérience de leurs commis, les tableaux, états et documents généraux des archives, le choix des temps, des lieux et des procédés.

FRANÇOIS.

Comment, dites-le-moi, vous y prendriez-vous pour faire cette opération, si vous étiez gouvernement?

MAITRE PIERRE.

Je diviserais l'enquête en cinq parties :

La *première* Division comprendrait l'état économique et hygiénique des ouvriers ; le prix et la durée des journées, dans les saisons de travail et les mortes-saisons, le nombre approximatif des ouvriers par états ; les causes de mariage et de célibat, les nourritures et vaccines des enfants, et les chances plus ou moins fréquentes de mortalité dans l'enfance et la vieillesse, les soins de propreté, la vie de famille, etc.

La *seconde* Division comprendrait l'économie domestique, c'est-à-dire, les logements sous le rapport de leur valeur, de leur placement, de leur salubrité, de leur commodité ou de leur isolement ; le chauffage et l'éclairage ; le prix, l'espèce et la qualité des habillements ; le nombre et la valeur moyenne des repas à domicile, au cabaret et hors barrière ; les dépenses de nourriture en vin, bière, café, sucre, liqueurs, pain, viande, poisson, gibier, légumes, fruits, huile, beurre, miel, sel et laitage ; les différences de consommation par saisons, quartiers, états, âges et sexes ; les plaisirs, dégoûts, besoins et accidents de la vie intérieure ; les effets, sur le moral et le travail de l'ouvrier, des sociétés philanthropiques, des secours mutuels, des caisses d'épargnes, des crèches, des ouvroirs, des asiles, du compagnonnage, des monts-de-piété, des bureaux de bienfaisance, de l'aumône et des hospices.

La *troisième* Division comprendrait l'économie industrielle et financière, dans ses rapports avec le mouvement de la population ouvrière ; avec la valeur différente des journées des hommes, des femmes et des enfants, des

simples ouvriers, des maîtres et des contre-maîtres, des chefs d'atelier ; avec la variabilité plus ou moins grande des gains, selon les matières ouvrées ; avec l'influence des machines ; avec l'avance, achat et usure des matériaux, instruments et ustensiles de travail ; avec les gains, les produits et les déboursés de la fabrication ; avec les jours et heures de labeur et de repos ; avec les amendes et frais de métier ; avec le tarif des salaires, leur dépréciation ou augmentation ; avec les prix comparés de la main-d'œuvre et des objets de consommation, à des époques quinquennales.

La *quatrième* Division comprendrait les questions relatives à l'instruction élémentaire et professionnelle de l'ouvrier ; aux habitudes morales des artisans de tout âge, de tout sexe et de tout métier, sous le rapport de l'éducation domestique et des affections conjugale, filiale et paternelle ; à l'influence du concubinage, de la promiscuité des ateliers, de la prostitution, de l'abandon et exposition des enfants, de l'enivrement, des bals, jeux, billards, spectacles et fêtes publiques, dépenses de toilette et de luxe ; aux préjugés, sentiments et croyances de la classe ouvrière ; à ses dépenses pour les décès, mariages, naissances, première communion et commémoration des morts, et à l'action de la religion sur sa moralité, sa conduite et son travail.

La *cinquième* Division comprendrait les rapports des ouvriers avec la législation civile, criminelle et de police, au sujet des contrats de mariage, des actes de naissance, des adoptions, testaments et successions, des enfants trouvés, des apprentissages, des livrets, des maisons de placements, des conseils de prud'hommes, des crimes, délits,

contraventions, les plus habituels à telle ou telle classe, les récidives et leurs causes, les prisons et leur régime.

Enfin, pour mieux faire ressortir, par des comparaisons, la vie de l'homme industriel, je voudrais qu'une Statistique interrogatoire recueillît, énumérât et reproduisît, sous toutes leurs faces, avec leurs caractères généraux et leur physionomie locale et accidentelle, les mœurs, les besoins, les dépenses, les méthodes, l'instruction, les facultés, le vivre, les habitudes, les préjugés, le présent et l'avenir de l'homme agricole.

FRANÇOIS.

Qui ferait l'Enquête ouvrière ?

MAITRE PIERRE.

Un comité nommé par l'autorité, peu nombreux, mais composé d'hommes ayant la science de la théorie industrielle, l'expérience de la pratique, le zèle de l'investigation et l'amour du peuple, dresserait les questions de l'enquête, inviterait les ouvriers et ouvrieres, par classifications d'état, à subir cet interrogatoire industriel, et recevrait leurs réponses verbales : car, d'ordinaire, l'ouvrier ne sait pas ou ne veut pas écrire. Il faut le voir agir, il faut l'entendre parler, il faut recueillir de sa bouche ce qu'il fait, ce qu'il pense, ce qu'il souffre, ce qu'il croit, ce qu'il désire, ce qu'il veut. Ces réponses, données par des hommes simples et consciencieux, seraient soumises, s'il y avait doute, à des descentes de lieux, à des vérifications de commissaires et à des contre-enquêtes. Ainsi, rien ne manquerait à la vérité : la multitude et la diversité des faits, la précision et la concordance des témoignages, la

simplicité des interrogatoires, la spontanéité des réponses et les épreuves du contrôle.

FRANÇOIS.

Pourriez-vous me dire, maître Pierre, quels seraient les résultats généraux d'une pareille enquête?

MAITRE PIERRE.

Des réponses des ouvriers aux questions hygiéniques, les administrateurs et les médecins eux-mêmes tireraient de précieux documents et de nouveaux motifs pour l'amélioration de la santé publique. Ils sauraient mieux encore, quoiqu'ils le sachent déjà bien, ce qui affecte le plus la santé des artisans, en matière nutritive; les procédés les plus abondants et les plus sûrs à employer pour l'économie du chauffage et de l'éclairage; les règlements à faire pour la salubrité des ateliers; les mesures d'administration à prendre pour l'assainissement des quartiers humides, bas, enfoncés, obscurs; pour l'effusion des eaux et fontaines; pour le déblayement des boues et immondices; pour la neutralisation des vapeurs méphitiques; pour la surveillance des approvisionnements de toute espèce, des vins, liqueurs et alcools; pour la multiplication, l'exposition et le placement des halles et étaux; pour la vente en détail des bois, viande, pain et charbon; pour l'aérage des pensions et des écoles publiques et privées, où sont entassés les enfants du peuple; pour le régime des salles d'asile où on les reçoit; pour les ateliers de travail dans les mortes-saisons, qui produisent le salaire, lequel produit une meilleure nourriture; pour l'indication des bureaux provisoires de secours, en cas d'épidémie et d'urgence.

On lèverait les obstacles que les octrois peuvent appor-

ter soit au bon marché, soit à la prompte distribution des substances alimentaires du peuple. On exercerait une police plus sévère sur les boulangers, bouchers, fruitiers, marchands de vin et autres vendeurs de liquides et comestibles, relativement aux poids, mesure, quantité et qualité des choses vendues. On favoriserait, on répandrait les bonnes instructions de salubrité, par l'enseignement oral et gratuit de l'hygiène populaire, par les organes de la presse, par l'excitation des chefs d'atelier, par la pratique des médecins et par tous les moyens et exemples que les gouvernements bien intentionnés ont toujours à leur disposition.

Des reponses des ouvriers sur le principe, l'effet et les applications de la législation criminelle et correctionnelle, les jurisconsultes, publicistes, législateurs et administrateurs déduiraient les causes occasionnelles des crimes et délits, et seraient amenés à examiner ce qu'il y aurait de plus sûr dans les moyens préventifs, de plus sage et de plus rationnel dans la gradation des peines, de plus efficace dans leur application, de plus adoucissant, sans cesser d'être afflictif, dans le régime des prisons. On chercherait à concilier les exigences de l'humanité et les recommandations de l'hygiène, avec les sévérités de la justice, l'ordre et la discipline. On trouverait dans les réponses des artisans, de nouvelles raisons de ne point corrompre des hommes plutôt égarés que coupables, par leur mélange et leur cohabitation avec les grands criminels; de soumettre les prisonniers à des épreuves morales; de hâter le jugement des affaires, de peur qu'ils ne consomment, dans un long emprisonnement, leurs petites épargnes et les ressources de

leurs familles, et que leur détention préventive n'excède pas quelquefois la durée de leur incarcération pénale; enfin de leur procurer des travaux appropriés à leur état ou à leur aptitude, de manière à ce qu'au sortir de leur peine, ils ne retombent pas dans le crime, par l'effet du besoin et de la misère.

Des réponses des artisans aux questions sur l'économie financière, le gouvernement déduirait les modifications des impôts les plus onéreux a la classe ouvrière; l'établissement, s'il y a lieu, de lois somptuaires; la différente assiette de la contribution personnelle, mobilière, et des portes et fenêtres; les primes et fécondations légales et administratives de l'industrie; l'encouragement des associations commerciales, et des compagnies d'entreprise; l'institution des banques départementales et caisses d'escompte; l'abaissement du taux de l'intérêt par la réduction des dépenses publiques, la conversion des rentes ou leur remboursement, et autres mesures financières.

Des réponses des ouvriers et des ouvrières, sur les questions relatives à l'éducation, à la religion et à la morale, le gouvernement déduirait les causes de l'ignorance des enfants et des adultes, dans telle profession, plutôt que dans telle autre; les encouragements, persuasions et conseils paternels à donner aux parents; les écoles à placer a la portee des artisans; les matieres de l'enseignement, livres, instruments et tableaux a disposer pour leur usage; les etablissements d'instruction professionnelle à fonder; les salles d'asile a ouvrir dans tel quartier, et pour les enfants de telle classe; les cours oraux à instituer pour recevoir, occuper et moraliser les ouvriers et les ouvrières.

Des réponses des femmes, on déduirait les causes les plus habituelles de leur prostitution et de leur misère, et les moyens les meilleurs d'y remédier, soit par les modifications de la législation économique et civile, soit par l'éducation plus religieuse et plus morale, soit par le perfectionnement de l'industrie, soit par des établissements de refuge et de travail.

De l'examen centralisé et de la comparaison des enquêtes ouvrières de Paris, Strasbourg, Lyon, Nantes, Lille, Amiens, Orléans, Saint-Quentin, Sedan, Mulhouse, Rouen, Saint-Étienne, Marseille, Bordeaux, le statisticien et le législateur déduiraient les effets de l'influence des climats; de l'abondance et de la diversité des denrées; de la variété des fabrications; de la direction et des procédés du commerce; de la prospérité ou de la décadence des manufactures, usines, exploitations et autres ateliers d'industrie; des mœurs, des habitudes et des préjugés locaux; du prix comparé des loyers; de la proportion des salaires avec le vivre, et de mille contrastes et rapprochements inconnus jusqu'alors et qui répandraient les plus nouvelles et les plus vives lumières sur la science et l'économie politique.

De la combinaison de l'enquête industrielle avec l'enquête agricole, le gouvernement déduirait les causes de la différence des salaires de l'artisan et du laboureur, des oscillations perturbatrices dans la production des campagnes et la consommation des villes, de l'encombrement des populations sur un point, et de leur pénurie sur un autre point; et il chercherait les moyens de reverser le trop-plein des unes dans les autres, de concilier, par la communauté de leur destination, des intérêts qui semblent s'ex-

clure par la contrariété de leurs procédés, et de tenir l'équilibre de l'abondance et du travail, entre l'agriculture et l'industrie.

Les moralistes tireraient des croyances des ouvriers sur Dieu, l'âme, l'avenir, les peines, les récompenses, les dogmes, les mystères, l'immortalité, des vagues instincts de leur religiosité, de leurs pratiques et superstitions, des causes et des effets de leur indifférence ou de leur foi, de nouvelles études, plus complètes et plus larges du cœur et de l'esprit humain.

Les artistes, dans les révelations naïves des ouvriers sur le grand, le beau, l'utile dans les arts, surprendraient le secret de leur goût, de leurs penchants, de leurs impressions naturelles et spontanées, et chercheraient sur la toile, le bois, la pierre, le marbre et les métaux, de nouveaux sujets ou effets d'architecture, de peinture, de sculpture, de poses, de modelage et d'ornements.

Les écrivains, qui font de l'ouvrier des portraits de fantaisie, faux et chargés, ridicules et pervers, apprendraient à connaître mieux ses sympathies, ses antipathies, ses préjugés, ses faiblesses, ses goûts, ses ambitions, ses fautes, ses repentirs, les angoisses de sa misère, les pointes du désespoir qui le percent, ou les endurcissements de sa pauvreté ; ce qu'il y a souvent de désintéressement dans les prolétaires, de sensibilité dans l'âme de ces mères indigentes, de fermes caractères dans ces hommes du peuple, de modération dans leurs désirs, d'abnégation et d'héroïsme dans leur amour de la patrie, de dévouement dans leurs amitiés, de bon sens dans leur jugement, de sentiments charitables et fraternels, et de vertus modestes

et sublimes cachées dans le fond de tous ces cœurs-là.

En résumé, le gouvernement saurait mieux, par une enquête, quelles sont les parties souffrantes de l'empire, les causes des détresses industrielles, les débouchés qu'il faut ouvrir par de nouvelles ou meilleures routes de terre, d'eau et de fer, par des tarifs de douane, ou par des traités avec les puissances étrangères; les approvisionnements de bestiaux, vins, bois et houilles qu'il faut diriger de tel côté; les impulsions à donner à telle branche de commerce; les règlements locaux à dresser dans tel esprit et dans tel but; les banques, les caisses d'épargne et autres établissements d'asile et de prévoyance dont il doit exciter la fondation; les compagnies particulières dont il doit autoriser les entreprises; les garnisons dont il doit calculer le placement, moins comme moyen de répression et de police, que comme moyen de défense extérieure et de consommation.

FRANÇOIS.

Vous avez bien raison, maître Pierre, de vouloir reprendre l'organisation du travail par ses fondements et, par conséquent, de commencer par une enquête. J'ai toujours entendu agiter ces grandes questions de la production et de la consommation, du travail et des salaires, sans les comprendre, et cependant l'histoire démontre que les révolutions sociales et politiques ne viennent souvent qu'à la suite de mots mal définis et de questions mal posées. Il est bien temps de sortir de l'imaginatif pour entrer dans le positif: les faits, les faits étudiés, comparés, précisés, connus, vulgarisés, voilà ce qui manque à nos lois, à nos discussions de presse, à nos administrateurs, à nos cham-

bres, à nos spéculations morales et philosophiques, à nos sciences de statistique et d'économie !

Trouver les moyens d'hygiène, d'instruction, de finance et d'administration, les plus propres à améliorer la condition des ouvriers, tel est le problème, et l'enquête que je propose est l'un des éléments de la solution.

Au temps où nous vivons, il se fait à l'insu de tout le monde, des pauvres comme des riches, un sourd travail de modification sociale, qu'il faut méditer avec sagesse et conduire avec mesure, si l'on ne veut pas précipiter les gouvernements et les peuples dans un abîme révolutionnaire, sans rivages et sans fond.

La véritable fin de la politique est le bonheur du peuple.



XVII

MENDICITÉ DES VILLES.

MAITRE PIERRE.

Quel est donc cet homme que j'aperçois à travers la grille, et qui se pend au cordon de ma sonnette? Drelin! drelin! Va donc voir, François!

FRANÇOIS.

C'est un vieillard presque aveugle, et qui paraît plus chargé d'années que de pain. Il demande l'aumône. Je lui ai donné deux sous.

MAITRE PIERRE.

Drelin! drelin! qui sonne encore cette fois-ci?

FRANÇOIS.

C'est une pauvre femme, qui traîne après elle deux petits enfants déguenillés ; un troisième est attaché sur son dos et pleure. Je lui ai donné deux sous.

MAITRE PIERRE.

Drelin ! drelin ! on sonne encore. C'est impatientant ! qu'est-ce donc ?

FRANÇOIS.

Ils sont quatre mendiants. Des boucles de cheveux noirs s'échappaient de leur bonnet. Ils courbaient le dos, mais ils se sont redressés dès qu'ils ont cru que je ne les voyais plus. Je leur ai donné quatre sous.

MAITRE PIERRE.

Dis plutôt qu'ils te les ont arrachés, qu'ils t'ont fait plus de peur que de pitié, et que tu as agi par crainte et non par charité !

FRANÇOIS.

Cela est vrai.

MAITRE PIERRE.

Eh bien, nous venons de faire là une charité mal entendue.

FRANÇOIS.

Il y a donc des charités mal entendues ?

MAITRE PIERRE.

Oui, François. Ainsi, donner à un homme valide, c'est encourager l'oisiveté. Car l'homme naturellement n'aime point le travail, et il préfère gagner du pain sans rien faire, plutôt que de faire quelque chose pour gagner du pain. Cela est de tout temps et de tout pays.

Le paupérisme est ce qui offense le plus la morale d'un peuple et les préceptes de l'Évangile.

La mendicité dégrade l'homme, et le travail le relève. La mendicité ressemble à ces mauvaises herbes qui pompent le suc des bonnes plantes. Elle dessèche, épuise et décolore la société.

La mendicité accuse surtout le vice des institutions civiles et politiques.

L'Angleterre, par exemple, est affligée du triple fléau de son oligarchie, de son clergé et de ses manufactures, trois causes incessantes de mendicité.

En effet, l'oligarchie britannique étend ses immenses possessions et ses parcs improductifs sur des terrains de plusieurs lieues de longueur, et va manger sur le continent une partie de ses revenus ; ce qui diminue à la fois le nombre des propriétaires et les ressources des localités.

Le clergé anglican, avec l'éternelle substitution de ses biens, ne fait pas plus de nouveaux propriétaires que la noblesse. Le clergé d'Espagne, étant célibataire, avait les pauvres pour enfants ; le clergé d'Angleterre, étant marié, a pour enfants sa propre famille : l'un répandait au dehors, l'autre retient ; l'un nourrissait les indigents, l'autre se nourrit lui-même. L'onguent d'Espagne, tout mauvais qu'il fût, valait encore mieux pour la plaie de la mendicité ; s'il ne guérissait pas, il empêchait du moins de mourir.

L'Angleterre est la grande fabrique de l'univers. Des millions de bras s'y meuvent, nuit et jour, dans les ateliers de l'industrie. A chaque jour suffit son œuvre, à chaque besoin son salaire. Mais, sous peine de manquer de pain, de viande, de bière, de feu, de vêtements, d'asile, il n'est

pas permis à un ouvrier anglais de dormir une heure de plus, de se coucher une heure de moins qu'il n'est marqué à l'horloge du travail. Il ne lui est pas permis d'être malade, de plaider, d'être témoin, d'être électeur, si ce n'est les jours de repos, et son maître est plus exigeant que la nature, plus inexorable que la loi. Si la concurrence des fabriques indigènes ou étrangères ferme le débouché des productions de l'Angleterre sur quelque marché de l'Europe, de l'Asie, de l'Amérique ; si le Bengale, décimé par le choléra, songe plus à se réparer lui-même qu'à soulager la mère-patrie ; si les cent bras de la vapeur ont entassé dans ses magasins des montagnes de fer, de fil et de coton, et s'il y a moins d'achat que de vente ; si la roue du travail s'arrête sur son axe immense, ou se ralentit seulement de quelques tours ; alors des multitudes d'ouvriers, hommes, femmes, vieillards, enfants, sont jetés des ateliers fermés ou engourdis sur la place publique ; de producteurs qu'ils étaient, ils deviennent consommateurs ; de travailleurs sans repos qu'ils étaient, ils deviennent mendiants sans ressource.

Faut-il ajouter que six cent douze pairs d'Angleterre touchent, sur le budget, quatre-vingt-dix-sept millions, qui feraient vivre plus de cent vingt mille familles, et que le clergé d'Angleterre a un revenu de deux cent trente-sept millions, qui suffirait à entretenir notre armée de quatre cent mille hommes, ou à payer les arrérages de notre dette. Qu'on se figure le nombre de pauvres que nous aurions en France si notre clergé, au lieu d'une trentaine de millions, recevait de l'État, comme le clergé anglais, deux cent trente-sept millions, et si la route de

Paris à Orléans, qui est de trente lieues, ne longeait que cent cinquante propriétaires fonciers !

Les Espagnols, pour empêcher les prolétaires de mourir eux-mêmes ou de tuer les autres, distribuaient la soupe à la porte des couvents ; les Anglais ont inventé la taxe des pauvres.

Cette taxe, aussi folle qu'impuissante, qui alimente la végétation plutôt que la vie de quatre millions d'hommes, a triplé et quadruplé depuis vingt ans. Aujourd'hui elle est égale, dans plusieurs comtés de l'Angleterre, aux deux tiers du revenu des communes.

A côté de mendiants, sales et puants, qui n'ont point de meubles, d'habits, de linge, de foyer, de terres, d'avenir et même de présent, on voit d'autres mendiants dorés et parfumés, mollement bercés dans le duvet de leurs équipages ; des prélats riches de trois millions de revenus ; des laïques qui cumulent cinq à six abbayes ; des porte-cire qui perçoivent cinquante mille francs de traitement ; des grands seigneurs qui ont un, deux ou trois millions de rente, dont les hôtels, les palais, les fermes, les jardins, les gras herbages, les parcs immenses couvrent des lieues entières, et qui transmettent perpétuellement à des fils sans force et sans vertu, l'héréditaire possession de tant de luxe et de délicatesses.

L'aristocratie du ruisseau, la menace au poing et l'injure à la bouche, se fait nourrir par l'insolente et peureuse aristocratie du salon : ainsi les deux extrêmes se touchent, les deux paresses s'entretiennent, et le corps de la société, pressé entre ces deux plaies des pieds et de la tête, s'écrase, suinte et se pourrit. Oui, François, cette taxe, remède pire que le mal, nécessaire peut-être, mais fatal expédient d'une

civilisation pervertie, ruine l'agriculture, engendre la fainéantise et la misère, le vol et le brigandage, la débauche et l'incendie, multiplie les cours d'assises, peuple les bagnes, endurcit les riches, dégrade les pauvres, et menace l'Angleterre d'une révolution sociale plus vaste et plus remuante, plus radicale et plus subversive que toutes les révolutions politiques.

FRANÇOIS.

Et la France, maître Pierre, n'est-elle pas aussi dévorée par cette lèpre ?

MAITRE PIERRE.

La France a jusqu'ici, soit fortune ou sagesse, échappé aux excès de la mendicité, et en voici quelques raisons : Elle n'a plus d'aristocratie ni de substitutions perpétuelles, ni de gros propriétaires et en grand nombre. Son clergé n'a plus de possessions territoriales. Sa féodalité est abolie. La France, à la différence de l'Angleterre, ne renferme pas dans son sein ces populeuses villes, réceptacles de mendiants, pépinières d'orphelins et de pauvres, refuges d'incurables. La France est plutôt agricole que manufacturière. Le partage des biens communaux, et des grands domaines du clergé et des émigrés, a fait des propriétaires par millions. La population de la France se répand avec uniformité pour les fertiliser, sur toutes les parcelles de sa petite culture. Elle consomme intérieurement à peu près tout ce que ses terres engendrent et tout ce que ses ateliers fabriquent. La reproduction de l'espèce humaine n'y marche pas aussi vite qu'en Angleterre. Ses habitants sont plus pauvres, mais plus tempérants. Ils vivent plus mal, mais avec moins. La rapidité des ventes et des

échanges, la sûreté de la justice civile, les dispositions du code sur les successions, et la division favorisée des propriétés, y morcellent les héritages à l'infini. Hommes et choses, immeubles et capitaux, rangs, fortunes, conditions, tout y descend, s'y abaisse, s'y proportionne et s'y aplatit incessamment sous le niveau de l'égalité. Les révolutions politiques y rencontrent toutes sortes de facilités, les révolutions sociales, peu.

Néanmoins, François, la mendicité, ce fléau des États modernes, commence à peser sur la France, et à en fatiguer les ressorts. On compte, sur trente-cinq millions d'habitants, plus de cinq millions de pauvres et trois millions d'hommes qui vivent au jour le jour. Ce fait menaçant est digne de l'attention du législateur. La population s'accroît tous les vingt ans de deux millions d'âmes à peu près, ou, ce qui revient mieux à notre sujet, de deux millions d'estomacs qui ont faim et qui crient.

Vienne une guerre, un temps d'arrêt dans la fabrique, une disette de grains, où en serions-nous?

FRANÇOIS.

C'est bien là, maître Pierre, le propre caractère de notre nation : nous embrassons avec transport le présent, sans nous inquiéter de l'avenir. Jouissons, arrive ensuite que pourra! telle est notre devise. Mais vous m'avez montré le mal, pourriez-vous me dire le remède?

MAITRE PIERRE.

Ce sujet nous mènerait bien loin, ce n'est pas un traité que nous faisons, François, c'est une conversation, et je m'aperçois qu'elle se prolonge déjà trop.

Je te dirai donc seulement qu'il y a deux espèces de

mendicités, la mendicité industrielle et la mendicité agricole.

La question de la mendicité industrielle tient à la question des salaires, de l'éducation ouvrière, des douanes et des octrois; et c'est, comme tu le vois, une thèse bien complexe que cette thèse. Nous pourrons l'examiner et l'approfondir sous ces quatre rapports une autre fois.

Qu'il me suffise aujourd'hui de te dire, en peu de mots, que jusqu'ici tous les moyens ont échoué contre le Paupérisme.

La Taxe des pauvres, au lieu de l'éteindre, a jeté des charbons et des flammes sur ce feu-là.

Les Dépôts de mendicité sont plutôt des prisons que des asiles. Ils enchaînent la liberté naturelle de l'homme, et contraignent le Paupérisme involontaire, tandis qu'ils ne devraient incarcérer que le Paupérisme volontaire.

Les Hospices ne sont faits que pour les malades et les infirmes.

Les Pénalités du code infligent quelquefois au malheur le châtiment du crime.

Les Monts-de-piété secourent moins l'infortune qu'ils ne servent, par la facilité de leur appât, les passions des hommes perdus de jeu, de dettes et de débauches.

L'Aumône vulgaire et quasi forcée ravale trop la dignité des bons pauvres, en soulageant leur misère, met la bassesse et la fourberie à la solde de l'orgueil et de la crédulité, et multiplie la pire espèce de mendiants.

Il faut tenter des remèdes plus efficaces, et par exemple :

Les Caisses de prévoyance, qui thésaurisent l'épargne

du pauvre et qui le rendent plus maître du présent, en le rendant plus soucieux de l'avenir;

Les Écoles professionnelles, qui enseignent un métier productif aux aptitudes variées de l'intelligence laborieuse;

Les Associations d'artisans, en communauté d'outils, de manualité et de profits;

Les Ateliers de secours et de fabrications, organisés par les mairies, avec emploi des hommes et des femmes, avance des matières premières, prêt des instruments ou machines, occupations selon les saisons, les lieux, les sexes et les âges, et remise des bénéfices aux travailleurs, partie des frais prélevée, s'il y a lieu;

Les Dessèchements des marais improductifs et pestilentiels;

Les Défrichements des landes, bruyères et vaines pâtures;

Les Établissements, dans les communes riches et populeuses, de sœurs dévouées, consacrées aux pauvres, à leur instruction, au soulagement de leurs misères d'âme et de corps;

L'Éducation gratuite qui apprenne aux indigents tout ce qu'il y a de noblesse, de vertu, de moralité, de compensation et de bonheur dans le travail;

Des Asiles dotés par l'État pour les estropiés, les incurables et les cacochymes;

L'Ouverture des routes, chemins et canaux et l'économie des moyens de transport;

L'Encouragement des entreprises industrielles;

L'Abaissement, puis la suppression des octrois et des douanes.

Mais, il faut le dire, l'âme de tous ces moyens, plutôt palliatifs que guérisseurs, plutôt transitoires que topiques, et sans quoi je les déclare impuissants et vains, c'est le concours de tous les gens de bien, c'est l'amour des riches pour les pauvres, c'est le besoin sensible et délicat de servir les malheureux, c'est l'ardeur, la persévérance, et les inspirations d'une fraternité vraiment chrétienne, et, pour tout dire, en un mot, c'est la charité !

Voilà pour la question de la mendicité industrielle.



XVIII

MENDICITÉ DES CAMPAGNES.

FRANÇOIS.

Et la question de la mendicité agricole, maître Pierre, comment la résoudrez-vous?

MAITRE PIERRE.

En partie, François, par de sages reglements sur le vagabondage.

Ainsi, aujourd'hui les villes rejettent leurs mendiants sur les campagnes. Isolés ou réunis, ils assiégent les habitations, servent de guides aux voleurs, et d'exemple aux fainéants. Cet impôt additionnel, levé par la menace ou par

la ruse sur la peur, ne laisse pas, à la fin, que d'être aussi onéreux qu'il est dégradant et corrupteur.

FRANÇOIS.

Et comment l'empêcher ? Comment distinguer les bons des mauvais pauvres ?

MAITRE PIERRE.

Il faudrait que chaque commune se chargeât des siens, pas des autres. Elle dirait aux valides de travailler, non de mendier. Elle pourvoirait aux infirmes, et si c'était qu'elle fût elle-même trop indigente, le département, puis l'État, viendraient à son secours.

La société ne doit pas aux mendiants les moyens de ne rien faire. Du pain aux valides qui peuvent et ne veulent travailler, ce ne serait pas là une aumône, mais un privilége accordé à l'homme paresseux sur l'homme laborieux.

Il n'y a de véritable égalité que dans le travail et par le travail, et, en bonne justice comme en bonne économie, pour consommer, François, il faut produire; et cette moralité, je l'applique, moi, aux riches comme aux pauvres.

Dans un pays libre, les citoyens ne doivent pas souffrir que leurs concitoyens, des hommes comme eux, des frères, vaguent par les chemins, la besace sur le dos, et tendent la main à l'aumône. Un pays sagement administré peut avoir des pauvres, mais point de mendiants.



XIX

LES SALAIRES A LA CAMPAGNE.

MAITRE PIERRE.

Eh bien, François, tu dois être content ; l'année est belle, les celliers regorgent de vins, les arbres ont charge de fruits, et le boisseau de blé, qui valait cinq francs, est tombé à trois.

FRANÇOIS.

Vous avez raison, l'année est belle, les celliers regorgent de vins, les arbres ont charge de fruits, et le boisseau de blé, qui valait cinq francs, est tombé à trois : et cependant, maître Pierre, je ne suis pas content.

MAITRE PIERRE.

Et pourquoi cela?

FRANÇOIS.

Parce que l'ouvrage ne va pas.

MAITRE PIERRE.

Tu prétends donc que ce n'est point l'abondance et le bas prix des denrées qui te font mieux vivre, mais l'assurance et la continuité du travail?

FRANÇOIS.

Précisément, maître Pierre, et vous m'allez comprendre.

J'ai besoin, chaque jour, pour mes enfants et pour moi, de cinq livres de pain. Or, je suppose que le pain vaille trois sous la livre, et que je trouve à travailler chaque jour, à raison de trente sous: j'achète pour quinze sous mon pain de cinq livres, et il me reste quinze autres sous.

Je suppose maintenant que le pain ne vaille plus qu'un sou et demi, mes cinq livres de pain ne me coûteront plus, à la vérité, que sept sous et demi; mais, si je ne trouve pas à travailler, et que je sois obligé de rester les bras croisés, non seulement je n'aurai pas quinze sous à mettre de côté au bout de la journée, mais encore je serai en perte de sept sous et demi qu'il me faudra tirer de ma bourse. Vous voyez donc, maître Pierre, que ce n'est point la surabondance de la denrée qui règle le vivre, mais la continuité du travail.

J'ajoute, maître Pierre, que de même que le défaut de production amène la famine, l'excès de production dans la constitution actuelle de la propriété et dans les relations actuelles du travail, entendons-nous, gêne quelquefois beaucoup le fermier et le propriétaire. En effet, lorsque le

fermier paye en argent, il ne peut vendre sur le marché son blé, qui rencontre trop de concurrence, et lorsque le propriétaire reçoit son fermage en nature, il tire pareillement moins d'écus du blé qu'il vend. Or, c'est avec ces écus qu'il paye mes journées et ses impôts. Ayant moins d'argent, il me demande moins de travail. C'est donc moi qui, en définitive, souffre, par réaction, de cela.

Si le propriétaire attend, pour vendre, la hausse du blé, il fait faire, dans l'intervalle, l'ouvrage nécessaire et forcé, mais il ne fait pas faire l'ouvrage de fantaisie et de luxe; son revenu est diminué de deux cinquièmes; cependant le percepteur ne lui demande pas deux cinquièmes d'impôts de moins. Or, avant l'ouvrier, le percepteur; avant le travail, l'argent.

Autre exemple : le gros propriétaire garde, remue, vanne, époussette son blé jusqu'à ce qu'un rayon de hausse luise; mais le petit laboureur achète cher la semence et cède, à vil prix, le peu qu'il a d'excédant sur sa fournée, pour satisfaire le percepteur, payer le charron, le maréchal, vêtir sa famille, et le reste.

Autre exemple encore : le vin coule à pleins bords du pressoir dans la cuve. Qui achète? le gros vignicole, pour garnir ses celliers à triple étage, et spéculer. Qui vend? le petit vignicole, surchargé d'une stérile abondance, et qui peut à peine solder le prix des futailles livrées à crédit.

Examinez, creusez, tournez et retournez le fond des choses, et vous verrez que le plus lourd du bât social pese toujours sur le menu peuple.

MAITRE PIERRE.

Ce que tu dis là, François, n'est pas sans vérité, et il n'y

a rien à objecter contre un fait; mais ce fait, il ne faut pas non plus trop le généraliser. On remédie à la plénitude, François, on ne remédie pas à la disette. Ne maudissons point la fécondité des biens de la terre, qui est l'une des bénédictions de la Providence, et le fruit des labeurs du génie de l'homme. Après tout, l'abondance du blé et du vin rend la vie meilleure et plus facile à la majorité des habitants. Si quelques travailleurs souffrent de l'excès de la production, ce n'est pas à cause de cet excès même, c'est à cause de sa mauvaise distribution; ainsi tu viens de dire toi-même, François, qu'aujourd'hui tu te trouvais exposé à manquer de pain; est-ce parce que la récolte de blé a été abondante? non, c'est parce que l'argent nécessaire pour acheter ce blé te manque. Or, cet argent te viendrait du travail, et tu n'as pas de travail; c'est donc le défaut de travail qui est la cause véritable de ta misère, et non l'excès de la production. De même, ce n'est point parce qu'il y a pléthore dans l'industrie, que l'industrie souffre, c'est lorsque les fabrications accumulées dans les magasins n'ont pas d'écoulement. Encore doit-on dire que la nature, plus prévoyante que l'industrie, proportionne mieux, en général, les forces de la production matérielle, aux forces consommatrices de l'homme.

En résumé, le vrai remède à la pléthore de l'agriculture, c'est un meilleur emploi du travail; et le vrai remède à la pléthore de l'industrie, c'est un meilleur écoulement de la marchandise.

FRANÇOIS.

Que dites-vous, maître Pierre, de la proposition que je vais faire:

Si pour engager les propriétaires à fournir, sans se trop gêner, le même travail, les travailleurs consentaient à une diminution de salaire, proportionnelle à la diminution du pain ?

De la sorte, le maître aurait le travail de l'ouvrier, et l'ouvrier le pain du maître ; chacun d'eux y gagnerait et il y aurait justice à cela ; car l'argent, signe du salaire, représente la denrée, et lorsque la denrée baisse, le signe doit être moindre. Ainsi, l'ouvrier ne demande quinze sous que pour avoir cinq livres de pain : mais si le pain ne vaut plus qu'un sou et demi, le maître qui donne sept sous et demi de salaire donne, en réalité, à l'ouvrier ses cinq livres de pain ; les deux termes du vivre restent les mêmes.

MAITRE PIERRE.

Ce calcul est exact, et ta proposition, François, serait équitable ; mais l'usage a consacré le prix quasi invariable de la journée. D'ailleurs, il serait juste d'en hausser le taux avec l'élévation de la denrée, et cette élévation est si variable, qu'il faudrait déplacer sans cesse le salaire, et qu'en résultat, le travailleur n'y gagnerait rien. La loi ni l'autorité ne peuvent intervenir dans les contrats du travail, entre des parties également libres. La société actuelle est ainsi constituée, et nous n'y pouvons rien changer ni toi, ni moi. Mais, comment se fait-il que tu ne meures pas de faim, ta famille et toi, lorsque ne trouvant pas de travail, tu ne trouves pas de salaire et, par conséquent, de pain ?

FRANÇOIS.

C'est que, nous autres ouvriers campagnards, nous ne travaillons pas, toute l'année, pour le compte d'autrui. Nous louons une petite maison avec quelques arpents de

terre, et, lorsque le travail manque au dehors, nous ne pendons point nos bras à la muraille. Nous bèchons notre jardin, nous émondons nos arbres, nous binons nos légumes, notre vigne et nos céréales. Nous pratiquons aussi, plus que les ouvriers de la ville, la dure vertu de l'épargne.

MAITRE PIERRE.

Je t'avouerai, François, que la question de travail me préoccupe cent fois plus que celle de la forme politique du gouvernement. Car l'amélioration de la condition du peuple est le but unique et saint vers lequel, nous autres hommes d'étude, nous tendons d'un long effort, et la forme politique n'est pour nous que l'une des routes qui conduisent à ce but, et tant s'en faut qu'elle soit la seule !

Mais il n'y a pas, je crois, de question plus complexe que celle des salaires, ni plus hérissée de doutes et de problèmes.

L'affranchissement des douanes; les dispositions de certaines lois civiles sur les héritages, partages et mobilisations de terre, ventes et échanges ; la réaction des procédés industriels sur l'agriculture; les progrès des lumières ; les applications de la chimie aux substances nutritives, aux matières du vêtement et aux constructions ; la prévalence, tour à tour victorieuse et vaincue, du système de l'association sur la concurrence, et de la division des propriétés sur leur agglomération; l'accroissement indéfini de la population ; les émigrations et colonisations ; les épidémies, pertes, famines et guerres; toutes ces causes réunies, les unes naturelles, les autres sociales, les unes dépendantes, les autres indépendantes de la volonté de l'homme, peu-

vent varier, déplacer et modifier, en cent façons, la question des salaires, et il n'y a personne qui soit aujourd'hui en état de dire précisément quelle sera un jour sa solution définitive, ou s'il sera jamais donné au législateur de l'assujettir aux règles d'un juste et parfait équilibre.

Ce sont là les nœuds gordiens de l'avenir, et nous ne devons pas désespérer que quelque main puissante ne parvienne à les dénouer dans l'intérêt des travailleurs, la plus nombreuse et la plus utile portion du genre humain.

En attendant, comme il faut remédier au mal et faire du positif d'actualité, et non de la théorie d'avenir, dis-moi, François, puisque tu es de la classe des travailleurs, par quels moyens penses-tu qu'on pourrait soutenir, avec le plus d'avantages, la proportion entre le vivre et le salaire?

FRANÇOIS.

D'abord, en diminuant les dépenses superflues de l'État; car diminuer les dépenses, c'est diminuer l'impôt. Si l'impôt pèse sur nos terres à loyer, et il y pèse en effet, c'est nous qui le payons intrinsèquement dans la hausse du loyer, car si ma manœuvrerie, que je loue cent francs, paye au fisc vingt francs d'impôt foncier, il est évident que si elle ne payait que dix francs, je ne la louerais plus que quatre-vingt-dix francs; d'où il suit que lorsque j'aurais fait soixante journées de travail, à trente sous la journée, mon loyer serait payé, tandis que je suis obligé de faire soixante-six journées et deux tiers; c'est donc, en réalité, dix francs que le fisc perçoit sur mon salaire, cela est clair.

Si l'administration encourageait les desséchements de marais, les défrichements de terres vagues, et les associa-

tions d'entreprises agricoles; si les communes riches de capitaux ou d'immeubles traçaient de grandes communications vicinales; si les départements créaient des routes, des ponts, des chaussées; si le gouvernement organisait des ateliers de travaux publics, on emploierait, par une sage et graduelle distribution de ces travaux, selon les temps et les lieux, une multitude de bras inertes ou ralentis.

Une meilleure éducation, agricole à la fois et professionnelle, ferait pénétrer l'aisance dans nos campagnes, avec de nouveaux moyens de travail. Joindre aux produits de la culture les bénéfices de l'industrie, tel est le problème, et il ne doit pas être insoluble.

MAITRE PIERRE.

Je pense de même; mais ne penses-tu pas aussi, François, qu'il serait injuste que les travailleurs campagnards s'en prissent toujours au gouvernement? S'il y a quelquefois de sa faute, il y a aussi bien souvent et plus souvent, de la leur. Que de manouvriers restent assis nonchalamment au coin de leur cheminée, pendant les grandes pluies et dans les longues soirées de l'hiver? Pourquoi leurs pieds, leurs mains et leur tête, qui ne manquent ni d'agilité, ni d'adresse, ni d'intelligence, ne seraient-ils pas occupés à produire industriellement?

FRANÇOIS.

Ce que vous dites là est bien vrai, maître Pierre. Avec la matière la plus grossière, avec la plus simple machine, on tourne, on pétrit, on broie, on taille, on détire, on assouplit, on prépare, on fabrique. Ne gagnât-on, par jour et par veillée, que quelques sous, c'en est assez pour

payer l'huile qui éclaire les fileuses, ou le sarment qui pétille dans le foyer. Il n'y a pas de petit gain pour les petites gens. Tout travail engendre son fruit. Toute industrie, si mince qu'elle soit, est profitable; et si vous en connaissez quelqu'une, maître Pierre, facile à exercer, portative, peu coûteuse d'achat pour la matière et l'instrument, et ayant pour ses produits un débouché sûr, de grâce, enseignez-la-moi; vous obligerez un honnête homme et sa famille.

MAITRE PIERRE.

Ce désir est louable, François, et il est déjà partagé par plusieurs manouvriers, et il naîtra bientôt chez tous les campagnards; et il se trouvera des industriels qui appliqueront leurs capitaux à ce vertueux dessein, et qui vous enseigneront les moyens et l'art d'utiliser, en fabrications grossières, mais productives, vos bras et votre temps; et il se présentera des riches qui ne vous laisseront pas consumer vos jours dans le désespoir d'une oisiveté forcée; et j'ai la conviction qu'un jour tous les gouvernements de la terre, plus heureusement inspirés, sentiront s'émouvoir leurs entrailles au nom du pauvre, qu'ils étudieront cette grave question, et que, par leur habileté, leur économie et leur profonde science des hommes et des choses, ils procureront à l'indigence laborieuse des moyens abondants et continus de subsistance et de travail.

FRANÇOIS.

Ajoutez-y, de bien-être.



XX

DES CAISSES D'ÉPARGNE.

MAITRE PIERRE.

D'ou sors-tu donc, François?

FRANÇOIS.

Moi ! je ne sortais pas, j'entrais chez nous.

MAITRE PIERRE.

Oui, mais avant de rentrer, d'où sortais-tu ?

FRANÇOIS.

Puisqu'il faut vous le dire, maître Pierre, je sortais du cabaret.

MAITRE PIERRE.

Et tu ne dis pas que tu y as passé le dimanche et le lundi; ta femme crie et pleure, et tes enfants, qui les nourrira?

FRANÇOIS.

Vous avez raison de me gronder, maître Pierre; mais je noie mes soucis dans le vin, et du moins, quand j'ai bu, je ne vois pas l'hôpital qui est au bout de ma peine. Que voulez-vous que deviennent un jour ma femme et mes pauvres enfants? j'aime mieux m'étourdir et m'abrutir que de songer à cet avenir-là, qui n'est pas gai. D'ailleurs, quand bien même j'aurais économisé, à force de travail, trois pièces de cinq francs au bout du mois, que voulez-vous que j'en fasse?

MAITRE PIERRE.

Il faut les placer.

FRANÇOIS.

Où? sous mon établi? On me les volerait.

MAITRE PIERRE.

Eh non!

FRANÇOIS.

Chez le banquier? Il ferait faillite.

MAITRE PIERRE.

Eh non!

FRANÇOIS.

Eh bien, où donc!

MAITRE PIERRE.

A la Caisse d'épargne.

FRANÇOIS.

Qu'est-ce donc que la Caisse d'épargne?

MAITRE PIERRE.

C'est une Caisse où les ouvriers pauvres et laborieux viennent, chaque dimanche, verser le montant des économies de la semaine.

On reçoit depuis un franc jusqu'à trois cents francs. On inscrit le nom du déposant dans un registre, et on lui délivre, sur un livret, le reçu de la somme versée ; puis, l'on bonifie l'intérêt à quatre pour cent, qui est, à son compte, ajouté au capital.

C'est le trésor public, et non un banquier, qui encaisse l'argent, et des personnes riches et charitables administrent gratuitement la Caisse.

FRANÇOIS.

Et si je voulais ravoir mon argent?

MAITRE PIERRE.

Tu en ferais la demande, et, presque tout de suite, il te serait remis.

FRANÇOIS.

Combien faut-il de temps et d'argent pour amasser, de la sorte, un petit capital?

MAITRE PIERRE.

Trois sous placés chaque jour produiraient une somme de six mille cinq cents francs au bout de quarante ans ; or, ta journée de travail est de trente sous ; si tu en mets de côté trois, il t'en restera encore vingt-sept. Et Henri, ton voisin, qui n'est pas marié, et qui n'a que vingt ans, combien gagne-t-il par jour, lui qui est vigoureux et bon ouvrier ?

FRANÇOIS.

Henri gagne quarante sous.

MAITRE PIERRE.

Eh bien, dis-lui de mettre de côté dix sous par jour ; à l'âge de soixante ans, il aura une rente viagère de deux mille francs, ou un capital de vingt mille francs.

FRANÇOIS.

Mais ce n'est pas possible, maître Pierre, car ce serait là une fortune.

MAITRE PIERRE.

Si, mon ami, cela est possible, et je ne voudrais pas te tromper.

FRANÇOIS.

Alors je veux mettre à la Caisse d'épargne, et je ne ferai plus le lundi. Il faut aussi que j'en parle à ma fille, qui est ouvrière.

MAITRE PIERRE.

Bien, François ! tu as raison ; les femmes sont plus économes que nous. Si ta fille gagne un franc par jour et qu'elle soit nourrie, elle peut mettre au moins un franc par semaine à la Caisse d'épargne, et se préparer un trousseau de mariée et quelques pièces de ménage. Puis, épousée et les enfants venus, elle fera pour sa fille ce qu'elle a fait pour elle-même, et celle-ci rendra à ses enfants les exemples qu'elle aura reçus de sa mère. Les bonnes imitations se transmettent comme les héritages (1).

(1) Il y a encore une quantité énorme de citadins et surtout de campagnards qui ne savent pas ce que c'est qu'une Caisse d'épargne, ni son utilité, ni son mécanisme, ni ses services. Puissions-nous, par la publicité de nos Entretiens du village, la leur faire connaître et la leur faire aimer !

Tel ouvrier a d'abord été volé par négligence de son pécule, amassé à la sueur de son front, qui vient ensuite déposer à la Caisse, par une précaution trop tardive mais salutaire, un petit héritage à lui advenu.

FRANÇOIS.

Dites donc, maître Pierre, vous connaissez bien le gros Mathurin ?

MAITRE PIERRE.

Qui ? ce brave terrassier qui est si économe et si laborieux ?

FRANÇOIS.

Eh bien, maître Pierre, je vous dirai à l'oreille qu'il m'a confié avoir amassé une petite somme, cinq cents francs, je crois. Il voulait acheter une maison de mille francs, et il ne sait où mettre son argent ; il dit que s'il le cache dans son jardin, au pied d'un arbre, on pourra bien le lui voler, et que, s'il le prête, on pourrait bien ne pas le lui rendre. Le pauvre homme est embarrassé et ne dort pas la nuit d'inquiétude et de peur. S'il déposait cet argent-là à la Caisse d'épargne ? hein !

MAITRE PIERRE.

Il ferait bien, François, par deux raisons : la première, c'est que son argent serait plus en sûreté ; la seconde, c'est

Quelquefois, c'est un bienfaiteur qui cache sa main et met à l'abri des dissipations du père, de pauvres enfants, ou bien qui prépare le sort d'un orphelin.

En voici un exemple touchant : Un ancien militaire et sa femme, chargés de famille, avaient élevé une jeune orpheline avec leurs propres enfants. L'âge vint de la marier ; mais la dot ? La femme alors avoue à son mari que depuis dix ans, en cachette, elle avait amassé, sur ses dépenses personnelles, une somme de 850 fr., dont le livret était destiné à la dot de l'orpheline.

De son côté, le mari, songeant à même chose, avait recueilli une somme pareille, dont 300 fr. avaient été distraits pour subvenir aux frais de maladie et de funérailles d'un vieux compagnon d'armes. Restaient 500 fr. qui furent joints à la dot. Le mari et sa femme étaient pauvres. Quelles admirables gens !

qu'il lui rapporterait intérêt; ainsi, par exemple, s'il l'y laisse pendant six ans et jusqu'à ce qu'il ait gagné cinq cents autres francs, il aura, au bout de ce temps-là, plus de onze cents francs au lieu de mille francs, et il ne sera pas obligé d'emprunter pour payer l'enregistrement, le notaire et les frais.

FRANÇOIS.

Je le lui dirai, maître Pierre. Savez-vous que, dans les campagnes, il y a beaucoup d'argent enfoui. Les uns le mettent sous la paille de leur lit, les autres entre les tuiles ou les poutres du toit. Ceux-ci dans leur cave ou au pied d'un arbre, et ceux-là derrière quelque mur qui le cache. Puis, si le possesseur de l'argent perd la mémoire par maladie ou vieillesse, ou s'il est frappé de mort subite, les enfants de cet homme riche qui vivait en misérable, ne sachant s'il avait un trésor ni où il est, restent pauvres en réalité.

MAITRE PIERRE.

Ce que tu dis là, François, n'est que trop vrai, et il résulte de ces cachettes de numéraire, deux sortes de pertes : perte pour la société, parce que l'argent, qui vivifie l'agriculture et le commerce, n'a de valeur qu'autant qu'il circule ; perte pour les héritiers, qui sont privés du capital et de l'intérêt que son placement aurait produit.

FRANÇOIS.

Vous connaissez bien, maître Pierre, le vieux Robert, qui n'a pas d'enfants. C'est un homme respecté, celui-là ! et qui fait du bien à toute la commune. Il est parrain, vous savez, de Nicette qui est en service, et du petit Jacques qui travaille chez le forgeron. Si Robert donnait de l'ar-

gent à la mère de Nicette et au père de Jacques, il pourrait bien n'arriver jamais, cet argent-là, entre les mains de ces pauvres enfants. Est-ce que s'il le plaçait à la Caisse d'épargne?... hein!

MAITRE PIERRE.

S'il le plaçait là, à vingt-cinq ans, Nicette aurait une petite dot, et Jacques achèterait la forge du village; car, vois-tu, François, ce n'est pas tout de vouloir faire du bien, il faut aussi savoir le faire.

FRANÇOIS.

Je profiterai de vos conseils, maître Pierre, pour moi et pour les autres. Ainsi, j'ai ma nièce Angélique qui sert à l'auberge du Lion d'Or, et mon neveu Jean qui est garçon laboureur à la ferme des Quatre-Vents. Ce sont là des enfants rangés! ils sont nourris, logés et blanchis par leurs maîtres, et ils ont de bons gages qu'ils mettent, chaque an, de côté.

MAITRE PIERRE.

Il faut qu'ils continuent, François, à vivre honnêtement et d'économie, et qu'ils ne se laissent pas leurrer par les fripons de la ville qui flairent l'argent de toutes parts, et qui rôderont autour d'eux. On leur dira : Tirez votre argent du sac, et nous vous en ferons un bon billet, à gros intérêts. Angélique et Jean, comme tous les domestiques, n'ont pas de confiance dans leurs maîtres, et n'aiment pas qu'on sache leurs affaires, ni s'ils ont de l'argent. Ils se laisseraient donc attraper par ces usuriers enjôleurs, qui empocheraient leur argent, ne solderaient pas les intérêts promis et lèveraient le pied, en emportant la somme entière. Si, au contraire, ils vont à la Caisse d'épargne, ils garderont leurs

économies, inscrites sur leur livret, avec plus de sûreté que dans le tiroir de leur commode ou dans la caisse du banquier.

Qui économise, s'enrichit. Qui épargne, travaille, et qui travaille, pose des pierres sur le chemin de l'avenir, pour s'y asseoir, quand il sera las.

La fourmi retrouve, l'hiver, les grains de mil et de blé qu'elle a courageusement amassés dans l'été. De même, le bon ouvrier doit prélever quelque argent sur son salaire, lorsque le pain est a bon marché, pour en acheter lorsqu'il est cher.

L'ouvrier laborieux a moins de nécessités et plus d'argent que l'ouvrier dissipateur ; il aime mieux sa famille, parce qu'il s'arrange pour ne pas lui être à charge, lorsqu'il sera impotent et vieux ; et il aime mieux son pays, parce qu'il s'arrange pour que son pays ne s'épuise pas à le nourrir ou à le loger dans ses hôpitaux.

S'il a besoin d'acquitter un terme de son loyer, de se faire faire un habit, de solder une dette, il s'achemine à la Caisse d'épargne ; il n'a point recours à des emprunts usuraires ; il ne demande point à l'aumône des secours humiliants ; il ne s'adresse qu'à lui-même ; il tire ses ressources de son propre fonds, de son intelligence, de son labeur ; il sait qu'il est homme, et que le malheur, la maladie et la vieillesse, ces trois inséparables compagnons de l'homme, sont sur ses pas, toujours prêts à l'atteindre. S'il ne peut les fuir, il peut rendre leurs coups moins subits et moins pesants.

Toutes les vertus naissent de la prévoyance ; elle enfante l'économie, l'amour du travail, l'ordre, la sobriété, le res-

pect de soi-même et d'autrui ; elle fait naître le désir de la propriété, et elle développe les facultés de l'intelligence.

Ce n'est pas, François, que l'homme ne doive point se délasser. L'excès du travail use le corps et anticipe la vieillesse. Mais la santé, le repos de l'âme, la moralité des habitudes, ne veulent que des plaisirs courts et tempérés. Point de jours sans travail, point de nuits sans sommeil, c'est là une bonne vie. Les débauches des femmes, de la table, du jeu, des liqueurs, conduisent promptement l'ouvrier à l'enivrement de la crapule, à la langueur de ses forces, au désordre de ses petites affaires, aux disputes du ménage, à l'hôpital, au désespoir et à la mort. Au contraire, plus il est laborieux, simple, rangé, plus il excite les sympathies des riches ; car ils y trouvent aussi leur compte. Il ne manque pas d'ouvrage, et il traite avec les bourgeois d'égal à égal, leur donnant travail pour salaire. C'est là de la véritable dignité, de celle qui triomphe des mauvais jours et du mauvais sort, et qui convient seule à un homme libre.

FRANÇOIS.

Mais vous ne parlez, maître Pierre, que des ouvriers. D'où vient qu'ils attirent plus particulièrement votre sollicitude? Est-ce que vous craignez qu'ils ne se pressent pas d'aller à la Caisse d'épargne?

MAITRE PIERRE.

Oui, François, je le craignais d'abord, et je n'avais pas tort de le craindre. Car d'abord ils n'y allaient pas du tout, et aujourd'hui même ils n'y vont pas encore assez. C'est cependant pour eux, c'est dans leur intérêt spécial, que les Caisses d'épargne ont été créées.

Les petits marchands, bourgeois et rentiers, ne portent

là leur argent que pour sûreté de dépôt, placement temporaire, et spéculation. Les domestiques des deux sexes qui se méfient de leurs maîtres et des banquiers, prennent volontiers le même chemin. On y voit venir aussi les ouvrières qui sont naturellement plus rangées, plus économes, plus prévoyantes que les hommes, qui vivent plus retirées, et qui ont des appétits de toute nature, moins brusques et moins exigeants. Mais les ouvriers se laissent entraîner par leur propre facilité ou par la contagion du mauvais exemple. Le jeu, la table, le cabaret, le billard, les veilles épuisantes consomment, presque sur l'heure, l'excédant de leur salaire. On mange pour soi, on dépense pour les autres. On aurait honte de garder son argent. On en fait montre, on le jette. On rit de la prévoyance, on nargue l'avenir. On se débraille, on s'avine, on se plonge dans la débauche.

Les pères de famille ne sont guère plus tempérants ni plus retenus que les célibataires, et ils perdent, dans la fatigue des plus grossiers plaisirs, leur vigueur, leur santé, leur intelligence, leurs mœurs, leur repos intérieur, leurs pratiques dégoûtées et les économies amassées aux bons jours.

Mais c'est surtout les ouvriers des ateliers et des manufactures qui sont exposés aux accidents foudroyants de l'imprévoyance ; car si, tout à coup, par concurrence, incendie, refus de capitaux, guerre, encombrement, fausse spéculation ou autre revers, la fabrique engrène ses machines et clôture ses magasins, voilà des familles sur le pavé, sans pain, sans vêtements et sans asile. Plus de travail et plus de salaire. Il faut donc mourir ou mendier ! Les

ouvriers de manufactures savent tout cela : aussi ne veulent-ils pas s'engager dans les liens perpétuels du mariage, et ne forment-ils que des unions de hasard. La plupart de ces ouvriers, appliqués, toute la journée, au même rouage de la même mécanique, ont peu d'idées. Ils n'ont pas le temps d'apprendre les notions les plus élémentaires de la morale. Ils sont précocement excités à la débauche, par le mélange des sexes dans les mêmes ateliers. Enfin la crainte vague d'une cessation subite de travail les préoccupe sans cesse. C'est à ces causes réunies qu'il faut attribuer la quantité d'enfants naturels qui abondent dans les pays de fabriques et de commerce. Or, les Caisses d'épargne conduisent le concubinage à se légitimer, parce que les ouvriers et ouvrières peuvent mettre en commun leurs fonds de prévoyance, et elles préparent pour les mariages réguliers, en cas de fermeture temporaire de la fabrique, une transition plus honnête et plus facile de l'état de chômage à l'état de réactivité.

Les Caisses d'épargne sont donc la providence des classes manufacturières; c'est leur bureau de bienfaisance, leur maison de refuge, l'asile de leur vieillesse.

L'Aumône entretient le paupérisme vigoureux et jeune, et la Caisse d'épargne ne laisse tendre la main qu'au paupérisme infirme et moribond.

La Taxe des pauvres engendre la fainéantise, la misère, l'ignorance, l'orgueil, l'ivrognerie, le pillage, les violences, l'assassinat, l'incendie, la ruine de l'agriculture et de l'État. La Caisse d'épargne engendre la tempérance, l'ordre, la richesse, relève le prix des terres, et soulage le trésor.

Les Hôpitaux, lorsqu'ils sont trop nombreux, trop

richement dotés, et trop facilement ouverts, donnent des primes à l'imprévoyance et à la paresse, et la Caisse d'épargne n'en donne qu'à la prévoyance et à l'économie.

Les Tontines, spéculations fiscales, institutions de l'égoïsme riche, favorisent le célibat aux dépens du mariage et l'individu aux dépens de la famille, consomment les intérêts avec le capital, jouent un jeu de probabilités et de hasard, et meurent avec l'actionnaire.

Les Caisses d'épargne se mêlent, par le dépôt public de leurs fonds, au mouvement et aux destinées de la fortune du pays, agissent avec la puissance de l'intérêt composé, recueillent les plus petites économies de l'ouvrier, et, ne laissant rien à ses passions, rien à l'éventualité du sort, précisent nettement le positif de son gain, par le positif de son travail.

Ouvrir une des portes de la Caisse d'épargne, c'est fermer une des portes des Enfants trouvés. Avec les Caisses d'épargne, moins de libertinage, moins d'émeute, moins de police, moins d'hospices; moins de subventions et moins de vols, de délits, de crimes, de suicides; moins d'affaiblissement physique, de dégradation morale et de calamités de toute espèce.

La Caisse d'épargne est la mère de l'économie, le trésor des artisans, le pécule du pauvre, le remède de la mendicité, le reproducteur des capitaux et le levier du crédit national.

FRANÇOIS.

Tout cela, maître Pierre, est judicieux, exact, vrai, bien observé, bien senti; mais pour épargner, il faut dépenser moins qu'on ne gagne. Or le gain de l'ouvrier suf-

fit-il en tout temps, en tout état et en tout lieu, aux besoins de la vie? Ces besoins satisfaits, lui reste-t-il quelque argent, et que reste-t-il? Voilà la question.

MAITRE PIERRE.

Oui, François, voilà la question, et elle est bien posée : Voyons à la résoudre.

Ou le gain de l'ouvrier ne suffit pas à ses besoins, ou il y suffit, ou il l'excède.

S'il n'y suffit pas, c'est à la société à y pourvoir, l'ouvrier aidant, par des moyens de travail ou nouveaux, ou plus fructueux, ou plus abondants.

S'il y suffit, c'est à l'ouvrier à dégager, par ses privations, le superflu du nécessaire. La privation volontaire est une vertu, la plus difficile, la plus forte et la plus productive de toutes; c'est une domination de soi-même, c'est une volonté d'indépendance, c'est un progrès vers le bien et la liberté.

Si le gain excède le besoin, même largement satisfait, l'ouvrier qui n'épargne pas, est sans excuse de nécessité, sans prévoyance de la maladie et de la vieillesse, sans tendresse pour sa famille, sans pitié pour lui-même.

Or, chaque ouvrier est dans l'un de ces trois cas ; qu'il s'interroge donc, et qu'il se juge !

FRANÇOIS.

C'est là cependant, vous aurez beau dire, maître Pierre, une double objection, généralement faite, que les ouvriers n'ont pas de quoi mettre à la Caisse d'épargne, et qu'ils n'y mettent pas (1).

(1) Il est bon de répondre deux choses : la première, c'est que les gros versements se font aujourd'hui par les ouvriers ; la seconde, c'est que la très grande majorité des déposants se tire de la classe ouvrière.

MAITRE PIERRE.

Je sais bien qu'on a dit et répété que les ouvriers ne gagnant pas de quoi se suffire, n'ont pas d'excédant, et que, n'ayant pas d'excédant, ils ne peuvent pas mettre et ne mettent pas à la Caisse d'épargne.

Ceci n'est pas toujours exact, heureusement. Par exemple, deux frères, tous deux célibataires, gagneront chacun 3 francs par jour. L'un prend, le dimanche, le chemin de la Caisse où il dépose ses épargnes. L'autre prend, le dimanche et le lundi, le chemin du cabaret où il dissipe le salaire de la semaine. Qu'il ne dise pas ou qu'on ne dise pas pour lui, qu'il y a insuffisance de gain; qu'on dise plutôt qu'il y a défaut de conduite. Or, les ouvriers qui mangent leur gain d'excédant, au lieu de l'encaisser, se comptent par milliers.

N'importe : les ouvriers de maison, d'auberges, de boutiques, de fermes et de labourage, qui se louent à l'année, à la différence des autres qui se louent à la journée, placent avec empressement, avec sûreté, avec fruit, leurs économies à la Caisse d'épargne.

Les ouvrières qui correspondent, par leur état, aux cordonniers, aux tailleurs et autres professions d'hommes, prennent le même chemin.

Enfin, grâce à la solidité du placement, à leur bonne conduite, à leur moralité, à leur sage prévoyance, et à

Ainsi, à Paris, sur trois cent vingt mille ouvriers des deux sexes, il y en a quatre-vingt-dix mille qui ont des dépôts à la Caisse d'épargne, et sur quatre-vingt mille domestiques, il y en a trente-cinq mille, soit un ouvrier sur quatre, et un domestique sur deux. Sur dix mille cordonniers, neuf mille tailleurs, six mille menuisiers, trois mille musiciens et artistes, quatre mille graveurs, etc., il y a encore une belle moisson d'économies à faire. (Compte-rendu de 1844).

la salutaire contagion des bons exemples, une foule d'ouvriers de fabrique goûtent maintenant l'utilité des Caisses d'épargne.

Il est donc vrai de dire que les ouvriers de tous états, lorsqu'ils sont constamment occupés, suffisamment salariés et pas trop chargés de famille, peuvent mettre à la Caisse d'épargne; et, en effet, ils commencent à y mettre davantage, et les registres en font foi.

Les Caisses d'épargne sont donc aujourd'hui en pleine voie de fructification.

FRANÇOIS.

J'ai aussi beaucoup entendu disputer, dans ces derniers temps, sur le plus ou moins gros intérêt du capital déposé.

MAITRE PIERRE.

Tirer un gros intérêt de son argent, c'est là ce qui occupe le plus les gens des villes.

Mais pour les gens des campagnes, ce n'est point là la question. Comme ils sont défiants, l'essentiel pour eux est d'abord de mettre leur argent en lieu sûr, et ensuite de le reprendre à volonté. Lorsqu'ils l'amassent et qu'ils le cachent, leur argent ne leur produit rien. Ils sont donc moins touchés de l'élévation de l'intérêt, que de la solidité du placement et de la facilité du remboursement.

L'utilité de ces Caisses est donc plutôt dans la provocation à l'épargne, que dans l'avantage de l'intérêt. La Caisse d'épargne ne serait qu'un lieu de dépôt sûr, sans aucun service d'intérêt, qu'il faudrait l'établir. Les trois quarts des déposants, en effet, ne l'envisagent que comme un dépôt et non comme un placement; et c'est ainsi (qu'on

ne le perde pas de vue) que le bienfait de cette institution, pour la société et pour le déposant, est encore plus moral que positif. L'épargne est, avec la religion, le plus grand moralisateur du peuple. C'est de ce point de vue, c'est de haut qu'il faut envisager l'établissement des Caisses d'épargne. Le reste n'est que secondaire.



XXI

CAISSES DE PRÉVOYANCE.

FRANÇOIS.

Dans les villes, les Corps d'ouvriers forment chacun un petit État, en quelque sorte, dans le grand État. Tout en eux, les prédispose à l'association : même salaire, mêmes ouvrages, mêmes outils et mêmes produits ; mêmes relations d'ouvriers a maîtres ; mêmes chômages, mêmes loyers, mêmes vêtements, même nourriture, mêmes besoins surtout. Aussi, les sociétés *de prévoyance et de secours mutuels*, tantôt pour maladies et infirmités, tantôt pour morte-saison, tantôt pour vieillesse, s'organisent parmi les artisans des

villes, avec la plus grande facilité. Les statuts prévoient tous les cas, règlent tous les débats, et les secours sont distribués avec un ordre, une économie et une intelligence vraiment admirables.

Mais ces bienfaisantes institutions n'ont pas encore pénétré dans les campagnes, dont les habitants sont plus isolés, plus étrangers les uns aux autres par les distances, les goûts, les habitudes, les préjugés, la fortune, les instruments même du travail, les produits du sol, et sont, d'ailleurs, moins communicatifs et plus défiants, plus soupçonneux.

Pourtant, le sort des campagnards est souvent plus à plaindre que celui des citadins. S'ils sont pauvres et âgés, il ne leur reste plus qu'à mendier un peu de pain et un peu de bois, avec un grabat pour coucher dans quelque coin de grange ou d'écurie. S'ils possèdent un brin de terre, n'ayant plus la force de le bêcher ou labourer, ils se démettent de leur bien entre les mains de leurs enfants et s'en vont, chaque trimestre, se loger tour à tour et se pourvoir de nourriture chez l'un d'eux, mal hébergés quelquefois, et encore plus mal reçus. D'eux aux mendiants pauvres, la différence, allez, n'est pas grande. Triste perspective pour tous, sur la fin de leurs jours (1) !

N'avez-vous jamais, maître Pierre, songé à cela?

MAITRE PIERRE.

Oh ! si, François, j'y ai songé, et plus d'une fois. Mais que d'obstacles à vaincre ! quelle répugnance instinctive dans les campagnes, pour toute espèce d'association ! quelle méfiance de son prochain, du gouvernement et de

(1) V. Entretien XXIII.

soi-même! que de peine à lâcher la moindre pièce d'argent! quelle insouciance brutale du présent! quelle imprévoyance absolue de l'avenir!

Toutefois, pourquoi ne ferait-on pas réussir au village ce qui réussit à la ville? pourquoi du moins ne le tenterait-on pas?

Pourquoi, dans la prévoyance d'une vieillesse indigente et désolée, trois ou quatre cents habitants de la campagne (et mille, cela vaudrait encore mieux) ne s'associeraient-ils pas dès l'âge de vingt ans, et ne mettraient-ils pas en commun, au moyen d'une subvention mensuelle, une somme suffisante pour donner 100 francs à chacun d'eux qui atteindrait l'âge de soixante ans? Avec 100 francs, chaque vieillard de cet âge, sobre comme on l'est aux champs, se mettrait quasi en pension où bon lui semblerait. Ses enfants, allégés, pourraient, de surplus, lui fournir quelque toile ou lainage de vêtement, ou quelques fagots, ou du blé, ou des pommes de terre, ou des fruits. Il n'y aurait plus, à la longue, presque de mendiants dans la commune, si ce n'est ceux affligés d'infirmités précoces et incurables.

Les majeurs des deux sexes ne travailleraient pas seulement pour vivre au jour le jour, jusqu'à soixante ans, mais encore pour se reposer après. Le travail, c'est de l'épargne, et l'épargne pour les pauvres, c'est de la prévoyance, et la prévoyance, c'est de la vertu. C'est aussi de la vertu que l'ordre, la paix et l'aisance générale qui règnent parmi les populations laborieuses.

Les statuts d'une telle société seraient bientôt dressés, et en peu de mots. La perception des subventions serait des plus faciles. Le curé serait le trésorier gratuit de l'é-

pargne et le maire en serait le président. Au bout de l'an, rapport serait fait en séance publique, et devant tous les associés, des admissions et des décès, des prélèvements, des placements et de l'emploi des fonds.

Que le peuple des campagnes lise ceci, et qu'il en profite !

Mais nous recommandons surtout cette bonne et charitable entreprise aux gens de bien, riches, et ayant des loisirs, qui voudraient en faire leur affaire, étudier le terrain, lever les obstacles, agir d'aide, d'exemple et de persuasion, et s'y employer avec le zèle et la persévérance que donne toujours le désir sincère d'être utile aux hommes.

Il y a encore une autre espèce d'association que j'oserai recommander, celle-là, non pas aux pauvres, mais aux plus riches, à vingt d'entre eux, par exemple. Ce serait de s'entendre et de donner chacun un fagot par semaine, pendant les rudes mois de l'hiver, pour servir au chauffage des indigents, et d'un pain par semaine aussi, pour faire de la soupe à leurs enfants, ou d'un demi-litre d'huile pour les éclairer, ou de quelques écheveaux de lin ou de chanvre, mis exprès de côté, pour leur tisser quelques chemises. Ces dons passeraient presque inaperçus dans la dépense commune du ménage, et ils seraient pour le pauvre de si grand secours !



XXII

DES ASSOCIATIONS POSSIBLES DANS LES CAMPAGNES.

MAITRE PIERRE.

L'esprit d'association et l'esprit de famille se partagent le monde.

La Providence a mis ces deux instincts dans l'homme.

Tous deux, sagement employés selon le but qu'il y a lieu d'atteindre, concourent au bien particulier et au bien social.

Les familles, par une sorte de penchant invincible, et pour obéir aux desseins secrets de la Providence qui a voulu peupler le monde, de proche en proche, se séparent

du tronc commun, s'en détachent comme des grappes, se répandent sur le sol et se casent à part.

Le mari, la femme et les enfants, voilà la famille dans sa perfection, voilà la communauté naturelle! une maison qui soit à eux, un champ qui soit à eux, voilà le désir incessant qui les pousse!

La réunion de ces familles isolées compose la société.

Ce qui n'est pas cela peut subsister, mais comme exception, non pas comme règle. Tout grand pays qui, pour sa constitution sociale, ne tiendrait pas compte de l'élément individuel, et qui ne reconnaîtrait pas l'existence de la famille, tomberait dans l'anarchie.

En un mot, il n'y a pas de société sans famille.

FRANÇOIS.

Cela est vrai; mais un autre besoin non moins impérieux pour la famille, c'est de vivre; et trop souvent, comment faire pour vivre?

MAITRE PIERRE.

Il faut savoir unir la familiarité à la communauté, c'est-à-dire, il faut que la famille emprunte et communique ses forces à d'autres familles.

FRANÇOIS.

C'est ainsi, n'est-ce pas, que les soldats s'enrégimentent pour faire une armée, que les maçons se mettent à plusieurs pour bâtir les maisons, que les ouvriers des manufactures se rassemblent pour fabriquer le fil, le coton, la toile, les draps, les fers, les étoffes.

MAITRE PIERRE.

Précisément. Et pourquoi les villageois n'en feraient-ils pas autant? La division extrême des propriétés commence

à avoir, en plus d'un endroit, les mêmes inconvénients que leur extrême concentration. Au lieu d'être, comme ci-devant, le serf d'un seigneur, le paysan est devenu le serf de la misère; joug non moins pesant à porter. Comme il n'a plus à secouer ni féodalité, ni dîme, et qu'il n'y a plus autour de lui de terre à partager, il ne lui reste pas même ce qu'il avait jadis, la plainte et l'espérance.

FRANÇOIS.

Ce serait cependant bien le cas de ne perdre aucunes forces, et combien ne s'en perd-il pas dans les campagnes? Mais comment faire?

MAITRE PIERRE.

Cherchons ensemble, François, et constatons d'abord le mal.

Il n'y a dans les campagnes, ni hôpitaux pour les infirmes et les malades, ni médecins gratuits pour les pauvres, ni associations de secours mutuels, ni aumônes productives; de ces dernières, en nature quelquefois, en argent point.

L'amour de soi, du pour soi, et du chez soi, y est porté aussi loin qu'il peut aller. Hébété, engourdi par sa propre misère, le paysan voit avec une dure et sombre indifférence, la misère d'autrui. Il croit à la fatalité de son sort et de celui des autres. Il n'inventerait rien pour l'améliorer. La pensée même ne lui en vient pas. De tous les sentiments moraux, la bienveillance, ce sentiment délicat, tendre, dévoué, qui sort du cœur, qui se dilate, qui s'étend, qui s'épanche sur les autres, sans vilain retour sur soi-même, est celui qui est le plus ignoré dans les campagnes. N'est-ce pas cela, François?

FRANÇOIS.

Oui, maître Pierre, c'est bien cela.

MAITRE PIERRE.

Si c'est bien cela, si c'est un mal, il y faut remédier. Dans les pays à terres morcelées, le campagnard, moitié manœuvre, moitié propriétaire, ou simplement locataire et ouvrier de main et de journée, a tout à gagner à l'association.

C'est un fait notoire, que toute petite manœuvrerie, non pas bêchée mais labourée, est moins bien fumée et plus mal retournée que les terres des grandes fermes, et, partant, donne moins de produits. Les façons que font les fermiers gros et menus, soignées et à temps, pour leurs propres champs, sont de rebut, négligées, et hors de saison, pour les manœuvres; en outre, très chères, à cause des éventualités du non-payement de la part des manœuvres, et du défaut de concurrence de la part des laboureurs.

A peine souvent si la moisson rend la semence et les frais, à grand'peine, pas beaucoup du moins au delà.

Le bêchage et le binage des jardins pour chanvre, pommes de terre, légumes, pois, haricots, dédommage un peu le manœuvrier. Mais s'il vient à tomber sous le coup d'une fièvre lente ou aiguë, s'il se foule le poignet, s'il boite, par accident, de la jambe, quelle gène subite et quelquefois irréparable pour la petite famille!

Tout manœuvre, hors les jours si nécessaires de repos, ne devrait jamais chômer, de volonté ou de force.

L'Association peut faire ici des merveilles.

Pourquoi, en effet, six, huit, dix manœuvres, valides, pères et fils, âgés de dix-huit à soixante ans, ne passe-

raient-ils pas convention de s'entendre, dans des cas déterminés?

Par exemple, en cas de maladie alitée, ou d'empêchement de travail pour accident fortuit et temporaire.

Par exemple, pour le binage d'un demi-hectare, d'un quart d'hectare de jardin en légumes.

Par exemple, pour le chargement du fumier, pour toute sorte de sarclage, pour la fauchaison des prés, ramassage et bottelage, pour la moisson, le lien, le transport et la rentrée au grenier des céréales, le binage des vignes, la vendange, le foulage des cuves, la culture, l'arrachage et la récolte des pommes de terre.

Par exemple, pour le curage des fossés de chaque héritage ou locature, à tant de mètres.

Par exemple, pour la réparation, entretien, bordage et écoulement des eaux d'un chemin qui longerait les dix manœuvreries.

Par exemple, pour le battage des grains de toute nature.

Une heure, après la journée de travail, cela donnerait à dix ouvriers, dix heures d'ouvrage, dix heures bien employées, aujourd'hui dix heures perdues.

Si l'un des associés, tombé malade, a pris à la tâche un travail urgent, les neuf associés, en un seul jour, feront cent quatre-vingts mètres de terrassement, s'il en pouvait seul faire vingt, ou en un demi-jour, quatre-vingt-dix mètres.

Même avec un peu d'effort, et Dieu aidant, il est possible à neuf travailleurs d'abattre la besogne de dix.

Pareillement, les femmes de la campagne s'associeraient

entre elles pour la vente du beurre, du laitage, des fromages, des œufs, des légumes, des poulets, oies et canards, au marché du bourg voisin. Tour à tour, deux d'entre elles seraient chargées du port et de la vente, et rendraient compte. Les autres resteraient au logis et gagneraient leurs journées qu'elles perdent en voyages et usure de chaussures et d'habits, les dépenses de fantaisie en plus.

Il en serait de même pour la garde mutuelle des tout petits enfants, en cas d'absence des mères ou d'indisposition alitée ; ou pour la lessive du linge, le béchis des plantes potagères, la cueillette du lin, du chanvre, des pommes, des noix, du raisin.

Les mères associeraient leurs fils ou leurs filles de même âge et de même force, pour un objet certain et sous la garde et direction de l'une des mères, par exemple pour la surveillance et conduite des vaches, chèvres, brebis, dindons, canards, oies, ou pour aller à l'herbe, au bois mort, au ramassis des glands, des faînes, des feuilles, etc.

Les associés pourraient aussi faire un fonds commun de matières premières et d'ustensiles d'un certain prix, pour s'occuper industriellement pendant les longues soirées d'hiver, et gagner un petit gain.

Je ne donne ici que des indications :

A quoi, selon les temps, les lieux, les productions, les usages, ne peut pas s'appliquer le génie fécond, souple, varié, entreprenant, productif, de l'Association ?

Ainsi entendue, elle laisse à chaque famille, son habitation à part, sa domesticité murée, son indépendance propre et souveraine, sa religion, ses lares, ses joies intimes, ses caprices, ses naïvetés, ses secrets, sa pudeur. Mais, au lieu

de deux bras, elle lui en donne vingt. Au lieu des ressources et de la sécurité d'une seule maison, elle lui procure les ressources et la sécurité de dix maisons. Elle est forte contre la maladie, le chômage, le veuvage, l'injure du temps, la misère, le désespoir, de dix forces au lieu d'une.

Et de plus, quelle moralité dans ces associations! Quel accroissement de bien-être dans le présent! Quelle tranquillité d'âme pour l'avenir! Quelle estime de soi-même et des autres! Quels gages de bienveillance mutuelle, de salutaire et contagieux exemple, de bonne et volontaire discipline, de fidélité aux engagements pris, et de paix intérieure pour la commune!

FRANÇOIS.

J'approuve tout cela, maître Pierre, vos observations sont fondées sur la nature de l'homme, sur des faits bien observés et sur des calculs positifs, et vos propositions seraient d'une exécution facile; mais avant de pouvoir éclairer l'ignorance méfiante des villageois et de persuader leur égoïsme, il s'écoulera encore un long temps.

MAITRE PIERRE.

Qu'importe! le temps, qui est beaucoup pour les individus, êtres passagers et mortels, n'est rien pour les nations, qui ne périssent pas. Lorsqu'une idée est utile, elle fait sa percée, et il faut bien, tôt ou tard, qu'elle arrive.



XXIII

LES DÉMISSIONS DE BIENS.

LES QUATRE GENDRES.

Ne le faites point, mon bon père! mon bon père! nous ne le voulons pas, nous ne le voulons absolument pas.

LE PÈRE.

Et moi, je vous dis, mes chers enfants, que je vous veux remettre la démission de tous mes biens; de tous, m'entendez-vous, et dès à présent, et sans en excepter aucun. Je commence à me faire vieux; le manche de la charrue me devient lourd.

J'ai beaucoup travaillé pour gagner du bien à mes quatre filles ; les voilà établies ! Dieu soit loué !

Tu sais, Robert, mon gendre aîné, que j'ai creusé moi-même les fossés qui tirent l'eau du pré des six arpents. L'herbe en était amère et rude ; elle est fine maintenant, épaisse, abondante. Eh bien, Robert, ce pré sera ta part avec la maison du Carouge.

ROBERT.

Ah ! mon père ! que de bontés !

LE PÈRE.

Et toi, Nicolas, je te veux donner mes deux chevaux avec la pièce des vingt arpents qui rapporte de bel et bon blé, grâces à mes labours et à mes engrais, trente boisseaux l'arpent, Nicolas, trente boisseaux, bon an, mal an.

NICOLAS.

Ah ! mon père ! que de bontés !

LE PÈRE.

Pour toi, Guillaume, j'ai mis en réserve mon troupeau de soixante moutons, mes quatre bœufs et mon bois taillis de quinze arpents, essence de chêne et de hêtre, bien aménagé, à portée de la maison, et qui seront ton lot.

GUILLAUME.

Ah ! mon père ! que de bontés !

LE PÈRE.

Enfin, Mathurin, qui viens d'épouser la dernière de mes quatre filles, c'est à toi que je m'adresse, et je ne veux pas, aimant également mes quatre gendres, que tu sois le plus mal partagé. Je te veux donner ma maison du bourg, avec le beau cellier qui est creusé dans le roc vif, et qui contient trente tonneaux de vin vieux, et tu auras, en

outre, les quatre arpents de vignes de la Côte, tout proches des tiens, et qui depuis longtemps te faisaient envie.

Êtes-vous, mes enfants, contents chacun de votre partage?

LES QUATRE GENDRES (A LA FOIS).

Ah! mon père! ah! mon père!

LE PÈRE.

Je ne veux, mes chers enfants, je vous le répète, faire aucune espèce de retenue; tous mes biens sont à vous, je m'en démets et vous les abandonne. Je me fie à votre tendresse. Avec ce que vous tenez de vous-mêmes, ce que vous avez reçu de vos femmes et ce que je vous donne, vous voilà riches tous les quatre. Vous êtes jeunes, laborieux, dispos. Vous ferez, vous faites déjà de bonnes maisons. Je suis fatigué, rompu de travaux, et sur le tirant de l'âge. La charge d'un vieillard, partagée en quatre, sera, pour chacun de vous, de peu de poids.

ROBERT.

Ah! mon père! croyez que notre reconnaissance est sans bornes. Avec quel plaisir, avec quel respect nous vous recevrons, nous vous hébergerons sous notre toit, et de manière à ce que vous puissiez nous favoriser chacun, pendant trois mois, de votre présence, et passer ainsi en revue vos gendres, vos filles et vos petits-enfants.

NICOLAS, GUILLAUME, MATHURIN.

Oui, oui, mon père, promettez-nous-le, oh! promettez-nous-le! et de notre côté nous vous promettons, nous vous jurons!...

LE PÈRE.

C'est bien, mes enfants, c'est bien! je jouirai tranquille-

ment, sur la fin de mes jours, de la vue de vos travaux et de votre bonheur. Mais je ne veux pas que vous preniez aucun engagement par écrit, en échange et comme condition de la démission de biens que je vous fais. L'engagement que vient de prendre Robert en votre nom, et que vous répétez tous les quatre, me suffit, et votre excellent cœur me répond que je n'aurai jamais à me repentir de ma générosité et de mes bienfaits.

ROBERT.

C'est moi, mon bon père, qui vous retiens le premier. Je suis l'aîné de vos gendres, et dois avoir la préférence, et vous aurez chez nous, venez, venez, le feu, la table et le lit.

NICOLAS.

Et après Robert, ce sera moi, mon père.

GUILLAUME.

Et moi après Nicolas !

MATHURIN.

Et pour vous recevoir le dernier, mon père, vous n'en serez pas le moins bien venu et le moins bien traité.

LE PÈRE.

Que je suis aise de m'être démis de toutes mes propriétés, de mes terres, de mes prés, de mes bois, de mes maisons et de mes vignes, avec une si pleine confiance, et sans aucune réserve, condition ni garantie ! Je n'ai donc plus à m'inquiéter de rien, je vais passer le reste de mes jours au milieu des miens, dans l'abondance et le repos. Qu'il m'a réussi d'avoir été si prévoyant, et combien je dois bénir le ciel ! O les excellents enfants que j'ai là !

Suite du chapitre précédent.

LE PÈRE.

Je voudrais te parler.

LE PREMIER GENDRE.

Eh bien, dites.

LE PÈRE.

Eh bien, je dis que je ne suis pas trop content de toi. Il y a deux mois, Robert, que je suis dans ta maison, et je manque de bois, de nourriture et presque de coucher. Il semble que je te sois devenu à charge. Ce n'est pas là cependant ce que tu m'avais promis!

LE PREMIER GENDRE.

Bah, je vous avais promis!

LE PÈRE.

J'ai fait plus que de te promettre moi! je t'ai donné ma maison du Carouge et mes six arpents de pré, et je n'ai plus rien, et je me repens trop tard, hélas! oh! oui, trop tard! Va, tu n'es qu'un ingrat, et je vais de ce pas aller trouver mon second gendre, qui ne manquera pas, lui, comme toi, à ses promesses!

LE PREMIER GENDRE.

Allez où vous voudrez.

LE PÈRE.

(Qui s'est retiré chez son second gendre, au bout d'un mois, s'adresse à lui).

Veux-tu, Nicolas, que nous causions ensemble?

LE SECOND GENDRE.

Quoi? qu'y a-t-il?

LE PÈRE.

Il y a que tu possèdes mes deux chevaux et mes vingt arpents de labour que je t'ai donnés, sans papier ni contrat, et déjà tu ne t'en rappelles pas.

LE SECOND GENDRE.

Bah, s'il fallait se rappeler de tout !

LE PÈRE.

Et tu me laisses au bout de ta table avec tes valets! et tu me fais coucher dans le grenier sur un méchant grabat ! et je vois bien que tu voudrais être débarrassé de moi ! Va, tu n'es qu'un ingrat comme l'autre, et je vais aller de ce pas trouver mon troisième gendre, qui me recevra, celui-là, à bras ouverts, j'en suis bien sûr!

LE SECOND GENDRE.

Allez où vous voudrez.

LE PÈRE.

(Qui s'est réfugié chez son troisième gendre, au bout de quinze jours n'y peut plus tenir, et le prenant à part, il lui dit :)

Ce n'est pas beau, Guillaume, après ce que j'ai fait pour toi, de me traiter de la sorte. Tu ne te souviens donc plus de mon troupeau de soixante moutons et de mon taillis, et de quinze arpents que j'ai remis entre tes mains sans en avoir un billet et sans redevance! Malheureux ! tu épies ta femme et tu la grondes lorsqu'en cachette elle me donne un coup de vin à boire, et tu n'apprends pas à tes enfants à me respecter. Ce n'est pas là cependant ce que tu me disais!

LE TROISIÈME GENDRE.

Bah, sans y prendre garde, l'on dit tant de choses!

LE PÈRE.

Je vois bien que, comme les autres, tu n'es aussi qu'un ingrat. Mais, grâce à Dieu, mon quatrième gendre ne vous ressemble point, et je vais de ce pas lui demander un asile.

LE TROISIÈME GENDRE.

Allez où vous voudrez.

LE PÈRE.

(Il va chez son quatrième gendre et il y est en butte, après huit jours, à de tels mépris et rebuts, qu'il ne peut s'empêcher de lui dire :)

Viens par ici que je te parle.

LE QUATRIÈME GENDRE.

Vous pouvez bien me parler de votre place, sans que je me dérange.

LE PÈRE.

Eh bien, mon gendre !

LE QUATRIÈME GENDRE.

Eh bien, mon père !

LE PÈRE.

N'est-il pas vrai, Mathurin, que je t'ai donné ma maison du bourg, toute meublée, avec mon cellier garni de tonneaux.

LE QUATRIÈME GENDRE.

Et après !

LE PÈRE.

Après ! tu me disais : Venez chez moi, vous y serez comme chez vous. Vous aurez le feu, le lit, la table, avec nos soins empressés, nos respects, notre reconnaissance, notre amour, notre tendresse !

LE QUATRIÈME GENDRE.

Eh bien, après !

LE PÈRE.

Après! le voici : tu me loges à l'écart dans le fournil; tu ne me tires que de la piquette, quoique tu récoltes de bon vin des quatre arpents de vigne que je t'ai donnés. Tu m'envoies garder aux champs tes vaches et tes porcs, et tu me mets sur les bras ton dernier marmot, pour que je le berce et que je l'empêche de crier. C'est avec ces soins empressés, Mathurin, avec ces respects, cette reconnaissance, cet amour, cette tendresse, que tu me reçois et que tu m'héberges, et est-ce là à quoi tu t'étais engagé?

LE QUATRIÈME GENDRE.

Engagé! où est donc l'acte par devant notaire, qui m'oblige?

LE PERE.

Eh vraiment, c'est là ce que je n'ai pas fait et ce que j'aurais dû faire! Fou! fou que j'étais! je me suis dépouillé pour vous autres de tout mon bien, sans prendre aucune précaution contre votre ingratitude, et j'ai eu plus de cœur que de raison et plus de tendresse que de jugement. Maintenant, pauvre, infirme, chagrin, cassé par l'âge, à peine puis-je me traîner! Où trouverai-je ailleurs un asile que me refusent mes propres enfants! Malheureux! je ne me sens pas la force de vous maudire, et je manquerais, en le faisant, à mes devoirs de père et de chrétien. Vous ne voulez pas de moi. J'ai trop vécu, et il ne me reste plus qu'à prendre mon bâton de voyage et à m'acheminer vers l'hôpital, pour y mourir!



XXIV

DE L'HYGIÈNE RURALE.

FRANÇOIS.

Je me suis souvent demandé comment il se fait que nous soyons, nos enfants et nous, dévorés chaque année, à la fin de l'été, par des fièvres opiniâtres qui n'attaquent pas les travailleurs des villes, placés dans les mêmes conditions d'état, de vêtement et de nourriture que les gens de notre village.

MAITRE PIERRE.

Cela tient à l'insalubrité de vos chaumières et à la négligence de votre personne.

D'abord, il faudrait, autant que possible, lorsque vous

construisez une maison, tourner vers l'est, qui est la plus saine de toutes les expositions, les chambres où vous habitez, et placer les bâtiments d'exploitation, vacheries, écuries, bergeries, toits à porcs, sur les derrières ou par les côtés.

Les murs intérieurs des logements, des greniers et des étables, devraient être, tous les ans, lavés au lait de chaux; le plancher de la chambre à coucher, un peu exhaussé et carrelé en briques sur un lit battu de mâchefer et de sable; le plafond le plus élevé possible; la fenêtre large, ouverte dès le matin et donnant passage au soleil; l'alcôve dégagée, pendant le jour du moins, des rideaux de serge trop épais qui, d'ordinaire, l'obscurcissent et l'enveloppent.

Malheureusement, c'est devant la maison même et à la distance de quelques pieds, que, de temps immémorial, a été creusé le trou au fumier, et là viennent se rendre et s'agglomérer, pourrir et fermenter les urines et les excréments des animaux et des hommes, avec les eaux grasses et les débris des légumes, des insectes et de toutes sortes d'herbes et de plantes fangeuses et croupies.

Toutes ces exhalaisons méphitiques sont chassées et portées par le moindre vent, à travers la porte et la fenêtre de l'habitation, où elles s'engouffrent, se condensent et sont respirées, à pleine poitrine, par les hommes, les femmes et les enfants.

FRANÇOIS.

Cela est vrai. Et pourriez-vous me dire, maître Pierre, d'après quelles règles d'hygiène se doivent conduire les enfants, les adolescents et les hommes de la classe pauvre et laborieuse des champs?

MAITRE PIERRE.

Volontiers, François, et, pour commencer par les enfants, on ne doit attribuer la plupart de leurs maladies qu'à l'intempérance de leur nourriture.

Leurs parents doivent prendre garde qu'ils ne mangent avec excès des légumes farineux et qu'ils ne chargent leur estomac de prunelles coriaces ou de fruits verts; qu'ils ne boivent pas des boissons fermentées; qu'ils ne marchent pas, pieds nus, sur le carreau humide ou dans la boue.

En outre, comme ils sont sujets, au printemps particulièrement, à des angines assez rebelles, à des maladies éruptives, à des fièvres intermittentes vernales qui naissent des exhalaisons marécageuses et des changements brusques de l'atmosphère, il faut les sevrer absolument, dans ce temps-là, du régime excitant des boissons spiritueuses, et ne les nourrir, autant que possible, que d'aliments substantiels.

Il sera bon aussi, de peur d'épidémie, de tenir dans l'isolement et dans un air tempéré, les jeunes sujets atteints de varioles et de scarlatines.

FRANÇOIS.

Et les adolescents, cette précieuse espérance de leurs familles, de l'agriculture et de la patrie, ne sont-ils pas dignes aussi de tout notre intérêt, de nos soins les plus empressés et de nos prévoyances les plus attentives?

MAITRE PIERRE.

Oui, François; l'hygiène des adolescents laborieux mérite au plus haut point toute notre sollicitude.

FRANÇOIS.

Vous le savez, maître Pierre, souvent les adolescents,

excédés de travail, à peine âgés de seize à dix-sept ans, ressemblent déjà à des hommes mûrs, et devenus hommes mûrs, à des vieillards.

Chez eux, la fibre devient dure et rigide, bien avant l'âge. Leur visage se ride, leurs cheveux blanchissent, leur peau brunit, se dessèche et s'écaille. Leurs articulations, tantôt roidies par le froid, tantôt brûlées par le soleil, perdent leur souplesse. Leur dos, arqué de bonne heure, ne peut plus revenir sur lui-même.

Que faut-il faire pour ces jeunes ouvriers?

MAITRE PIERRE.

Il faut proportionner leur travail à leurs forces, ne pas abuser de leur jeunesse, et se souvenir que les enfants n'appartiennent point en propriété à leur père, et qu'ils ne sont ni des animaux, ni des esclaves.

FRANÇOIS.

Quelles sont également les précautions indiquées par la science de l'hygiène et par l'expérience, pour la santé des hommes mûrs?

MAITRE PIERRE.

Il faut que le cultivateur conserve pendant longtemps ses vêtements d'hiver, ses sabots, sa veste; qu'il porte une cravate dans les contrées humides et boisées; qu'il ne dorme pas en plein air sur la terre fraîche; qu'il ne s'abreuve pas d'eaux froides ou gâtées, à sa main et sans mesure; qu'il boive, durant les travaux embrasés et exténuants de la moisson, un mélange de cidre, de bière, de vin, de vinaigre, selon les climats, les températures et les productions de chaque pays; qu'il se couvre la tête, pendant l'été, d'un chapeau de paille, à larges bords; qu'il se

débarrasse d'une partie de ses habillements lorsqu'il travaille, et qu'il s'en revête après; qu'il se repose une heure, dès que le souper est fini, avant de se mettre au lit; qu'il prenne, au cours des grandes chaleurs, quelques boissons aromatisées de quinquina, de fruits acidulés et de plantes amères; qu'il fasse usage, contre la dyssenterie, d'une décoction de riz pour tisane, qu'il use de lavements d'eau amidonnée, qu'il observe alors la diète et le repos, et qu'il se prive absolument de l'usage des fruits.

On évitera pour les femmes et les enfants les goîtres et les affections scrofuleuses, en renouvelant fréquemment l'air et en séparant les chambres à coucher des foyers d'infection, tels que les écuries, les laiteries, les étables, les cuisines, etc.

La chambre à coucher doit être souvent balayée, et les murs doivent être blanchis à la chaux, deux fois par an. Les lits ne recevront qu'une ou deux personnes au plus. La paillasse sera faite de paille d'avoine, de graines foliacées de maïs, de fougère, de zostère, etc.

Les vêtements doivent être larges pour les hommes comme pour les femmes.

Il faut changer de linge deux fois par semaine, et avoir une chemise pour la nuit et une chemise pour le jour.

Prendre en été des bains à l'eau courante, et, en toute saison, se laver fréquemment les mains, les bras, les pieds, le visage.

Les dimanches et fêtes, éviter les excès de boisson, de jeu et de débauche.

Telles sont, François, les précautions hygiéniques, dont

la simple et facile observation vaudrait aux travailleurs de la campagne contentement, force et santé.

La santé des manœuvres, François, est toute leur richesse.

Deux bras forts et laborieux valent mieux qu'un arpent de plus. C'est donc à son corps, à sa personne, à sa santé, plus qu'à sa terre, que l'homme des champs doit prendre garde. Or, il veille avec une sorte de tendresse, nuit et jour, sur ses chevaux, ses vaches et ses moutons; il tourne et retourne sans cesse son héritage à la bêche, à la pioche, à la charrue; il émonde ses arbres, il lie sa vigne, il bine ses légumes, il cendre ses prés, et il ne se soigne pas lui-même, lui qui est la main, le pied, l'âme, la vie de sa famille et de sa maison !

FRANÇOIS.

Puissent quelques-uns d'entre nous, si ce n'est tous, maître Pierre, vous lire et profiter de vos salutaires avis !

MAITRE PIERRE.

C'est le plus cher de mes vœux; il ne faut pas d'ailleurs être injuste envers son pays et son temps. La civilisation, qui vivifie tout, a pénétré dans quelques zônes de la France rurale. Là, les villages s'alignent et les rues s'élargissent. Les murs des cimetières se relèvent, les écoles se fondent, les mairies se décorent, les places publiques se nettoyent, se sablent et se couvrent de bornes, de barrières, de bassins, d'allées et de quinconces. Les maisons de paysans s'exhaussent sur la pente des collines. Les bords des étangs, des mares, des rivières et des chemins, se complantent de saules, d'aunes, d'acacias, d'ormes, de peupliers, qui ab-

sorbent par leur feuillage les émanations délétères, et qui prodiguent leurs feuilles à la nourriture des bestiaux, leur bois au chauffage de l'homme et leur ombre à son repos. Les fossés, les puits et les ruisseaux se curent, les étangs se dessèchent, les fontaines se désobstruent et les marais se dégorgent de leur limon, de leurs joncs, et de leur fétidité. Les planchers des bâtiments nouveaux ou réparés se revêtent de sapin, de briques, de mâchefer ou de carreaux, quelquefois vernis. Les murs se blanchissent de chaux. Les plafonds se rehaussent, les fenêtres s'agrandissent, les portes, mieux rapprochées, se ferment. L'air, la lumière et le jour pénètrent et rayonnent de l'âtre à l'alcôve et du fournil au cellier. Les fumiers de l'écurie et des étables reculent et ne soufflent plus leurs vapeurs empestées sous le vent de la maison. Les vignes, binées aux heures perdues du manœuvre, donnent un vin dont la partie pure exprimée se vend, et dont le résidu fermenté se boit. L'extension des prairies artificielles a augmenté le nombre des vaches, et, avec les vaches, le beurre, le lait, le fromage. Les chemins de fer, les routes départementales et les grandes voies de vicinalité ont sillonné le pays, longé les marécages, franchi les montagnes, ouvert les forêts, multiplié les communications, accru le prix des terres, facilité les échanges, approvisionné les marchés, rapproché les villes des campagnes, les denrées des débouchés, les marchands des chalands, les capitaux des emprunteurs, les consommateurs des producteurs, et les agriculteurs des industriels. Les gros propriétaires, membres des comices agricoles, ont secoué la langueur et la stérilité de l'assolement triennal, et ils ont donné dans leurs domaines, par

eux aventureusement exploités, des exemples, des procédés, des méthodes de culture variée, hardie, inconnue, encore plus profitables par comparaison et par excitation, aux paysans plus prudents et plus économes, qu'à eux-mêmes. Les préjugés tombent, les charlatans, les sorciers, les usuriers et les faux docteurs fuiront bientôt devant la lumière. Les médecins, avec leurs préceptes et leur pharmacie, se sont établis au fond des villages les plus reculés et jusque sur les sommets les plus âpres des montagnes, et ils répondent, sur-le-champ et à peu de frais, à l'appel des pauvres malades. Les écoles, les asiles, les chauffoirs, les ouvroirs, les bibliothèques rurales, les cabinets de lecture se multiplient. Les exhortations des curés, des instituteurs et des maires recommandent l'ordre, la propreté, la discipline, le soin de la personne, la netteté du ménage, l'assainissement des habitations, l'union de la famille, la douceur des traitements envers les femmes, les enfants, les vieillards et les animaux domestiques, la modération dans le labeur, dans la nourriture et dans le plaisir. Les coiffures serrées et gênantes, les habits empesés, les chaussures lourdes font place à des chaussures et à des vêtements plus légers, plus liants, plus renouvelés, plus commodes, mieux appropriés à chaque genre de travail, à chaque espèce de travailleurs. Les semis plus abondants du colza, des œillettes et des graines oléagineuses, ont réduit le prix de l'éclairage au suif et a l'huile de noix. L'importation facilitée des houilles a rendu moins pesante la cherté du bois de chauffage. D'immenses plantations de peupliers ont suppléé au chêne pour les poutres, les solives, les chevrons, les planchers et les clôtures des greniers et des bâtiments.

Le lin et le chanvre, cultivés en plein champ et dans tous les jardins, ont procuré à chaque ménage, sa toile de lit, de table, de corps et de service. La culture plus étendue des pommes de terre, des betteraves et du maïs, a prévenu les disettes et varié l'alimentation du pauvre. Les bouchers, les boulangers, les épiciers qui s'installent, de proche en proche, dans tous les villages, y ont introduit l'usage de la viande, du pain blanc, du sucre, du café et du savon, jusque-là, en maints lieux, presque inconnus. Les montres d'argent, les croix et les chaînes d'or, les souliers plus fins, les dentelles ordinaires, les tabliers de soie, les fichus de couleur, les châles à ramages, les calicots, les toiles, les mousselines, les étoffes de laine, les draps légers brillent au cou, aux pieds, au gousset, sur les épaules et sur la taille des jeunes garçons et des jeunes filles. Les gages des serviteurs s'accroissent. L'aisance se montre sous toutes les formes, la civilisation se replie et se déploie comme un vêtement souple, et la campagne mieux cultivée, mieux peuplée, mieux bâtie, mieux percée de routes, de canaux et de chemins, mieux arrosée de sources vives et de ruisseaux courants, mieux couverte d'arbres de toute espèce, mieux semée, mieux parée, mieux embellie d'eaux pures, de jardins, de cultures florissantes et diverses, de plantes nouvelles, de verdure et d'ombrages, prend un air de fête.

Il s'en faut que le progrès matériel, dont je trace ici le tableau peut-être un peu flatté, je l'avoue, soit partout égal; qu'il ne s'arrête pas, hélas ! dans la plus grande partie de la France, devant les préjugés, les mécomptes, la pauvreté et la routine, que la civilisation soit partout en pleine floraison, et que les champs n'aient plus de bruyères, de

rochers, ni d'épines. Tant s'en faut ! il y a encore plus à faire en agriculture, en hygiène, en viabilité, en habitation, en alimentation, en production, en bien-être et en commodités de la vie, qu'il n'a encore été fait. Mais je calomnierais notre temps, notre nation et nos lois, si, pouvant le dire, je ne disais pas le bien comme le mal, si je n'écrivais pas, écrivant pour cela, ce que nous avons déjà fait de bon, pour que nos enfants fassent encore mieux.

Malheureusement, le progrès intellectuel, moral et religieux sur lequel roulent presque tous nos Entretiens, ne va point du même pas que le progrès des choses positives, et la matière l'emporte ici de beaucoup sur la raison et le corps sur l'esprit. Mais qu'importe qu'on marche à pas lents, pourvu qu'on arrive ! Qu'importe que nous soyons encore dans les ténèbres du souterrain, si nous voyons au bout poindre la lumière !

N'est-ce pas, d'ailleurs, une loi universelle et constante de la nature et de l'humanité, que la misère se développe toujours à côté de la richesse, la stérilité à côté de l'abondance, la routine à côté du progrès, l'ignorance à côté de l'instruction, et que chaque homme, chaque institution et chaque chose porte en soi le principe de sa tristesse, de sa décadence et de son trépas? Luttons donc, luttons sans cesse et courageusement pour le bien contre le mal, pour la civilisation contre la barbarie, pour la foi vive des âmes contre leur engourdissement, pour la vie contre la mort, et qu'ils ne se plaignent point de leur sort et de leur partage, ceux que la Providence, avec un arbitre éternellement libre, a prédestinés à l'enseignement et au combat !



XXV

DES SOINS URGENTS A DONNER

AVANT L'ARRIVÉE DU MÉDECIN.

FRANÇOIS.

Les habitants des villes sont moins malheureux que nous autres gens de la campagne, maître Pierre, lorsqu'ils tombent malades de maladie, ou qu'il leur arrive subitement quelque accident. Les secours sont plus proches, plus intelligents, plus empressés, et le médecin n'est jamais bien loin de là. Mais dans la plupart de nos villages, dès que l'un de nous devient malade, dès qu'il se blesse, ou bien par ignorance, nous ne faisons rien, et le mal s'empire

quelquefois sans guérison possible ; ou bien, par une ignorance plus fâcheuse encore, nous faisons des remèdes qui nous sont mauvais et contraires.

Ce qu'il importerait beaucoup que nous sussions, c'est ce que nous devons faire dans les principaux cas de maladie et d'accident, avant l'arrivée du médecin. Rendez-nous, maître Pierre, le service de nous le dire.

MAITRE PIERRE.

Ton désir est louable, François ; mais n'étant pas médecin moi-même, je ne puis qu'analyser dans les termes les plus simples et les plus intelligibles que je pourrai, les conseils de la médecine populaire.

FRANÇOIS.

Soit, maître Pierre. Ainsi, comment doit-on s'y prendre, en cas d'asphyxie ?

MAITRE PIERRE.

Il y a les *asphyxies* des nouveau-nés, des noyés, des pendus, et puis les asphyxies par la vapeur du charbon, des marnes, fosses d'aisance et puisards, par défaut d'air respirable, par le chaud et par le froid.

Reprenons :

Si le *nouveau-né* ne respire plus pour cause de faiblesse, et paraît mort, il faut le dégager, lui souffler de l'air par la bouche ou par les narines, le frotter avec une brosse douce ou avec des linges chauds, ou même le plonger jusqu'aux aisselles dans un bain d'eau tiède, mélangée de vin.

Si l'enfant est pris de *convulsions*, il faut le mettre dans un bain. Il sera bon aussi de lui appliquer, si l'on en a, deux sangsues derrière les oreilles.

Les *noyés* peuvent être rappelés à la vie, même après un assez long séjour dans l'eau. Il faut bien se garder de les tenir suspendus par les pieds. On doit, tout d'abord, couper avec des ciseaux leurs vêtements humides ; les coucher sur le côté droit, dans un lit modérément chaud, la tête un peu élevée ; dégorger, en y passant le doigt, les mucus, vases et herbages dont leur bouche serait remplie ; glisser sous leur nez des allumettes soufrées ; insuffler de l'air dans les poumons, à l'aide d'une canule ; chatouiller les lèvres et l'intérieur des narines, avec une plume ; frictionner le corps avec de la laine chaude trempée dans de l'eau-de-vie, avec des brosses sèches, des briques ou des bouteilles d'eau chaude, des fers à repasser ou des bassinoires ; administrer un lavement d'eau tiède et salée.

Mêmes secours à peu près pour les *pendus*, en se hâtant de couper la corde et de desserrer le nœud, et vite le médecin !

Pour les asphyxiés par la vapeur du *charbon*, des *cuves de raisins*, des *vins* ou *d'autres liquides en fermentation*, des *marnes* ou par *défaut d'air respirable*, il faut ouvrir les portes et les fenêtres ; exposer les malades au grand air ; les exciter, les frotter avec une forte brosse de crin, ou avec des linges trempés dans l'eau froide et vinaigrée ; insuffler de l'air par les narines ou la bouche, et donner au malade revenu à lui quelques cuillerées de vin chaud sucré.

Il en est de même pour les asphyxiés des *fosses d'aisance*, *puisards* et *égouts*.

Quant aux asphyxiés par la *chaleur*, il faut les mettre dans un endroit frais, les déshabiller, et leur donner un lavement d'eau salée.

Quant aux asphyxiés par le *froid,* il faut les frotter avec de la neige et avec des linges d'eau glacée, puis dégourdie, puis tiède, et ne les approcher du feu que par degrés, chatouiller les narines, insuffler de l'air ; frictionner avec une brosse sèche ; administrer des lavements d'eau salée.

S'il n'y a qu'un membre de gelé, n'agir par les frictions ou les bains, que sur le membre malade.

On ne saurait continuer les remèdes avec trop de soin et de persévérance, car leur administration a quelquefois rappelé des personnes à la vie, huit à dix heures après l'événement.

Pour toutes sortes d'empoisonnements, il faut, avant tout, provoquer le vomissement à l'aide de l'émétique ou de l'ipécacuanha, et, à défaut, par des ingurgitations d'eau chaude.

Pour les *morsures de vipères et de serpents,* il faut d'abord serrer avec un linge le membre au-dessus de la piqûre; plonger la partie dans l'eau et l'envelopper d'un bandage mouillé; si l'on peut cautériser la plaie avec un fer rouge, il le faut faire incontinent. On doit aussi frotter la partie avec de l'huile chaude ou toutes sortes de graisses, et y appliquer des linges trempés de ces substances; instiller dans la plaie quelques gouttes d'alcali volatil; faire boire de l'eau de sureau ou de fleurs d'oranger; provoquer des sueurs.

Les *piqûres d'abeilles,* de *bourdons,* de *guêpes,* de *frelons,* de *cousins,* se guérissent en ôtant l'aiguillon et en lavant la blessure, ensuite en l'imbibant avec de l'eau froide, et mieux encore avec de l'eau salée.

La *rage* exige que les morsures soient à l'instant même,

s'il se peut, cautérisées profondément avec un fer rouge.

En cas de *brûlure*, si le feu prend aux vêtements, il faut ne pas courir, et l'étouffer sur-le-champ, même en se roulant à terre ; plonger la partie brûlée dans l'eau de chaux, ou l'eau très froide ou la glace, et l'y laisser plusieurs heures de suite. On enveloppe aussi la partie malade avec l'ouate de coton.

En cas d'*hémorrhagie* de l'artère, il faut agir par compression. Et s'il s'agit d'une *hémorrhagie nasale*, il faut placer la personne à l'air frais ; appliquer des compresses d'eau vinaigrée sur la tête, autour du nez, aux tempes, aux cuisses ; au besoin, comprimer la narine par un tampon mouillé de vinaigre pur, et pencher la tête en avant, ou tenir les bras en haut au-dessus de la tête.

Au cas d'*apoplexie*, dégager la tête, le cou, le tronc et les relever doucement. Il faut de l'air frais, des compresses d'eau froide, des vessies pleines de glace pilée, des fomentations chaudes aux jambes, des sangsues au cou et derrière les oreilles, et même pratiquer, avec un canif ou un instrument pointu et incisif, l'ouverture instantanée de l'une des veines qui rampent sur le dos de la main, en faisant saillir la veine par la ligature du poignet.

En cas d'*évanouissement*, il faut se conduire à peu près comme pour l'*asphyxie* : frictions, lavements, boissons vinaigrées, air frais.

Pour les *corps arrêtés à la gorge*.

On les pousse ou on les retire.

On pousse le pain, les viandes, les gâteaux, les fruits, les légumes. On retire les épingles, les aiguilles, les arêtes, les os pointus, les fragments de verre, les bagues, les boucles,

les morceaux de liége, de linge, les noyaux, les os, le bois, le verre, les pierres, les métaux. On se sert des doigts ou de pincettes.

Pour pousser les corps engorgés, on emploie les poireaux, une sonde, une baleine. On peut faire avaler un gros morceau de mie ou de croûte de pain. Pousser le corps même qu'il faudrait retirer, plutôt que de laisser périr le malade. Provoquer, à l'aide de l'irritation d'une plume dans la gorge, un vomissement. Injecter dans l'œsophage des boissons émollientes d'eau d'orge, de mauve, de son.

Pour les *plaies*, dont le sang coulerait abondamment, il faut mettre sur la plaie une forte compresse ou tampon, et le soutenir par une bande de toile.

Pour les *meurtrissures* ou *contusions*, il faut des compresses d'eau salée, ou de vinaigre mélangé avec le double d'eau.

Pour les *entorses* ou *foulures*, s'il y a une vive douleur, il faut un repos complet, beaucoup de sangsues, des compresses d'eau vinaigrée, et un bandage sur la partie malade.

Si le mal est léger, donner un bain d'eau froide, mais sur-le-champ seulement. Tant qu'il y a la moindre irritation, ne point se servir de la partie malade.

Pour les *échardes* ou *corps pointus qui entrent dans la peau*, il faut retirer ces corps dans le moment, à l'aide même d'une petite incision. Appliquer, si le corps est resté, des cataplasmes de farine de graine de lin, et, s'il y a suppuration, ouvrir l'abcès, dès que cela est possible.

Pour les *rhumes de cerveau*, respirer de la vapeur d'eau chaude aromatisée de fleur de sureau ou d'herbes odorantes.

Porter des gilets, des caleçons et bas de laine et des chaussures épaisses.

Après la maladie et pendant la convalescence, ne manger que très peu à la fois et fréquemment, et que d'une sorte d'aliments dans un repas; mâcher lentement, et ne boire que de l'eau rougie.

Enfin, fais attention, François, toi et tes amis, à ce que je vais vous dire.

Un grand nombre de malades périssent dans nos villages, dès le début de la maladie, par l'ingestion malavisée de vin, de saucissons et d'aliments épicés qu'on leur donne pour les soutenir, dit-on, et qui, redoublant l'ardeur de la fièvre, emportent le malade et non moins vite le convalescent.

Je termine, et je n'ai indiqué que ce qu'il est possible de faire dans les campagnes écartées, avant l'arrivée du médecin, qui prescrira les remèdes plus compliqués, et qui pratiquera les saignées et les autres opérations de son art.



Daubigny AG LAISNE

XXVI

LE MÉDECIN DE VILLAGE.

FRANÇOIS.

Mais ce médecin que vous attendez, quand viendra-t-il et d'où viendra-t-il? Sera-t-il appelé par les paysans riches? Pourra-t-il l'être par les pauvres? Et la distance? et l'argent? Pourtant le médecin est le premier besoin du pauvre.

MAITRE PIERRE.

Tu dis vrai, François. La santé du pauvre, c'est sa richesse. Car la santé, c'est la force des bras, et la force des bras, c'est le gagne-pain du travailleur. Dès qu'il se

met au lit, la misère y entre avec lui : il s'endette, et la mendicité, avec ses jambes tremblantes et son teint de fièvre, l'attend à sa porte.

L'homme des champs est sobre. Il a peu de maladies. Il souffre sans se plaindre, et va jusqu'à ce qu'il tombe. Si, au contraire, l'une de ses vaches perd l'appétit, il s'inquiète, il veille, il court chercher le médecin et le remède. Mais son enfant, son vieux père gisent sur le grabat, sans qu'il bouge. Ce n'est pas qu'il soit indifférent à leurs maux ou à leur perte, mais il se persuade que les médecins n'ont pas la puissance de guérir les enfants ni les vieillards, et que la nature seule les sauve ou les tue.

C'est un préjugé qu'il faut extirper, et qui a, plus d'une fois, décimé les populations rurales. Je ne blâme pas le paysan de soigner sa vache ; elle est la nourricière de sa maison, mais je voudrais qu'il soignât médicalement un peu plus sa famille et sa personne.

Une simple foulure de reins, que des saignées eussent dégorgée, le retient pendant un mois sur son escabeau. Une écorchure dégénère en plaie. Un bras cassé, une jambe démise qu'on eût sur-le-champ remboîtée, font d'un homme jeune, droit et fort, un estropié pour toute sa vie, un infirme, un mendiant, un pauvre. Cela est désolant, désolant pour lui tout d'abord, et ensuite pour sa commune dont il devient le fardeau, après en avoir été le soutien.

L'enlèvement d'une tumeur cancéreuse qui n'a point encore dépassé les chairs molles, va gagner, si on ne l'opère pas incontinent, les sources mêmes de la vie, et on ne l'opère pas.

La mère garde au logis son fils dévoré par la fièvre, au lieu de la lui couper dès le second accès. Elle perd ses journées, et des maladies chroniques, incurables, sont la conséquence dégénérée des maladies aiguës qu'on a négligées dans l'origine.

Enfin, on appelle les médecins trop tard, lorsque le malade est désespéré, et ils arrivent souvent lorsqu'il est mort.

C'est avant qu'il ne soit désespéré ou mort, qu'il faudrait les faire venir ou les consulter.

FRANÇOIS.

Mais comment donc faire? L'argent qu'on n'a pas, la distance de la ville à franchir, les remèdes à acheter, le temps à perdre? Comment donc faire?

MAITRE PIERRE.

Oui, comment donc faire? Tu as dit le mot, François, et cela n'est pas aisé, en effet. Cependant, il n'y a guère de village qui ne se trouve dans le rayon d'un bourg ou d'une ville, c'est-à-dire, dans le rayon de visite d'un médecin.

Ne vînt-il au village qu'une fois tous les quinze jours, c'est un essai qu'il est possible de faire. L'un de mes amis l'avait tenté. Le premier et le troisième dimanche de chaque mois, le médecin se tenait dans la maison d'école. Le maire et le curé avaient fait avertir les habitants par le garde champêtre, afin qu'ils eussent à se présenter aux jour et heure dits, au coup de midi sonnant : les estropiés, sans se déranger beaucoup, les mères avec leurs petits enfants sur les bras, les vieillards avec leurs béquilles, les jambes à plaies, les érésipélateux, les fiévreux, les éclop-

pés, les traînards. Cela n'alla point. Le médecin se morfondait à attendre les consultants; si bien, qu'étant honnête homme, il pria mon ami de ne plus mettre son argent à le faire venir et à le payer.

FRANÇOIS.

Il faut donc renoncer à cette idée qui avait du bon, et c'est dommage !

MAITRE PIERRE.

Faut-il attribuer le peu de succès de l'œuvre à ce qu'il y avait peu de malades, ou à ce que personne, tant pauvre soit-il, n'aime qu'on sache l'espèce de mal qui vous tient? C'est là, François, ce que j'ignore.

Enfin, après avoir bien tourné et retourné la chose dans ma tête, voici un expédient qui me semble aller plus droit au but.

Une fois par semaine, le jour de marché, le malade, muni d'un *bon* du curé ou du maire, se présenterait à l'un des deux médecins de l'hospice, prévenus d'avance que, si l'un ou l'autre se trouve chez lui (et il est rare qu'ils n'y soient pas ces jours-là), il donnera consultation sur la remise du billet, au porteur dudit.

Pareillement, arrangement serait fait avec la sœur de l'hospice, tenant la pharmacie, pour qu'elle fournisse le remède au prix coûtant, d'après l'ordonnance du médecin.

Or, la visite d'un médecin de ville ou de bourg, à domicile, est d'un très petit prix, et la fourniture du médicament ne doit pas monter bien haut.

Les éléments de solution du problème sont donc trouvés : facilité de se rendre à la ville, le jour du marché — certitude de rencontrer un médecin – prix modique de la vi-

site — prix coûtant du remède — contrôle des billets sur le carnet du médecin et sur le registre du curé — payement du tout, en fin d'année.

Il y a de quoi tenter, à peu de frais, la charité de quelque habitant un peu plus riche que les riches paysans, et beaucoup plus riche que les pauvres, et cette expérience, je l'ai faite avec bonne réussite. J'espère bien, François, que l'on m'imitera, et comme je ne suis pas très habile, que l'on fera mieux que moi.

FRANÇOIS.

Pourquoi cette dépense si nécessaire, si essentiellement communale, ne serait-elle pas inscrite au budget de la commune?

MAITRE PIERRE.

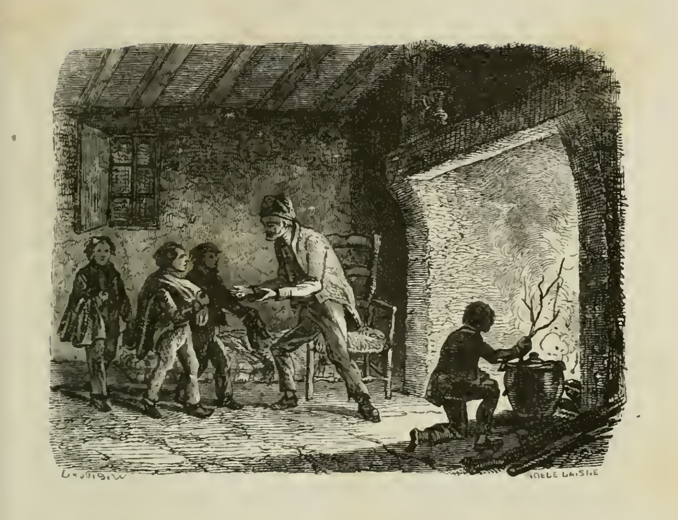
N'espérons pas, François, que les communes sans revenu, et c'est, à vrai dire, le plus grand nombre, consentent à distraire la moindre parcelle de leur impôt, pour fournir leurs malades pauvres de médecin et de pharmacie. Car elles sont prudentes et réservées comme des indigents, et il faut qu'elles aient tourné et retourné cent fois dans leurs mains une innovation, même utile, pour l'adopter.

Mais y a-t-il un seul village où n'habite une personne aisée, quelquefois deux ou plusieurs? C'est à elles, François, a payer cette dépense. Les riches ne se renferment que trop souvent dans un dur égoïsme, et lorsque le mémoire des fournisseurs de leurs plaisirs est acquitté, ils se frottent les mains, et ils disent : Nous ne devons plus rien.

Vous vous trompez, riches! vous devez encore beaucoup. La Providence ne vous a pas établis seuls sur la

terre; elle vous y a mis afin de nourrir, éclairer, défendre, instruire, soulager, guérir vos frères, et vous n'en êtes pas quittes pour jeter au pauvre quelque pièce de monnaie qu'il ramasse, qu'il dissipe et qui ne fructifie point.

La charité sans discernement, n'est qu'une mauvaise action, et le bien qu'on fait par orgueil ou respect humain, sans savoir où il tombe ni ce qu'il produit, ressemble au froment qu'on sème, en détournant la tête, sur un rocher aride et nu, qui se dessèche et qui ne sert pas même de pâture aux petits oiseaux.



XXVII

SECOURS A DONNER AUX VIEILLARDS PAR LES ENFANTS.

MAITRE PIERRE.

L'autre samedi, j'ai été à la ville, et j'y ai vu de bonnes œuvres qui m'ont réjoui.

FRANÇOIS.

Encore des œuvres d'écoles, n'est-ce pas, maître Pierre? j'en suis bien sûr!

MAITRE PIERRE.

Oui, François, et pourquoi t'en étonner? qu'y a-t-il de plus intéressant que de visiter les écoles du pauvre?

FRANÇOIS.

Je ne vous en fais pas un reproche, maître Pierre, bien au contraire ! dites-moi donc ce que vous y avez appris.

MAITRE PIERRE.

J'y ai vu d'abord, François, ce que je me réjouirais de voir plus souvent, j'y ai vu régner une entente cordiale entre le curé, l'instituteur de l'école mutuelle, et la sœur religieuse de l'école des filles.

Ils se sont réunis tous les trois pour se concerter et pour trouver le moyen de développer le mieux au cœur des enfants le sentiment de la charité.

Le Curé a d'abord pris la parole :

« On reproche au pauvre d'être égoïste. Mais cela ne vient-il pas de ce qu'il reçoit toujours sans donner? S'il se renferme étroitement en lui-même, s'il est dur, sombre, jaloux de l'aumône d'autrui, s'il prend tout pour soi, s'il est insensible aux souffrances et à la misère du prochain, pourquoi ne corrigerait-on pas ces vices de la pauvreté, comme on corrige les vices de la richesse? Pourquoi ne ferait-on pas goûter à l'indigent le plaisir du bienfait, le plus pur, le plus doux, le plus noble de tous les plaisirs? Pour moi, je voudrais que le pauvre s'attendrît, se relevât et s'améliorât de la même manière que le riche, par la charité. Non, il n'y a pas de pauvre, si pauvre fût-il, qui n'ait quelquefois occasion et moyen de secourir un autre pauvre. Si l'argent lui manque, ne peut-il y suppléer, mieux encore peut-être, par des soins donnés, par un remède, une boisson, un morceau de pain, une heure de travail, une veillée de maladie, une assistance quelconque?

« Malheureusement, le pauvre ne pratique pas assez le

devoir de soulager le pauvre ; il ne le pratique point, moins parce qu'il ne le peut pas, que parce qu'il ne le sait pas, et il ne le sait pas, parce qu'on ne lui a pas enseigné dès son enfance. De plus, les enfants éprouvent une répulsion quasi naturelle pour l'âge et les infirmités du vieillard. Or, il faut non seulement accoutumer les enfants à surmonter cette répugnance instinctive et à respecter les vieillards, mais il faut encore leur apprendre à les secourir. Aimer les vieillards, n'est-ce pas aimer davantage son père ? Je choisirai, ajouta le bon curé, le moment le plus beau de la vie, le moment de la première communion, celui où le cœur des enfants s'ouvre à toutes les émotions tendres et affectueuses, celui où il conçoit, où il sent avec le plus de joie, de naïveté et de sincérité, tout ce qui est honnête et vertueux, celui où, chez l'enfant, les traits de l'homme moral commencent à se dessiner et à se prononcer plus fortement, et voici ce que je dirai aux petits garçons et aux petites filles rassemblés autour de moi :

« Mes chers enfants, vous habillez pour la première communion vos compagnons les plus pauvres, et c'est là un charitable emploi de votre argent. Mais au moment ou vous vous élevez à Dieu, père de tous les hommes, et où vous lui offrez votre cœur, ne songerez-vous pas aux pauvres vieillards qui souffrent de la faim, de la nudité et du froid, dans leurs caves ou dans leurs mansardes ? Secourez-les, car ils pâtissent ; aimez-les, comme vous aimez votre père et votre mère; faites un effort, mes enfants, mettez quelques pièces de monnaie dans une bourse commune ; donnez ce que chacun de vous pourra donner ; nous ne vous regarderons pas faire, et nous ne voulons pas vous demander le

secret de votre charité ; nous réunirons vos offrandes, et de leur produit nous achèterons pour les vieillards du pain, des chaussures et des vêtements. Vous aurez le plaisir d'aller, à la nuit tombante, pour mieux cacher votre bienfait, leur porter vous-mêmes et leur remettre ces dons-là, de la main à la main. En voyant leurs infirmités et leur indigence, vous comprendrez que tout n'est pas joie et bonheur dans la vie, et que ce n'est pas trop de l'union de tous les cœurs et de l'assistance de tous les âges, pour soulager les maux dont il a plu à la divine Providence, dans ses desseins impénétrables, d'affliger l'humanité.

« Ne croyez-vous pas, mes amis, ajouta le curé, qu'il y a quelque chose de touchant et de vénérable à faire soulager la vieillesse par l'enfance? Et qu'en pensez-vous, monsieur l'instituteur ? »

L'Instituteur répondit :

« J'approuve d'autant plus cette œuvre, qu'elle remplit une lacune de la charité, et que pouvant être recommencée, chaque année, à l'aide des nouveaux enfants de la première communion, elle peut continuer à toujours. Vous me donnez l'envie de m'y associer, monsieur le curé, et de mon côté, voici ce que je ferai : Nos jeunes garçons reçoivent, à la fin de la semaine, plusieurs sous de leurs parents, pour leurs jeux, friandises et amusements.

« Mettez, leur dirai-je, quelque chose dans la tirelire, ce que vous voudrez. Il vaut mieux vous ôter à vous-mêmes, sur vos menus plaisirs, un sou pour le donner à un pauvre, que de leur en apporter dix demandés à vos parents. Ne dites pas qu'il vous restera peu de chose ; tant mieux si cela vous coûte, mes enfants, il n'y a pas de vertu sans

sacrifice ; ce que vous offrirez sera d'autant plus agréable à Dieu, qui vous voit, et sera reçu avec d'autant plus de reconnaissance par les pauvres vieillards à qui vous le mettrez vous-mêmes dans la main. Les bénédictions des vieillards portent toujours bonheur, mes braves enfants ; et quand vous serez vieux à votre tour, vous sentirez ce qu'il y a de doux et de consolant dans le souvenir du bien qu'on a fait ; c'est à peu près la seule chose qui reste à l'homme de son passé, et qui vaille pour lui la peine d'avoir vécu. »

« Et moi, dit l'Institutrice, j'en ferai autant pour les petites filles, et nous secourerons de notre mieux les vieilles femmes. »

FRANÇOIS.

Et ces bonnes résolutions, maître Pierre, ne sont-elles restées qu'à l'état de projet ?

MAITRE PIERRE.

Non, François, elles ont été mises en pratique ; elles ont réussi, et leur application se poursuit (1).

(1) Notamment à Paris, à Orléans, à Montargis et ailleurs.

A Paris, et à la sollicitation de plusieurs curés charitables, nombre de jeunes filles, accompagnées de leurs mères, ont été elles-mêmes acheter des légumes chez la fruitière, du pain chez le boulanger et de la viande chez le boucher, qu'elles ont remis, de la main à la main, à des vieillards des deux sexes, bien pauvres et bien infirmes. Autant en ont fait les petits garçons de la première communion.

A Orléans, même répétition de ces touchantes aumônes, reçues avec des bénédictions et des larmes.

A Montargis, les enfants indigents de l'école mutuelle, après avoir mis dans une tirelire quelques sous augmentés du dehors, ont acheté des pains qu'ils portaient le soir à des vieillards encore plus pauvres qu'eux.



XXVIII

DES CONTRAVENTIONS A LA POLICE RURALE.

FRANÇOIS.

Il faut que vous me rendiez un service, maître Pierre.

MAITRE PIERRE.

Lequel?

FRANÇOIS.

C'est de me dire les principaux cas où je puis tomber en faute à propos de la police rurale.

Nous ne connaissons pas, nous autres gens de travail, manœuvres et artisans, les lois et règlements, et les peines attachées à leur inobservation; où les aurions-nous

appris? On nous dit que personne n'est censé ignorer la loi; mais le moyen de ne pas l'ignorer, c'est de l'apprendre. Apprenez-la-moi donc et c'est là le service que je vous demande et que vous me rendrez, n'est-ce pas?

MAITRE PIERRE.

Je vais te satisfaire, François, avec le plus de brièveté que je pourrai, et il est certain que les campagnards ont des devoirs à remplir qui ne sont pas ceux des citadins. S'ils violent les règlements de la police rurale, la loi punit les infractions à ces règlements; il est donc nécessaire qu'ils les connaissent.

FRANÇOIS.

Ces règlements sont-ils clairs et ont-ils un objet déterminé.

MAITRE PIERRE.

Oui, François, ces règlements sont clairs et ils ont un objet déterminé. Les uns ont été établis pour la garde et préservation des propriétés rurales; les autres, pour la sûreté des habitations; ceux-ci, pour la salubrité publique, ceux-là, pour la police, pour le bon ordre et pour la part de secours que chaque citoyen doit à ses concitoyens, en cas de danger.

Reprenons :

I. Les règlements relatifs à la garde et préservation des propriétés, sont ceux qui interdisent :

1° La vendange, avant la déclaration du ban;

2° La chasse et la pêche, sans permission, en temps prohibé et avec des filets et engins défendus;

3° Le grapillage dans les vignes de tout enclos rural;

4° Le glanage et râtelage dans les champs et prés, avant l'entier enlèvement des récoltes, ni avant le lever, ou après le coucher du soleil ;

5° Le parcours, en dehors de la mesure et contenance de terrain fixés par le maire.

II. Les règlements relatifs à la salubrité défendent :

1° De conduire les bestiaux ailleurs que dans la partie réservée de l'abreuvoir, d'y laver du linge, d'y jeter des ordures ou immondices, d'y conduire des bestiaux infectés de maladies contagieuses ;

2° D'enfouir les bestiaux morts à une profondeur moindre que la profondeur réglementée et sur un autre terrain que le sien ;

3° D'exposer des routoirs pour le chanvre ou le lin près des habitations, et de faire sécher ceux-ci dans le four ;

4° De résister aux ordres de curage ;

5° De jeter dans les rues et places rien qui puisse infecter l'air.

III. Les reglements relatifs à la sûreté publique et à la viabilité défendent :

1° De laisser sur la voie publique, devant les maisons et boutiques, les boues, glaces, neiges, ou décombres et plâtres ;

2° D'anticiper et de commettre des dégradations et des enlèvements de pierres, terres et gazons, sur les chemins vicinaux ; d'y planter des arbres, d'intercepter la circulation par des dépôts ou embarras quelconques, d'ouvrir le long d'iceux, des fossés sans autorisation ;

3° D'amonceler, sans permission, des matériaux, de faire des excavations sur la voie publique, et d'y laisser

séjourner pendant la nuit des charrettes et des voitures;

4° De ramoner, moins d'une fois par an, les cheminées où l'on fait habituellement du feu; d'entrer dans les granges, écuries, greniers à foin, avec des pipes, des cigares et du feu, ou avec des lumières qui ne seraient pas renfermées dans des lanternes bien closes; de resserrer des pailles, foins et fagots dans des lieux traversés par les tuyaux de cheminées et par des forges, fours et fourneaux;

5° D'allumer du feu dans les champs plus près que de cent mètres des maisons, bois taillis, bois en cordes, meules ou tout autre dépôt de matières combustibles.

6° De laisser errer les chiens sur la voie publique pendant les grandes chaleurs;

7° De jeter dans les rues des verres cassés ou autres objets qui pourraient blesser les animaux ou les hommes.

IV. Les règlements relatifs au bon ordre et à la police défendent :

1° De persister à rester dans les cafés et les cabarets après l'heure indue;

2° De troubler la sépulture des morts;

3° De tirer, sans permission, pendant les fêtes, des petards, boîtes et feux d'artifice.

V. Les règlements relatifs à la part de secours que doit chaque citoyen en cas de danger sont de deux sortes; les uns obligent chaque habitant de porter secours de sa personne ou de ses ustensiles et instruments lorsqu'il s'agit d'une inondation ou d'un incendie, et sur l'appel de l'autorité fait au son de la cloche, ou autrement. Les autres mettent à la responsabilité de la commune, les dévastations

et pillages commis, sans opposition de sa part, sur son territoire.

FRANÇOIS.

Je vous remercie, maître Pierre, de ces avertissements, et vous voyez bien que vous m'avez rendu service, puisqu'en les observant, j'éviterai l'amende, et peut-être la prison.



XXIX

LA SONNERIE DES CLOCHES.

MAITRE PIERRE.

Ou cours-tu, François, de cette vitesse?

FRANÇOIS.

Ne m'arrêtez pas, je cours au clocher pour sonner les cloches; est-ce que vous ne voyez pas que l'orage arrive, arrive, et va fondre sur nous?

Or, nous le chasserons en branlant les cloches, lorsqu'il passera sur nos têtes, et il s'en ira tomber chez nos voisins.

MAITRE PIERRE.

Tu vas faire là, François, une mauvaise action. Pour-

quoi vouloir détourner les fléaux du ciel, de toi sur autrui? D'ailleurs, tu attires plutôt et plus inévitablement, sur notre village, le tonnerre et la grêle.

FRANÇOIS.

Comment?

MAITRE PIERRE.

Parce que le nuage, ébranlé par le tintement des cloches, peut crever sur toi et t'étouffer avec le soufre et le feu qui s'échappent de ses flancs!

FRANÇOIS.

Bah! le curé et le maire nous ont déjà conté cela.

Mais nous ferons comme ont fait nos pères, et nous briserions tous en masse les portes de l'église, si le bedeau refusait de nous livrer les clefs du clocher.

MAITRE PIERRE.

Les coutumes de nos pères sont sans doute respectables, mais c'est à condition qu'elles seront sages. Celle-ci ne l'est pas. Le curé et le maire ont raison, et, en vous opposant à leurs représentations, vous violez les règlements administratifs que tous les citoyens sont tenus d'observer, et vous devenez les premières victimes de votre désobéissance, de votre ignorance et de votre opiniâtreté.

Mais voyons, réponds-moi :

Combien de fois notre commune a-t-elle été grêlée depuis dix ans?

FRANÇOIS.

Quatre fois.

MAITRE PIERRE.

N'avez-vous pas, ces quatre fois, mis en branle la cloche à tour de bras, et à grande volée, pendant le passage de la nuée?

Ne te le rappelles-tu pas? Je ne m'en souviens que trop, moi, dont la vigne grêlée a perdu ses feuilles et ses raisins, et dont l'orge, hachée menu, jonchait la terre.

FRANÇOIS.

Et mes blés, qui étaient si beaux à la Saint-Jean dernière : maudite foudre ! elle les a tous coupés en vert, si bien que je n'ai pu même en faire de la litière.

MAITRE PIERRE.

Sans toutes vos sonneries, qui, du bout de l'horizon, attiraient le fluide électrique, peut-être que la nuée aurait passé par-dessus nos têtes ; je dis peut-être, François, mais c'était toujours une chance à courir.

FRANÇOIS.

On ne m'y prendra plus, maître Pierre, et je vais en parler à mes compagnons.

MAITRE PIERRE.

Dis-leur pareillement qu'il est dangereux d'ouvrir ses fenêtres lorsque le tonnerre gronde, de se retirer alors sous l'auvent du clocher, de s'abriter, en rase campagne, sous les hauts chênes, sous les ormes, sous les noyers, et généralement sous toute espèce de grands arbres, et même de se sauver, à bride abattue, sur un cheval, ou de précipiter violemment les roues de sa voiture, ou de courir au-dessous des éclairs et du tonnerre ; en un mot, d'appeler sur soi, par trop d'agitation, la colonne d'électricité qui est en suspens dans l'air orageux.

FRANÇOIS.

Je vous comprends, maître Pierre, et je n'y ferai faute.



XXX

DES MORTS ACCIDENTELLES.

FRANÇOIS.

Venez, maître Pierre, venez vite !

MAITRE PIERRE.

Eh bien, quoi ! qu'y a-t-il ?

FRANÇOIS.

Il y a que Nicolas, que vous connaissez bien, a été trouvé ce matin accroché et pendu par le cou, à l'orme du Carouge-Saint-Hylaire.

Il remuait encore des yeux et du bout des doigts.

MAITRE PIERRE.

A-t-on tout de suite coupé la corde ?

FRANÇOIS.

Oh que non ! maître Pierre, ils étaient tous à l'entour de lui, tant hommes que femmes et enfants, et ils n'osaient pas s'en approcher, de peur...

MAITRE PIERRE.

De peur de quoi ?

FRANÇOIS.

De peur, voyez-vous, maître Pierre, d'abord de toucher à un mort, et ensuite, qu'on ne les accusât d'être les auteurs de son fait. Ils se contentaient d'ouvrir les yeux et de regarder comme des hébétés.

MAITRE PIERRE.

Superstitieuse peur d'avoir peur des morts ! sotte crainte de les craindre ! L'autorité et la loi, loin de vous empêcher de porter secours aux gens en souffrance, en détresse, en péril de mort, vous y exhortent et même vous le commandent. Si l'un de vous eût tant seulement coupé la corde, l'homme qui respirait encore, vivrait.

FRANÇOIS.

C'est vrai, mais personne n'a bougé, et quand Nicolas a été tout à fait mort, et qu'on en a été bien sûr, le maire, averti, est arrivé, et il n'a pas voulu procéder à la levée du cadavre, après qu'on l'eut dépendu ; car notre maire est un brave laboureur qui ignore un peu les lois ; et, le cas étant nouveau pour lui, il ne savait trop comment s'y prendre, et il m'a envoyé devers vous, et me voilà !

MAITRE PIERRE.

Dis au maire d'aller querir le médecin, et, lui présent,

de faire constater les causes, accidents et circonstances de la mort, après examen du cadavre ; de dresser procès-verbal, auquel sera joint le rapport du médecin ; d'adresser le tout au procureur du roi, et si le rapport établit qu'il n'y a eu qu'un accident ou un suicide, de faire remettre le cadavre à la famille du défunt, pour qu'elle ait soin de son inhumation.

FRANÇOIS.

Pendant que vous allez coucher sur le papier, pour monsieur le maire, ce que vous venez de me dire relativement à la levée du cadavre de ce pauvre Nicolas, il faut, maître Pierre, que je vous conte encore un autre événement, et quasi de la même espèce.

L'an dernier, le jardinier Gros-Louis et son neveu s'étaient réfugiés, pendant l'orage, sous un platane où la foudre les renversa. Quand on les eut trouvés, Gros-Louis était frappé à la tête et mort, bien mort, mais son neveu respirait tout de même. Il était comme étouffé, la tête en bas du talus, et l'on voyait que son cœur battait un peu. Mais pour rien au monde, nous qui étions accourus là, nous n'aurions osé nettoyer et rouvrir sa bouche collée au sable. D'ailleurs, nous ne savions absolument comment nous y prendre, ni que faire.

Enfin vous n'ignorez pas, maître Pierre, qu'il y a des cas plus fréquents que ceux du suicide par strangulation ou d'apoplexie par la foudre. Ce sont les cas de submersion par accident surtout, et particulièrement dans les communes qui sont, comme la nôtre, situées sur les bords d'une rivière profonde et rapide, ou dont les puits sont creux et à fleur de terre, ou qui sont couvertes de flaques d'eau, de

mares et d'étangs. Que faut-il donc faire pour rappeler à la vie les personnes foudroyées ou noyées?

MAITRE PIERRE.

Il est tard, je te le dirai à notre premier entretien. Mais, va porter au maire la réponse qu'il me demande.

A demain.



XXXI

DES PRÉJUGÉS POPULAIRES.

MAITRE PIERRE.

Qui donc est-ce qui carillonnait si fort, cette nuit, à la porte du curé?

FRANÇOIS.

C'était moi, maître Pierre.

MAITRE PIERRE.

Comment! c'était toi! Et pourquoi faisais-tu tout ce bruit?

FRANÇOIS.

Je venais chercher monsieur le curé, à l'effet qu'il nous dît un brin de prière pour aider notre vache à mettre bas.

MAITRE PIERRE.

Et que t'a dit le curé?

FRANÇOIS.

Il m'a dit comme ça : Pourquoi me dérangez-vous? Allez-vous-en, c'est inutile.

MAITRE PIERRE.

Et j'espère bien que tu n'as pas insisté.

FRANÇOIS.

Moi! je m'en suis retourné chez nous, et déjà notre vache avait mis bas. Oh! que je le savais bien, puisque le curé m'avait dit : Allez-vous-en, c'est inutile.

MAITRE PIERRE.

Comment! tu ne vois pas qu'il se gaussait de toi?

FRANÇOIS.

Non pas, non pas! c'est qu'il y voit de loin, monsieur le curé, maître Pierre!

MAITRE PIERRE.

Que voit-il?

FRANÇOIS.

Eh bien! par exemple, à la Saint-Rémy, je l'ai prié de lever un sort que Jérôme avait jeté sur mes moutons. Va-t'en, imbécile, m'a-t-il répondu, est-ce que tu te moques de moi? Ah! que je n'en ai pas demandé davantage; j'ai été bien vite à la maison, et depuis ce moment-là, je n'ai pas perdu un seul mouton (1).

C'est qu'il sait bien ce qu'il fait, le curé, avec ses prières! Va-t'en, imbécile; tu te moques de moi! Cela

(1) Toutes ces superstitions courent les campagnes, et toutes ces paroles et les suivantes ont été dites.

suffit, voyez-vous, et l'on n'entend plus parler de rien. D'ailleurs, il peut tout.

MAITRE PIERRE.

Quoi donc, il peut tout!

FRANÇOIS.

Dame! sans doute. Vendredi dernier, je l'ai bien vu qui était monté dans un gros nuage noir, et qui chassait la grêle, avec ses deux bras, sur les terres de la commune voisine, sur Vieux-Champs.

MAITRE PIERRE.

Tu as pris pour le curé, dans ta peur de l'orage, une forme de nuée qui ressemblait à un homme.

FRANÇOIS.

Pouvez-vous dire cela, maître Pierre? quand je vous réponds que je l'ai vu, notre curé, tout là-haut, monté dans son nuage, comme je vous vois!

Et le sorcier Jérôme, mon voisin, dont j'ai tant frayeur! vous n'y croyez peut-être pas non plus, maître Pierre, à Jérôme, à ce maudit sorcier-là! C'est qu'il en a aussi, du pouvoir, lui!

MAITRE PIERRE.

Lequel?

FRANÇOIS.

Lequel? Ah bien! par exemple, celui de vous empêcher de sortir de chez vous, si Jérôme ne le voulait pas!

MAITRE PIERRE.

Comment! tu crois qu'il aurait le pouvoir de m'empêcher de sortir?

FRANÇOIS.

Parbleu! si je le crois! puisque, l'autre jour, il y avait

une charrette embourbée jusqu'au moyeu dans un chemin creux, et les chevaux tiraient, et le charretier les frappait de son fouet, et jurait et poussait à la roue. J'ai bien vu Jérôme qui binait sa vigne à côté, et qui riait en regardant la charrette et le charretier. Ils auraient été là, voyez-vous, vingt charretiers et vingt chevaux, que Jérôme, ce Jérôme, ce sorcier, les eût bien empêchés de bouger !

MAITRE PIERRE.

Comment ne vois-tu pas que l'ornière était si profonde, qu'avec deux haridelles, on ne pouvait en arracher une si lourde voiture?

FRANÇOIS.

Lourde tant que vous voudrez, maître Pierre, mais la main de Jérôme est plus lourde encore; et d'ailleurs, c'est tout dire, c'est un sorcier !

N'est-ce pas bien malheureux pour moi, tout de même, qu'il m'ait regardé de son mauvais œil? Tenez, maître Pierre, pas plus tard qu'hier soir, je longeais le marais de la Grand'Combe; ne voilà-t-il pas que je vois des feux follets qui dansaient devant moi, comme s'ils portaient dans leurs mains des petites lumières tremblotantes, et puis ils ont passé par dessus les murs du cimetière qui est tout proche. C'étaient bien là, j'espère, les âmes des morts, et j'ai, allez ! entendu le malin sorcier qui riait drôlement.

Et, en rentrant au logis, je vous réponds que je tremblais de tous mes membres ! Je me suis bien vite coulé dans mon lit, la tête fourrée sous les draps, et alors les plats, les verres, les assiettes et le chaudron sautaient et s'entre-choquaient, qu'ils faisaient un vacarme d'enfer. C'était peut-être pas ça non plus les âmes des morts, hein?

MAITRE PIERRE.

Les âmes des morts, François, ne reviennent pas sur la terre à la voix d'un sorcier, et tu pourrais dormir sur le gazon du cimetière comme dans ta chambre, sans crainte des revenants.

Et d'ailleurs, si les verres et les assiettes s'étaient entrechoqués, le lendemain matin, tu en eusses trouvé quelqu'un de cassé.

FRANÇOIS.

Non pas! c'était l'effet du sortilége.

MAITRE PIERRE.

Dis plutôt que c'était ton imagination remplie par les troubles de la peur, et qui te faisait voir et ouïr des choses et des figures qui n'ont pas de réalité.

FRANÇOIS.

Ça n'empêche pas que le père Nicaise, qui est aussi un fameux sorcier, celui-là, m'avait promis de me faire trouver un trésor au pied du grand chêne de notre Carouge.

Il me dit : Demain vendredi, à minuit sonnant, si tu veux, je te viendrai prendre. Frotte avec de la suie ton bâton, que tu mettras en califourchon entre tes jambes, et je te ferai voir le diable, qui te fera voir le trésor. C'est tout de même plaisant de voir le diable, et le trésor donc! Minuit sonne, Nicaise vient. Il faisait noir, tout noir, et j'avais grand'peur, comme toujours. Arrivés au Carouge, Nicaise se mit à tourner autour de moi, et il marmottait combien de paroles! Ou est donc le diable et le trésor? que je lui dis. Il me répond : Mets au pied de l'arbre vingt francs, que j'avais tirés de ma bourse, et tu fouilleras demain matin la terre, après avoir fait trois signes de croix.

J'ai mis et j'ai fouillé, et c'est vrai que je n'ai pas vu le diable, ni le trésor, ni revu mes vingt francs ; mais Nicaise m'a dit que c'était ma faute, que le diable ne voulait pas se montrer pour si peu que vingt francs, et qu'il me les rendrait plus tard. Ils me reviendront plus tard, bien sûr, mes vingt francs, avec le trésor. Ah, mais ! c'est que je vous dis que j'en suis bien sûr et certain ! En attendant, je vais amasser sou sur sou, pour satisfaire le diable à qui je n'ai pas donné assez, et c'est ma faute, comme dit Nicaise.

MAITRE PIERRE.

Ton sorcier, vois-tu, François, n'est qu'un fripon qui t'a volé vingt francs, en abusant de ta crédulité. Il n'y a pas ici d'autre diable que lui. Il était caché derrière l'arbre, et il t'a pris ton argent, et tu ferais mieux d'aller conter la chose au procureur du roi.

FRANÇOIS.

Vous croyez?... C'est vrai, au moins, que je ferais peut-être mieux, mais je n'ose...

MAITRE PIERRE.

Eh bien, tu n'es qu'un imbécile.

FRANÇOIS.

Vous en parlez à votre aise, maître Pierre ; et si Nicaise allait jeter des sorts sur mes chevaux et sur mes moutons ! Je crois même qu'il aura regardé de travers ma pauvre femme. Par exemple, je ne sais pas si c'est Nicaise ; mais c'est égal, c'est toujours un sort qu'on lui a jeté, à ma femme, bien sûr !

MAITRE PIERRE.

Peux-tu dire que tu en es bien sûr?

FRANÇOIS.

Oui, puisque si ce n'est pas Nicaise, c'est donc la mère Babaut.

MAITRE PIERRE.

Comment ! Qu'est-ce que la mère Babaut ?

FRANÇOIS.

Tiens ! vous ne connaissez pas la mère Babaut ! Je vas vous le dire.

V'là que depuis six mois ma femme est en langueur. Ça lui tenait dans le creux de l'estomac. Je m'en vas de ce pas trouver la Babaut, qui est aussi, elle, une fameuse sorcière, une devineresse de tout, une maîtresse femme, allez, qui n'a pas sa pareille dans les dix lieues d'autour d'ici, et qui vous remet les hydropisies, les estropiés et les bossus, et un tas de maladies, avec ses lunettes, et rien qu'en prononçant des paroles ! Après quoi, elle vous fait avaler des fioles de toutes sortes d'eaux amères et qui sentent mauvais, parce que ça guérit mieux. En a-t-elle des fioles, où il y a des herbes, du chiendent et de l'urine de vache ? C'est ça qui vous soulage !

MAITRE PIERRE.

Et ta femme s'en est donc bien trouvée soulagée ?

FRANÇOIS.

Je n'en sais rien.

MAITRE PIERRE.

Tu n'en sais rien ! mais va-t-elle mieux ?

FRANÇOIS.

Elle est morte.

MAITRE PIERRE.

La, c'est cet infernal remède qui l'aura tuée !

FRANÇOIS.

Ah ! je vas vous expliquer... Ça lui aurait fait plus de bien, si elle en avait pris davantage. D'abord la mère Babaut n'en manque pas un de ses malades, et notre médecin est si ignorant ! Ne croiriez-vous qu'il disait à ma femme : Ménagez-vous, ne faites pas de remèdes forts, ne buvez que de l'eau. Ça la désolait, elle, de ne boire que de l'eau ; ça n'allait pas assez rondement. Au contraire, le remède de la mère Babaut était bien salé, bien salé, et ma pauvre femme avait des haut-le-corps et des coliques à se tordre, en avalant cela. Bien sûr qu'elle n'en aura pas assez avalé ! Cent sous la fiole, et pas grande encore ! c'était trop cher ! nos moyens ne nous le permettaient pas. Si j'avais pu me procurer quelques autres verres d'urine , trois verres tant seulement ! ça aurait agi, voyez-vous, dans le corps de cette pauvre chère femme. Hi ! hi ! elle est morte. Que Dieu ait son âme !

MAITRE PIERRE.

Il est bien temps de te désoler, et ne devrais-tu pas plutôt t'indigner avec moi contre ces escrocs des campagnes qui spéculent sur vos préjugés et sur votre ignorance.

Voici pourtant, mon ami François, à quoi tout cela se réduit.

Les sorts ne sont que des illusions et des fables, lorsqu'ils ne sont pas des empoisonnements d'animaux et des crimes ; les feux follets ne sont que des vapeurs de la terre ; les revenants, que les figures bizarres de la crainte ; les bruits de nuit, que les terreurs d'une imagination ébranlée ; les sorciers, que des fripons ; les devins, que

des fourbes; les guérisseurs de tous maux, que des charlatans; les boissons d'herbes et d'urine, que des saletés, et les chercheurs de trésors, et les avaleurs de fioles, et les peureux de leur ombre, que des niais, des superstitieux et des dupes.



XXXII

DES TABLEAUX-LOIS.

FRANÇOIS.

Je sais, maître Pierre, que pour faciliter l'étude et l'application des lois dans les campagnes, vous avez conçu et exécuté un plan aussi simple que facile : quelle a été précisément votre idée en ceci, et comment vous y êtes-vous pris pour arriver à vos fins ?

MAITRE PIERRE.

Plusieurs observations, François, m'avaient frappé : la première, que les lois sont écrites d'une manière trop fine et trop serrée pour vous, surchargées de commentaires, de notes, de circulaires, et enfermées dans des

livres trop chers pour que vous les achetiez, et que vous n'achetez pas.

La seconde, que les lois nécessaires sont confondues avec une foule de lois inutiles pour les campagnards, et surtout avec des ordonnances de pure exécution ou d'autorisation, qui sont plus inutiles encore et dont le volume est énorme.

La troisième, que le Bulletin des lois est envoyé de Paris en feuilles volantes. Le maire les entremêle et les superpose, sans aucun ordre de numéros et sans enliassement ni mensuel, ni annuel. Sa femme s'en sert pour envelopper beurre, fromage et tabac, ou pour faire des papillotes. La dent des souris les ronge. La fumée de l'âtre les jaunit. Le premier doigt venu les tache de boue, d'encre, d'huile ou de graisse, de sorte que le conseil municipal, lorsque besoin est, ne peut, non plus que le maire, désigner ou prendre la loi qu'il lui faut, ou quelquefois s'arrête tout court, en pleine lecture, devant un bout de page indéchiffrable ou déchirée.

Cela vu et observé, je songeai à rédiger des tableaux qui missent sous les yeux et à la main des maires, des conseillers municipaux et des habitants de la campagne, les lois civiles, criminelles et administratives qui se rapportent le plus habituellement à leurs travaux, à leurs droits et autorité, ainsi qu'à leurs devoirs et obligations.

Les tableaux sont appendus, les jours de séance, à la muraille de la salle où sont réunis les conseils municipaux, les assemblées électorales et les répartiteurs qui se trouvent ainsi entourés des lois qu'ils ont besoin de consulter, ou dont ils sont appelés à faire l'application.

FRANÇOIS.

Combien y a-t-il de tableaux ?

MAITRE PIERRE.

Douze.

FRANÇOIS.

Que contiennent-ils ?

MAITRE PIERRE.

1° Le texte de la loi ; 2° la jurisprudence des arrêts du conseil d'Etat et de la Cour de cassation qui se rapportent à la loi, ainsi que les articles corrélatifs des codes, lois et ordonnances ; 3° la date des ordonnances et circulaires ministérielles ; 4° la nomenclature des ouvrages à consulter sur la matière.

Un petit tableau *indicateur et explicatif des matières*, est placé sur le bureau du maire, pour qu'on puisse, sans dérangement, rechercher à quel tableau l'on doit avoir recours.

FRANÇOIS.

Quel soin prend-on pour leur conservation ?

MAITRE PIERRE.

La séance finie, le secrétaire, qui est ordinairement l'instituteur, replace les tableaux l'un sur l'autre, par ordre de numéros, dans l'armoire de la mairie où est renfermé le cadastre, et où ils ne peuvent ni se déchirer, ni se tacher, ni se perdre.

FRANÇOIS.

Mais si les lois sont modifiées, rapportées ou accrues, qui avertira le maire de ce changement ?

MAITRE PIERRE.

Ceci a été prévu, François, et tous les ans un *petit ta-*

bleau complémentaire doit tenir au courant de la législation, de la jurisprudence et des instructions ministérielles, dans les modifications ou transformations qu'elles auraient subies.

FRANÇOIS.

Et le sujet de ces tableaux, maître Pierre?

MAITRE PIERRE.

Tu as raison, François, et j'aurais dû commencer par là: les douze tableaux comprennent à l'endroit, et, s'il y a lieu, à l'envers:

1° La Charte constitutionnelle.
2° Les lois civiles.
3° Les lois criminelles.
4° La loi sur l'organisation municipale.
5° La loi sur l'organisation des communes.
6° La loi sur les chemins vicinaux.
7° La loi sur l'instruction primaire.
8° La loi sur la garde nationale.
9° La loi sur le recrutement de l'armée.
10° La loi sur les contributions directes et indirectes.
11° La loi sur les justices de paix.
12° Tous les modèles d'actes administratifs.

FRANÇOIS.

Ne pensez-vous pas, maître Pierre, que l'instituteur ferait bien de montrer ces tableaux à ses élèves et de leur en lire sommairement l'objet et les divisions, pour qu'ils prennent une idée de la législation française? Il ne doit pas oublier que ces jeunes gens sont destinés un jour à administrer la commune, comme maires ou adjoints, et à lui servir de tuteurs, comme conseillers municipaux.

Il serait même à désirer, si l'espace le permet, que les douze tableaux présentant l'ensemble de la législation communale, fussent placés dans la salle d'école, sous les yeux des enfants les plus âgés et les plus instruits qui apprendraient ainsi, presque sans s'en douter et par la simple vue, tant par curiosité que par habitude, les seules règles législatives qu'il leur soit nécessaire de savoir dans le courant de leur vie, soit comme maires et conseillers, soit comme habitants de la commune.

MAITRE PIERRE.

De même qu'il serait encore à souhaiter que les tableaux-lois fussent placardés dans le prétoire de la justice de paix du canton, où les justiciables, en attendant l'appel de leur affaire, pourraient les parcourir et se familiariser peu à peu avec les lois de notre pays.

FRANÇOIS.

Et ce plan a-t-il été goûté?

MAITRE PIERRE.

Oui, François, l'autorité supérieure et les autorités locales, les maires et les conseils généraux en ont recommandé et encouragé l'exécution, et aujourd'hui, il y a en France plus de dix mille communes qui possèdent des tableaux-lois.

———



XXXIII

DES COURS D'EAU.

FRANÇOIS.

Je me suis demandé souvent, maître Pierre, pourquoi notre village est humide, fiévreux, si chargé de brouillards, et si mortel aux vieillards et aux enfants.

MAITRE PIERRE.

La cause en est simple. Presque toutes les maisons du village longent la rivière. Elles y trouvent de l'eau en abondance pour les usages de la vie et le blanchissage, pour l'abreuvage des bestiaux et l'irrigation des prés, ainsi que des chutes d'eau pour les moulins. Mais il a fallu

pour cela, changer le régime naturel de la rivière qui coulait jadis continûment entre des rives plus basses et plus étroites, et qui entraînait tout le limon dans son cours plus rapide.

On a barré la rivière par des moulins établis de distance en distance. Elle ne va plus que par écluses, et tout ce qui tombedans son lit de débris de bois, de pierres, de plantes, de feuilles, d'insectes et d'animaux, y demeure et s'y change en vase. A mesure que cette vase s'y dépose par couches superposées les unes sur les autres, les meuniers exhaussent les déversoirs proportionnellement, afin de retrouver la même quantité d'eau. De là, infraction au règlement dressé par les autorités, et procès fréquents avec les meuniers du haut et du bas. Du haut, parce que les eaux gonflées noient et retiennent les palettes des roues du moulin supérieur. Du bas, parce que les eaux retenues n'arrivent pas aussi vite à l'usine inférieure et se perdent en route, soit par l'évaporation, soit par les fissures des digues artificielles qui les contenaient avant leur chute.

Ces échappées d'eau qui surmontent les prés, terres et bois des riverains, les convertissent en marécages d'où s'exhalent, à l'ardeur du soleil, des miasmes pestilentiels. Les racines du bois en sont déchaussées, les céréales jaunissent et pourrissent, et les prés ne poussent plus que des jones grossiers et des herbes amères.

La viabilité en souffre, car, d'une part, le débordement intercepte les chemins vicinaux qui courent souvent le long des ruisseaux. D'autre part, le refoulement de la rivière allonge les deux bouts des gués, ou rend leur traversée dangereuse aux animaux ou aux hommes. Les eaux

y gèlent à une plus grande profondeur, et, à la débâcle, elles viennent frapper, avec plus de violence ou de péril, contre les ponts de pierre ou de bois.

Les fièvres sont endémiques aux bords de ces rivières, et elles moissonnent la population.

Ainsi, la santé publique, le premier de tous les biens, l'intérêt de l'agriculture, la bonne harmonie du voisinage, la facilité et la sûreté des communications, sont également gênés, compromis par l'envasement négligé et graduel des rivières.

FRANÇOIS.

Et le remède?

MAITRE PIERRE.

Le remède est dans le curage des cours d'eau. Or, il arrive que l'autorité locale consulte les conseils municipaux, et ceux-ci prétendent presque toujours que les prés hauts, éloignés de la rive, ne s'abreuvent qu'à l'aide des inondations; que le curage ferait chômer les usines, et que les propriétaires riverains supporteraient des frais trop considérables. Il y a coalition des intérêts les plus influents contre la mesure, et les maires et les conseils municipaux n'opposent que trop souvent une force d'inertie, un défaut de concours, devant lesquels vient se briser la bonne volonté de l'autorité supérieure. On sait, d'ailleurs, que le raccourcissement des chemins et la facilité des communications, ainsi que les raisons de salubrité, touchent peu les campagnards. Tant la routine et les habitudes ont d'empire sur l'homme!

FRANÇOIS.

Mais la loi ne donne-t-elle pas le moyen de vaincre, de

surmonter ces mauvaises habitudes, cette mauvaise volonté, qu'elle a dû prévoir?

Sans doute, la loi ne permet pas d'établir, par le travers des rivières et sans autorisation, des murs, des vannes, des barrages, des claies, des déversoirs artificiels qui arrêtent le cours des eaux, et qui amènent leur envasement et leur obstruction.

Elle recommande aux préfets de dresser des règlements d'eau sur la hauteur des déversoirs, le flux des vannes, les heures d'irrigation, l'emplacement, l'espèce, le volume et le jeu des usines, l'endiguement des bords; ce qui prévient, soit entre les usiniers et l'administration, soit entre les usiniers seulement, une multitude d'altercations. Il serait bon que tous les ans, les ingénieurs de l'arrondissement, voyers ou autres agents-commissaires, inspectassent une fois au moins les différents cours d'eau, depuis leur embouchure dans les canaux ou rivières navigables jusqu'à leur source, et fissent au préfet un rapport détaillé sur la direction, la force et les masses des eaux; leur emploi, leurs origines et fontaines naturelles; leurs dérivations, prises et pertes; les ponts, moulins, vannes, grilles et travaux d'art, soit communaux, soit particuliers, qui les bordent, les traversent, les entravent; l'état de leur lit intérieur et de leurs digues, et les causes de leurs exhalaisons, ensablements, atterrissements, embarras et arrêts de toute espèce (1).

(1) « Il arrive souvent que ce n'est pas seulement par l'effet des ouvrages « d'art, mais par le résultat d'accidents naturels, tels qu'éboulements des « rives, accumulations de vases et graviers, atterrissements insensibles, « croissance et multiplication de végétaux aquatiques, que le cours des pe- « tites rivières s'encombre, se détourne et sillonne en tous sens les petites

Le préfet recevrait en même temps un rapport sanitaire du médecin des épidémies.

Éclairé par ce double travail dont l'impartialité serait incontestable, le préfet ordonnerait d'office, s'il y avait lieu, le curage des cours d'eau, nonobstant la résistance inerte du conseil municipal (1).

Il n'en est pas des cours d'eau, comme des chemins vicinaux. Les cours d'eau traversent plusieurs communes, et il importe que leur régime soit soumis à un ordre de règles générales. En effet, la santé publique, les ponts, gués et travaux d'art sur tous les cours d'eau, l'érection et la surveillance des usines, la facilité des transports et des communications et le libre écoulement des eaux, sont des objets d'intérêt tout à fait général.

Les lois du 22 décembre 1789, du 12 août 1790, chapitre 6, § 3, et du 14 floréal an XI, confèrent ce droit aux préfets, dans les termes les plus formels. De plus, des circulaires fort sages et fort explicites, émanées du ministère de l'intérieur, leur en ont recommandé le devoir (2).

« vallées qu'elles arrosent et qu'elles finissent par couvrir pendant plusieurs mois de l'année. Par suite de cette pernicieuse influence, l'herbe « fine et salutaire disparait sous la végétation plus puissante des joncs et « des roseaux. La prairie se transforme en marais, le marais engendre des « miasmes délétères, vicie la santé publique, et enlève à l'agriculture ses « terrains les plus précieux. » Circulaire du ministre de l'intérieur.

(1) La consultation de l'autorité supérieure (il faut bien que les conseils municipaux récalcitrants le sachent) est purement spontanée, et leurs avis ne sont qu'officieux et ne l'enchainent pas. *Voy.* circulaire du 18 *mars* 1839.

(2) Ces circulaires prescrivent aux préfets, en termes formels, de dresser un tableau qui devra comprendre :

1° Le nom de chaque rivière et cours d'eau ; 2° le lieu où ils prennent leur source ; 3° la rivière dans laquelle ils ont leur embouchure ; 4° l'étendue de leur cours ; 5° le nom des communes qu'ils traversent ; 6° le nom-

Il est temps de forcer ces résistances d'un intérêt plus égoïste que communal. Car là où suffirait un gué de quelques pouces d'eau, il faut pour le passage des hommes, des bestiaux ou des voitures, soit relever ou entretenir à grands frais une berge artificielle, soit construire et ensuite réparer périodiquement un pont de pierre ou de bois, toutes dépenses grandes et lourdes pour une pauvre commune.

Un simple atterrissement de vase, de jonc ou de sable qui rétrécit ou exhausse le lit d'un ruisseau, produit quelquefois à une lieue de là, en amont, un regord d'un pied d'eau et plus. La généralité d'une commune (et c'est toujours la généralité qu'il faut considérer) perd donc toujours au défaut de curage des rivières.

Quant aux riverains (et j'entends par riverains tous ceux qui, de près ou de loin, en profiteraient), s'ils ont la charge du curage, ils ont le bénéfice des chutes d'eau et de la force motrice, de l'irrigation, de la viabilité, de l'élève et de l'engraissement des bestiaux, des plantations d'arbres, de la pêche, de la fumure des vases et boues, du puisage, de l'abreuvage, de la salubrité, de la pureté d'une eau plus libre et plus courante. Chaque citoyen est soumis, d'ailleurs, par la loi, par l'équité, par la force des choses, aux servitudes naturelles et nécessaires de la propriété qu'il possède.

Si toutes les sources alimentaires des rivières étaient

bre et la nature des usines qu'ils alimentent directement ou par des canaux dérivés; 7° l'étendue des prairies qu'ils arrosent ou inondent dans chaque commune; 8° la nature et la date du règlement qui régit le curage de chaque cours d'eau; 9° la situation actuelle et generale sous le rapport du curage.

bien nettoyées; si les pentes étaient bien ménagées ; si les herbes, les vases, les boues, les ronces, les arbrisseaux, les racines d'arbres, les sables, pierres, cailloux, gazons, mottes de terre, joncs, roseaux, et atterrissements qui rétrécissent et engorgent leur lit, étaient enlevés; si, en un mot, il ne se perdait de toute cette eau, ni en volume, ni en vitesse, ni en droiture, une seule goutte, que de force, de richesse, de vie et d'agrément, n'en tireraient pas la viabilité, l'habitation, l'industrie, l'agriculture et la santé des populations ! et en rassemblant toutes ces circonstances, en creusant le fond des choses, y a-t-il un objet d'un intérêt plus important et plus général, que le curage des petites rivières ?



XXXIV

PLANTATIONS DES CHEMINS ET TERRAINS COMMUNAUX.

MAITRE PIERRE.

Il me semble, François, que vous n'avez pas une administration bien économe ni bien vigilante dans votre commune. Vous ne réparez pas les murs du cimetière. Vous ne relevez pas le toit de l'église. Vous ne pouvez même pas communiquer entre vous lorsque le ruisseau est grossi, faute d'une planche; et les enfants, privés de passage pour aller à l'école, perdent leur temps à faire de longs détours. Vous laissez dans la fange, la grande rue et la place publique. Vous ne délivrez aucun secours en argent

ni en pain, bois ou vêtements, aux pauvres petits enfants, aux infirmes et aux vieillards ; tout cela n'est pas bien.

FRANÇOIS.

Ce n'est pas la bonne volonté qui nous manque, croyez-le, maître Pierre, c'est l'argent. Notre commune, de même que les trois quarts des communes de France, n'a pas un sou de revenu. Nous n'avons ni rentes sur le trésor, ni redevance sur particuliers, en écus ou en nature ; ni droit d'usage dans les bois de l'État, ni affouage, ni prés, ni terres.

MAITRE PIERRE.

Comment ! vous n'avez aucuns fonds communaux?

FRANÇOIS.

Nous avons pour tout bien nos chemins vicinaux, qui sont empiétés, dans leur largeur, par les riverains, et quelques places vagues, quelques pâtures et marais dont les voisins nous disputent et se disputent entre eux le pacage.

MAITRE PIERRE.

Que ne les louez-vous?

FRANÇOIS.

La commune n'en retirerait rien qui vaille.

MAITRE PIERRE.

Mais si ces friches et pâtures étaient entre tes mains, qu'en ferais-tu, François?

FRANÇOIS.

Oh ! c'est différent ; j'y passerais la charrue, pour les ensemencer en racines ou céréales, ou bien je les retournerais à la bêche pour les convertir en bons prés ; j'y creuserais aussi, pour l'écoulement des eaux, des fossés tout autour, ou par le travers.

MAITRE PIERRE.

Mais ce que peut faire un particulier aiguillonné par l'intérêt personnel, une commune ne le saurait entreprendre. Une commune n'a de charrue que celle qu'elle emprunte, de bêche que celle qu'elle louerait, de bras que ceux de la corvée. Or, l'on ne peut bêcher, labourer, cultiver les terrains communaux qu'à l'aide de prestations en nature, le pire de tous les procédés; ce serait à la fois servitude et mauvaise besogne.

FRANÇOIS.

Et si on les partageait entre tous les habitants, sans distinction, riches ou indigents?

MAITRE PIERRE.

Cela ne serait pas juste; car les biens communaux sont surtout le patrimoine des pauvres. Chacun se dirait pauvre pour avoir sa portion, et comment faire le partage? Quelles disputes! n'admettez même que les pauvres, la plupart vendront leur lot; pressés qu'ils sont par le besoin, ils en dissiperont le prix, et au bout de peu de temps, ils seront aussi pauvres que devant, dans une commune sans fonds et sans revenu.

Vendre, ç'a été bon pour faire des propriétaires au commencement de la grande révolution, pour mobiliser les biens de main-morte et pour multiplier la production. Ce mode est aussi préférable à l'égard des grandes friches, dont le fonds est fertile, et exige des capitaux pour son défrichement. Toutefois, il faut consulter avant, et attentivement, prudemment, les lieux, les temps, la nature des terrains, les besoins de la commune. Il faut prendre garde aussi où va le prix de la vente; car, malheureuse-

ment, l'État s'est déjà emparé maintes fois des biens des communes, et il les a aliénés; il a gardé dans ses caisses, et il a employé et dissipé en dépenses folles et personnelles, le capital du prix dont il n'a servi l'intérêt que peu ou point aux communes.

Il n'en est pas de même des propriétés bâties, dont la vente est favorable aux communes qui ne doivent posséder, réparer et entretenir que les maisons et édifices absolument nécessaires à leur usage.

Les amodiations à l'enchère des fonds, marais, pâtures, friches et terres vaines et vagues, sont le meilleur mode de gestion ; la commune peut alors compter sur un revenu fixe et certain.

Ce revenu peut servir, soit d'amortissement aux emprunts pour les constructions nouvelles et indispensables, soit à payer les réparations et l'entretien des bâtiments, soit à soulager la misère des pauvres; dans tous les cas, la propriété de ces terrains reste à la commune.

FRANÇOIS.

Je vous ai entendu vous plaindre aussi quelquefois, maître Pierre, de ce que les communes ne tiraient pas de revenu des plantations d'arbres, exécutées avec intelligence et esprit de suite.

MAITRE PIERRE.

J'allais t'en parler, François; en effet, les communes ne meurent point, et par conséquent, elles ne sont pas pressées de jouir pour s'enrichir ; c'est beaucoup de savoir attendre. Les communes de France les plus pauvres possèdent toutes une assez vaste étendue de chemins, ainsi que quelques friches, places, vergers, prés ou pâtures. Or,

pourquoi, sous la direction du maire, et à l'aide d'un peu d'argent voté chaque année par le conseil, ne planterait-on pas des peupliers, ormes, frênes, acacias ou autres arbres, selon les climats ou le pays, sur la lisière des chemins vicinaux, tout en conservant leur direction et leur largeur? Aujourd'hui, les riverains plantent sans façon, et par le fait d'une véritable usurpation, sur le sol et en dedans du chemin communal, et lorsque les arbres plantés sont grands, les riverains invoquent la prescription, abattent ces arbres, les émondent, les effeuillent, et les sommations des maires, tendant à leur extraction, sont impuissantes.

Quant aux terrains vagues, le maire pourrait les faire planter, soit en pourtours, allées ou quinconces, les environner de fossés, ou obliger les fermiers de ces terrains à exécuter ces plantations et ouvrages, comme condition de leur bail.

Ces plantations pourraient se faire par économie et par voie d'expérimentation, graduellement et d'année en année, de manière à amener plus tard des coupes réglées de tant d'arbres, et à constituer ainsi à la commune un revenu fixe.

Songe, François, et je te le répète, puisque tu es adjoint et que tu vas être maire, que les communes ne meurent point, et que, comme un bon père de famille, elles doivent administrer leurs biens avec sagesse, faire fructifier le temps qui ne nous appartient pas et qui leur appartient à elles, travailler pour la famille commune, et préparer l'avenir.



XXXV

DES STATISTIQUES COMMUNALES.

MAITRE PIERRE.

Sais-tu dans quel pays tu vis, François?

FRANÇOIS.

La belle question que vous me faites là, maître Pierre ! vous savez bien que nous vivons en France.

MAITRE PIERRE.

Oui, mais sais-tu comment la France est bornée à l'orient et au couchant, au nord et au midi? Combien renferme-t-elle d'habitants? Quel est son gouvernement, sa religion, ses mœurs et ses lois? Quels sont ses fleuves, ses

montagnes, ses routes, ses monuments? Quels sont ses productions, son commerce, son industrie, son agriculture, ses forces de terre et de mer, l'état de ses sciences, de ses lettres et de ses arts? Combien paye-t-elle d'impôt? Quelle est sa dette? Quelles sont ses ressources, ses ennemis, ses alliés, sa puissance et sa grandeur?

FRANÇOIS.

Ah! je n'en sais rien.

MAITRE PIERRE.

Sais-tu du moins combien le Département que nous habitons, contient de population? sa situation géographique à l'égard de la France? le nom et l'importance de ses arrondissements et de ses principales villes? les routes, chemins et canaux qui le traversent, et dans quel sens? les travaux de son agriculture, et le mouvement général de son industrie?

FRANÇOIS.

Je n'en sais rien.

MAITRE PIERRE.

Sais-tu peut-être quelle est la population de notre Arrondissement? combien il y a de cantons, et leurs noms? où ils sont situés, relativement à notre commune? en quoi notre arrondissement est riche, et en quoi il est pauvre? quels sont ses monuments, ses cités, ses curiosités, ses produits naturels, ses hommes célèbres, ses guerres, ses siéges, son histoire? ses autorités judiciaires, administratives, militaires, ecclésiastiques! le nom de leurs préposés, le siége, l'objet et le ressort de leur juridiction?

FRANÇOIS.

Je n'en sais rien.

MAITRE PIERRE.

Mais la Commune où tu habites depuis cinquante ans, la connais-tu mieux ? Sais-tu, au juste, le chiffre moyen de sa population ? En sais-tu l'étendue, les limites et l'orient ? sa distance de la capitale du département, et de la capitale de la France ? ses revenus, ses impôts ?

FRANÇOIS.

Pas davantage.

Ce n'est pas, maître Pierre, que je n'aie une idée confuse de tout ce qui existe dans notre commune ; et je serais bien curieux de voir mettre en ordre tous ces détails-là, et comme en un miroir où la commune pourrait se mirer et se réfléchir. Est-ce que cela est possible, et serait-ce là ce qu'on appelle une Statistique ?

MAITRE PIERRE.

Précisément, et la chose est plus facile à faire que tu ne le penses.

FRANÇOIS.

Comment donc s'y prendrait-on ?

MAITRE PIERRE.

Le maire dresserait cette Statistique. Il commencerait par faire l'histoire du pays : on aime à savoir comment nos pères se rattachaient à leurs pères, et ceux-ci à leurs ancêtres, jusqu'à ce que la chaîne des générations passées s'étende, remonte et se perde dans l'obscurité des temps. Il consulterait la mémoire des vieillards, les anciennes chartes, les manuscrits des familles, s'il y en a, les inscriptions et tous autres documents. Il saurait et dirait l'origine et la suite des familles, les variations de la population et ses causes probables, la fondation et la ruine des mo-

numents, églises, châteaux, cimetières, maisons de ville, ponts, aqueducs, fontaines, hospices, rues et chemins; les guerres, batailles et faits d'armes; les progrès de l'instruction, de l'agriculture, de l'industrie, du vêtement et du vivre; le prix comparé des denrées; l'histoire des hommes célèbres nés, ou morts, ou domiciliés dans la commune; les épidémies ou épizooties qui ont, à différentes époques, décimé la population et les animaux, etc.

Puis, s'occupant ensuite de l'état présent de la commune, la Statistique se diviserait en plusieurs chapitres liés entre eux, mais ayant un objet différent.

Le premier chapitre comprendrait ce qui est relatif à sa constitution matérielle, sa distance du chef-lieu, sa situation, sa circonscription, la nature de son sol, les espèces variées de sa culture, les produits de son industrie, les objets de ses échanges et de son commerce, les plaines, montagnes, eaux courantes, étangs, moulins, etc.

Le second chapitre comprendrait ce qui est relatif à sa constitution administrative, ses rapports avec la sous-préfecture, la justice de paix, les receveurs des impôts et la gendarmerie; ses hospices, églises et prisons, bureaux de bienfaisance, s'il y en a; les routes, rues, chemins, ruisseaux, ponts, rivières, gués et bâtiments communaux; le cadastre et l'impôt; le culte et l'éducation; la police et le recrutement, etc.

Le troisième chapitre comprendrait ce qui est relatif à la constitution médicale, l'hygiène des hommes et animaux, la salubrité des expositions, les vents, tempêtes, grêles, pluies et phénomènes météorologiques; les variations de la température; les prédispositions à telles ou

telles maladies, d'après la situation de la commune sur les montagnes ou dans les vallées, dans un pays découvert et brûlant, ou dans un pays boisé et glacé par les vents du nord; dans un lieu sec ou au bord des marécages; les causes physiques qui accélèrent ou suspendent les progrès de la population; les tables décennales des naissances, mariages et décès; l'influence des habillements, de la nourriture et des habitudes hygiéniques sur la fréquence, la rapidité, l'espèce des maladies, et sur la longévité, etc.

Le quatrième chapitre comprendrait ce qui touche la constitution morale, l'influence de la religion, les rapports d'affection, d'égards et de piété entre parents; la fécondité ou la stérilité des mariages; les effets du célibat, du libertinage et de la prostitution; l'éducation des enfants, sa tendance, son objet, ses méthodes, ses résultats; le caractere naturel des habitants, gai ou sérieux, timide ou hardi, réservé ou entreprenant, discret ou bavard, superstitieux ou incrédule; les croyances aux revenants, feux follets, rebouteurs, remèdes secrets et charlatans, sorts et sortiléges; les opinions politiques; le résultat sur les mœurs, des bals, fêtes, billards, jeux de hasard et veillées d'hiver; les habitudes et superstitions locales, préjugés, usages, etc.

La Statistique communale, François, pourrait se mouvoir a l'aise dans ces cinq grandes divisions; et le maire, après l'avoir ébauchée, en ferait lecture aux notables et gens experts de la commune, qu'il réunirait à cet effet; puis, corrigé selon leurs vues et expérience, ce précieux document, apres avoir été copié par l'instituteur, serait

déposé aux archives de la commune, pour être consulté au besoin par tous les habitants, et révisé au bout de dix ans.

FRANÇOIS.

Ces Statistiques locales resteraient-elles enfouies dans les mairies ?

MAITRE PIERRE.

Non, François, une fois toutes les statistiques Communales faites, le juge de paix, assisté d'une commission, les résumerait dans une statistique cantonale.

Une fois les statistiques Cantonales faites, le sous-préfet, assisté d'une commission, les résumerait dans une statistique d'arrondissement.

Une fois les statistiques d'Arrondissement faites, le préfet, assisté d'une commission, les résumerait dans une statistique départementale.

Une fois les statistiques Départementales faites, le ministre de l'intérieur, assisté d'une commission, les résumerait dans une statistique de la France.

Sans ce mode-là, on n'arrivera à rien de net, de positif, de complet, d'exact, en fait de statistique.

Si un tel plan eût été, depuis un millier d'années, mis à exécution par les syndics ou les curés de chaque village, quels documents précieux, quels trésors, l'administration, les finances, l'économie politique, le commerce et l'industrie, les sciences, les lettres et les arts, la géographié, l'hygiène, la médecine, la botanique, la météorologie et, finalement, les familles et l'État, ne tireraient-ils pas de ces statistiques?

Pourquoi, François, ne ferions-nous pas pour notre

postérité ce que nos pères, à notre grand dommage, ont négligé de faire pour nous? Enfin, étendez cette statistique locale, élémentaire, détaillée, véridique, facile et simple à tous les pays et dans toutes les langues, et vous aurez bientôt les archives complètes du genre humain.

Un autre et précieux avantage des statistiques locales, c'est de permettre aux maîtres d'école d'enseigner à leurs élèves la géographie de la commune, sa configuration, sa géologie, son hygiène, sa population, ses productions anciennes et nouvelles, ses méthodes d'agriculture, ses voies d'échange et de commerce, l'histoire sommaire des monuments et des hommes d'autrefois, ses fêtes, ses coutumes, ses mœurs, ses préjugés à combattre, ses belles actions à imiter, ses crimes à fuir, sa richesse à accroître, son histoire alimentaire et domestique, hommes et animaux, à comparer dans les différents temps, etc.

Rien de plus intéressant pour de jeunes villageois qui, voyant sous leurs yeux les personnes et les choses dont on leur parle, peuvent rectifier, presque involontairement, les défauts et l'inexactitude des paroles du maître. Rien de plus propre à fortifier leur esprit par la science du positif et par l'étendue et la justesse des comparaisons.

Tout change et se renouvelle sans cesse, la nature, les institutions et les hommes.

Mais ces renouvellements affectent plutôt la forme que le fond. Un progrès mène à l'autre. Le passé sert de transition, de leçon, de guide au présent. Lorsqu'on sait ce qui est mal, on le corrige. Lorsqu'on sait ce qui est bien, on l'imite. Lorsqu'on sait ce qui a nui à ses ancêtres, on l'évite pour ses enfants. Vivre sur la terre qui nous a vus

naître, sans s'inquiéter ni de ce qui nous a précédés, ni de ce qui doit nous suivre, c'est dormir du sommeil du bœuf, c'est vivre en brute. Mieux on connaît ses concitoyens, plus on veut les servir. Mieux on étudie son pays, plus on l'aime.



XXXVI

DU COMPAGNONNAGE.

Germain et Jean se rencontrent, s'injurient et se battent.

MAITRE PIERRE.

Au nom de Dieu, séparez-vous. Mais vous allez vous tuer !

GERMAIN.

C'est sa faute aussi, pourquoi m'appelle-t-il Dévorant ?

JEAN.

Pourquoi m'appelle-t-il Gavot ?

GERMAIN.

Je ne puis souffrir cet homme ! J'ai de la haine contre lui.

JEAN.

A son aspect, je ne me possède plus, et je le déchirerais de mes mains !

(Ils se rapprochent et se menacent.)

MAITRE PIERRE.

Que faites-vous ? Arrêtez ! est-ce que vous n'êtes pas ouvriers du même état ?

GERMAIN ET JEAN.

Oui.

MAITRE PIERRE.

Est-ce que vous ne faites pas usage de la même scie et du même rabot ?

GERMAIN ET JEAN.

Oui.

MAITRE PIERRE.

Est-ce que vous n'avez pas été apprentis chez les mêmes maîtres ?

GERMAIN ET JEAN.

Oui.

MAITRE PIERRE.

Est-ce que vous n'ajustiez pas les mêmes pièces, l'un pour l'autre, l'un avec l'autre ?

GERMAIN ET JEAN.

Oui.

MAITRE PIERRE.

Est-ce que celui-ci n'achevait pas l'ouvrage que celui-là avait commencé ?

GERMAIN ET JEAN.

Oui.

MAITRE PIERRE.

Est-ce que vous n'habitiez pas sous le même toit, que vous ne mangiez pas à la même table, que vous ne buviez pas dans le même verre?

GERMAIN ET JEAN.

Oui.

MAITRE PIERRE.

Est-ce que vous n'avez pas été à l'école ensemble?

GERMAIN ET JEAN.

Oui.

MAITRE PIERRE.

Est-ce que vous n'êtes pas de la même province?

GERMAIN ET JEAN.

Oui.

MAITRE PIERRE.

Est-ce que vous n'êtes pas tous deux Français?

GERMAIN ET JEAN.

Oui.

MAITRE PIERRE.

Eh bien donc! et vous voulez vous mettre à mort?

GERMAIN.

Mais ne voyez-vous pas que c'est un Gavot?

JEAN.

Mais ne voyez-vous pas que c'est un Dévorant?

GERMAIN.

Il a un ruban bleu à son équerre.

JEAN.

Il a un ruban rouge à sa canne.

MAITRE PIERRE.

Ainsi, Germain, vous voulez assommer Jean parce qu'il

porte un ruban bleu ; et vous, Jean, vous voulez assommer Germain parce qu'il porte un ruban rouge ! C'est là votre unique raison ; car, au reste, Germain, vous n'avez pas offensé Jean, et vous, Jean, vous n'avez pas offensé Germain ?

GERMAIN ET JEAN.

Non.

MAITRE PIERRE.

C'est donc une querelle de point d'honneur ?

GERMAIN.

Oui, c'est l'honneur de ma compagnie qui m'anime et je me ferais tuer pour le soutenir. J'ai seul le droit, et il ne l'a pas, et il le sait bien, de porter des gants blancs. Je n'ai pas, moi, trempé mes mains dans le sang d'Hiram, du temps de Salomon !

MAITRE PIERRE.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que Jean, lui, serait par hasard coupable du meurtre d'Hiram qui vivait il y a plus de dix-neuf cents ans, et longtemps avant Jésus-Christ ?

GERMAIN.

Je vous dis que ce nom de Gavot me met en fureur !

JEAN.

Et moi, ce nom de Dévorant !

GERMAIN.

Demandez-lui aussi, à ce simple apprenti, s'il ne refuserait pas de cirer mes bottes, de brosser mon habit et de verser du vin dans mon verre ? Est-ce là ce qui s'appelle se ranger à son devoir ?

JEAN.

Mon devoir ! Dieu ne m'a-t-il pas fait son égal? suis-je son domestique? me paye-t-il pour le servir?

GERMAIN.

Eh bien, vous voyez de quel ton arrogant un simple apprenti me répond à moi, à un compagnon, et comme il est fier ! Il ne veut pas m'obéir à moi qui ai le pas sur lui ! et demandez-lui aussi pourquoi il prend nos rubans bleus ?

JEAN.

Et lui nos rubans rouges?

GERMAIN.

Et lui nos équerres?

JEAN.

Et lui nos cannes ?

GERMAIN.

N'a-t-il pas l'audace de porter des rosettes fleuries, a la même boutonnière que moi ?

JEAN.

Et pourquoi pas, Dévorant exécrable?

GERMAIN.

Gavot infâme !

JEAN.

Si cela n'appelle pas vengeance !

GERMAIN.

S'il ne mérite pas que je le tue? Attends !

MAITRE PIERRE.

Arrêtez, arrêtez, de grâce !

GERMAIN.

Mais je vous dis que c'est un Gavot !

JEAN.

Mais je vous dis que c'est un Dévorant !

MAITRE PIERRE.

Eh ! qu'est-ce que cela fait que l'un de vous soit un Dévorant et que l'autre soit un Gavot?

GERMAIN ET JEAN.

Cela fait beaucoup.

MAITRE PIERRE.

Cela peut faire tout ce qu'il vous plaira d'imaginer, mais non pas que vous fassiez une action raisonnable et juste, et si vos compagnies ne vous inspirent pas de meilleurs sentiments et de meilleures actions, il faudra dissoudre le compagnonnage.

GERMAIN.

Comment? dissoudre notre société, une société aussi vieille que le vieux Hiram, une société bienfaisante, intègre, utile ! Y pensez-vous? Un de ses membres, pauvre ouvrier, arrive-t-il dans une ville, on lui procure du travail. Est-il malade, on lui donne des remèdes et des secours. Sort-il de l'hospice, on lui remet tant par jour, sur la caisse de la société. Commet-il un vol, une escroquerie, une action déshonnête, on le dégrade et on le chasse. Meurt-il, on lui rend pieusement les derniers devoirs. Francs amis, bons compagnons, nous travaillons, nous rions, nous buvons, nous chantons, nous nous assistons, nous souffrons, nous jouissons ensemble.

JEAN.

Et moi, j'en dis autant de nos braves Gavots, comme vous les appelez par dérision.

MAITRE PIERRE.

C'est bien, mes amis, de s'associer pour le travail et l'assistance, le plaisir et la peine; mais il ne faut pas que l'amour de sa société ne soit que la haine des sociétés d'un autre nom, et qu'on veuille de l'égalité des autres à soi, tandis que l'on ne veut que de l'inégalité de soi aux autres.

GERMAIN.

Est-ce que les autres corps d'état vivent en meilleure intelligence que le nôtre?

MAITRE PIERRE.

Croyez-vous donc que je ne blâme pas, tout autant que je vous blâme, les charpentiers qui équarissent les poutres et les menuisiers qui posent les fenêtres, lorsqu'ils repoussent avec indignité les cordonniers qui tirent et percent le cuir, et les boulangers qui pétrissent le pain? Croyez-vous que j'approuve les charrons et les forgerons qui se ruent les uns sur les autres, et les serruriers et les tailleurs de pierre qui s'attaquent avec des instruments de mort et des hurlements de sauvages? Ils sont bien avancés, les héros de ces sanglantes boucheries, lorsqu'ils tombent dans les mains de la justice, qui les envoie ramer aux galères! Ne vaudrait-il pas mieux employer cette force de caractère à réunir les compagnons divisés, et ce courage à défendre la patrie? Qu'en dites-vous, Germain, et pourquoi baissez-vous la tête?

GERMAIN.

Je réfléchis, et si je n'étais pas encore retenu par un peu de fausse honte, je commencerais par tendre la main à Jean.

JEAN.

Voici la mienne.

GERMAIN.

Et j'ajouterais, maître Pierre, que je reconnais la vérité de vos observations. Mais vous savez bien que nous sommes de pauvres ouvriers sans instruction, et n'est-ce pas un peu la faute de ceux qui ne nous enseignent pas à l'école à nous chérir, à nous entr'aider et à nous traiter en amis, tous tant que nous sommes, sans distinction d'état et de société, et sur le pied de l'égalité la plus parfaite, la plus secourable et la plus fraternelle? Ne trouvez-vous pas non plus, maître Pierre, que les chefs des nations qui poussent leurs sujets à s'entr'égorger sur le pas d'une frontière, sans cause raisonnable et presque toujours sans résultat, sont tout aussi fous que les Gavots et les Dévorants?

MAITRE PIERRE.

Oui, Germain, de quelque nom pompeux qu'on les décore, toutes les guerres entre les enfants des hommes sont abominables, et ils sont bien insensés les gouvernements qui se livrent bataille à votre imitation, pour des préséances, des chapeaux de travers et des rubans fleuris.

Mais vous qui composez, au nombre de plusieurs centaines de mille, la grande armée de l'industrie, si vous voulez que ces horribles guerres qui ruinent et désolent le genre humain, viennent à cesser, commencez par n'honorer et par n'imiter que ceux d'entre les ouvriers qui sont les plus habiles, les plus laborieux, les plus vertueux et les plus pacifiques. C'est, aujourd'hui, d'en bas plutôt que d'en haut, que doit venir la réforme.

Quand les hommes du peuple seront plus éclairés et plus moraux, ils auront plus d'importance, et quand ils seront plus unis, ils auront plus de force; et quand ils auront plus d'importance et plus de force, on ne pourra plus, ni matériellement, ni rationnellement, leur refuser la participation aux droits dont nous jouissons. Vous n'êtes pas, vous, comme les grands de la terre, amollis par le luxe et corrompus par l'ambition, et il vous est plus facile d'être plus sages que les rois, et si vous ne l'étiez pas, vous seriez moins excusables qu'eux, puisque vous n'avez pas de flatteurs.



XXXVII

ILLUSTRATIONS DE CHAQUE ARRONDISSEMENT.

MAITRE PIERRE.

François, aimes-tu ta patrie?

FRANÇOIS.

La belle question! Comment voulez-vous, maître Pierre, que je n'aime pas notre chère et glorieuse France? Mais j'aime aussi mon pays natal, et j'en suis fier.

MAITRE PIERRE.

Pourquoi?

FRANÇOIS.

Parce que nos braves ancêtres ont, du haut de leurs

remparts, repoussé les Anglais dans plusieurs siéges mémorables.

MAITRE PIERRE.

N'avez-vous rien de plus dont vous puissiez vous vanter ?

FRANÇOIS.

Oh ! si, nous avons deux beaux canaux qui traversent nos murs, une immense forêt à nos portes, des marchés renommés par l'excellence de nos moutons, et des débris d'un château royal.

MAITRE PIERRE.

Rien de plus ! Et les hommes célèbres nés dans la ville ou dans l'arrondissement ?

FRANÇOIS.

Lesquels?

MAITRE PIERRE.

Comment? tu ne connais pas le célèbre amiral qui fut massacré dans la nuit fatale de la Saint-Barthélemy, le poëte qui fit le vieux roman de la Rose, la tendre piétiste qui égara un moment le génie de Fénelon, le général qui succomba dans les champs de Valentino-Goru, le peintre brillant d'Atala, et l'homme qui fut le plus grand de nos orateurs modernes (1).

FRANÇOIS.

Quoi ! tous ces fameux personnages sont nés dans notre arrondissement ?

MAITRE PIERRE.

Oui, François, et rien n'en retrace la mémoire, rien ne

(1) Allusion aux célébrités de l'arrondissement de Montargis.

rappelle aux yeux de nos concitoyens ces grands noms qui doivent vous remplir d'un juste orgueil.

Mais puisque tu es membre du conseil municipal, voici une idée que je te propose, et qui est d'une exécution facile.

La salle de la mairie est vaste, mais un peu nue. Or, quel plus bel ornement que d'inscrire sur les murailles, le nom de vos hommes célèbres? On mettrait en légende sur l'un des pans du mur et en caractères saillants :

*Illustrations de l'arrondissement de ***.*

Au-dessous de cette légende, figurerait, dans des couronnes également saillantes, le nom de chaque homme illustre. On ne prendrait que les noms des hommes morts, de peur que la flatterie ne gâtât la pureté de cet hommage. On laisserait plusieurs couronnes vides, pour exciter la noble émulation des vivants.

On écrirait, dans les entre-palmettes, les noms des généreuses personnes des deux sexes qui ont ravi leurs semblables aux flammes ou aux flots, ou à quelque danger de mort.

Ainsi se trouveraient confondues dans la même reconnaissance et récompensées des mêmes honneurs, les bonnes actions et les illustrations nationales, la vertu et la gloire.

C'est dans la salle dont l'entrée est ouverte au public et aux voyageurs, où se célèbrent les mariages, où se rassemble périodiquement l'élite des citoyens, où se font les élections municipales et de la garde nationale, où se distribuent les prix des colléges et des écoles, que les noms célèbres et honorés de la cité et du pays, frapperaient tout

d'abord les yeux et l'imagination des jeunes gens. Quel plus simple, et en même temps quel plus beau spectacle de morale, d'honneur et de généreuse envie! quelle flatteuse récompense! quelles lettres de noblesse pour les familles dont les noms resplendiraient de cette auréole civique, dans le lieu même de leur berceau! Quels efforts de vertu et de talent ne tenteraient pas les jeunes gens dans tout le cours de leur vie, pour obtenir, après leur mort, une distinction d'autant plus grande, qu'elle serait plus rare et plus désintéressée!

Toutes les illustrations, d'ailleurs, sont relatives, et braves guerriers, maires dévoués, fondateurs d'hospices et d'établissements utiles, manufacturiers, artisans, magistrats, savants, artistes, écrivains, orateurs, pourraient recevoir de la reconnaissance éclairée de leurs concitoyens, cette précieuse et vénérable marque d'honneur. Les pères de famille montreraient de bonne heure à leurs jeunes enfants ces noms et ces couronnes pour éveiller dans leur âme de nobles inspirations, avec de respectueux souvenirs; et, avant de faire voir aux étrangers les canaux, les routes, les sites, les promenades, les musées, les fontaines et les monuments de pierre qui décorent la ville extérieure, on les conduirait devant les monuments intellectuels, devant les noms des glorieux enfants du pays et de la cité, dont le pays et la cité sont, avec raison, plus jaloux et plus fiers encore.

FRANÇOIS.

Et cette dépense, maître Pierre, qui la supporterait?

MAITRE PIERRE.

Les frais de ces couronnes et inscriptions seraient de si

peu de chose, qu'il ne vaudrait pas la peine de les porter sur le budget du conseil municipal, et que la dépense serait couverte à l'aide de la plus petite souscription, recueillie dans les cantons et au chef-lieu de l'arrondissement. La pensée d'une souscription est, d'ailleurs, plus étendue et plus morale ; elle associe le concours volontaire et la reconnaissance de tout le pays, à l'accomplissement d'une œuvre commune.

L'admission des noms, leur discussion, leur choix, leur préférence et le mode de l'inscription seraient déterminés par un règlement spécial. Je me bornerai ici à dire que l'œuvre aurait d'autant plus de prix, que l'admission des noms serait plus difficile, l'impartialité du choix plus sévère, et l'inscription plus simple.

FRANÇOIS.

Mais comme ceci rentre dans les attributions des maires, ne craindriez-vous pas, maître Pierre, que votre proposition ne rencontrât, de leur part, plus d'un obstacle et surtout les obstacles de l'amour-propre? Car la plupart des administrateurs ne sont que trop enclins à n'exécuter que ce qui vient d'eux-mêmes, et ils ont toujours mille objections à faire à ce qui vient des autres.

MAITRE PIERRE.

J'augure mieux que toi, François, du patriotisme et de l'intelligence des maires de chefs-lieux, qui sont presque tous des hommes estimables et distingués. Ce que je propose est d'une exécution tellement facile et agréable pour eux, qu'ils s'empresseront, je le crois, de l'accueillir, et l'imitation de cette bonne œuvre les gagnera tous, de proche en proche.

Mais, dût-on repousser mon idée, si je la crois bonne, morale, féconde, exécutable, mon devoir est de la mettre au jour, comme on jette au vent des semences fécondes qui trouvent toujours quelque coin de terre pour y fructifier. Supposons ce qui est utile, advienne ensuite que pourra (1) !

FRANÇOIS.

Vous m'avez parlé, maître Pierre, dans notre dernier Entretien, du projet de décorer avec des couronnes civiques, les noms de nos hommes célèbres.

MAITRE PIERRE.

Je te dirai plus aujourd'hui : ce projet a été exécuté dans la salle de notre mairie.

A droite et à gauche de la porte d'entrée, six panneaux ont été disposés pour recevoir des noms illustres. Ces noms, écrits en lettres d'or, sont surmontés de couronnes étoilées.

Les bustes de quatre de nos grands hommes ont été élevés sur des estrades, aux quatre coins de la salle.

Pour mieux porter ces noms à la connaissance de tout l'Arrondissement, une notice a été publiée, qui contient : 1° la liste des souscripteurs ; 2° la lithographie de la salle ;

(1) Le plan des *Illustrations locales* a été exécuté à Montargis. L'inscription, la légende, les couronnes, ont été disposées dans la salle de la mairie, à l'aide d'une souscription volontaire et d'une allocation municipale. Quatre bustes, ceux de Coligny, de Girodet, de Gudin et de Mirabeau, ont été placés sur des estrades.

Pour compléter le projet, on a rédigé une biographie des personnages célèbres inscrits sur les tables d'honneur. Cette biographie, approuvée par l'Université, a été répandue dans les écoles de l'arrondissement, et l'on y a joint la lithographie de la salle.

Il n'y a pas, en France, un seul chef-lieu d'arrondissement où l'on ne puisse et où l'on ne dût en faire autant.

3° la courte biographie, non seulement des célébrités inscrites, mais encore des personnes notables qui ont vécu autrefois dans l'Arrondissement, ainsi que des bonnes actions qui ont mérité récompense.

La notice a été approuvée par le gouvernement et distribuée aux souscripteurs, aux membres du conseil général, aux maires des chefs-lieux de canton, et à chacun des instituteurs primaires, qui la donne à lire à ses élèves.

La notice est précédée d'une courte préface que j'ai demandé le permission de composer et de reproduire ici, et qui s'adresse, en ces termes, aux enfants de nos écoles :

« Nous avons tous, mes enfants, une grande patrie qui est la France, et nous devons l'aimer de toutes nos forces et de toute notre âme. Nous devons bénir Dieu de nous avoir fait naître sur cette terre favorisée du ciel. Ses pieds se baignent dans le Rhin, l'Océan et la Méditerranée. Ses Alpes et ses Pyrénées dressent leurs têtes dans les nuages. Ses innombrables bourgs et ses vastes cités couvrent nos collines et nos plaines. La France produit plus de blé, d'orge et d'avoine, qu'il n'en faut pour sa consommation. Ses vins sont les meilleurs et les plus estimés de l'Europe. Son commerce, par la richesse et la variété de ses produits, est à l'égal de son agriculture. Ses flottes couronnent les mers de leur pavillon. Ses armées ont porté la gloire de nos triomphes sur tous les points du globe, et aujourd'hui elles entourent nos flancs, comme d'une ceinture défensive qu'aucune force humaine ne pourrait rompre. Sa population, qui se multiplie d'année en année, et qui se presse sur son territoire, s'élève à plus de trente-quatre millions

d'habitants. Ses arts et son industrie sont merveilleux, sa langue est universelle, et ses grands hommes font l'admiration du monde. »

« Mais si nous devons nous considérer tous comme les enfants de la même patrie, comme ne parlant tous que la même langue, comme ne faisant tous ensemble que la même âme et le même corps ; si nous devons adresser à tous nos grands hommes sans exception les hommages de notre vénération et de notre reconnaissance, il semble que nous devions plus particulièrement encore les témoignages de notre tendresse et de nos respects à ceux dont la Providence a placé plus près de nous le berceau. Ceux-là sont, pour ainsi dire, encore plus nos concitoyens. Les premiers sont plutôt enfants de notre patrie, et les seconds membres de notre famille. Nous ne les avons pas vus, pour la plupart, mais nous savons qu'ils ont habité le sol où nous habitons, qu'ils ont respiré l'air que nous respirons, qu'ils ont vécu avec nos pères, qu'ils ont laissé parmi nous des amis, des parents, des descendants peut-être ; et de même que les rayons de leur célébrité se reflètent d'abord sur les lieux qui les virent naître, de même, et par un juste retour, nous devons leur rendre une portion de l'éclat qu'ils nous communiquent, et, en les glorifiant, nous glorifier nous-mêmes. »

« Puisqu'il a donné à l'homme le désir et la faculté d'imiter ses semblables, Dieu n'a pas fait la vertu et les talents pour être cachés dans l'ombre. Il les a faits pour qu'on les voie, pour qu'on les loue, et surtout pour qu'on les imite. Il n'y a aucun enfant bien né qui ne se réjouisse de vivre dans un lieu abondant en gens vertueux, et qui ne

se sente fier et content, lorsqu'il peut dire : « Cet homme célèbre, il était de mon pays ! »

« Voilà pourquoi, mes chers enfants, nous avons exposé en public, dans la ville de Montargis, capitale de notre arrondissement, les noms couronnés de nos personnages illustres. Voilà pourquoi nous avons reproduit ces noms sur le frontispice de notre petit livre. Voilà pourquoi nous vous donnons ici leurs vies à lire, afin que vous aimiez encore mieux votre pays et que vous remerciiez Dieu de vous y avoir fait naître. Voilà pourquoi nous vous disons aussi le nom et les bonnes actions de ces hommes utiles, vos concitoyens, qui ont sauvé des flots ou des flammes, ou d'un grand danger, plusieurs de leurs semblables, au péril même de leur vie. Il est bien juste, n'est-ce pas, que leur nom et leurs actions ne meurent point parmi vous, que leur mémoire soit honorée, et que leur plus belle récompense soit de trouver en vous des imitateurs ! »

« Les hommes célèbres qui brillent par leurs talents, leur caractère, leurs services ou leurs exploits, ne paraissent dans la société qu'à de rares intervalles. Les dons privilégiés de la Providence et les hasards de la bonne fortune aident beaucoup à la célébrité. Mais il n'y a souvent personne de plus à plaindre que les hommes illustres, et le pays jouit plus de leur gloire qu'eux-mêmes. Ils sont affligés par tant de disgrâces foudroyantes, par tant de passions orageuses, par tant de misères profondes et par des morts si prématurées ! Ainsi, sans sortir de chez nous, Lantara meurt sur le grabat d'un hôpital ; Mirabeau est enlevé à la fleur de l'âge, au sein de ses triomphes oratoires ; Gudin est frappé par un boulet de canon, dans le

feu de la bataille, à six cents lieues de sa femme et de ses enfants; Girodet, miné par une maladie cruelle, traîne dans la douleur les restes de sa vie; Coligny tombe sous le poignard d'un assassin; madame Guyon elle-même, mise en prison, persécutée, finit ses jours dans l'exil. Glorifiez-vous donc, mes amis, de ces illustrations, plus qu'il ne vous faut les envier. »

« Enviez bien plutôt ces hommes dont la vie a été plus tranquille et la condition plus modeste, et qu'il est donné à chacun de vous d'imiter, si la même occasion de bien faire se présente un jour pour vous, comme elle s'est présentée pour eux. C'est la bonne renommée de tout le pays, plutôt que l'éclatante renommée de quelques-uns, qu'il vous faut vouloir. Il n'y a pas un de vous, s'il était enclin au mal et à la paresse, qui ne doive devenir meilleur, en voyant les récompenses qu'on donne au talent et à la vertu. Il n'y a aucun de vous, quelle que soit l'obscurité de son nom et la pauvreté de son état, qui ne puisse, après sa mort, être inscrit sur les pages glorieuses de ce tableau. Faites donc le bien, mes enfants, et ayez bon courage! »

FRANÇOIS.

Ce sont là d'utiles enseignements; je vous remercie, maître Pierre, de m'avoir fait connaître cette œuvre patriotique, et je voudrais qu'elle fût imitée.

MAITRE PIERRE.

Et moi aussi.



XXXVIII

SECRÉTAIRES DES MAIRIES DE VILLAGE.

MAITRE PIERRE.

Il me semble, François, que la délibération du conseil municipal a été bien longue, et qu'avez-vous donc fait pendant ce temps-là ?

FRANÇOIS.

D'abord, voyez-vous, maître Pierre, il était difficile de s'entendre, parce que nous voulions tous parler à la fois ; et puis on nous écrit dans les circulaires et les lettres du préfet et du sous-préfet, des mots savants que nous ne comprenons pas toujours bien. Enfin notre maire est, vous

le connaissez, un honnête laboureur, bien intentionné. Mais, à cause du défaut d'études et à cause aussi de ses travaux manuels, il n'a pas l'habitude des écritures et des paperasses, et il apporte de chez lui une liasse où se trouvent mêlés et confondus les numéros du *Bulletin des lois*, les avertissements du percepteur, les baux communaux, les annonces de spectacles, les indications de foires et marchés, les bans de vendanges, les quittances du garde champêtre, les circulaires du préfet, les autorisations de convocation du sous-préfet, les tableaux de prestations des chemins vicinaux, les procès-verbaux des délibérations du conseil, et avant qu'on se soit retrouvé dans ce chaos et qu'on ait mis la main sur la pièce à examiner, la loi à lire, ou la question à discuter, il se perd beaucoup de temps.

MAITRE PIERRE.

On ne peut pas cependant, François, diviser, partager le gouvernement de notre grand pays, et avoir un ministre, un préfet, un sous-préfet pour la ville, et un ministre, un préfet, un sous-préfet pour la campagne.

FRANÇOIS.

Non, sans doute, mais il serait bon que les instructions administratives qu'on nous envoie fussent toutes mises et rédigées dans un style bien simple, bien uni, avec le moins de mots techniques possible, et l'on dit que ce n'est pas chose facile que d'écrire ainsi.

MAITRE PIERRE.

C'est vrai, et l'on ne peut pas non plus trouver toujours des maires instruits. Il y a des inconvénients à en choisir qui n'habitent pas la commune, et enfin l'on ne peut les

prendre, tu ne l'ignores pas, François, que parmi les membres du conseil municipal. Si donc il n'y en a pas un seul, parmi eux, de suffisamment lettré, il faut bien que l'administration supérieure choisisse, malgré elle, un maire ignorant.

FRANÇOIS.

J'en conviens ; mais pourquoi l'instituteur qui sait bien lire, écrire et compter, qui a étudié à l'École normale primaire, et qui y a appris les premières règles de l'administration municipale, ne serait-il pas le secrétaire de la mairie?

C'est le dimanche et sur les bancs de l'école, que siége le conseil municipal. C'est dans une armoire de la salle d'école que l'on déposerait les procès-verbaux des délibérations, les tableaux du cadastre, les titres de la commune, les registres de l'état civil, les rôles de toute espèce étiquetés, rangés, et par ordre, les circulaires des préfets et le *Bulletin des lois*.

Aujourd'hui, et pour la commodité des maires, toutes ces pièces sont renfermées, sans inventaire et sans contrôle, dans l'armoire à peine fermée de leur chambre à coucher, et elles sont remises sans récolement, de la main à la main, des maires sortants aux maires entrants. Souvent, tout y est pêle-mêle et dans un inexprimable désordre. L'humidité gâte les papiers et registres. La dent des souris et des rats les ronge. Quelquefois, la femme ou la servante du maire arrache des feuilles, au hasard, à un volume ou à un procès-verbal, pour envelopper son beurre ou son fromage. Quelquefois ces papiers, épars sur une table, sont a la disposition du premier venu, et salis,

noircis d'encre, tachés de graisse, enfumés. Les années, les mois, les numéros des circulaires, se confondent. Il n'y a peut-être pas, et qu'on en fasse la vérification, une commune rurale sur cent, sur cinq cents peut-être, qui ait, depuis l'origine, son *Bulletin des lois* en règle et complet. Or, à ne partir que de l'an 1800, c'est quarante-six ans passés. L'abonnement de chaque commune est de 9 francs par an. Ne prenons que trente mille communes rurales, c'est un capital, qui le croirait? un capital perdu de plus de 12 millions.

Ajoutons que la plupart des maires, simples cultivateurs, logent souvent loin du point central, ou travaillent dans les champs, et lorsque l'adjoint ou des habitants du chef-lieu ou du dehors ont besoin de vérifier un titre ou de se faire délivrer l'expédition d'un acte civil, ils sont obligés de revenir, ne le trouvant pas, jusqu'à trois ou quatre fois chez le maire. Or, calculez, additionnez ce nombre immense de journées, de moitiés, de quarts de journées, perdues pour les travailleurs.

N'a-t-on pas à craindre aussi que dans toutes ces allées et venues de la maison du maire au conseil municipal, les titres les plus précieux et les feuilles volantes ne tombent dans la boue, ne se déchirent, ne s'égarent et ne se retrouvent plus?

Au contraire, l'instituteur, surtout lorsqu'il est élève de l'Ecole normale primaire et secrétaire de la mairie, est toujours là. Il lit sans ânonner et sans contre-sens, et c'est son métier, les écritures de la sous-préfecture, devant le conseil municipal. Il rédige correctement les délibérations, mettant les points sur les *i*, les réponses à côté des ques-

tions, et les chiffres à leur place. Il prépare d'avance, et selon la formule, les actes que le maire n'a plus qu'à signer. Ce qui épargne du temps aux gens de la campagne, qui n'en ont pas à perdre.

N'ayant pas de travaux manuels et au-dehors, on le trouve chez lui, à toute heure du jour, sauf les jours ordinaires de congé. Comme il reçoit déjà un traitement, ce n'est plus qu'une légère addition de salaire à lui donner, et c'est donc le secrétaire à meilleur marché qu'on puisse avoir, et le plus instruit, et le plus exact, et le plus conservateur, et le plus connu des habitants, et presque partout, tranchons le mot, le seul qui existe. Il n'y aura pas de commune bien organisée, en bonne tenue, en bonne administration, en bonne marche régulière et suivie, tant que la modique et indispensable dépense du maître d'école-secrétaire ne sera pas portée sur le budget municipal, au nombre des dépenses fixes et obligatoires.

MAITRE PIERRE.

Je serais d'autant plus de cet avis, François, que déjà, dans plusieurs départements, les élèves-maîtres suivent à l'École normale-primaire un cours d'administration municipale, et qu'ils pourraient diriger les maires à peu près illettrés des campagnes, soit pour la meilleure formulation des actes, soit pour l'accomplissement plus exact, plus rapide, et mieux ordonné, de leurs fonctions.



XXXIX

LE SOUS-PRÉFET.

MAITRE PIERRE.

Comment, François, il y a dix ans que tu es maire de notre village, et tu vas donner ta démission ?

FRANÇOIS.

Que voulez-vous, maître Pierre, nos affaires administratives ne marchent pas. Notre petite rivière s'embourbe, et nous aurions besoin que l'autorité supérieure, après visite des lieux, ordonnât elle-même, et d'office, le curage. Nous avons à choisir entre deux chemins, pour la vicinalité de l'un ou de l'autre, et la réponse à notre consultation n'arrive

pas. L'an dernier, il fallait au toit de notre église quelques tuiles de réparation ; l'eau a passé à travers, et maintenant la poutre va tomber. Nous pressons aussi l'arrangement d'un procès. Il ne faudrait qu'un mot de l'administration pour terminer, et on ne le dit point.

MAITRE PIERRE.

Est-ce que votre sous-préfet manque de zèle?

FRANÇOIS.

Non pas.

MAITRE PIERRE.

De lumières peut-être?

FRANÇOIS.

Non pas.

MAITRE PIERRE.

De quoi manque-t-il donc?

FRANÇOIS.

Il manque à visiter notre commune, et il faudrait que l'ordre lui en vînt de ses supérieurs, et qu'au lieu d'être des fonctionnaires sédentaires, les sous-préfets ne fussent, la plus grande partie de l'année, que des surveillants en tournée, des visiteurs perpétuels de communes.

MAITRE PIERRE.

Sérieusement, est-ce que tu voudrais faire de notre sous-préfet un coureur de mairies, un inspecteur ambulant d'affaires administratives?

FRANÇOIS.

Et pourquoi pas, maître Pierre? il me semble que dans une société bien réglée, l'administration doit aller se mettre à la portée de l'administration, comme la justice à la portée des justiciables. Les dix-neuf vingtièmes des citoyens ne

vivent que de leur journée de travail. La loi doit veiller à ce qu'ils ne la perdent pas.

Les maires de campagne sont, d'ordinaire, des laboureurs, ou des aubergistes, ou des hommes d'industrie et de labeur. Ils n'abordent un sous-préfet chez lui, qu'avec embarras. Ils hésitent, ils se troublent, ils ne disent que la moitié de la chose, et ils s'expliquent mal, sans clarté, sans précision. Ils attendent, d'ailleurs, au dernier moment pour aller à la ville. Les affaires, la timidité, la paresse, la saison du travail, l'éloignement, le mauvais temps, le froid ou le chaud, mille autres motifs, tout les retient. Ils laissent ainsi s'empirer le dommage. Ils manquent l'occasion.

Au contraire, chez eux, ils sont plus à leur aise, plus maîtres de leurs idées, moins à court. Ils sont sur leur territoire. Ils appellent les choses par leur nom, les voient, les palpent et les montrent du doigt. Ils expliquent le droit par le fait. Ils ont, pour affermir leur mémoire, pour articuler les faits et poser bien les questions, des amis, des témoins, des adjoints, des membres du conseil municipal. Les registres qui ne se déplacent pas, les documents des archives, la série des pièces, des actes, des contrats, et les témoignages, leur viennent en aide.

Supposez maintenant, maître Pierre, que je sois sous-préfet.

MAITRE PIERRE.

Eh bien, que ferais-tu?

FRANÇOIS.

Je visiterais, au moins deux fois par an, toutes les communes de mon arrondissement, sans en omettre une seule. J'écrirais à chaque maire : Couchez d'avance sur le papier

tout ce que vous avez à me dire, vos plaintes, vos besoins, vos procès, vos difficultés administratives de toute espèce, et n'oubliez rien. Prévenez les parties intéressées. Réunissez votre conseil municipal tel jour, à telle heure, attendez-moi, et j'y serai.

Et j'y serais.

Je ferais connaissance avec ces braves gens, et je saurais de leur bouche, ce qu'ils veulent. Je feuilleterais les registres de l'état civil, pour m'assurer s'ils sont proprement et régulièrement tenus ; si les plans cadastraux ne sont point gâtés, et s'ils sont complets ; si l'on a dressé le tableau des chemins vicinaux ; si les matrices des contributions, les listes de prestation en argent ou en nature, les procès-verbaux d'élections municipales, la comptabilité des revenus fonciers, baux, rentes et coupes de bois, les circulaires du préfet et le *Bulletin des lois* sont en ordre ; si les délibérations du conseil municipal ainsi que les autorisations, devis, pièces et quittances, sont à jour et en état. J'entrerais dans l'école primaire, j'interrogerais l'instituteur et les enfants; je saurais leur nombre, leur âge, leur sexe, leur tenue, leurs dispositions, leurs rétributions, leurs méthodes ; je verrais si l'école est propre, vaste, éclairée et ventilée, et si les parents, le comité spécial et les élèves sont contents du maître, de son zèle, de sa conscience, de son assiduité, de sa fermeté, de sa douceur et de sa moralité.

Si des plaintes s'élevaient contre le garde champêtre, l'adjoint, le maire, le percepteur, ou l'instituteur, je les écouterais avec patience, et je les apprécierais sans prévention.

S'il y avait quelque manquement à la police, pour des interruptions de chemins, des barrages de gué, des exhaussements de déversoir, des anticipations sur la voie publique, des ouvertures de cabarets aux heures défendues, des tapages nocturnes et autres contraventions, j'ordonnerais qu'on tînt la main aux règlements.

Si le curé et le maire avaient entre eux quelque conflit d'autorité, quelque mésintelligence, ou quelque malentendu, qui les divisât, je rétablirais entre eux, par mes exhortations, la bonne harmonie.

Si la commune était sur le point de plaider avec un ou plusieurs de ses habitants, pour la jouissance d'un puits banal, la répartition des affouages, la taxe d'une pâture, l'empiétement d'un chemin vicinal, le passage d'un gué, la dérivation des eaux d'une fontaine ou d'un abreuvoir, le curage d'une rivière, l'exécution d'un bail, l'emplacement d'un marché ou champ de foire, la perception d'un tarif ou droit d'usage, une usurpation de propriété, une redevance, une servitude ou tout autre objet, j'interviendrais paternellement pour concilier les parties, promettre les facilités et le concours de l'administration, et terminer le différend, s'il y avait lieu, à l'amiable et à l'instant.

S'il y avait quelque réparation à faire à la mairie, à la maison d'école, au presbytère communal, aux murs du cimetière, au toit de l'église, aux fontaines, puits ou abreuvoirs publics, quelque démolition de bâtiments menaçant ruine, quelque alignement pour redresser ou agrandir la voie publique, une place à déblayer, une promenade ou des bords de rivière, de chemins, de terrains communaux à planter, un devis de construction à débattre, un emplace-

ment à choisir, un chemin à classer, à réparer, à élargir, à diriger, je serais là, je verrais les lieux, je dresserais verbalement et provisoirement une enquête *de commodo et incommodo*, et j'indiquerais les actes à rédiger et la marche à suivre.

Souvent, en matière administrative, lorsqu'il s'agit de faits surtout, un coup d'œil d'une minute vaut mieux qu'une heure de réflexion. Les difficultés, qui se grossissent et s'embrouillent par les écritures, se simplifient et se dénouent par l'aspect des lieux. Les correspondances les plus nettes et les plus longues ne valent pas une courte explication de vive voix.

Je passerais en revue, un à un, tous les objets qui intéressent la commune. Je prendrais des notes sommaires sur sa géologie, sur sa statistique, la direction et l'embranchement de ses chemins, l'état général de sa viabilité et les moyens naturels de l'améliorer ; le cours plus ou moins embarrassé de ses eaux, ses gués, ses moulins, ses ponts et ponceaux, ses fontaines, ses étangs, ses pâtures, ses bois, ses marais, ses landes, bruyères et terres vagues, ses mines et carrières, son agriculture et son industrie, le mouvement de la population, sa constitution météorologique et hygiénique.

J'étudierais le personnel de ses maires, adjoints, conseillers municipaux ; de son pasteur, de son instituteur et du comité local d'instruction.

Je saurais les dépenses, les revenus et les dettes de la commune, les forces et la composition de la garde nationale ; les mœurs, les habitudes, le caractère et l'esprit des habitants ; leurs vœux, leurs nécessites et leurs ressources ; la

proportion de leurs pauvres et de leurs malades, de leurs enfants et de leurs vieillards ; ce qui manque à leurs besoins, à leurs échanges, à leurs communications, à leurs exploitations, à leur discipline, à leur instruction, à leur moralité et à leur bien-être.

En un mot, je connaîtrais mieux mon arrondissement et je lui aurais fait plus de bien, avec deux inspections générales au bout de l'année, qu'avec une simple correspondance au bout de vingt ans.

Le devoir de l'administration départementale est de se rapprocher, le plus possible, du peuple des petites villes, bourgs et villages, pour lui communiquer ses conseils, ses secours, sa règle et sa protection.

MAITRE PIERRE.

De même, le devoir de la justice est de se rapprocher le plus possible des petits justiciables. Si tu veux, à ton tour, m'écouter, François, je vais te dire comment j'entends cela.



XL

LE JUGE DE PAIX DE VILLAGE.

FRANÇOIS.

Mon Dieu, que la justice est chere et qu'il en coûte pour avoir raison !

MAITRE PIERRE.

Aussi, pourquoi plaides-tu ?

FRANÇOIS.

Que voulez-vous, Mathurin m'a volé un sillon de terre; j'ai crié, j'ai appelé l'huissier à mon secours, j'ai assigné, j'ai cité, j'ai plaidé, j'ai perdu, je dois payer, et je suis un homme assassiné, ruiné !

MAITRE PIERRE.

C'est ta faute, tu n'aurais pas dû aller plus loin que le juge de paix, et te voici en cour royale! je te plains, mon cher François, encore plus que je ne te blâme; car voilà comme vous êtes tous!

Il faut l'avouer : tout bien a quelque mauvais côté. La division des propriétés a fait des citoyens, fondé la liberté par l'égalité, augmenté la population, enrichi l'agriculture; mais elle a multiplié les procès. Un père meurt, on coupe en quatre son héritage; mais on ne songe pas à borner les quatre parts du modeste champ. Au bout de quelque temps, les possesseurs ont pris la volée et se dispersent : voilà la guerre entre les petits-enfants. Souvent le partage a été fait à l'amiable pour éviter les frais, et il n'en reste plus de trace.

Le campagnard n'aliène que par nécessité. Il achète plutôt qu'il ne vend; d'échange, point. Il se méfie, il garde ce qu'il a. Nuit et jour, il veille sur son enclos; mais une loque de terre, sise loin de sa maison, tente les voisins. De là usurpation, plainte et procès.

Le petit marchand qui compte le soir ses sous empilés, n'est pas plus âpre au gain que le campagnard n'est âpre à la propriété.

Le démon de la propriété le sollicite et l'obsède. Avoir, garder et s'agrandir, voila toute sa vie. En labourant le sien, il lorgne le champ de son voisin. Il a la concupiscence du sillon, comme César et Napoléon avaient la concupiscence des royaumes et des empires. Il n'y a de différence, à tout prendre, entre ces petits et ces grands larrons, que l'objet du larcin.

Le plaideur campagnard a ses ruses de guerre, ses stratagèmes; il choisit l'ombre, la nuit, un temps de brume, pour déplacer une borne. Il prémédite longuement une usurpation de quelques pieds. Il épie, il attend l'éloignement, l'absence d'un voisin, une maladie qui le retienne au logis, des soucis qui le détournent, son sommeil; puis, il tond la haie mitoyenne, ou, à demi caché dans le creux du fossé, il en rejette les terres de son côté et dit : Le fossé m'appartient, puisqu'il n'y a de jet que sur moi. La haie m'appartient, puisque je l'ai tondue : je possède, parce que je possède.

N'alléguez pas qu'il y a eu ruse, surprise, mauvaise foi; car délicatesse, bons procédés, justice, où aurait-il appris cela? est-ce qu'il a reçu une éducation morale? ses parents l'ont envoyé tout enfant à la maraude, et, quand il revenait les mains égratignées, mais pleines de butin, on lui disait : C'est bien, mon garçon, pourvu que l'on ne te voie pas!

Il y a une chose qu'il faudrait sans cesse répéter aux campagnards, c'est : Ne prenez pas la propriété d'autrui, ne prenez pas la propriété d'autrui, ne prenez pas la propriété d'autrui!

Le curé du village a peu de temps et grand'peine à leur enseigner les mystères et le dogme. Dès que leur première communion est achevée, leurs parents les mettent en service; mais cela fait, il n'est plus question pour eux de morale; en sorte qu'ils n'en savent pas un mot.

A qui la faute? A eux? Non, la faute en est à leur mauvaise, à leur incomplète éducation; car la morale s'apprend comme tout le reste, et nous ne la leur enseignons pas.

Aussi cèdent-ils à l'aiguillon de l'intérêt qui les pique sans cesse de la tête aux pieds ; aussi n'est-il guère de paysan qui n'ait été, une fois dans sa vie, tenté par le diable, et qui ne se soit dit : Si je prenais ce sillon ! si je déplaçais cette borne ! si j'émondais cet orme ! si je tondais cette haie ! si je comblais ce fossé ! Mais la peur des frais, de l'amende, la crainte des représailles, la cherté des huissiers et des avocats, le défaut d'argent pour les avances, tout cela les retient. Cependant le malin diable l'emporte, et ils sautent le pas.

Le campagnard est ingénieux à se donner le change sur son injustice. Il se persuade ou se fait persuader que ses titres lui attribuent l'objet qu'il convoite. Son raisonnement habituel est que, ne trouvant pas la mesure que ses contrats lui indiquent, c'est le voisin qui l'a prise. Cela imaginé, il s'achemine vers la ville, en tournoyant dans ses mains le parchemin caché sous sa blouse, et il l'exhibe à l'homme de loi : l'homme de loi lui donne raison, cela va sans dire, car il faut que l'homme de loi vive, et il est rare que le campagnard, sorti de chez soi avec le vague désir d'une transaction, n'y rentre pas avec la ferme résolution de plaider.

Les financiers, gens habiles, ont calculé combien la méchanceté des hommes, l'ignorance, l'avidité, la manie du plaid, pouvaient rapporter au timbre et à l'enregistrement. Il n'y a pas de texte de loi qui, dans les mains d'un praticien subtil, ne soit sujet à deux sens divers, si ce n'est à trois. Il n'y a pas de contrat où la clause la plus lumineuse ne soit obscure pour la mauvaise foi, sans compter les clauses omises. Il n'y a pas de propriété, maison, champ,

pré, bois, qui ne doive tôt ou tard payer tribut à la chicane. Il n'y a pas d'huissier, de greffier, de notaire, d'avoué, qui n'ait acheté sa charge fort cher, et qui n'ait à la rembourser, engraisser et nourrir. Il n'y a pas une veine du malheureux plaideur qui ne soit ouverte et par où son sang ne coule.

Quoi de plus contraire à la charité, à l'esprit de conciliation et de bienveillance, à la véritable justice?

Tout pauvre homme qui s'enferre dans un procès est ruiné, lui et sa famille, soit qu'il perde ou qu'il gagne.

De la morale publique, des rapports de bon voisinage, de la paix des familles, on ne tient compte. Qu'importe cependant, en fin de procès, à la société, que telle parcelle de terre soit à Pierre ou à Paul? Mais il importe beaucoup de ne point éterniser, entre les habitants d'une même commune, des haines, des disputes, des aigreurs, des récriminations, des vengeances héréditaires. Il y aurait de la moralité, il y en aurait une très grande, à couper court aux procès, à les trancher par le pied, dès qu'ils poussent : justice vite expédiée, est toujours la meilleure.

Il faut que je te dise à ce propos, François, une vraie histoire de ma commune.

Il y a dans cette commune une langue de pré qui rapportait 6 fr. l'an, et de capital valant 150 francs, bien payé. Qui fauchera ce pré? dit Jacques. C'est moi, répondit Roger, car j'ai la possession. Jacques répliqua : Tu en as menti; car c'est moi qui possède. Vite une citation. Le juge de paix ne peut ou ne veut les concilier. L'affaire passe aux avoués, au tribunal, aux experts, aux enquêtes, à la cour royale, à la cour de cassation. Bref, le mémoire

des frais se monte à deux mille écus. Le pré est comme frappé de stérilité, comme condamné à mort; son herbe jaunit et les ronces et les joncs s'en emparent et le couvrent. Les plaideurs même ne s'en soucient plus, eux ou plutôt leurs héritiers, car les plaideurs de la première instance sont morts à la peine. Ils se lamentent, se dégoûtent, et las de procédurer, mais trop tard, ils avouent qu'ils ont fait une sottise. Pourtant, le greffier, et l'avoué, et l'avocat, et l'huissier, leur pressent les flancs, et ils reprocédurent, non pas à cause du principal, mais à cause de l'accessoire; non pas à qui aura le bout de pré, mais à qui ne payera pas les frais.

Voilà, François, je te le dis, une histoire de ma commune qui est celle de bien d'autres.

FRANÇOIS.

Et moi, maître Pierre, voici la mienne, qui vaut bien la vôtre.

J'ai vu, de mes propres yeux vu, un procès encore plus ridicule, pour chose encore plus minime.

Il s'agissait d'un orme ébranché et tout rabougri, qui végétait sur la lisière d'un pré et d'une terre labourable. A qui l'arbre? à Jacques qui a la terre, ou à Jean qui a le pré? Grande question. Pas de conciliation. On va au pétitoire, devant le juge civil. Descente sur lieu, expertise, interrogatoire et arpentage, rien n'y manque. Témoins d'accourir à pied, en voiture, à cheval. Les arpenteurs, armés de leur longue chaîne, aunent le terrain. Les avoués assistent leurs clients, le juge-commissaire interroge, et le greffier écrit. C'était chose plaisante de voir les témoins, gens intimidés et inintelligents, répondre oui ou non, se-

lon la question plutôt que selon le fait. — Vous avez vu, n'est-ce pas, couper l'herbe autour de l'orme? — Oui, monsieur. — Vous n'avez point vu, n'est-ce pas, couper l'herbe autour de l'orme? — Non, monsieur. — C'est bien, mes amis, oui et non, nous y sommes! l'enquête sera rapportée, le tribunal en décidera.

Le tribunal, qui n'a pas vu les lieux, ni entendu les parties, ni compris les réponses, n'en sait pas plus long après que devant, un peu moins même; car, à mesure que l'affaire se croise et que les fils se brouillent, l'obscurité devient double et triple; il n'y voit plus clair du tout. Il juge cependant, parce qu'il faut qu'il juge, et il juge de travers. Autant vaudrait jeter le procès en l'air, à croix ou à pile. L'orme, au milieu de tout cela, devient ce qu'il peut. Il faut payer témoins, huissiers, commissaires, avoués, experts, avocats, arpenteurs. Mille écus, c'est le moins. Les dépens sont compensés. C'est 1,500 francs de frais pour chacun des plaideurs. L'arbre valait 6 francs. Ayez des procès!

MAITRE PIERRE.

La plupart de ces procès, François, tomberaient avec un meilleur système de justices de paix.

FRANÇOIS.

Vous trouvez donc que l'organisation actuelle de ces tribunaux inférieurs ne vaut rien?

MAITRE PIERRE.

Oui, François, et l'on n'a vu que trop de juges de paix, pris parmi toutes sortes de gens fort peu propres à ce métier : gens de procédure, avoués démissionnaires, qui, au lieu de terminer les affaires, les dépêchent à l'étude de leurs

successeurs ; gens de loi, avocats ou demi-avocats, dont le seul désir est d'ajouter un petit salaire fixe à leur petit revenu ; gens de négoce ruinés et sans crédit, qui expédient une justice de paix, comme ils feraient tout autre genre d'industrie ; gens casaniers, qui ne veulent pas sortir du logis et qui tisonnent la justice au coin de leur feu ; gens âgés, quelquefois impotents, qu'on ne peut tirer de leur fauteuil, qu'en désespoir de cause et à la dernière extrémité ; légistes de forme plus que de droit ; conciliateurs sans grand zèle et, par conséquent, sans succès, comme ceux qui font une chose par état plutôt que par dévouement ; magistrats passables pour la ville et la bourgade où ils domicilient, mais ne valant rien pour les communes rurales, où on ne les voit jamais.

FRANÇOIS.

Il y a sans doute de la vérité dans ce que vous dites là ; cependant il faut reconnaître aussi qu'il y a, en France, une foule de juges de paix instruits, zélés, désintéressés, paternels, aimés des justiciables et dignes de l'être. Mais comment entendriez-vous donc une nouvelle et meilleure organisation de la justice de paix ?

MAITRE PIERRE.

Cette organisation serait bien simple, François, et je regrette que la brièveté de notre entretien ne me permette de te l'exposer que d'une manière sommaire.

Chaque juge de paix de village tiendrait quatre sessions d'assises communales par an ; c'est l'affaire de quinze jours tous les trois mois. Il serait alors suppléé au chef-lieu du canton rural par l'un de ses assesseurs. Le juge de paix avertirait huit jours d'avance chaque maire, qui dresserait

sommairement le rôle des causes, mettrait par ordre les procès-verbaux de contravention, et annoncerait la venue du juge, à son de tambour et par affiches et publications, avec invitation aux plaignants—d'envoyer à la mairie la liste de leurs témoins, ainsi que l'articulation des faits et griefs reprochés ; — d'indiquer les lieux ou objets litigieux ; — d'apporter avec eux les plans, titres et papiers.

Le juge de paix, assisté de son greffier, se munirait, selon les cas les plus communs, de formulaires de sentences brièvement libellés, et dont il n'y aurait plus que les blancs à remplir, et jugerait séance et place tenantes, si faire se pouvait, contradictoirement ou par défaut. Il prononcerait, en dernier ressort, des réintégrandes, restitutions, indemnités, dommages et intérêts et amendes, dans une limite raisonnable et prescrite, selon les matières, par le législateur.

Il délivrerait, sur lieu et sur-le-champ, expédition de son jugement aux parties, pour donner force de loi privée aux transactions et conciliations volontaires qui viendraient de s'opérer par ses soins et sous ses yeux.

Les bornes déplacées et les usurpations commises, sur les terres, arbres, haies, fossés et autres clôtures, ainsi que sur les cours d'eau, seraient rétablies à l'heure même. Le jugement contradictoire qui l'ordonnerait, vaudrait titre pour les parties.

Il en serait de même pour les bornages à l'amiable et autres difficultés prévues par la loi, soulevées par les parties, et qui seraient assoupies et réglées par son intervention paternelle.

Ainsi la justice viendrait s'asseoir à la porte du travail-

leur, pour épargner son temps, ses peines et son argent. Elle communiquerait son intelligence aux ignorants, et sa force aux faibles contre les puissants, aux usurpés contre les usurpateurs. Elle dérouterait, à peine nées, les combinaisons de la mauvaise foi. Elle couperait la racine des procès. Elle préviendrait la dure nécessité de punir plus tard les grands crimes, en frappant de légères corrections les petits délits. Elle expliquerait les malentendus avant qu'ils ne se changeassent en récriminations, et les mésintelligences avant qu'elles ne devinssent des haines. Elle assurerait, en les déterminant, les rapports de bon voisinage. Elle remettrait par la promptitude de ses jugements et par la persuasion de ses conseils, la paix dans les familles, la règle dans les esprits et la sécurité dans la commune.



TABLE

DES MATIÈRES


FIN

